Histoire de la Centrafrique

tome 1
(1879-1959)

Violence du développement domination et inégalités

BIBLIOTHÈQUE DU DÉVELOPPEMENT

Collection dirigée par Elsa Assidon
et
Pierre Jacquemot

BIBLIOTHÈQUE DU DÉVELOPPEMENT

L'évolution de la pensée radicale ou « tiers-mondiste » sur le sous-développement et la dynamique qui a prévalu au niveau international vingt ans après Bandœng, ont conduit à la constitution d'un corps théorique globalisant. Toute l'analyse s'est organisée autour d'un raisonnement simple : le Tiers-Monde, bloqué dans son développement par l'impérialisme, n'a d'autre choix que de rompre avec le marché mondial pour construire des économies auto-centrées, évoluant irrésistiblement vers le socialisme. Telle est la thèse du « dépassement nécessaire du capitalisme par sa périphérie ».

Depuis une décennie, le morcellement du Tiers-Monde est devenu patent. Ce morcellement donne matière à de nouvelles classifications qui se reflètent dans les publications des organisations internationales (pays producteurs de pétrole, semi-industrialisés, au seuil de la pauvreté absolue...). Unité et diversité du Tiers-Monde sont devenues des réalités projetées dans des luttes politiques et idéologiques dont les enjeux sont en perpétuelle redéfinition. Toutefois, quelle que soit l'appartenance d'école, la référence à des « modèles » (chinois, algérien ou brésilien, par exemple) est en recul.

Le renouveau de l'analyse sur le développement semble désormais passer par « un retour au terrain » et la prise en considération des spécificités régionales ainsi mises en lumière. Le cadre rigide des spécialités scientifiques (économie, sociologie, anthropologie, écologie,...) éclate et, par tâtonnements successifs, les recherches les plus intéressantes s'enrichissent de nouvelles synthèses qui dépassent le simple recensement des données factuelles.

Cette nouvelle collection consacrée au développement privilégiera, en dehors de tout préalable dogmatique, les travaux :

— portant sur l'analyse des mutations internes des diverses régions du Tiers-Monde,

— portant sur la méthode des sciences sociales appliquée au développement, avec une prédilection pour les études qui, partant du terrain, contribuent à la réformulation de l'appareil analytique dominant, tant dans les organismes d'études et d'interventions que dans l'enseignement universitaire.

Ceux qui pensent que leur recherche pourrait s'exprimer par le canal de cette collection peuvent prendre contact avec :

Elsa Assidon et Pierre Jacquemot
c/o L'Harmattan
7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

YARISSE ZOCTIZOUM

HISTOIRE DE LA CENTRAFRIQUE

tome 1
(1879-1959)

violence du développement
domination et inégalités

L'HARMATTAN
7, rue de l'Ecole-Polytechnique
75005 Paris

DU MEME AUTEUR

Deux études sur le chômage des jeunes instruits, en collaboration avec Simone Morio, UNESCO, Paris, 1979. Publié par l'UNESCO également en anglais et espagnol.

A PARAITRE

Histoire de la Centrafrique, tome 2 (1959-1979), L'Harmattan, Paris, novembre 1983. Ce deuxième tome comprendra, en outre, une étude bibliographique détaillée.

ISBN : 2-85802-292-5

Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance et mes vifs remerciements au Professeur Charles Bettelheim pour avoir bien voulu accepter de diriger ma thèse de doctorat de troisième cycle soutenue en 1981 à l'Université Paris VII et dont est tiré ce présent ouvrage.

Elsa Assidon, Alain Lejeune, Élisabeth Paquot, Thierry Paquot ont bien voulu lire mon manuscrit et m'ont fait part de leurs remarques. Qu'ils soient ici remerciés ainsi que Uwe Büren, Bernard Chavance, Sylvie Mouranche et Chantal Mouriacoux pour leurs précieux conseils et encouragements.

Je ne peux remercier nominalement tous mes compatriotes et ceux qui, directement ou indirectement, ont contribué à la réalisation de ce travail, que chacun d'eux trouve ici l'expression de ma profonde gratitude.

Préface

par Charles BETTELHEIM

Je suis heureux de présenter au lecteur ce travail de Yarisse Zoctizoum sur *L'histoire de la Centrafrique*, 1879-1979.

Il s'agit d'un travail exceptionnellement riche et instructif. Il retrace de façon précise et documentée l'histoire économique et sociale de la Centrafrique et combine remarquablement les éléments descriptifs et les analyses théoriques. Par son ampleur et par ce qu'il apporte, ce travail est *sans précédent*. Tout en présentant les caractéristiques essentielles d'une analyse *scientifique*, il fait apparaître ce qui, aux yeux de l'auteur, peut et doit être fait pour transformer dans un sens favorable les conditions d'existence des masses de Centrafrique. Il a donc aussi une *portée politique*.

Un premier point doit être souligné : Y. Zoctizoum s'efforce d'abord de saisir la structure économique et sociale pré-coloniale. Cela le conduit à mettre en lumière la place occupée dans cette structure par la *famille élargie* et par la *communauté villageoise*. Historiquement, ce sont là des *faits essentiels* : ils éclairent les fondements d'une formation sociale spécifique, ses capacités de résistance aux agressions et, éventuellement, ses capacités à se transformer en une autre forme sociale d'où seraient bannis les aspects les plus barbares de l'exploitation capitaliste. On ne peut s'empêcher, en lisant ces lignes — et en dépit des différences radicales qui séparent la structure centrafricaine d'avant la colonisation de la situation russe du milieu du XIX[e] siècle — de penser à la correspondance de Marx avec Véra Zassoulitch, correspondance si souvent oubliée !

Je voudrais souligner qu'en traitant de ces problèmes, Y. Zoctizoum ne parle pas seulement du passé. Il repère ce qui reste *vivant* des structures héritées du passé et ce qui a donc encore, *aujourd'hui*, des effets.

En opposition à l'ordre traditionnel surgit *l'ordre colonial.* Celui-ci comme le montre de façon remarquable Zoctizoum est, avant tout, un *ordre militaire*, et une des formes les plus brutales de cet ordre. Ce que l'auteur nous dit à ce sujet est d'une importance décisive car il nous livre une analyse des caractéristiques essentielles de cet ordre. D'abord, il fait ressortir qu'au cœur de ce système se trouve la *violence* et la violence à l'état brut, sous sa forme la plus pure. Pourtant, Y. Zoctizoum n'est pas aveuglé par l'aspect purement dramatique de cet « ordre nouveau ». Il l'analyse. Et cette analyse est d'une extrême richesse : elle fait apparaître comment l'ordre colonial bâti sur et par la violence constitue un *véritable système de rapports sociaux* ; un système de rapports *politiques*, certes, mais aussi de rapports *économiques* et *idéologiques*, un système qui est au service du capital français et qui — moyennant le maintien de la violence — est capable de se reproduire. Y. Zoctizoum nous fait ainsi entrer dans la dialectique de la violence. Celle-ci fonde un nouvel ordre étatique, mais elle suscite aussi la *résistance populaire* à cette violence et à cet ordre. Cette résistance revêt d'ailleurs des formes multiples. La dialectique de la violence et de la résistance continue à dominer l'*ordre néo-colonial* qui succède à la période coloniale proprement dite.

Il faut insister sur les fonctions de la violence coloniale. Il ne s'agit pas simplement des brutalités exercées contre les masses. Il s'agit d'une *violence finalisée*, d'une violence qui a permis *d'exproprier massivement les propriétés collectives des communautés villageoises* et de soumettre les villageois au *travail forcé.* C'est la violence mise au service de ce que Marx a appelé l'*accumulation primitive du capital* : la séparation forcée des producteurs directs de leurs moyens de production, leur asservissement au travail imposé par ceux qui disposent du pouvoir. Ici, encore, on ne peut s'empêcher de penser à ce que Marx a dit sur ce sujet, sur les « lois sanguinaires », sur les « actes d'enclosure », sur le sort fait à l'Irlande première colonie britannique dont des millions d'habitants ont été condamnés à la famine ou à l'exil. L'ordre capitaliste naît ainsi dans la boue et dans le sang.

Pour moi qui ai écrit sur l'Union soviétique, qui me

souviens des paroles de Staline déclarant « nous n'avons pas de colonies, ce sont nos campagnes qui sont nos colonies », ce rôle de la violence ne peut manquer d'évoquer l'expropriation forcée de la paysannerie russe par la collectivisation imposée par en haut et les millions de morts et de déportés qui ont eu aussi à subir la violence étatique pour que naisse en U.R.S.S. un nouveau système d'exploitation.

Zoctizoum rend compte avec lucidité de ce rôle de la violence et de ses effets : la formation d'un appareil d'Etat colonial et l'extension de l'accumulation primitive au profit du capital de l'impérialisme français. Mais il nous parle aussi de ses effets internes profonds : la destruction physique d'une partie de la population et les traumatismes sociaux et idéologiques subis par cette dernière. Le monde ancien s'écroule et c'est un monde de brutalité et d'arbitraire étatique qui le remplace.

Les moments les plus visiblement dramatiques de cette colonisation se déroulent pendant quarante ans. A ces quarante ans succède une autre période où la violence revêt des formes nouvelles. C'est la « période de pacification » (1919-1930). Sous ce nom se développe une *nouvelle période d'accumulation* et, surtout, une *guerre* menée par la puissance coloniale contre les paysans.

Un des traits spécifiques de cette période est que la nouvelle politique s'appuie sur les résultats de la politique précédente qui a conduit, malgré la violence exercée contre les masses, à nouer des contacts avec des couches sociales dirigeantes autochtones qui ont bénéficié des « faveurs » de la puissance colonisatrice. La « pacification » aboutit à (et suppose) une certaine *alliance* entre ces couches autochtones dirigeantes et les colons, alliance dirigée contre les masses paysannes.

Ces dernières résistent et prennent les armes. Ainsi naît la guerre de Kongo-Wara qui s'étend bien au-delà de la formation sociale centrafricaine.

Ce que Zoctizoum nous dit de cette guerre est passionnant. Son analyse met en lumière les formes idéologiques à travers lesquelles les combattants africains mènent cette guerre et elle fait ressortir leur remarquable *maturité politique.*

Une des conséquences de la guerre est la *transformation du travail forcé.* Celui-ci ne disparaît pas, il prend des formes nouvelles. Leur examen est plein d'enseignements ; il nous montre la multiplicité des formes que revêt le travail forcé non seulement en Centrafrique mais

aussi ailleurs (car, là encore, on ne peut s'empêcher de penser à d'autres pays).

Les formes nouvelles du travail forcé sont constituées, entre autres, par les cultures d'exportation rendues obligatoires et par la mise en place d'un impôt de capitation payable en monnaie (qui oblige les paysans à développer les *cultures destinées au marché* ou à travailler comme *salariés*). Ainsi se développe le travail salarié et la production marchande capitaliste qui s'étend désormais aux mines d'or et de diamants exploitées par des sociétés financières françaises. Ainsi de *nouveaux rapports de production capitalistes* se développent. Ceux-ci sont adaptés aux exigences de la reproduction du capital. Mais il ne s'agit pas d'un « développement pacifique » car il est imposé par le feu et par le sang.

Cependant, une fois que la violence a accompli l'essentiel de son œuvre, la reproduction du capital et les luttes liées aux différenciations sociales poursuivent la leur. Aussi, au lendemain de la « période de pacification », pendant les années 1931 à 1941, on assiste à la *reproduction élargie des différenciations sociales* qui ont pris corps au cours des années précédentes. On voit naître au sein de la population autochtone des couches et des classes sociales plus ou moins privilégiées. Le phénomène nouveau est que ces catégories sociales entrent dans des *rapports contradictoires*, à la fois avec les masses paysannes et avec les colons français. De la sorte une nouvelle *dynamique des luttes* prend son essor. Y. Zoctizoum en analyse clairement les conditions et les conséquences.

Cette analyse se développe pleinement lorsque l'auteur aborde la mise en place du *néo-colonialisme*, en 1945-1946. En effet, cette période est marquée par des luttes multiformes : luttes des paysans, luttes ouvrières, luttes, aussi, de la bourgeoisie bureaucratique en formation qui cherche à élargir sa participation aux appareils de l'Etat colonial. Il faut souligner qu'en étudiant ces luttes, l'auteur se garde bien de les isoler ; au contraire — et à juste titre — il les replace dans le cadre international et il montre comment *l'impérialisme français prépare une « indépendance » néo-coloniale* dans laquelle un rôle particulier revient à la *bourgeoisie bureaucratique*.

Nous ne pouvons pas suivre ici, dans leurs détails si riches et si instructifs, toutes les analyses de Y. Zoctizoum. Je dirai simplement qu'il a le grand mérite de présenter des analyses non seulement historiques mais aussi idéologiques, par exemple en mettant en lumière le

contenu effectif des discours de Dacko ou le déroulement du coup d'Etat de Bokassa.

La grande qualité de ces analyses est de ne pas isoler l'idéologie, de ne pas la fermer sur elle-même. Au contraire, elle est constamment mise en rapport avec la structure de classes et les luttes de classes, en particulier avec celles qui se développent dans les campagnes.

Ceci permet à Y. Zoctizoum de passer d'une mise au jour des rapports sociaux et de leurs contradictions à un exposé pénétrant des *structures économiques*. Aussi l'auteur nous présente-t-il des vues très instructives sur les différents secteurs de l'économie centrafricaine, sur la politique des *multinationales* et sur les mécanismes et les effets de ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide » française et européenne à la République centrafricaine.

Ce livre constitue donc, par sa richesse et ses qualités, un document de premier ordre sur la domination coloniale et néo-coloniale en Centrafrique, sur les structures de classes correspondant à cette domination et sur la place particulière qui revient à l'appareil d'Etat et à la bourgeoisie bureaucratique comme relais de la domination impérialiste.

Un tel livre nous fait espérer que Y. Zoctizoum poursuivra son œuvre et qu'il approfondira des questions qu'il ne pouvait qu'effleurer. Ainsi, on aimerait le voir exposer plus en détail ses vues sur la théorie des classes, sur les problèmes du développement économique, sur le concept d'Etat et sur la notion descriptive de « tiers-monde ». On aimerait aussi qu'à l'avenir il nous parle davantage de la façon dont se combinent les luttes de classes et les mouvements des jeunes et des femmes.

En formulant ces dernières remarques, je veux surtout souligner que les grandes qualités du présent ouvrage nous font espérer que Zoctizoum lui donnera un prolongement. Plus un ouvrage est riche et instructif plus on espère que l'auteur nous apportera un nouveau livre qui en sera le prolongement.

Charles Bettelheim
Paris, avril 1983

« L'humanité ne doit pas, ne peut pas souffrir, que l'incapacité, l'incurie, la paresse des peuples sauvages laissent indéfiniment sans emploi les richesses que Dieu leur a confiées avec la mission de les faire servir au bien de tous. S'il se trouve des territoires mal gérés par leurs propriétaires, c'est le droit des sociétés lésées par cette défectueuse administration de prendre la place de ces régisseurs incapables, et d'exploiter au profit de tous, les biens dont ils ne savent pas tirer parti. »

R. Père Muller cité par J. Folliet, in *Le Droit de colonisation*, Paris, Blond et Gay, 1930, p. 265.

Aux martyrs des journées sanglantes de janvier et d'avril 1979, à la mémoire de feu mon père, à la jeunesse centrafricaine et à ma mère.

« L'Allemand ne pourra pas, ne peut pas justifier [illegible] pas [illegible]. »

M. Paul [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]. Paris, [illegible] 1938, p. 268.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

AVIS

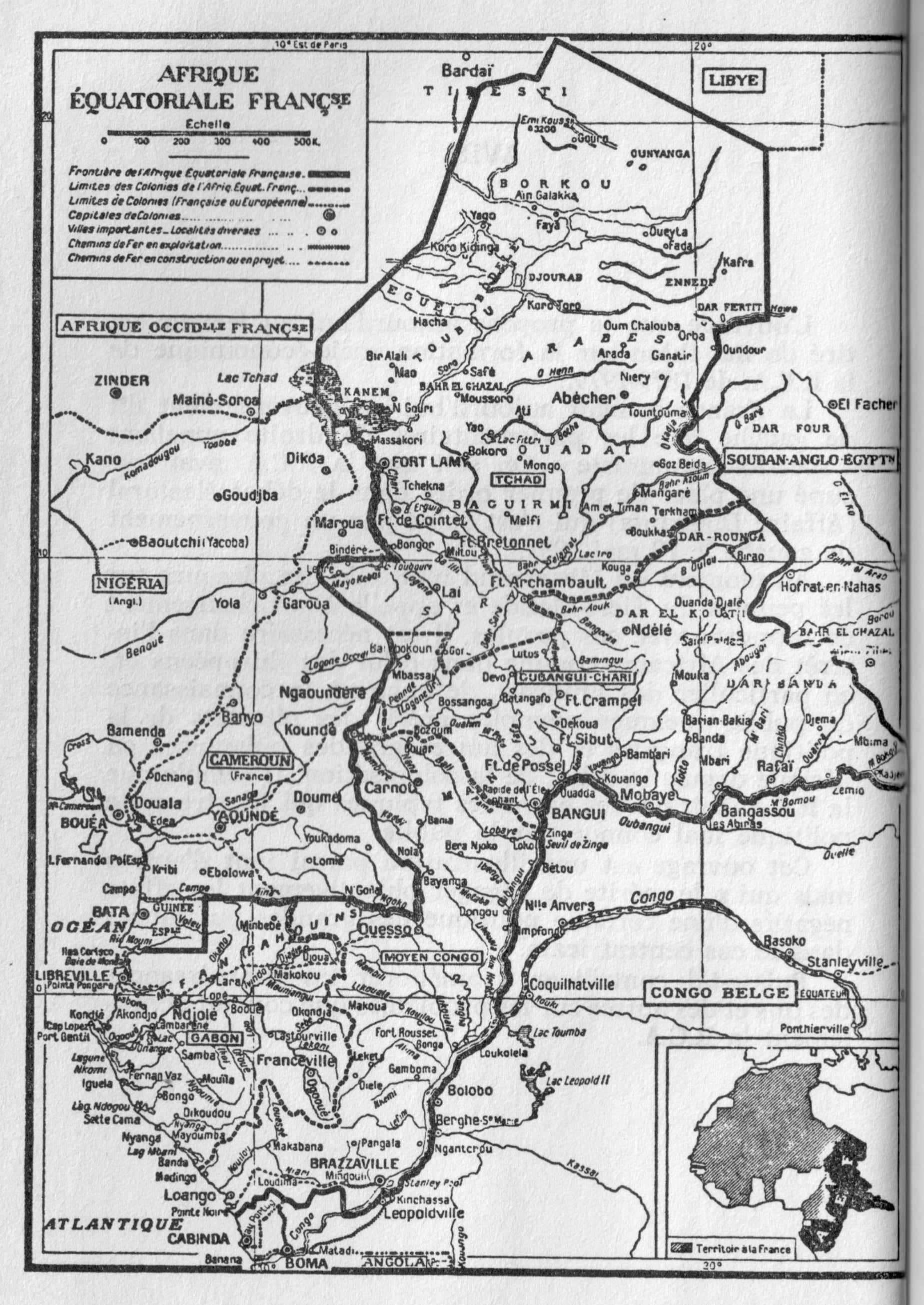
L'ouvrage que je propose aujourd'hui au lecteur est tiré de ma thèse sur la formation socio-économique de la R.C.A. de 1879-1979.

La France connaît aujourd'hui un gouvernement dit de gauche que les parlementaires de droite appellent « socialo-communiste ». On sait que la R.C.A. avait occupé une place de premier ordre dans le débat électoral (Affaire Diamants) qui s'est soldé par un gouvernement de gauche le 10 mai 1981.

Au moment où Mitterrand multiplie des discours sur les peuples du Tiers-Monde et appelle à un changement de rapports avec ces peuples, il est nécessaire dans l'intérêt des Africains comme dans celui des Européens et, en particulier des Français, de porter à la connaissance du public quelques exemples précis des résultats de la politique française et des autres grandes puissances en Afrique depuis le début de la colonisation. Il semble que la R.C.A. soit un des exemples typiques qui illustre cette politique mal connue par le public.

Cet ouvrage est une illustration parmi tant d'autres mais qui a le mérite de dégager objectivement les effets négatifs d'une certaine politique des grandes puissances dans le cas centrafricain.

Puisse-t-il contribuer à améliorer les connaissances des uns et des autres sur les problèmes que connaît actuellement la R.C.A.



Source : L'orientation économique et financière, n° 6, Paris, 13 septembre 1930.

Avant-propos

Mon ambition en entreprenant ce travail était de connaître et de montrer les mécanismes concrets d'exploitation et de domination par les grandes puissances étrangères dans ce pays.

En effet, à l'école comme à l'Université, le système d'enseignement néo-colonial continue d'imposer à la jeunesse centrafricaine une lecture déformée de son histoire. Il ne peut, il est vrai, en être autrement : les Gaulois n'étaient-ils pas « nos ancêtres » et le pays n'est-il pas encore considéré comme département français ?

Les difficultés de tous ordres rencontrées au cours de ce travail témoignent de cette situation : les difficultés financières qui en ont constamment gêné le cours ; les difficultés rencontrées au niveau du travail en archives, certaines ayant été éparpillées, d'autres détruites ou pillées et transférées à l'étranger, le dernier en date de ces « déplacements » étant celui survenu au mois de septembre 1979 lors de l'opération militaire française qui avait placé Dacko au pouvoir à la place de Bokassa. A cela s'ajoute le fait que beaucoup de documents d'archives en Centrafrique sont rarement datés et classés. Tous ces facteurs n'ont pu qu'avoir une incidence sur la réalisation globale de ce travail, sa structuration et l'utilisation des informations qui en constituent la base. La somme importante d'informations qui est cependant mise en œuvre dans ce travail ne doit pas cacher au lecteur les difficultés mentionnées.

Si j'ai délibérément laissé une place importante à ce que l'on pourra peut-être considérer comme des anecdotes (surtout dans les chapitres concernant la période coloniale) c'est que celles-ci me semblent parfois mieux éclairer les mécanismes d'exploitation et de domination que ne le ferait une démonstration ou une élaboration

plus abstraite. Le choix délibéré d'une telle méthode et la rupture de style qu'il introduit risque certes de ne pas faciliter la lecture de certains chapitres, mais il est déterminé par le souci de montrer concrètement les réalités cachées de ce pays dont la connaissance que peut en avoir le public se limite trop souvent à l'événement spectaculaire du « sacre », à la « rumeur » des massacres d'enfants de 1979 et à « l'affaire des diamants ».

Mon projet initial consistait donc à réécrire l'histoire économique et sociale de la Centrafrique. Je voulais mettre en évidence l'instauration et la reproduction de l'ordre colonial, sa transformation néo-coloniale dans cette partie du continent africain. La situation actuelle, catastrophique pour la quasi-totalité de la population, m'imposait de faire toute la lumière sur les causes réelles de l'appauvrissement des masses centrafricaines et sur l'ordre militaro-fasciste qui sévit toujours dans le pays.

Mon ambition de réécrire l'histoire peut paraître démesurée. J'aimerais en premier lieu préciser les difficultés de cette entreprise et exposer ensuite la méthode adoptée en fonction du public que je m'étais choisi.

Point de vue de l'histoire

Pour plusieurs raisons, la tâche de réécrire l'histoire économique et sociale est malaisée. Premièrement, l'espace étudié a été produit par la colonisation qui a transmis aux Africains une image occultée et falsifiée de leur passé. En outre, je me dois de distinguer les caractères spécifiques de la Centrafrique dans l'histoire générale du colonialisme.

De fait, les limites de mon étude coïncident avec les frontières actuelles de l'Etat centrafricain. Cet espace a été fixé de manière arbitraire dans le cadre des partages coloniaux. L'indépendance octroyée s'est contentée de perpétuer ces délimitations en lui concédant les simulacres de la souveraineté nationale. Le néocolonialisme a baptisé ce territoire Centrafrique, nom auquel pourraient prétendre de multiples pays africains.

Ces limites nationales pourraient être critiquées dans la mesure où elles entérinent le fait colonial. Il ne s'agit

pas de concéder à cette idée de nation, une légitimité qui transcendrait les oppositions de classes. Plus les Etats sont des créations artificielles du colonisateur, plus les réalités sociales qu'ils recouvrent sont diverses et plus la classe dirigeante proclame l'unité nationale. Cette insistance sur l'unité nationale est donc vitale pour la bourgeoisie bureaucratique qui couvre ainsi la répression de tout mouvement d'opposition au nom de la lutte contre le tribalisme et la déstabilisation étrangère.

Toutefois le problème de la nation existe, justement parce qu'elle se confond avec l'appareil d'Etat. L'espace n'est pas neutre ; il est le champ d'action des forces politiques. Aussi artificiels que soient ces Etats, la lutte des classes doit bien admettre leur existence. Il est impossible de parler de l'impérialisme en éludant les problèmes de l'organisation de l'espace, puisque le capital se reproduit concrètement sur des bases locales.

Comme les limites nationales, la plupart des sources historiques utilisées sont héritées du colonialisme. Les relations d'explorateurs, de militaires, d'administrateurs ou autres experts exigent un maniement critique. L'histoire, elle aussi, a été colonisée ; la réalité même d'une histoire africaine a été longtemps niée par les intellectuels européens. Les Africains, formés par l'école coloniale ou même néocoloniale, n'ont pu entrevoir qu'une vision déformée de leur histoire. Cet enseignement orienté devait avant tout transmettre une très haute idée de la puissance coloniale et réduire à néant la culture indigène. Dans cette représentation manichéenne, colons et colonisés sont également déformés. Il faut alors reconstituer les matériaux de base du travail historique. Dans un pays à culture orale, sans écriture instituée, il est difficile de décrire l'élaboration des structures économiques et sociales en référence aux seuls témoignages oraux et vestiges du passé. Au-delà d'une simple africanisation de l'histoire, il importe surtout de suivre une démarche fondée sur la production et la transformation des rapports sociaux.

Ces diverses données ne caractérisent pas la seule Centrafrique. Tous les pays colonisés connaissent et ont connu les mêmes difficultés. L'étude de ce pays s'inscrit naturellement dans le cadre de l'ensemble des pays colonisés. Mais il faut distinguer les caractères spécifiques de la Centrafrique.

Pays colonisé parmi les autres, il le fut plus atrocement que tout autre. Dans l'histoire sanglante de l'im-

périalisme, la Centrafrique offre l'exemple des méfaits du colonialisme portés à leur paroxysme, que ce soit dans la caricature ou dans le meurtre. Faut-il rappeler la succession bi-annuelle des luttes paysannes réprimées dans le sang, les multiples exactions commises pour le travail forcé, le génocide du peuple centrafricain, les tyrannies sanguinaires néocoloniales ? Pourquoi la Centrafrique détient-elle ce record de l'horreur ?

Des éléments de réponse peuvent être apportés.

La colonisation effectuée tardivement a employé surtout la coercition et cela dès le début. Elle a utilisé moins qu'ailleurs les structures sociales antérieures. En Afrique centrale, la faible différenciation sociale n'a pas permis de récupérer une hiérarchie préexistante en faveur du colonialisme. Tout de suite s'est enclenchée la dialectique brutalité coloniale/lutte paysanne/répression féroce, qui fut un prolongement des mouvements de révolte antérieurs contre les esclavagistes arabes et la traite des nègres.

Toute la période coloniale a été marquée par la permanence d'un gouvernement militaire qui se chargeait du contrôle des opérations de production avec l'aide de ses milices, les seuls cadres alors formés.

Les caractéristiques actuelles du pouvoir néocolonial, les coups d'Etat militaires et la présence de l'armée française, ne font que perpétuer les modalités coloniales. Bokassa est l'exemple le plus illustre de ces cadres militaires formés par et pour la domination coloniale.

D'autre part, il convient de noter les liens particuliers qui unissent la Centrafrique à certains intérêts et personnalités français de tout premier plan. Sans rappeler les affaires récentes des diamants, qui restent présentes en mémoire, il faut souligner que depuis la III[e] République certains ministres et hautes personnalités français ont des intérêts personnels en Centrafrique. Ces phénomènes, sans être essentiels, permettent d'expliquer combien certains milieux français, bien placés, veillent avec soin sur l'évolution politique de la Centrafrique.

Ces deux éléments, la militarisation des structures et les intérêts personnels de certains milieux, éclairent les conditions particulières de la Centrafrique, dans l'ensemble néocolonial français. Ces caractères spécifiques marquent et ont marqué l'histoire centrafricaine. Ces éléments sont fondamentaux pour comprendre le passé, le présent et l'avenir du peuple centrafricain. Les Européens rédui-

sent trop souvent l'histoire de ce peuple à des événements spectaculaires par lesquels ils peuvent exprimer leurs fantasmes d'une Afrique sauvage et profonde.

Au-delà de cette histoire imposée, occultée, déformée, mon étude a tenté de réécrire l'évolution des structures économiques et sociales pour essayer de rendre aux Centrafricains et autres lecteurs une vision plus conforme à la réalité.

Mon but consistait à réunir et à discuter les éléments de base et les sources originales de ce travail de reconstitution. Il serait souhaitable que ce travail de documentation puisse être réutilisé et enrichi par d'autres chercheurs pour poursuivre et affiner cette première ébauche. Mais les conditions politiques actuelles ne facilitent pas une élaboration collective et une confrontation fructueuse.

Cet objectif m'a contraint à reporter le plus intégralement possible les documents cités en référence. L'accumulation d'informations a accru considérablement le volume de mon étude. Les citations importantes peuvent provoquer des ruptures de style et rendre la lecture plus ardue. Mais la méthode choisie de manière délibérée permet cette reconstruction progressive à partir des éléments historiques contestables d'origine coloniale. Il ne s'agit pas d'une compilation anecdotique et empirique, mais d'une révision intégrale des matériaux de base. Séparer documents et analyse auraient rendu l'argumentation incompréhensible, infondée et abstraite.

Au cours de ce travail qui s'est échelonné sur plusieurs années, les fondements de l'analyse n'ont pas été modifiés. Le fil directeur qui sous-tend tout mon travail, consiste à mettre à nu les rapports sociaux qui provoquent l'appauvrissement de la population centrafricaine. Chaque partie retrace les différentes phases successives de la dialectique des politiques économiques et sociales coloniales et des formes de résistance de la population. La problématique d'ensemble ne se dilue pas dans la succession des événements, mais se renforce progressivement par l'émergence, à chaque période, de nouvelles contradictions, de nouveaux rapports sociaux, de nouvelles classes supports.

En conclusion, cette étude cherche à éclairer les rapports de domination coloniale et néocoloniale spécifiques à la Centrafrique. Il n'est pas question ici de blocage du développement, mais au contraire, l'appauvrissement des masses, loin d'entraver le développement du capitalisme

en Afrique, forme la condition et l'expression même de la domination des grandes puissances. Ce travail ne se limite pas à une dénonciation des relations internationales inégales, mais met en cause les rapports sociaux internes et le rôle des bourgeoisies africaines locales qui servent de relais au capitalisme mondial.

Cette étude devrait permettre une analyse pertinente des différentes classes sociales actuelles et de leurs rapports entre elles. En cette période où la lutte pour le pouvoir néocolonial s'exacerbe, il importe de déterminer les bases de tous les partis et organisations qui se disputent les miettes de pouvoir. Si ma contribution permettait de démystifier quelque peu leurs entreprises, une partie de mes objectifs serait remplie.

Du point de vue des théories du développement et des impérialismes en Afrique

A partir du cas de la R.C.A., ce travail se voulait aussi une modeste contribution complémentaire et critique aux études déjà entreprises : d'une part, par des ethnologues et historiens « africanistes », et d'autre part, par des économistes « tiers-mondistes », de toutes tendances, sur le système impérialiste, les rapports des pays dominants avec les pays dominés.

Les documents, les ouvrages et les résultats des enquêtes personnelles étaient rassemblés et classés dans la logique de ce projet. Je comptais dégager de leur traitement, d'une manière critique et théorique, les tendances fondamentales actuelles de l'évolution des sociétés africaines après l'euphorie politique, économique, voire théorique, des années soixante où beaucoup de pays africains avaient accédé à « l'Indépendance politique ».

En procédant de la sorte, je comptais en outre, à partir de ces tendances fondamentales, caractériser les nouvelles tendances de l'impérialisme et ses manifestations en Afrique.

En effet, il me semble qu'il existe de plus en plus un décalage entre les tendances actuelles de développement du capitalisme et de l'impérialisme à l'échelle mondiale et les théories qui sont censées en rendre compte.

Produites les unes et les autres dans les conditions des années soixante elles n'intègrent pas les aspects récents de l'évolution du système impérialiste ; ceci ne manque pas d'avoir, sur le plan politique, des conséquences graves sinon dramatiques. Certaines théories se contentent le plus souvent de résoudre les problèmes complexes qui se posent dans ce domaine à l'aide de citations savantes tirées de tel ou tel jugement de Marx ou de Lénine.

Loin de moi de penser un seul instant que les études des tendances actuelles de l'impérialisme doivent être fondées uniquement sur des connaissances empiriques. Il n'y a pas lieu de créer une opposition artificielle entre les aspects empiriques et les aspects théoriques que doit comporter nécessairement une étude de l'impérialisme ou toute autre analyse.

La séparation injustifiable des deux aspects, devenue une tradition dans les universités et les centres de recherches, a eu souvent pour résultat d'affaiblir les capacités d'élaboration théorique « rationnelle » et vérifiable.

Tels étaient donc mon projet initial et la démarche conséquente envisagée. Mais les nombreux événements en Afrique et en particulier en Centrafrique ces dernières années en ont décidé autrement. La R.C.A. a connu et connaît toujours une situation préoccupante. Il est inutile de rappeler les multiples exactions, pillages et assassinats du gouvernement néocolonial de Bokassa, puis de Dacko et de Kolimgba.

Face à ce régime sanguinaire la jeunesse s'est soulevée en janvier et avril 1979 et a commencé une lutte qui se poursuit encore sous toutes les formes (grèves de cours, refus d'embrigadement par le gouvernement, etc.).

Il m'a donc paru urgent de traiter le même sujet mais sur un mode moins théorique.

Toutefois, les thèses de l'impérialisme et du sous-développement sont remises en cause en filigrane dans l'analyse des mécanismes concrets de l'ordre colonial, néocolonial et d'appauvrissement en Afrique où la R.C.A. est un exemple typique.

Les manifestations phénoménales de ces mécanismes cachent l'extension des rapports capitalistes dans ce continent. Les événements en Afrique (famine, guerres, interventions militaires impérialistes), qui prolongent le génocide colonial, sont avant tout les fruits d'un processus d'exploitation et d'appauvrissement continu des peuples africains.

Aucun discours sur le « sous-développement », fût-il de gauche, ne peut plus cacher, comme dans les années soixante, cette réalité qu'il faut s'efforcer d'étudier.

Le développement des villages « auto-centres » peut-il sauver les pays africains de la domination impérialiste ? Quels rapports sociaux et quelles techniques dans ces villages ? Comme il est démontré dans les chapitres qu'on va lire, « les paysannats africains » proposés naguère par des experts comme solutions à la misère des masses colonisées, avaient été pendant la colonisation les moyens adéquats par lesquels le capital devait s'approprier rationnellement l'agriculture traditionnelle. On peut donc dire que certains auteurs des nombreux ouvrages sur l'Afrique de ces dernières années ne font que prolonger d'une manière élégante le vieux discours colonial.

Une théorie générale des rapports de domination, au sein du système de production mondial, ne peut rendre compte de la nature et des formes spécifiques de l'exploitation dans chaque pays.

Il faut préciser les transformations historiques subies par ce pays, le mode spécifique d'appropriation de l'espace rural et les formes de luttes sociales qu'il peut engendrer ; le type d'industrialisation et le mode d'appropriation des technologies ; les fondements spécifiques de l'appareil d'Etat. Les rapports entre tous ces éléments — supports de la reproduction économique et sociale — sont seuls capables d'expliquer pourquoi tel ou tel événement intervient dans le pays étudié. Au-delà des facteurs conjoncturels, les différents événements de ces dernières années correspondent aux transformations fondamentales des formes de domination et de reproduction du capitalisme en R.C.A.

Je tente donc de répondre à certaines questions qu'on peut se poser à ce sujet, à travers une description et analyse des mécanismes concrets de l'ordre colonial et de la transformation de la société centrafricaine car sans une connaissance concrète de ces mécanismes, les problèmes théoriques et pratiques ne seront jamais résolus et on ne peut comprendre pourquoi presque toute l'Afrique vit sous un régime plus ou moins dictatorial.

Une telle étude peut se concevoir très différemment selon la spécialité du chercheur (historien, économiste, sociologue, ethnologue, etc.), mais pour avoir une vue globale afin de toucher au plus près les problèmes de domination, de transformation socio-économique, etc., il est nécessaire de s'imprégner des divers points de vue.

Pour la première fois, l'analyse de la R.C.A. sera donc abordée sous tous ses aspects (économique, sociologique, historique, etc.).

Il sera donc analysé :

— Le processus par lequel le mode de production capitaliste a été introduit en R.C.A.

— Le processus par lequel il domine et détermine les autres modes de production.

Au niveau concret cela comportera l'étude de :

— La conquête militaire européenne et française en particulier en Afrique centrale.

— L'organisation politique et juridique qui avait pour but de créer des structures institutionnelles coloniales : les lois spécifiques conçues pour les pays colonisés.

Il s'avère aussi nécessaire d'analyser le procès de transition du travail familial à l'organisation bureaucratique du travail (travail colonial forcé) d'une part et à l'organisation du travail capitaliste (travail libre) d'autre part.

Cela sous-entend la transition de la « formation sociale communautaire » à la « formation sociale coloniale » puis à la « formation sociale néocoloniale ».

Comment ces trois formations sociales se combinent-elles ? Comment les travailleurs furent-ils séparés de leurs conditions antérieures de vie ? Comment les forces de travail étaient-elles réparties ? : émigration et immigration interrégionales à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Quel a été le processus du transfert des valeurs (prestations, impôts en nature ou monnaie) des modes de production précapitaliste au mode de production capitaliste ? Quelle est la forme d'industrialisation ? Comment se manifestent les rapports de domination de l'impérialisme en général et français en particulier en R.C.A. ?

Cette domination a engendré le développement de nouvelles classes sociales et couches sociales et de nouveaux rapports sociaux. Dans la transformation des formations sociales précoloniales, il s'est formé de nouvelles classes et couches sociales spécifiques aux intérêts nouveaux et différents. Quelles sont les nouvelles formes de luttes et les nouveaux moyens de domination de ces nouvelles couches sociales ?

Par quels moyens s'opèrent les alliances de ces dernières avec les classes sociales étrangères dominantes. Il convient par conséquent d'étudier : les formes originales

de lutte de classes, la nature et le rôle de l'Etat dans la morphologie de la formation sociale centrafricaine. Cet Etat a une partie de son support social (les forces sociales dominantes) à l'extérieur du pays. Quels sont les aspects spécifiques du prolétariat en développement, sa force, ses formes de conscience ? Comment les salariés en général et les paysans en particulier subissent-ils aujourd'hui le processus général d'appauvrissement ? Quelles luttes engendre-t-il ? Quelles sont les contradictions que comportent ces luttes qui les différencient des mêmes luttes dans d'autres pays ?, etc.

NOTES INTRODUCTIVES A LA FORMATION SOCIALE PRÉCOLONIALE, A LA TRAITE ET AUX CONQUÊTES MILITAIRES COLONIALES

Le territoire oubanguien devenu centrafricain dans ses délimitations et dimensions est justement une création entièrement coloniale. Malgré quelques études d'ethnologues, d'historiens et autres témoignages des premiers « explorateurs » arabes et européens, les recherches archéologiques entreprises depuis plus de vingt ans, avec quelques résultats relativement satisfaisants, on ne connaît que peu de choses sur le passé de cet espace africain violé par le colonialisme.

Il va sans dire que les moyens quasi inexistants affectés à la recherche et la domination idéologique colonisatrice dans les études et les recherches sur l'Afrique en général et sur la R.C.A. en particulier jouent un rôle négatif dans le développement des réelles connaissances du passé. Le problème se pose tout autant pour la période contemporaine.

Cependant l'observation attentive de ce qui reste des rapports sociaux villageois et une lecture critique des documents historiques ont permis d'esquisser la structure sociale et économique de l'époque précoloniale : la communauté villageoise ; la base sociale étant la famille élargie associée à d'autres familles du même clan ou de la même ethnie pour l'exploitation des terres mises en commun. La connaissance de l'organisation sociale précoloniale s'avère nécessaire car son originalité n'est pas sans effet encore aujourd'hui sur toute action dite de développement.

Le lecteur soucieux d'une analyse plus détaillée et fondée est invité à se reporter au premier chapitre de ma thèse et aux ouvrages de Pierre Kalck, de De Bayle des Hermens, de J.M.C. Thomas, de Eric De Dampierre, de Pierre Vidal, de J.D. Penel, de M. Diki-Kidiri, etc. (voir la bibliographie).

La note introductive ici a pour but principal de per-

mettre au lecteur de comprendre les raisons qui m'ont amené à commencer dans cet ouvrage l'étude de la société centrafricaine par les sociétés concessionnaires, qui avaient marqué le départ de la colonisation à travers leurs activités, leurs contradictions, les origines de leurs capitaux, les effets de leurs activités sur les organisations sociales précoloniales, les causes de leur disparition et aujourd'hui les séquelles de leurs pratiques économiques sur l'économie moderne centrafricaine.

Les mouvements de peuplement précolonial

Les groupes ethniques

Du XVI[e] au XIX[e] siècle, chassées par l'Islam venant du Soudan, puis par les razzias esclavagistes, les guerres intertribales et coloniales, de nombreuses populations venues de divers horizons trouvèrent refuge dans le pays centrafricain. Les grands groupes ethniques actuels sont issus de ces populations.

Ces groupes ethniques sont :

— Les Pygmées, ou Babinga, considérés par tous les historiens comme les tout premiers occupants du pays ; ils sont en voie de disparition. Ils vivent de chasse et de pêche et sont doués en pharmacopée traditionnelle.

— Les Goula, les Kreich, les Binga, les Bongo, les Challa et les Pambia, qui occupaient la partie nord-orientale du pays depuis des siècles, sont les moins nombreux aujourd'hui, à cause des razzias du siècle dernier. Leur artisanat fut détruit par la colonisation.

— Les Npaka et les Lissongo forment moins de 1 % de la population totale actuelle.

— Les Sara, qui dominent au sud du Tchad, forment 4 % de la population centrafricaine et vivent principalement au nord.

— Les groupes islamisés ou arabisés, les Rounga, sont les survivants de l'ancienne province ouaddaïenne, le Dar-El-Kouki. Il faut ajouter à ce groupe les Bornouan, les Haoussa, les Peulhs, les Bororo et les Foulbés venus

du Tchad et du Nord-Cameroun. Ils sont dans l'ouest et le centre-est des pasteurs ou des petits commerçants.

— Le groupe des Azandés, Nzakara, Dockoa Patri, sont répartis entre la R.C.A., le Soudan, le Zaïre et l'Ouganda. Ils avaient constitué une véritable nation zandé à partir de la fin du XVIIIe siècle. Cette nation fit encore en 1870 l'admiration de l'Allemand Schweinfurth, mais elle sera détruite par les razzias puis par la colonisation.

— Le groupe « des gens du fleuve » constitué de Banziri, Yakoma, Sango, Bouraka, Mbangui, Dendi, et Mbongo, se répartissent le long du fleuve Oubangui, de Moungouba à Bangassou. Ils sont pêcheurs et commerçants. Ils avaient le monopole des transports fluviaux et furent ainsi utilisés par les colons pour pénétrer dans le pays. Leur langue (le sango), enrichie d'autres langues locales et extérieures (portugais, arabe et français) est parlée dans tout le pays et dans certaines régions des pays voisins : Tchad, Cameroun, Zaïre, Congo-Brazza, etc. Elle est devenue officiellement la langue nationale de la R.C.A.

— Enfin, les deux plus grands groupes :

— Le groupe Banda, qui comprend les M'gbougou, les Yacpa, les Langbassi, les Linda, les Yanguéré, représente environ 36 % de la population actuelle. Ils sont cultivateurs et chasseurs.

— Le groupe Gbaya-Mandja comporte environ 38 % de la population totale, artisans, cultivateurs et chasseurs. Les Gbaya-Mandja occupent l'ouest, le nord et le centre du pays. Leurs régions ont toujours été à l'origine des révoltes anti-coloniales. Exemple : les révoltes paysannes de 1926-1936, que nous verrons plus loin.

Ces groupes sont théoriquement répartis dans des grandes ères de culture dites « civilisation de la forêt », « civilisation des cours d'eau » et « civilisation de la savane ».

Les zones culturelles

Les civilisations de la forêt

Elles couvrent la zone forestière du sud-ouest que peuplent surtout les Pygmées qui y sont implantés depuis des siècles et les Ngbakas, les Mbatis et les Mbofis, etc.

Le principal type de production économique était la

chasse et la cueillette. Les Pygmées sont d'excellents chasseurs, ils ignoraient la métallurgie. Ils sont en perpétuels déplacements dans la forêt et chassent en piégeant.

Les Pygmées ont depuis longtemps eu d'excellents rapports d'échange avec les populations sédentaires de la forêt ; les premiers échangent les plantes médicinales, la viande de chasse, les fruits sauvages, contre les cigarettes, sel, savon et étoffes des seconds. Avec la colonisation la salarisation a atteint aussi certains groupes de Pygmées employés dans les champs de café pour un salaire encore plus dérisoire que celui des sédentaires. La salarisation modifie de plus en plus leur mode de vie par une tendance à la sédentarisation.

Les civilisations des cours d'eau

Cette aire, alimentée par de nombreux cours d'eau, couvre la région de l'est. Les principales activités économiques précoloniales étaient la pêche et le commerce à distance. Ces activités avaient développé parmi les langues de l'est une langue support : le sango, qui devait être utilisé par les missionnaires européens. Le sango s'est imposé par la suite comme une langue nationale. Il est parlé dans les pays voisins : Tchad, Cameroun, Zaïre, Congo, etc. Les communautés villageoises de l'est ont une origine nilotique. Avec l'influence musulmane et les luttes anti-esclavagistes, des Etats de type archaïque s'étaient développés dans cette région. Ces Etats sont à l'origine d'une littérature orale très avancée et de corps de métiers chargés de sa conservation et de sa diffusion. Ces corporations ont constitué une caste de griots dans cette région.

Les civilisations de la Savane

On situe généralement ladite civilisation dans la région du nord-ouest. L'activité économique principale était agraire.

L'organisation du temps reposait essentiellement sur le cycle agricole. Ainsi dans certaines régions, les mois, les heures et les moments des journées portaient telle ou telle appellation selon ce qu'ils évoquaient ou permettaient de réaliser au cours des activités agricoles. La découverte dans la région de Bouar-Baboua d'une vieille fonderie de fer montre que la métallurgie était connue depuis longtemps. Dans cette partie du pays l'organisation sociale était déjà plus complexe. C'est ainsi qu'on

pouvait noter un corps de forgerons chargé de fabriquer des houes, des haches et tous les outils en fer nécessaires aux villageois. Ces forgerons étaient aussi chargés de battre la monnaie réservée à l'échange de certaines catégories de produits entre les villageois. Les forgerons étaient vénérés à cause de leur fonction et formaient une couche sociale privilégiée dans les villages. Le système éducatif reposait sur des sociétés secrètes ou initiatiques dont les principales étaient : le Gaza, le Labi, le Ngaragué et le Gombanda. A partir de dix à douze ans les jeunes gens étaient séparés de leur famille et amenés dans les sociétés secrètes ou d'initiation. Celles-ci se chargeaient de leur éducation pendant plusieurs années. Le nombre d'années était réduit pour les jeunes filles. La conception philosophique et sociale de ces sociétés reposait essentiellement sur l'ascétisme, l'honneur et la croyance au culte des ancêtres. La plupart des dirigeants des révoltes paysannes anticoloniales étaient formés dans ces sociétés ancestrales (par exemple Karinou, voir à ce sujet le chapitre sur les révoltes paysannes).

Les traits traditionnels communs aux aires culturelles

La communauté villageoise

Les traits communs s'étaient formés au rythme des guerres inter-claniques d'une part, et d'autre part des luttes contre les razzias arabes, la traite des nègres, puis la colonisation. Si les historiens, tel Pierre Kalck, démontrent qu'on pouvait dénombrer trois sortes d'organisation sociale : communauté villageoise, confédération villageoise et organisation étatique, on se doit de noter que la base commune de ces organisations ou sociétés était la commune villageoise. Elle est la forme sociale la plus ancienne et diffère de la communauté primitive. Elle repose sur un mode de production communautaire. La base sociale est la famille élargie associée à d'autres familles de même clan ou ethnie.

La propriété foncière étant collective chaque membre de la communauté pouvait l'utiliser pour la satisfaction de ses besoins personnels sans entrer en conflit avec un autre membre de la communauté. Cette dernière médiatisait la propriété individuelle de la terre, elle garantissait ainsi la satisfaction des besoins matériels des populations avec un minimum de travail. La force de production

était encore essentiellement l'homme. Le travail mort accumulé était rudimentaire, il pesait peu dans le procès de production et dans le procès social de reproduction qui était dirigé par les chefs communautaires. Ces derniers avaient un pouvoir prépondérant fondé sur les expériences de la vie, sur la division en classes d'âge et surtout sur le culte des ancêtres qu'ils incarnaient. Ils étaient détenteurs de certains savoirs : médecine, rapports de l'homme avec la nature, l'expérience sociale, etc. Bien que l'artisanat et l'élevage fussent séparés de l'agriculture, le plus souvent sous la forme de castes lignagères autour d'un métier dans certaines communautés, la propriété foncière communautaire et l'agriculture constituaient la base de l'ordre économique. Par conséquent, le but de l'économie était la production de la valeur d'usage et la reproduction de l'individu selon des rapports déterminés avec son clan, son lignage et son ethnie. Le comportement de l'individu vis-à-vis de la terre, considérée comme la propriété communautaire, était médiatisé par l'occupation violente ou pacifique du terroir par telle ou telle ethnie. Le plus souvent, les hommes et les femmes du terroir conquis devenaient plus ou moins la propriété de la communauté villageoise nouvellement arrivée par la force. C'est de cette situation que sont nées des castes guerrières qui dominaient les communautés villageoises dans l'est du pays. Cette situation est aussi à la base d'un aspect de l'esclavage, dit de « case », et de la vente des hommes au même titre que des ivoires d'éléphant. Les communautés villageoises étaient souvent secouées par des contradictions internes dont les solutions permettaient soit la cohésion ou l'éclatement de la communauté : opposition femmes-hommes, opposition entre les classes d'âge et entre l'homme et la nature, etc.

Le secret du savoir détenu par les vieux était un moyen de maintenir la cohésion et la communauté et d'assurer sa reproduction. Le plus souvent ces chefs étaient des éléments détenteurs du savoir ou de la force héritée des ancêtres.

Cette forme de communauté villageoise centrafricaine était en voie de décomposition par les jeux de guerre, du commerce à longue distance qui avaient transformé certaines ethnies en castes de petits marchands, d'artisans, de guerriers, créant ainsi des conditions favorables pour le développement des classes privilégiées et l'amorce de véritables rapports d'exploitation productive de l'homme par l'homme.

Le processus de l'esclavage domestique et la formation d'Etats et de Confédérations villageoises

Les guerres, les progrès de la population et de la production, certaines pratiques sociales avaient conduit à la formation de ce que les africanistes appellent l'esclavage de « case » ou « domestique ». En dehors des guerres, d'après Brown au cours de son voyage en 1793 dans cette région, « ce pays est un Etat nègre considérable, il est arrosé par une infinité de rivières qui le coupent en tous sens. Ses habitants se font remarquer par leur probité et leur délicatesse scrupuleuse. Si un individu commet quelques dégâts dans les champs on règle l'affaire dans un palabre. L'offensé obtient en dédommagement le fils ou la fille du coupable. Les plus petites injures sont punies et bien souvent on réduit en esclavage les enfants et les parents de l'agresseur. La mort n'est pas une chose naturelle et lors d'un décès on fait subir à tous les voisins le poison d'épreuve en liquide rouge tiré du bois rouge. Les tribus se querellent souvent entre elles. Le sel y est évidemment recherché (12 livres pour une jeune esclave et 15 livres pour une femme). Dans cette région du Fertit étaient exploités le fer, le cuivre et le zinc » (1). Cette pratique semble être à l'origine de la formation et du développement des confédérations des communautés villageoises, mais surtout des Etats esclavagistes, des seigneurs marchands du nord du pays.

Les principaux facteurs extérieurs qui avaient joué un rôle important étaient les razzias et la traite d'esclaves. Le fils ou la fille du coupable obtenu par l'offensé après le jugement ou palabre restait dans la communauté villageoise de l'offensé et produisait pour le compte de celle-ci. Le coupable réduit à l'esclavage ne devenait pas l'élément essentiel de la production de l'offensé. Sinon on aurait assisté à un système de mode esclavagiste de production à la romaine. Même le coupable réduit à l'esclavage après le jugement pouvait redevenir libre, quelque temps après expiation de sa faute sous une forme ou une autre ; ou bien il pouvait demeurer élément de prestige de l'offensé ou esclave commun du village. Il perdait alors le droit de participation à la gestion du village et était ainsi réduit à la classe des enfants, mais il

(1) W.G. Brown, *Travels in Africa*, Egypt and Syma from the year 1792 to 1798, Londres, 1979.

devait participer à toutes les activités économiques et avait souvent le rôle d'un domestique ou parfois celui d'un compagnon du maître.

A la propriété communautaire de la terre correspondait la propriété communautaire des esclaves. C'est ainsi qu'une ethnie après une guerre pouvait être réduite à l'esclavage par une autre. Le surplus du travail de l'ethnie dominée pouvait ainsi libérer l'ethnie dominante de certains travaux, d'où formation de castes guerrières ethniques comme chez les Zandés au sud-est du pays. A ce niveau la circulation de la force de travail du coupable à l'offensé eut une importance. L'esclave pouvait être offert par les chefs privilégiés ou être échangé contre des produits — marchandises de prestige — ou être enrôlé de force dans l'armée pour un pays lointain. Les razzias et la traite accentuèrent ce processus de la circulation des hommes-outils, décomposant et vidant ainsi de nombreuses communautés villageoises.

L'importance prise par ce genre de commerce et les guerres contribuèrent à la formation des confédérations et des pouvoirs centralisés. C'est aussi l'époque où les jeunes, les hommes, les femmes, toute la force vive du pays envoyée au-delà des déserts et des mers marqua de son sang sa longue « route du retard de l'Afrique noire ». L'espace centrafricain comportait assez d'exemples de ces Confédérations et de ces systèmes de pouvoir centralisé. Ils étaient dans le nord-est du pays dominés surtout par de grands guerriers islamisés devenus sultans avec leur cour de riches marchands d'esclaves. Les hommes et les femmes libres étaient des islamisés des familles directes ou indirectes des sultans. Les esclaves étaient de pauvres « paysans païens » razziés au sud. Le monopole du commerce et des expéditions était le fait des sultans et des riches marchands d'esclaves. A la différence de ce qui se passait en Europe dans les campagnes, ce n'étaient ni le pain ni les céréales qui jouaient un rôle important dans le tribut ou la différenciation sociale, mais les esclaves et les ivoires.

La traite - Les conquêtes militaires coloniales et les résistances des populations

La traite et les résistances paysannes

Il est désormais établi que la traite, de même que l'occupation coloniale, s'étaient accompagnées d'incessantes révoltes de la part des populations autochtones. Ces révoltes avaient revêtu plusieurs formes.

Alors que sur les côtes africaines la chasse aux esclaves semblait prendre fin, le centre de l'Afrique, encore mal connu par les derniers Européens marchands d'esclaves, devint un nouveau réservoir d'hommes-marchandises. Déjà en 1803 et 1811, le « voyageur » tunisien Cheik Mohamed El Tounsy signalait au cours de son voyage au Darfour et Ouaddaï, où son père était commerçant, l'importance qu'avaient prises à cette époque les chasses esclavagistes : les « Ghazoua ». Il avait lui-même accompagné une expédition Selatit-Forienne chez les Fertit, aux confins de Darfour et du pays centrafricain.

La principale production des aristocraties guerrières et la source de leur richesse dans les empires du Darfour et du Ouaddaï étaient la chasse aux esclaves. A l'ouest du pays, le royaume du Baguirmi s'était spécialisé dans la mutilation et le commerce des eunuques, appréciés au Moyen-Orient. De véritables seigneurs-marchands d'esclaves tels que Bekir, Abdel Sanimat, Ziber étaient associés à une confrérie d'Européens qui continuaient à vider le pays de ses forces vives. Ils ravagèrent donc toute l'Afrique centrale, et surtout le pays centrafricain, de 1850 à 1865.

La résistance des populations donna lieu dans un premier temps à la formation de nouveaux sultanats ou Etats, au renforcement de quelques anciens sultanats mais aussi à l'affaiblissement, voire la disparition, de certains anciens sultanats, notamment ceux liés aux sociétés commerciales esclavagistes. Aussi d'anciens Etats du nord et du sud tchadien tels Dar-El-Kouti, Dar-Ronga, Sokobie, Bornou, Barguirmi, Ouaddaï, qui avaient résisté à la formation du grand empire en Afrique centrale de 1804 à 1808, de Mossi à L'Admoua, par Ousman Dan-Fodia, un prophète peulh, virent apparaître dans le sud de nouveaux sultanats concurrents : Senoussi, Bangas-

sou, Azandés, Bandias et Voungoura, les royaumes de Zemio et de Rafaï, etc.

Cependant, l'ouverture du Soudan, pays voisin, au commerce international, le soulèvement des peuples soudanais contre les Egyptiens et leurs alliés anglais, créèrent une nouvelle situation. La chasse systématique aux villages s'étendit à toute l'Afrique centrale. Aussi la résistance des communautés villageoises, des chefferies, et même de certains sultans considérés comme esclavagistes, se généralisa dans tout le pays. Elle fut surtout dirigée contre les étrangers et les puissantes aristocraties guerrières esclavagistes.

La conséquence de cette résistance fut la destruction des castes guerrières, des grands centres de marchés d'esclaves comme Kouka, la grande ville de Chaa, M'Poumon, Ouessa, Dem D'Hallet, Dem Goudjou, Dem Ziber, etc. Ces centres étaient des entrepôts d'esclaves. Cette lutte contre la traite des nègres dura jusqu'en 1900. Les premiers militaires français devaient profiter des désordres sociaux dus à la révolte généralisée pour pénétrer dans le pays. En effet l'occupation française commença réellement dans ce pays avec la formation le 26 juin 1889 du poste français par Dolisie après les massacres des paysans opposés à la présence militaire étrangère. Ce fut un village au bord de l'Oubangui, occupé militairement, qui allait donc être imposé aux populations comme poste français afin de conquérir toute la région. Ce poste est aujourd'hui devenu la capitale : Bangui.

Les conquêtes militaires françaises et les résistances paysannes

La Conférence de Berlin, le 26 février 1885, avait défini les zones d'influence d'Afrique centrale aux grandes puissances européennes. Elle traça ainsi la route aux nouveaux « explorateurs », en somme agents des sociétés commerciales ; commença alors une nouvelle ère pour cette région d'Afrique. Les Français remontèrent le cours de l'Oubangui « découvert » par le pasteur Grenfell et déjà parcouru par un certain Belge Van Gele. Des « missions d'exploration » se succédèrent : Brazza, Albert Dolisie, Michel Délosie, Marchand, etc., sans parler des missions belges, anglaises, allemandes.

L'occupation militaire du pays, dans la zone délimitée aux Français, se fit dans le sang. Les hommes d'affaires

de Paris ayant vite compris cette difficulté firent prévaloir le rôle « des missions » (1). Aussi le comité colonial, syndicat des principales maisons françaises ayant des intérêts dans les colonies, par la voix de son directeur Delcassé, s'occupa particulièrement du rôle des « missions d'exploration ». Pour lui, l'heure des « missions pacifiques » est dépassée. Il ne s'agit plus de missions « d'explorations » d'une douzaine d'hommes comme celle de Binger, Brazza, Monteil, dans la période précédente, mais d'unités militaires de cent à deux cents hommes pouvant vivre sur les pays. Le commandant Toutée, homme de confiance de Delcassé, prônait cette méthode économique : « la guerre nourrit la guerre ».

Les missions furent désormais composées essentiellement des militaires et des tirailleurs (paysans et artisans des régions déjà occupées, enrôlés et formés spécialement pour la conquête d'autres régions) ; ces missions avaient comme rôle essentiel d'installer par la négociation ou par la force un réseau de postes et de petites garnisons plus ou moins tolérés par les populations locales. Mais il faut dire que ces postes étaient à la merci des révoltes, les paysans n'acceptaient pas la présence des militaires et civils européens.

Plusieurs missions, de véritables colonnes militaires, convergèrent vers l'Oubangui (R.C.A.) et le Tchad : la Mission Marchand venait du Congo en 1896, la Mission Lamy et Foureau venait du sud-algérien, celle de Gentil passait aussi par le Congo, celle de Voulet et Chanoine partait du Soudan, etc. Peteau, un lieutenant de la mission Chanoine, relate les faits et gestes de la mission, et donne cet exemple de la pratique quotidienne de la plupart de ces missions.

> *« Des patrouilles doivent s'approcher des villages, s'en emparer à l'arme blanche, tuer tout ce qui résiste, emmener les habitants en captivité, s'emparer des troupeaux... Le 9 au matin, la patrouille en reconnaissance rentre au camp avec 250 bœufs, 500 moutons, 28 chevaux, 80 prisonniers. Quelques tirailleurs ont été blessés. Afin de « faire un exemple », le capitaine Voulet fait pendre vingt femmes-mères, avec des enfants en bas âge et à la mamelle et les fait tuer à coups de lance, à quelques centaines de mètres du camp. Les corps ont*

(1) P. Renouvin, *La politique extérieure de Th. Delcasse*, Paris, C.D.U., p. 4.

été trouvés ensuite par le commandant du poste de Say » (2).

L'objectif à atteindre est la destruction de l'empire de Rabah et de Senoussi. L'alliance de la France avec les sultans N'Zakara, Zandé, Bangassou, Rafaï, Zemio et Tambourа, etc., contre Rabah et Senoussi, permit la création des postes de Ouadda, Kouango, Mobaye, Bangassou, Zemio, du nom des sultans, et sur la route du Tchad : Fort de Possel, Fort Sibut, Fort Crampel qui portent les noms des chefs de missions tués par les paysans à cette époque. Un décret du 13 juillet 1894 créa à l'insu des sultans et des chefs alliés des Français, le territoire de l'Oubangui. A partir de cette date le portage obligatoire devint un moyen de déplacement et de regroupement des paysans. Les réquisitions pour le portage entre le Congo et le territoire de l'Oubangui d'une part et le Tchad d'autre part devaient alors décimer certaines populations et provoquer d'incessantes révoltes. Pour venir à bout de ces révoltes les militaires brûlaient systématiquement les villages.

Le général Mangin écrit :

> « *L'incendie d'un village correspond simplement à une amende de quelques journées de travail. Comme ce travail est sans profit pour personne, je ne me suis jamais servi de cette punition. Quand j'ai eu à sévir, j'ai préféré infliger une amende qui profita au trésor public ou une corvée d'intérêt général mais il y a des cas ou un châtiment immédiat devient nécessaire, où il faut prouver sur-le-champ qu'on est le maître ; je conçois donc fort bien que l'incendie soit alors employé* » (3).

Pour atteindre le Tchad, maintenir les régions conquises, il faut une liaison permanente, donc un portage permanent. Le révérend Père Daigre relate dans *Oubangui-Chari*, témoignage sur son évolution (1900-1940), cette triste période :

> « *Les subdivisions traversées par la piste étaient chargées de fournir les porteurs. Les conditions de travail étaient dures ; charges 30 kilos, étape 25 kilomè-*

---

(2) P. Vigné d'Octon, *La gloire du sabre*, Flammarion, Paris, pp. 40, 41.

(3) Mangin, *Souvenir d'Afrique*, tome II, Denoël, Paris, p. 206.

tres, salaire 1 franc (quand on disposait de quoi le payer et quand on voulait bien le payer...). Les transports allaient toujours s'intensifiant, le portage finit par rebuter les meilleures volontés. Aucune nourriture n'était prévue et la plupart des porteurs, gens imprévoyants (sic) devaient couvrir leurs 80 ou 100 kilomètres tiraillés par la faim. Plus tard on viendra jusqu'à retenir leur maigre salaire pour le verser à l'impôt du village » (4).

Le *Bulletin du Comité de l'Afrique centrale* estimait à 120 000 habitants environ la population soumise au portage, le nombre de journées de portage était estimé à 112 000 en 1902 et 101 066 en 1903. Au début les femmes, enfants, vieillards, chefs et notables étaient dispensés de la corvée. Nous verrons plus loin que le travail forcé instauré comme procès de prolétarisation n'épargnera pas ces couches sociales. Le bulletin donnait officiellement le nombre de 12 000 porteurs réels et 80 jours de portage par an par porteur. Mais ce bulletin n'était pas sûr lui-même des chiffres avancés car il note : « *... et nous le répétons, tous ces chiffres sont des moyennes plutôt faibles* » (5). Le bulletin précise par ailleurs « *que ces chiffres ne comprenaient pas les journées de corvées pour la construction et l'entretien des routes, des ponceaux, des postes administratifs, etc.* ».

Le commandant Saintoyant donne pour le seul deuxième semestre de 1903, le chiffre de 10 492 journées de travail pour le débroussaillement de la piste Possel-Crampel. Salaire : une cuillerée de perles par jour et deux mètres d'étoffe par mois. Il faut avoir un temps libre pour échanger ces perles et étoffes contre des vivres. Cuvillier Fleury constatait alors : « *mal nourris, surmenés, souvent maltraités, par des conducteurs peu scrupuleux, ces malheureux arrivent au terme de leur voyage exténués et malades, après quelques jours de repos, il leur faut, s'ils veulent revoir leur pays, se résoudre et même demander à refaire en sens inverse le même trajet assorti des mêmes maux. De retour enfin dans leurs villages, ils trouvent leurs cultures en friche, leurs biens pillés* » (6).

Enrôlés comme tirailleurs ou porteurs, les paysans

---

(4) Père DAIGRE, *L'Oubangui-Chari, témoignage sur son évolution*, 1900-1940, Issoudun-Dilhier et Cie, 1947, p. 43.
(5) *Bulletin du Comité de l'Afrique noire*, 1904, n° 1, p. 34.
(6) *Bulletin du Comité d'Afrique centrale*, n° 11, p. 60.

séparés de leurs conditions de vie antérieures contribuèrent indirectement à la chute de l'empire de Rabah et à briser la résistance de Senoussi après Rabah. L'artillerie de Rabah — surclassée par celle de ses adversaires cette fois-ci réunis sur les rives du lac Tchad : colonnes Joalland-Meynier, Foureau, Lamy et enfin Gentil — est écrasée à Kousseri le 22 avril 1900. Les nouveaux maîtres salueront le courage de Rabah qui ne voulait pas d'une colonisation européenne en Afrique centrale.

Mais avec la défaite de Rabah en 1900, le partage territorial était considéré comme achevé, une nouvelle ère commençait pour les populations et aussi pour les occupants.

L'ordre fut alors donné aux militaires français et à leurs tirailleurs ainsi qu'aux agents des sociétés privées, aventuriers de toutes les nationalités européennes de mater les paysans et de les forcer à travailler. Ce qui devait donner lieu à un véritable génocide comparable à celui que les Indiens avaient subi en Amérique. Ceci a permis au colonialisme français de s'enraciner et de développer sur le dos des populations une économie moderne sur place et intégrée à l'économie française avec des profits exorbitants.

Cependant, l'occupation militaire avait provoqué des révoltes de grande envergure jamais connues dans le pays. Ce mouvement débuta dès 1903 par la révolte des femmes Mandja contre la déportation de leurs hommes. D'après les témoignages des colons, les troupes coloniales, de 1909 à 1911, durent reconquérir tout le pays village par village, vallée par vallée. En 1911, un régime administratif fut instauré qui divisa le pays en circonscriptions civiles et militaires, commandées par un administrateur civil ou un officier assisté d'un détachement de militaires et/ou de tirailleurs. Malgré cela, les révoltes avaient fréquemment lieu, jusqu'au voyage de l'écrivain André Gide en 1926-1927, qui dénonça le génocide perpétré par les militaires. Cette dénonciation ne trouva aucun écho en France ni en Europe car le génocide des nègres était considéré comme une simple bavure « *de la civilisation que l'homme blanc était tout désigné à faire connaître aux nègres* ». Aussi la chasse à l'homme pour le chantier du chemin de fer Congo-Océan et pour les cultures obligatoires ne cessa jamais dans ce pays et rendit la vie insupportable. L'état de misère ainsi imposé aux paysans fut à nouveau à l'origine du soulèvement qui dura de 1928 à 1931 et qui gagna

les autres pays d'Afrique centrale. La France fut obligée de mobiliser toutes ses troupes stationnées en Afrique pour venir à bout du soulèvement.

Les colons tentèrent ensuite l'opération dite de pacification. Mais en réalité c'est l'encadrement militaire qui fut restructuré et rendu efficace par la participation d'une couche de Centrafricains de plus en plus intéressés par les miettes consenties par la colonisation. Survint alors la Deuxième Guerre mondiale et le pays fut à nouveau vidé de ses forces vives pour aller défendre l'impérialisme français contre l'impérialisme allemand. Dès la fin de cette guerre l'Oubangui entra comme les autres territoires français en Afrique dans l'ère néocoloniale.

PREMIÈRE PARTIE

L'appropriation de l'espace rural et des terres par les colons

Lorsque, au milieu du XIX[e] siècle, les pays européens pratiquèrent une colonisation directe en Afrique, tous les pays du monde étaient plus ou moins entrés dans l'univers du mode de production capitaliste. Puisque ce mode de production capitaliste ne tombe pas du ciel, qu'il a tendance à se manifester d'abord dans un cadre concret, c'est-à-dire national donné avant d'être transnational, les colonies créées allaient donc servir de cadres concrets par lesquels il allait passer à l'appropriation réelle de l'espace de production, surtout rural.

> « *En fait, la genèse du capital moderne, c'est l'histoire de la propriété foncière, c'est-à-dire la transformation progressive du landlord (seigneur foncier) en rentier de la terre, du colon héréditaire, semi-tributaire pratiquement attaché à la glèbe en fermier moderne et du paysan corvéable en ouvrier agricole salarié. En outre, cette histoire de la propriété foncière comprend son rapport avec le capital urbain, avec le commerce, etc.* Mais répétons-le, nous avons affaire ici à la société bourgeoise réalisée et stimulée par sa propre base matérielle (*souligné par nous*) » (1).

---

(1) MARX, *Fondements de la critique de l'économie politique*, Ed. Anthropos, p. 199.

Si on tient compte des mécanismes dominants de l'accumulation primitive analysée par Marx, en s'appuyant essentiellement sur l'exemple anglais : expulsion des paysans, successivement des terres ecclésiastiques (fin du XV[e] siècle par suite de réformes), des terres libres des Yeomen, des domaines de l'Etat, des terres communales (Enclosure Bills) et enfin, en Ecosse, des terres claniques (par le Clairing of Estats), et, si on retrouve un peu partout dans toutes les colonies, Inde, Algérie, Afrique du Sud, Afrique centrale, etc., les mêmes mécanismes analysés par Marx, on ne doit pourtant pas confondre les époques, car pour Marx les mécanismes déterminés en Angleterre correspondaient au commerce mercantiliste et à la chasse aux peaux noires et peaux rouges en Afrique et en Amérique, etc.

C'est la forme primitive de l'accumulation du capital qui s'appuyait encore sur les richesses antérieures de son propre mode de production. Mais lorsque les mêmes mécanismes réapparaissent pendant la colonisation directe ou aujourd'hui dans les pays dominés ils ne relèvent pas seulement de l'accumulation primitive mais des contradictions propres au mode de production capitaliste au cours du procès de sa reproduction élargie dans le monde. Le procès de la reproduction élargie est aussi procès d'appropriation de l'espace de production, avant tout rural, ce qui ranime souvent les mécanismes primitifs d'accumulations, surtout lorsque ses mécanismes constituent pour longtemps la forme adéquate de sa reproduction. C'est l'exemple de beaucoup de pays et surtout de l'Afrique du Sud. L'intérêt que nous accordons à cet aspect du problème n'est pas gratuit ni superflu, car il nous permet de comprendre ce qu'on a appelé le « régime concessionnaire » en Afrique centrale en général et en particulier en R.C.A., mais surtout de saisir et situer les mécanismes actuels de la reproduction du capital dans tel ou tel pays et plus particulièrement en R.C.A. afin de mesurer correctement les rapports de force entre classes, et de distinguer les étapes des luttes sociales.

Les sociétés concessionnaires

Leurs origines

Quand le gouvernement français et les sociétés privées décident d'instaurer le régime concessionnaire dans ces zones d'influence en Afrique centrale, deux maisons anglaises seulement opèrent au Congo. Il s'agit de la maison « Hatton et Cokson » et de celle de « John Holt et Compagnie » établies depuis longtemps sur le littoral congolais qui monopolisaient presque tout le commerce de la traite. Une autre maison allemande (Woermans) jouait le rôle principal de société d'import-export entre l'Afrique centrale et l'Europe. Ces sociétés qui étaient greffées principalement sur l'économie de traite ne répondaient plus aux conditions nouvelles. Il fallut donc les transformer et créer des cadres nouveaux pour le capital, notamment une organisation étatique de type colonial. Le régime concessionnaire annonçait donc ces formes d'Etat et leur renforcement. Il convient de noter aussi que la zone intérieure des pays d'Afrique centrale n'était commercialement connue que par quelques rares aventuriers portugais. Le commerce local était donc le fait des commerçants ambulants locaux ou arabisants ou encore des foires entre les gros villages et les grands centres comme la ville de Koundé vantée par De Brazza.

Les grandes maisons de traite françaises n'ayant pas de position économique acquise sur le terrain comptaient sur leur gouvernement afin d'intervenir militairement. Aussi dès 1891, Etienne, secrétaire d'Etat aux Colonies, prépara un projet de création des grandes compagnies concessionnaires qui disposeraient pour quatre-vingt-dix-neuf ans sur de vastes territoires de véritables droits de souveraineté. Les fruits de la terre, de la chasse et de la pêche leur reviendraient gratuitement, elles auraient sur leurs domaines les droits de police et de justice pour y lever des taxes et seraient libres de passer des traités avec les Etats voisins et avec accession à la pleine propriété, si les terres concédées étaient mises en valeur : plantation de caoutchouc, café, cacao, élevage d'éléphants (2).

---

(2) Eugène ETIENNE, *Les Compagnies de colonisation*, Paris, Challamel, 1897.

Le projet qui avait traîné pendant longtemps en commissions, fut repris deux ans plus tard pour être réalisé à la suite de nombreuses lettres des sociétés de géographes, des notables et des députés, du ministère des Colonies. Les notables et commerçants français cherchaient, eux aussi, à faire fortune en Afrique comme l'a fait le roi Léopold de Belgique au Congo. Les députés cherchaient, eux, à avoir des voix à l'occasion des élections auprès des notables en appuyant leurs demandes.

Voici un extrait d'une lettre de Monsieur René Bouchard, propriétaire d'une petite entreprise industrielle à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) adressée au ministre des Colonies : « *Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me réserver, lorsque la décision sera prise, une des concessions d'une superficie approximative d'un million d'hectares et qui, j'espère, pourra être rémunératrice pour moi* » (3). Extrait d'une des réponses du ministre des Colonies : « *Dites-lui que nous reconnaissons à tout le monde le droit de demander et que toutes les demandes seront examinées, il peut donc spécifier le lot* » (3).

Un conseiller d'Etat, Emile Cotelle, se chargea d'organiser les demandes pour les pays des sultanats :

> « *Mon cher Ministre,* écrivait-il, *je suis heureux de vous assurer que mes négociations en vue de la constitution d'une grande société, destinée à mettre en valeur les pays de sultanats viennent d'aboutir au résultat le plus heureux. J'ai réussi à grouper Messieurs Bouchard de Beaunes, Couvreux de Paris, Davos de Paris, Mante de Marseille, Duchanoy de Paris, Tourdonnet de Bordeaux, Watel de Paris, Gauthey de Paris, Lemaître de Paris, Vallet-Duc de Lyon. Ces dix noms sont tout ce qu'il y a de plus honorable. Enfin, ils apportent neuf millions à la cause coloniale. Ce résultat inespéré vous permettra de couronner dignement la grande œuvre de mise en valeur du Congo* » (4).

La compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui ainsi constituée était la version nouvelle de la grande société franco-belge au Congo. Les actions de cette société du Haut-Oubangui constituée par l'honorable conseiller du

---

(3) Eric de DAMPIERRE, *Un ancien royaume du Haut-Oubangui*, Ed. Plon, 1967, p. 487.
(4) E. de DAMPIERRE, *Ancien Royaume du Haut-Oubangui*, p. 488.

ministre, atteignaient déjà en 1896 des cours de 750 à 800 francs de l'époque, soit 50 à 60 % de prime sur le pair (500 francs) et 200 à 220 % de prime sur le capital versé. La compagnie avait, malgré l'hésitation des banquiers, le concours de la Banque de France pour l'Afrique du Sud et de la Banque coloniale belge. L'hésitation du milieu financier à propos des sociétés concessionnaires révélait la contradiction entre le capital commercial et le capital financier. En France, le capital commercial encore dans la foulée du mercantilisme voulait surtout rester au niveau de l'économie de traite dans la colonie, tandis que le capital financier envisageait la possibilité d'une production capitaliste beaucoup plus rentable, et par conséquent hésitait à investir dans les colonies.

La moyenne bourgeoisie, voire la petite bourgeoisie, sont majoritairement impliquées dans les projets économiques des colonies. La longue liste des actionnaires (que nous n'avons pas besoin de reproduire ici) montre l'origine sociale de ces actionnaires qui sont de la moyenne bourgeoisie et de la petite bourgeoisie, voire des aventuriers (voir la liste dans l'ouvrage de Kalck déjà cité).

Une autre raison de l'hésitation du capital financier à l'époque était la conjoncture économique, ainsi l'année 1898-1900 fut une mauvaise année pour les financiers. Paul Leroy Baulieu écrit : « *La colonisation de l'Afrique s'offre à un moment où l'intérêt du capital est de 2 1/2 à 3 % pour les placements sûrs et de 4 1/2 à 5 % pour les placements aléatoires* » (5).

Nous reviendrons sur cette contradiction plus loin car elle a un intérêt pour la suite de la colonisation française en Afrique centrale et surtout en R.C.A. Elle nous explique pourquoi les sociétés concessionnaires étaient surtout une affaire de petits commerçants et non de capitalistes financiers et industriels.

Concentration et distribution des terres

Comme partout ailleurs, la bourgeoisie, pour dominer, s'approprier l'espace de la production et les moyens de production, n'hésite pas à employer, et à imposer même, les anciens rapports sociaux de type féodal contre les-

(5) P. Kalck, *op. cit.*, p. 166.

quels elle se bat aussi. L'occupation pure et simple des territoires transforma tous les habitants en « protégés ». Désormais, pour avoir droit à leurs propres territoires ils devaient fournir une rente. La propriété communautaire des terres devint propriété privée des sociétés concessionnaires.

Il y avait pour l'ensemble du Congo, c'est-à-dire « l'Afrique équatoriale française », 40 sociétés qui occupaient 19/20e de la superficie donnée aux concessions, 1/20e était réservé aux concessions modestes dites agricoles, de 10 000 hectares environ.

Sur les 40 concessions accordées, 17 concernaient le pays centrafricain actuel. 1/10e seulement des territoires concédés devait être considéré comme « réserve indigène » sur ce 1/10e, les 6/10e (soit 6/100e du total) devaient être consacrés à des cultures commerciales, et 3/10e seulement (3/100e au total) aux cultures vivrières, 1/10e (1/100e au total) à l'habitat.

Cinq concessions recouvraient toute la région du Haut-Oubangui :

a — Couvreux, Bouchard, Davos, Duchanay, Gauthey, Lemaire, Mante, Tourdonnet, Vallet-Duc et Watel qui avaient obtenu l'immense concession de 140 000 km² sur les trois sultanats du Haut-Oubangui.

b — Rémy Martin, Boulet, Mathieu et Genestal avaient formé « la compagnie de la Kotto » avec une concession évaluée à quelque 37 000 km² qui recouvrait tout le bassin de la rive droite de la Kotto.

c — La concession du bassin de « la Bangui », soit 8 000 km² était attribuée à Emile Martin qui fonda la compagnie dite « Compagnie de la Mobaye ».

d — Le bassin de rive droite du Kouango Ouaka, évalué à 15 300 km² revenait à Seguin de Montserrat et Brancion.

e — Le bassin rive gauche de la même rivière, soit environ 15 300 km², avait été accordé à de la Rivière. Les deux concessions fusionnèrent sous le nom de la « Compagnie du Kouango ».

Dans la région de l'Ombella de la N'Poko et de la Lobaye, quatre concessions avaient été attribuées aux concessionnaires suivants :

a — De Kergarion obtint le bassin de rive gauche de

l'Ombella, et il forma une société dite « Société Bretonne Congo », concession évaluée à 15 000 km².

b — Les associés Laroche et Robin avaient obtenu le bassin rive droite de la même rivière qui couvrait une superficie de 60 000 km². Ils formèrent une société appelée la « Compagnie de l'Oubangui-Chari-Ombella ».

c — Jules Graty, homme d'affaires de Lille, passionnément intéressé par le Congo, s'était fait reconnaître la concession du bassin de M'Poko, dans lequel se trouvait le poste de Bangui (actuelle capitale). C'est la « Compagnie de la M'Poko », concession évaluée à 13 900 km².

d — Quatre autres commerçants et industriels du Nord ; Convez, commerçant à Raismes, Albert Motte, industriel à Roubaix ; Bossut et Cordonnier avaient obtenu le vaste bassin de la Lobaye évalué à 32 400 km². Ils appelèrent leur société la « Compagnie des produits de la Lobaye ».

Les descriptions enthousiastes à propos de la région de la Haute-Sangha, quelques années auparavant, aussi bien par Brazza que par Closel, attirèrent plusieurs demandes pour la même région. Aussi sept concessions devaient être attribuées pour la seule partie centrafricaine du bassin de la rivière Sangha.

a — Normandin avait obtenu une concession d'environ 5 000 km² dans la région de Koundé ville, et relais commercial précolonial de la Manbéré-Sangha.

b — Toujours sur l'ancienne voie commerciale Koundé-Nola, Durand obtint dans la région de Gaza, 65 500 km² comme son apport à la société de la « Compagnie de la Haute-Sangha ».

c — Nouzaret, un peu plus au sud, s'était fait attribuer 6 500 km² et formait la « Société Agricole et Commerciale de la Kadei-Sangha ».

d — Au sud de la Kadei, jusqu'à la frontière dite allemande, Gazendal obtint 12 000 km² et constituait une société qu'il nomma « Kadei-Sangha ». Cette société était souvent confondue avec celle de Nouzaret (on peut noter le côté ridicule des précisions des surfaces encore inconnues par les futures sociétés).

e — La rive gauche de la Sangha ou Ekela, en Bakota, avait été concédée, surtout la partie dite région de Bania, sur 5 040 km² à William Guynet représentant de la colonie

au Conseil Supérieur des Colonies. Sa société fut baptisée « Ekela Sangha ».

f — Au sud de Nola, à partir du petit affluent de gauche de la Sangha, nommé Lippa jusqu'à Ouesso, Nestoyer avait obtenu quelque 20 000 km² sur la rive gauche. Il fonda une société nommée « Compagnie des produits de la Sangha-Lippa-Ouesso ».

g — Tout à fait au nord de la région de la Haute-Sangha, une région pratiquement inconnue était enfin attribuée à la « Compagnie française du Congo », une ancienne société. Avec les 124 000 km² obtenus cette société devint « Compagnie française du Congo et des colonies françaises ».

Dans la région du nord, région de l'Ouham à la frontière du Tchad, une concession avait été accordée enfin aux membres du syndicat du Tchad et de l'Oubangui qui avaient subventionné « les explorations » de Bonnel de Mézières et de Behagle.

L'un d'entre eux, Watel, avait été un des bénéficiaires de la concession des sultanats du Haut-Oubangui. Victor Flachon, ami et mandataire de Behagle et ses associés hollandais avaient obtenu donc 10 000 km² dans l'Ouham, ils formaient avec les dirigeants de « La Brazzaville », filiale de la grande compagnie hollandaise, évincée du Haut-Oubangui, une compagnie appelée « la Société de l'Ouham et la Nana » devenue plus tard « Ouhamé et Nana » puis « Ouham-Nana ».

Tous les actionnaires de ces dix-sept sociétés concessionnaires étaient des commerçants et des petits industriels pour une grande majorité originaires du nord de la France, de la Belgique et de la Hollande.

Ce territoire, découpé depuis Paris, selon les premières cartes géographiques des sociétés de géographes français et autres, et partagé sous formes de propriétés privées entre les sociétés dites concessionnaires, attendait d'être « mis en valeur » par lesdits propriétaires lointains. L'attente fut brève, ces domaines privés étaient déjà cotés à la Bourse de Paris.

La « mise en valeur » des concessions et les contradictions des différentes formes de propriétés

L'arrivée desdits propriétaires européens et les difficultés d'installation des sociétés concessionnaires

Les représentants des actionnaires propriétaires des sociétés concessionnaires devaient arriver la même année pour occuper les terres qui leur avaient été attribuées. Ces nouveaux arrivés se déclaraient n'être ni commerçants, ni commandants, ni administrateurs, mais propriétaires de la terre donc propriétaires de tous les fruits de la terre, à savoir : la cueillette, l'ivoire, la viande de chasse, le bois, etc. La distinction entre les nouveaux arrivés, les militaires et les administrateurs était logique du point de vue de ceux-ci qui entendaient avoir tout pouvoir sur les populations qui habitaient sur leurs prétendues propriétés privées (concession). Car avant leur arrivée, il existait déjà un conflit entre la population et l'administration coloniale et l'appareil militaire colonial d'une part, et d'autre part un conflit entre l'administration coloniale et l'armée coloniale sur les formes d'exercice du pouvoir local. Nous reviendrons sur ce conflit entre les appareils de l'Etat colonial en formation : surtout le procès d'autonomisation vis-à-vis de l'appareil d'Etat français lui-même.

C'est non sans mal que les différents représentants des sociétés devaient prendre possession des concessions. D'abord, les populations refusaient aux nouveaux arrivés leur prétention sur les terres collectives ancestrales. Puis, les rivières mal connues à la Bourse de Paris, étaient chacune attribuées en même temps à plusieurs sociétés (6).

De nombreuses poursuites judiciaires furent organisées pour mettre tout le monde d'accord sur le partage du territoire. Aussi on invita, ou plutôt on força, les paysans à effectuer la collecte des produits et à les livrer à ceux qui prétendaient être les propriétaires. Un ordre fut donné par le commissaire général de l'Afrique équatoriale dite française (A.E.F.) de « *ne pas révéler aux sultans et aux chefs des villages que leur territoire était concédé* ». Ici commence donc le processus de la dépos-

---

(6) Henri Lorin, « Crise du Congo français », *Questions diplomatiques et colonies*, n° 91, décembre 1900, pp. 681-682.

session collective des paysans. Nous verrons plus loin quelques textes sur l'expropriation collective. Le ministre des Colonies avait en plus promis aux concessionnaires de financer leurs moyens d'installation, c'est-à-dire de faire construire gratuitement par les paysans l'infrastructure d'accueil desdits propriétaires, afin de cacher leur installation commerciale qui aurait été alors une infraction à l'acte de Berlin. « *Evitez les mots : activités commerciales,* écrivait-il, *pour ne pas faire apparaître l'infraction aux principes de l'acte de Berlin* ».

« L'acte de Berlin » stipulait l'interdiction faite aux puissances impérialistes de monter des affaires commerciales dans la région. D'autre part, le ministre ordonna de liquider surtout les colporteurs, les petits commerçants autochtones et même les commerçants européens dits libres établis bien avant les concessions. Ces derniers seront sévèrement imposés ou accusés de faire encore la traite des esclaves. Officiellement les sociétés concessionnaires étaient des entreprises agricoles et industrielles qui devaient vendre leurs produits uniquement en Europe.

Les activités des entreprises et la question du transfert de la propriété

Les activités

En plus de la situation artificielle que nous venons de voir, les nouveaux arrivés n'étaient pas préparés à gérer de telles concessions, recrutés à travers l'Europe, ils étaient le plus souvent « des inadaptés sociaux » ou des repris de justice. En effet l'exode rural battait son plein vers cette époque. Aussi de malheureux éléments du lumpen-prolétariat s'engageaient facilement dans l'armée coloniale ou partaient comme aventuriers dans les colonies pour y faire fortune. Ceux-ci engagés par les concessionnaires avaient développé une police parallèle et étaient devenus de véritables tyrans locaux, parfois contre les intérêts de leurs propres maîtres d'Europe.

Le commandant Saintoyant décrit ainsi le colon : « *Il est recruté parmi les gens qui, ayant été assez maltraités par la vie dans leur métropole, en sont venus à accepter un poste quelconque dans les pays les plus rudes. Mal payés, parfois obligés de poursuivre leurs patrons devant*

les tribunaux pour obtenir leur dû, ils cherchent à se rattraper par des moyens discutables » (7).

Quelles étaient donc les véritables activités économiques des sociétés concessionnaires ?

On pourrait croire que les investissements agricoles, forestiers, miniers, étaient les plus importants étant donné les activités prévues dans les statuts des sociétés.

L'article 7 des « cahiers de charges » stipulait qu'à chaque tonne de caoutchouc exportée devait correspondre une plantation de 150 pieds d'hévéa. Les sociétés concessionnaires étaient tenues de développer la production de façon rationnelle dans tous les domaines. Les administrateurs chargés de surveiller comment les sociétés s'acquittaient de leurs tâches devaient remplir chaque année un questionnaire détaillé correspondant au « cahier des charges » de chaque société et aux différentes circulaires administratives annuelles. Le chapitre VII de ce questionnaire était libellé ainsi : « *cultures industrielles : cacao, café, coton, etc. ? Situation et superficie des plantations ? Leur organisation, leur état, leur avenir ? Plantation de caoutchouc : la société a-t-elle mis en terre, dans le courant de l'année, un nombre de pieds correspondant au chiffre des exportants ? Quelles sont les mesures prises pour rattraper l'arriéré ? Nombre de plants supplémentaires cultivés dans ce but ? Cultures vivières : nature de ces cultures ? Leur situation, leur superficie, leur état, leur avenir ?* ».

Chapitre VIII : Elevage. « *Quelle sorte d'élevage pratique la société ? Quels procédés emploie-t-elle ? Provenance du bétail, importance des troupeaux, introduction des races sélectionnées en vue de croisement avec les races locales ?* »

Les autres chapitres étaient consacrés aux obligations, aux travaux que devaient effectuer les sociétés pour aménager les voies navigables et « *aux ouvertures des routes et des pistes, construction des ponts et ponceaux* ». A partir de 1909 devait commencer la contribution de ces sociétés à la diffusion de numéraires, c'est-à-dire destruction des réseaux traditionnels d'échanges et l'élimination de la monnaie locale, le « Nguiza », etc. En réalité, ce furent l'importation des articles européens et l'exportation des produits de cueillette qui constituaient leur seule activité.

---

(7) J. Saintoyant, *L'Affaire du Congo (1905)*, Paris, Ed. de l'Epi, p. 63.

L'apparence du commerce libre (cahier des charges, art. 6, 7, 32, 4 et 8) faisait beaucoup plus souvent place à la spoliation brutale, pure et simple. Les compagnies considéraient les hommes et les produits de leur travail comme leur propriété au même titre que les féodaux européens. Ce qui provoqua souvent des conflits au moment de la levée de la rente entre les paysans et les couches dominantes et puis entre ces dernières. Un exemple du mode d'organisation des sociétés concessionnaires que voici nous permet de constater que les moyens investis étaient insignifiants. Ainsi, les activités des entreprises n'étaient pas différentes de celles des traites ordinaires, par conséquent les directeurs des sociétés agissaient comme des propriétaires terriens en se battant pour la rente plutôt que pour la plus-value. Le commandant Saintoyant décrivit les installations de la société Ouham et Nana en 1905 en ces termes :

> *« La société à capitaux français et hollandais dispose de 20 000 km² limités à l'est par la route de portage Oubangui-Chari-Tchad. Elle possède une factorerie principale à Krébédje (un directeur et trois employés européens), une factorerie de transit à Fort-de-Possel et quatre factoreries d'affaires tenues chacune par deux Blancs (un agent et son adjoint, et un certain nombre d'agents noirs recrutés au Sénégal, en Sierra-Léone et au Kassaï). Son activité est exclusivement commerciale, si l'on excepte... un élevage de volailles à la factorerie principale. » En vertu de l'acte des concessions, les sociétés s'estiment propriétaires des produits du sol. « En conséquence, écrit Saintoyant, quand un indigène porte quelques produits du sol à une factorerie, l'estimant par exemple à trois francs, il se fit payer un franc ou s'entendit dire : je ne puis te payer ce qui est à moi, mais seulement ton travail de récolte. Ce franc lui fut fourni en marchandises et quelles marchandises : souvent les plus imprévues, de vieux vêtements d'uniforme, des casques, des cannes »* (8).

Cette méthode constitue déjà une des conditions historiques qui avec d'autres facteurs peuvent aujourd'hui expliquer les bas salaires en République centrafricaine. On peut dire sans se tromper que de telles méthodes sont

---

(8) J. Saintoyant, *L'Affaire du Congo (1905)*, Paris, Ed. de l'Epi, pp. 64 et 65.

à l'origine des bas salaires dans beaucoup de pays dominés. Nous y reviendrons plus loin.

Ce fut donc avec un investissement réduit au minimum, et insignifiant dans les secteurs productifs, que les agents devaient mettre « en valeur » leur concession. Ils avaient oublié en traversant le Sahara qu'il ne suffit pas d'être propriétaire d'une énorme terre, il faut les moyens de travailler la terre. La production reposait donc essentiellement sur la paysannerie centrafricaine éparpillée, qui produisait pour moins cher malgré son outillage traditionnel, dont la productivité ne dépassait guère les limites des besoins de la famille ou du village. On préférait encore soutirer les produits des paysans qu'exploiter une main-d'œuvre salariée même mal payée.

Dans un premier temps, les concessionnaires pouvaient encore jouer sur « l'échange libre » avec les paysans pour drainer les produits de cueillette vers l'Europe.

Après les guerres d'occupation la situation paraissait relativement calme, le paysan porteur pouvait accepter le voyage en fonction de ses besoins ou ceux de son village, il travaillait pour payer l'impôt de capitation afin d'avoir la « paix » avec la nouvelle autorité qui se développait. Toutefois, le paysan commençait déjà à souffrir de la nouvelle situation créée par l'impôt car il devait désormais travailler en fonction de ses propres besoins et de ceux de sa famille, travailler pour l'impôt que les chefs tribaux réclamaient toujours plus importants depuis qu'ils s'étaient rapprochés de l'autorité coloniale, sans oublier les dons réservés aux cérémonies traditionnelles. On sait que l'impôt de capitation a été introduit en même temps que les Compagnies concessionnaires comme le montre la déclaration d'un ministre des Colonies de l'époque.

> « *Vous savez,* écrivit le ministre des Colonies en 1906, *que c'est sur l'invitation des compagnies concessionnaires que l'un de mes prédécesseurs a institué l'impôt de capitation, et vous n'ignorez point que, dans l'Etat indépendant, l'impôt actuellement perçu constitue un des principaux moyens pour les compagnies concessionnaires de s'approvisionner du caoutchouc nécessaire* » (9).

---

(9) *Afrique française, renseignements coloniaux,* 1906, n° 3, p. 25.

Cette déclaration est d'autant plus vraie que dès août 1902, le ministre Doumergue avait ajouté à la liste du personnel à employer pour la perception des impôts, les agents des compagnies concessionnaires. Cette décision avait été généralisée par une circulaire du gouverneur Gentil, du 27 avril 1905, qui confiait aux agents des concessions le soin de percevoir l'impôt dont ils opéreront le versement dans les caisses de la colonie. Ce versement ne se fit que rarement. Cette circulaire laissait déjà prévoir les vexations et le travail forcé dont les paysans allaient être l'objet.

Déjà dans le Haut-Oubangui, les sultans avaient perdu le monopole du commerce et du transport au profit des agents des sociétés concessionnaires au cours des conventions signées avec ceux-ci au nom de la France. Le sultan Bangassou mobilisa à lui seul 4 000 pagayeurs au service des sociétés. Le transport d'une charge de 30 à 40 kg par homme, revenait à 16 centimes par jour, essentiellement constitués par des cadeaux aux rois, sauf les cuillerées de perles données aux porteurs. Voici quelques exemples de conventions rédigées par un agent, Otto Achille, d'origine belge, pour un accord avec le sultan Nzakara en 1901 : « *Céder à la concession du Haut-Oubangui, le monopole entier, exclusif et absolu de tout le commerce à échange ou contre espèces dans toute l'étendue du pays Nzakara pour tous les produits végétaux et animaux* » (10).

Notons ici que ce texte interdit même le troc entre les villageois, c'était le seul moyen pour les agents capitalistes de briser la vie sociale traditionnelle et d'orienter désormais l'échange vers le capital marchand. Par le même document, Bangassou cédait le monopole de tous les transports (porteurs et pagayeurs), s'interdisait de faciliter l'installation d'aucune autre société et donnait même tout pouvoir à la société de poursuivre en son nom « *délinquants, complices ou voleurs* ». Ce document fut dans son application un frein au développement de l'industrie communautaire de pirogues, source des richesses et des relations lointaines de la région. Otto promettait en échange au sultan un « cadeau mensuel » de 300 F CFA (6 francs français actuels). La rente traditionnelle détournée allait désormais être versée ainsi au sultan par les agents du capital commercial, en numé-

---

(10) DAMPIERRE, *op. cit.*, p. 484.

faire, et créer ainsi chez lui d'autres besoins ; par conséquent la rente traditionnelle changea de sens pour les paysans. Une recommandation fut donnée par le gouvernement français afin de permettre aux sultans soumis d'obtenir la livraison des fusils à pistons pour faire régner le nouvel ordre.

Ces traités étaient contraires aux dispositions de Berlin (interdiction de vente d'armes à feu, interdiction de monopole de commerce, etc.). Mais, pour l'Afrique, ces traités associaient les dignitaires aux agents des concessionnaires pour saigner à blanc les paysans et cela rappelle ce que Marx avait dit à propos de l'Asie : « *Le despotisme européen qui, ajouté par la Compagnie britannique des Indes orientales au despotisme asiatique, forme une combinaison plus monstrueuse que les monstres sacrés qui nous épouvantent au temple de Salsette* » (11).

Une combinaison monstrueuse de formes de propriété allait coûter cher à la paysannerie. C'est autour de l'impôt que les différents profiteurs se livrèrent bataille. Mais l'impôt fut aussi la cause de la grande révolte des paysans.

L'impôt moyen d'accumulation et de transfert de propriété

Dans *La critique moralisante et la morale critiquante* de 1847, Marx écrit : « *Comme toute autre forme d'Etat, la monarchie ne pèse matériellement sur la classe ouvrière que sous la forme directe des impôts. Les impôts, c'est les fonctionnaires et les curés, les soldats et les danseuses, les maîtres d'école et les sbires de la police, les musées grecs et les tours gothiques, les listes civiles et les listes de préséance ; c'est la semence et l'embryon collectifs où sommeillent toutes ces existences fabuleuses.* »

Pour le paysan centrafricain l'impôt c'était les sultans, les chefs traîtres, les agents de commerce, d'administration, les curés étrangers, l'armée, l'Etat colonial en formation, les sociétés capitalistes en Europe.

L'impôt signifiait perte et transfert de propriété collective de la terre aux mains des sultans, des sociétés concessionnaires et de l'Etat colonial en formation et de l'Etat central français. L'impôt était la manifestation de l'entrée dans le pays d'un nouveau mode de production

(11) MARX, ENGELS, *Textes sur le colonialisme*, Editions en langues étrangères, Moscou, p. 221.

et d'une nouvelle forme de lutte. Celle entre l'ancien et le nouveau mode de production représentés par les paysans et les colons.

C'est au cours de cette lutte entre paysans et colons que petit à petit le mode de production capitaliste étend sa domination. Cette lutte jette la base de la prolétarisation et l'accumulation des moyens de production aux mains d'une minorité. Elle accélère la destruction de l'organisation « démocratique » de la communauté des paysans pour faire place au militarisme et au bureaucratisme du nouvel Etat colonial. C'est le même processus comme partout. Kautsky écrivit à ce propos :

> *« La civilisation européenne fait son entrée dans un pays sous la forme du militarisme, du bureaucratisme et de la dette d'Etat, et augmente subitement, en même temps que les besoins d'argent de l'Etat sa force vis-à-vis des communautés rurales. Les impôts deviennent des impôts en argent, ou plutôt les minimes impôts en argent qui pouvaient exister déjà montent à des hauteurs exorbitantes. C'est l'agriculture qui constitue la branche de production la plus importante de ces Etats, c'est sur elle que pèsent presque toutes les charges des impôts d'autant plus que la population agricole est incapable de résistance.*
>
> *C'en est fait de son bien-être. Elle doit grapiller sur ses propres forces, et sur les ressources du sol pour lui arracher tout ce qu'on peut lui arracher. C'en est fait du loisir, du temps consacré à des travaux d'un caractère artistique* » (12).

Comme le dit Marx, les impôts sont l'existence même de l'Etat, c'est par l'impôt que se fit dans un premier temps l'accumulation du capital à titre privé comme à titre publique. L'impôt est le seul moyen, dit le ministre des Colonies, d'obliger : « *l'indigène à produire et utiliser les richesses du sol en lui imposant des habitudes de travail régulières, faute desquelles la mise en valeur des territoires concédés ne saurait se produire* » (13).

L'idée n'était pas nouvelle, elle était déjà évoquée par les Belges au Congo puis par les Français à Madagascar. Galliéni écrivait à Madagascar à propos de l'élévation de l'impôt : « *En outre qu'elle fournira au budget des*

---

(12) KAUTSKY, *La question agraire*, Ed. Maspero, pp. 364 et 365.
(13) Ministère des Colonies, gouverneur Gordet, 14 mai 1901.

sommes qui lui sont nécessaires, cette élévation de la taxe personnelle aura encore le double avantage de ne porter atteinte au principe du travail libre (sic), et cependant d'en imposer indirectement la nécessité aux Malgaches en les obligeant à se procurer des ressources pour acquitter l'impôt » (14).

Pour les colons, l'impôt devait être pour les paysans « *une conception nouvelle de la vie* » liée à « *l'idée de la prospérité individuelle, de la considération de ses avantages, de l'utilité du travail enfin qui doit leur en faciliter l'acquisition* » (15).

Du point de vue économique l'impôt était le seul moyen de faire travailler les paysans car le capital des actionnaires était le plus souvent largement distribué entre les personnels et les ministères des Colonies, il n'y avait aucun investissement dans les moyens de production, aussi le capital constant de ces sociétés était presque inexistant, le travail reposait exclusivement sur les forces productives précapitalistes : les outils rudimentaires des paysans, l'organisation traditionnelle du travail, l'association communautaire des paysans. Le principal apport du capital fut la force, la violence exercée par l'appareil d'Etat et les agents desdites sociétés. Le commissaire général de Brazzaville pour associer les agents des sociétés au service de perception écrit : « *Ne pas perdre de vue que le travail de l'indigène est le seul facteur de la prospérité des territoires concédés... par suite les concessionnaires seront mal fondés, pour la fixation des prix, à faire état surtout de ce qu'ils sont les propriétaires* » (16).

Le projet de Gentil assurait aux sociétés concessionnaires de : « *demeurer seules juges, suivant le droit de tout commerçant, de la forme sous laquelle elles paieraient à l'indigène la rémunération qui lui serait allouée* » (17).

En fait les bénéfices étaient partagés largement comme revenu entre les personnels et les ministres des Colonies. C'est ainsi que Dampierre note que la deuxième assemblée générale suivant la création « *de la Compagnie*

---

(14) « Instruction relative à la suppression de la prestation indigène », 31 décembre 1900, *Journal d'Outre-Mer*, 1901, pp. 5215-5218.
(15) *Idem.*
(16) Ministère des Colonies, *Rapport général 1912*, cité par Suret-Canale, *op. cit.*, p. 49.
(17) Ministère des Colonies, *Rapport 25 juillet 1905.*

des sultanats », nomma douze administrateurs et trois commissaires et octroya aux premiers 50 000 francs pour jetons de présence annuels. Ce qui représenta pour le seul exercice de 1901, avec les frais généraux du siège parisien, et avant même de commencer à compter les frais d'exercice, la coquette somme de 654 620,20 francs pour un capital de 9 millions à l'époque dont seulement 2 250 375 étaient réellement versés. Dampierre ajoute que des journaux aussi discrets que *La Dépêche Coloniale* ou la *Finance Coloniale* ne purent s'empêcher de trouver un tel taux éhonté. En outre des cadeaux étaient prévus pour : « *deux hauts personnages qui avaient aidé à obtenir la concession des sultanats* » (18).

Watel, un agent des Compagnies, avait fait donner le nom de Cotelle, conseiller d'Etat pour la colonie, à un bateau de la Compagnie et lui avait fait envoyer directement d'Anvers deux pointes d'ivoire. Le pillage des ressources de ce pays remonte donc au début de la colonisation sans que des moyens de production modernes ne soient introduits ou développés.

Mais revenons à l'impôt. L'occupant devait d'abord se soumettre aux conditions économiques du pays occupé, l'impôt devait au début être perçu en nature : dans la Haute-Sangha pour 1 000 individus dénombrés il fallait 1 000 kg de caoutchouc et 20 pointes d'ivoire, l'impôt était fixé à 3 F CFA (soit 0,6 francs français) en 1907. Au début le kilo de caoutchouc valait 0,25, un poulet était payé 0,60 F CFA, une charge de portage payée deux cuillerées de sel... Mais dans le Haut-Oubangui, l'installation du commerce dit libre par les sociétés concessionnaires et surtout l'incitation à la vente firent monter le prix du caoutchouc à 5 francs le kg, le poulet à 2 francs, la charge des portages fut payée à 1,20 franc, mais les concessions faisaient des bénéfices considérables par rapport à ces prix. Le capitaine Mathieu dans son rapport de 1900 écrit : « ... *En achetant du caoutchouc avec la poudre, les agents des sociétés réalisaient un bénéfice considérable de 5 000 %, le sel était vendu à 5 francs le kg, soit 50 % au-dessus de son prix de revient* » (19).

A Bangui le sel coûtait 1 franc le kg, la monnaie locale « Nguinza », ou monnaie de fer, qui valait 0,20

(18) Dampierre, *op. cit.*, p. 489.
(19) Mathieu, *Rapport de 1900*, cité par Dampierre, *op. cit.*, p. 583.

franc pièce était revendue 1 franc pièce par les agents, renchérissant ainsi les vivres et les produits artisanaux. Le commissaire Bobichon imposa théoriquement le barème de salaire à 4,7 francs par homme et par mois, plus la fourniture de vivres. Il imposa pour deux années de service un lot de marchandises d'une valeur de 100 francs : un fusil à piston, 5 kg de perles, 40 mètres de tissu, un fez, 500 g de poudre de chasse, un kg de sel, 4 miroirs, un kg de cuivre rouge, etc. (1 F CFA vaut 0,02 franc français actuel).

Ces prix permettaient aux agents de toucher deux fois l'impôt : le bas prix permettait un impôt supplémentaire camouflé. C'est-à-dire qu'une partie du produit du paysan était prise gratuitement par l'agent de la société qui devait par ailleurs percevoir l'impôt en monnaie afin de le rétrocéder à l'État colonial. L'argent versé au paysan devait passer alors immédiatement à la caisse à titre d'impôt. A la fin le paysan se retrouvait sans un sou et sans avoir payé complètement son impôt, il devait pour « avoir la paix » retourner à la cueillette afin de compléter son impôt.

Le souci général était de fournir aux actionnaires les dividendes espérés, aussi les sociétés intensifiaient par tous les moyens l'exploitation du pays. Une exploitation portant exclusivement sur des produits de cueillette et de chasse : le caoutchouc et l'ivoire, ne pouvait être que dévastatrice. Par ailleurs, malgré l'imposition progressive en monnaie, l'introduction de l'économie marchande rencontrait une résistance dans les modes de production précapitalistes.

En effet, les nouvelles forces productives ne se développaient pas à cause de la simple spoliation des paysans sans contrepartie, sans constitution sur place d'un capital constant.

Désormais, la situation devenait difficile pour les sociétés, pour l'administration et pour les militaires, car la plupart des forêts proches des villages étaient dévastées, il fallait s'éloigner plus en forêts lointaines pour trouver des lianes de caoutchouc et personne ne voulait le faire, fût-il pour l'impôt. Fondamentalement, les sociétés se trouvaient enfermées dans la contradiction de leur mode d'activité : l'intensification des exportations pouvait se faire soit en conservant le mode de production traditionnel et on arrivait à la destruction des ressources à plus ou moins longue échéance et aussi à une

limitation de l'expansion du capital commercial, soit en ménageant les ressources par une amélioration du procès technique de production donc un investissement en capital constant, mais alors les coûts immédiats s'élèveraient, rogneraient ainsi le profit. Ce qui supposait un investissement à long terme et une amélioration des conditions de travail, donc de la productivité. Evidemment les sociétés optèrent pour la première solution.

Un rapport d'une des sociétés soulignait cette contradiction :

> « ... *Elle* (la société) *devait d'abord augmenter considérablement son personnel en formant des équipes. Or, le prix qu'il faudrait payer aux travailleurs serait au moins celui des manœuvres qu'elle emploie à savoir six francs de salaire et six francs de ration, soit douze francs en tout.*
>
> *D'autre part, on compte environ huit jours par homme pour récolter un kg de caoutchouc car il faut le temps de rechercher les lianes éparses dans la forêt et chaque liane, saignée rationnellement, ne donne que 30 à 35 g de latex. Au total 4 kg par homme et par mois. Les frais généraux seraient alors trop élevés par rapport aux bénéfices à réaliser. De plus, cette façon de procéder provoquerait fréquemment des difficultés au sujet des réserves indigènes* » (20).

Les sociétés concessionnaires avaient des illusions. Elles n'étaient donc pas des souverains, comme les féodaux avec leurs serfs dans leurs domaines en Europe. Elles ne pouvaient non plus organiser le procès du travail sous sa forme connue au début du développement du capitalisme en Europe, c'est-à-dire une soumission formelle du travail au capital comme le dit Marx : *« travail des petits paysans et artisans individuels chez eux avec les moyens techniques traditionnels sous commande des capitalistes marchands »*.

Mais en R.C.A., les conditions sociales n'étaient pas encore favorables à un tel système. L'aspect principal de la contradiction entre les formes économiques était l'organisation et les limites des modes de production précapitalistes qu'il fallait détruire d'abord, c'est-à-dire créer un nouveau rapport social. Seule la violence orga-

---

(20) *Rapport Ongono*, cité par Pierre P. Rey, in *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme*, Ed. Maspero, p. 303.

nisée par le capital pouvait venir à bout de cette situation.

Des contradictions éclatèrent alors entre les représentants du capital commercial, qui défendaient leurs propres intérêts de capitalistes particuliers et les représentants politiques qui défendaient les intérêts généraux du système colonial, au besoin contre les intérêts particuliers des représentants du capital commercial, en préparant bien sûr des conditions pour l'introduction du capital industriel et financier, c'est-à-dire pour une domination réelle du mode de production capitaliste dans la région. Les premiers accusèrent les seconds de ne pas leur apporter toute l'aide requise. Cette aide était le travail forcé utilisé déjà pendant les guerres d'occupation. Ce facteur dit extra-économique apparaissait alors aux yeux des deux parties comme le seul moyen pour détruire la superstructure des modes de production précapitalistes et imposer l'organisation de la production capitaliste. On évoquait alors n'importe quelle raison pour développer le travail forcé. Les sociétés concessionnaires préparaient l'esprit au travail forcé en ces termes :

> « *Indolents, imprévoyants, nos indigènes de l'Afrique centrale française sans l'action de l'autorité administrative sont dans de nombreuses régions incapables de pourvoir par un travail spontané à leur alimentation. Par indolence, ils déploient le moindre effort dans leurs cultures d'étendue insuffisante ; par imprévoyance, ils consomment gloutonnement les aliments au moment où ils les cueillent et ne possèdent plus rien en attendant la récolte* » (21).

Ce qu'il faut retenir de ce texte c'est que le rythme du travail dans les modes de production précapitalistes n'est pas le même que celui que le capital peut imposer aux « travailleurs libres », qui n'ont que leur force de travail à vendre. Il faut donc arracher par tous les moyens les travailleurs à leurs conditions de vie antérieure et en faire des travailleurs « libres ». La coexistence plus ou moins libre du capital commercial avec les modes de production précapitalistes par lesquels il se reproduisait ne pouvait « libérer » les travailleurs.

---

(21) Révérend Père Daigre, *Oubangui-Chari, Témoignage sur son évolution*, Issoudun-Dellum et Compagnie, 1947, p. 113.

Le procès de domination coloniale comme procès de prolétarisation

Le travail forcé, mode de domination coloniale

Les conditions de l'introduction du travail forcé

Déjà pendant les guerres d'occupation, pour obtenir les porteurs, il y avait eu recours à la force ; une circulaire du capitaine Thomasset du 16 octobre 1901, confirmée par les instructions du lieutenant-colonel Destenoves en date du 17 juillet 1902, autorisait les chefs de poste à infliger la chicotte jusqu'à cinquante coups, la prison, la barre de justice, des amendes. Les commandants de cercle (centres qui deviendront plus tard, les chefs-lieux des districts) étaient autorisés à prononcer la déportation ou la peine de mort. Aussi, arrêtait-on souvent femmes et enfants comme otages, pour obliger les hommes à subir le portage ; même les femmes supposées « braves » n'échappèrent guère au portage. On devait découvrir ainsi le 23 décembre 1901 dans un camp d'otages, vingt cadavres de femmes, cent cinquante femmes et enfants mourants ; les otages n'étaient pas nourris (22). Ces méthodes avaient auparavant épuisé les populations. Les sociétés concessionnaires ne pouvaient donc pas s'attendre « *au travail suivi* » de la population, ni à récolter chaque jour ou chaque mois l'impôt et les multiples taxes supplémentaires sur les bêtes, les objets domestiques, tels que les tam-tams, les bancs. « *Les indigènes qui semblaient définitivement acquis ont cessé de payer l'impôt* », dit le même rapport de Thomasset. Les illusions des sociétés concessionnaires étaient vite tombées après deux ans seulement d'installation et l'appel à la violence (travail forcé) et à la subtilité des militaires étaient un premier constat de l'échec de la coexistence « libérale » du capital commercial avec les modes de production préexistants.

« *... Il s'agit alors de manœuvrer habilement pour faire placer au milieu de la région hostile un poste avec*

---

(22) CHALLAYE, *Le Congo français*, Paris-Alcan, cité par SURET-CANALE, *op. cit.*, p. 4.

factorerie... S'il n'en est pas ainsi, il faudra envoyer de suite un fort détachement pour profiter de la fin de la saison des pluies et de ne pas perdre une année encore, 50 hommes suffiront à mater le pays, mais il y aura de la résistance ; si l'on envoie 100 à 150 hommes, il n'y aura peut-être pas de coup de fusil à tirer » (23).

Ce constat d'échec s'étendait aussi au domaine des manœuvres déployées pour diffuser le numéraire, c'est-à-dire le passage à une économie marchande favorable au capital commercial. Les contradictions entre les intéressés (l'administration, l'armée et les agents des sociétés concessionnaires) dans leurs pratiques économiques et politiques font apparaître ces difficultés et ce premier échec. « *La société,* dit un agent concessionnaire, *ne refuse jamais de payer en numéraire, l'indigène reçoit ce qu'il demande en espèces ou marchandises.* » Les agents concessionnaires se défendaient ainsi car pour l'immédiat il était plus rentable pour les sociétés de payer les travailleurs en nature. Il était difficile pour les travailleurs africains à ce moment-là d'évaluer les produits européens qu'ils recevaient en contrepartie de leur travail. On pouvait alors échanger une vieille chechia contre plusieurs heures de travail. Le numéraire en ce temps-là était donc paradoxalement un moyen aux mains des paysans et des autres travailleurs d'évaluer l'écart entre le salaire nominal et le salaire réel, ce que les agents concessionnaires voulaient éviter. Pour se défendre les agents concessionnaires ajoutaient dans leurs rapports : « ... *Il importe de faire ressortir que la société, représentée par ses agents européens, a pour principe de régler la main-d'œuvre, entièrement si possible, avec des marchandises et il serait oiseux de s'attarder à expliquer le pourquoi de cette façon de faire. En réalité les chiffres des salaires indiqués ci-dessus comportent pour la compagnie un bénéfice d'au moins 25 % lorsque ces salaires sont payés en nature.* » Les sociétés préféraient donc régler entièrement la main-d'œuvre en nature, car pour elles les produits locaux devaient être exportés en Europe. Le marché interne local de ces produits était très limité, il se passait entre les sociétés d'une part et entre les sociétés et l'administration d'autre part. Les producteurs directs avaient, eux, « *un autre marché* » et ne

(23) F. Challaye, *Le Congo français*, Paris-Alcan, cité par Suret-Canale, *op. cit.*, p. 44.

consommaient pas les produits destinés aux sociétés (caoutchouc, ivoire, bois, autres matières premières, etc.). Par conséquent les sociétés n'espéraient pas recevoir d'argent de la part des consommateurs locaux. Quant aux agents administratifs, ils avaient intérêt à développer largement le numéraire afin de faciliter la perception des impôts car la perception d'impôts en nature posait un grand nombre de problèmes. Les rapports des agents administratifs contre des sociétés démontrent en quoi l'argent ne circulait pas.

> « ... *La société, d'une part, se bornant dans ces opérations commerciales à faire de la vente au comptant aux militaires de la compagnie indigène et amassant par troc le caoutchouc, d'autre part, rétribuant le plus souvent en marchandises ses salariés porteurs ou manœuvres. Il en résulte que non seulement elle ne participe pas à la diffusion de numéraire mais qu'elle accapare ce dernier pour l'envoyer ensuite à Kakamocka d'où il ne revient pas* » (24).

Les rapports ajoutent, l'indigène « ... *payé en articles de travail de basse qualité, mis hors service dans peu de temps, ignore l'usage de l'argent et n'apprécie pas celui-ci comme il conviendrait. Il n'est pas aussi incité à en acquérir par le travail d'où une répercussion malheureuse dans l'exploitation des ressources naturelles du sol* ». Il faut retenir ici que l'incitation au travail pour pouvoir acquérir le numéraire veut dire simplement qu'il faut séparer le travailleur de ses conditions antérieures de vie pour l'obliger à vendre sa force de travail et développer la circulation des marchandises sous forme monétaire.

Ces contradictions entre les agents reflétaient la contradiction qui existait entre les agents directs et indirects du capital. Les agents des sociétés commerciales coloniales ne voyaient que le profit immédiat de leurs sociétés tandis que les agents administratifs coloniaux devaient assurer l'ordre et la reproduction générale de la domination coloniale, c'est-à-dire le développement des rapports capitalistes dans ce pays.

Tout le monde finit par se mettre d'accord pour jus-

---

(24) *Rapport Ongono*, cité par Pierre Rey, in *Colonisation, néo-colonisation et transition au capitalisme*, p. 303. Ce rapport est valable pour toutes les concessions établies en Afrique centrale.

tifier, d'une part, l'échec « de la coexistence pacifique » des modes de production et, d'autre part, le travail forcé ; il était dit que les populations sont irrémédiablement paresseuses parce qu'elles n'ont jamais travaillé, parce que jamais l'administration n'a exigé d'elles un travail suivi (25).

Une circulaire du commissaire général de Brazzaville, Gentil, du 19 mai 1903, avertit alors les fonctionnaires qu'ils seraient désormais notés d'après la rentrée de l'impôt. *L'Humanité* du 27 septembre 1905 cite le texte de la circulaire Gentil :

> « ... *Mon attention a été d'autre part attirée par le peu d'importance des recouvrements au titre d'impôt. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'attache le plus grand prix à ce que vous vous efforciez d'en augmenter le chiffre, de façon qu'il s'identifie autant que possible avec celui des prévisions établies chaque année. Je ne vous cacherais pas que je me baserai pour vous noter, surtout sur les résultats que vous aurez obtenus au point de vue de l'impôt indigène, qui doit être pour vous l'objet d'une constante préoccupation* » (26).

Le travail forcé était habilement institué et érigé en règle de gouvernement. Ce fut l'occasion offerte à tous les abus. En l'absence de recensement régulier, l'impôt était fréquemment exigé à deux ou trois reprises, le système des otages était utilisé pour le paiement d'impôt comme pour la fourniture de main-d'œuvre. Dans la mesure où les sociétés commerciales préféraient payer la main-d'œuvre en nature, le « travail libre », c'est-à-dire la vente de la force de travail, ne pouvait être du point de vue du capital, que la violence, le travail forcé. D'autre part, la non-consommation des produits locaux sur place ne pouvait permettre le développement d'un marché local, le marché des produits était greffé directement sur le marché européen, principalement français, le marché du pays colonisateur. Les échanges se faisaient directement avec les sociétés mères en Europe, chaque société commerciale ignorait totalement les autres sociétés, sauf lorsqu'il s'agissait de rivaliser avec elles sur les moyens d'extraire plus de surtravail aux paysans. A ce

---

(25) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1900, n° 5, p. 5.
(26) *L'Humanité* du 27 septembre 1905.

titre, on peut dire que le non-développement du marché interne dans beaucoup de pays dominés aujourd'hui et plus particulièrement la R.C.A. trouve sa source dans cette pratique. Il s'y ajoute aujourd'hui l'exportation des travailleurs vers les pays capitalistes d'Europe. Dans ces conditions l'accumulation, le développement du travail mort ne peut avoir lieu qu'à l'extérieur de ces régions.

On ne peut expliquer le transfert de la valeur du mode de production précapitaliste au mode de production capitaliste par le seul canal de la circulation, c'est-à-dire de l'échange comme le font certains auteurs. Le transfert ne se fait qu'après avoir établi le rapport travail/capital spécifique au mode de production capitaliste et sous une forme ou une autre. Le travail forcé, les impôts ne sont que la manifestation de la mutation des conditions d'extraction du surtravail dans le cadre du système capitaliste. La lutte des classes entre les colons et les paysans qui se manifeste ici par le travail forcé, ou des révoltes, en est naturellement le moteur. Tout le reste, à savoir « *le travail non suivi* » des paysans, « *l'indolence* » des paysans évoquée par les idéologues de la colonisation n'était que pure naïveté et la manifestation idéologique de cette lutte.

Le travail forcé

Nous préférons citer tout de suite la longue description du Révérend Père Daigre, qui fut un des témoins directs du travail forcé :

> « *Aux ordres de récolte du caoutchouc, la plupart des villages répondirent par un refus et, pour appuyer l'administration, des colonnes volantes de gardes furent envoyées dans le pays. Les indigènes n'essayèrent pas de résister, mais plusieurs milliers, proches du fleuve, s'enfuirent au Congo belge. Les autres se cachèrent dans la brousse ou dans les grottes dont on les délogea à coups de grenades. Les réfractaires ne se rendirent qu'après quelques semaines, chaque village ou groupe de villages fut alors occupé par un ou plusieurs gardes, assistés d'un certain nombre d'auxiliaires, et l'exploitation du caoutchouc commença. Il s'agissait de traiter le « Landolphia humilis » connu en style colonial sous le nom de caoutchouc d'herbes, par opposition au caoutchouc sylvestre. C'était un petit arbuste très répandu dans toutes les savanes, dont toutes les racines profondes*

secrétaient un latex de seconde qualité. Un programme fut élaboré que les gardes devaient faire exécuter. L'ouvrage se faisait en commun. Après l'appel du matin, tous, hommes et femmes, transformés en récolteurs, se dispersaient pour l'arrachage des rhizomes et à leur retour au village chaque fagot était minutieusement contrôlé. Ils se livraient ensuite au battage des racines pour séparer la gomme de l'écorce. L'opération, très longue, était faite en eau courante afin de débarrasser le caoutchouc de toutes les impuretés. En fin de mois, la récolte était portée au chef-lieu où avait lieu la vente, à raison de quinze sous le kilo. L'administration procédait à la pesée et l'acheteur prenait livraison de la marchandise, payait comptant, non aux récolteurs, mais au fonctionnaire qui versait la somme à l'impôt du village. Ce travail forcé alla à peu près les deux premières années parce que le produit abondait et que la nourriture était encore assurée par d'anciennes plantations de manioc. Mais vint un temps où la Landolphia se raréfiant à proximité des agglomérations les récolteurs furent déportés vers de nouveaux peuplements parfois très éloignés des villages, où n'étaient autorisés à rester que les malades et les jeunes enfants. En ces lieux déserts, les hommes travaillaient sous la surveillance des gardes et de leur séquelle, vivant dans des abris infects et dans une promiscuité inouïe, exposés à toutes les intempéries, et ne se nourrissaient le plus souvent que de racines et de fruits sauvages. Vers la fin du mois, on leur accordait bien deux ou trois jours pour aller se ravitailler au village mais la plupart du temps, ils en revenaient les mains vides, les plantations n'étant plus renouvelées. On avait prévu trois mois pour les plantations. Mais épuisés, découragés, persuadés qu'on ne leur laisserait pas le temps d'entretenir leurs champs, que la récolte serait pillée ou détruite par les animaux sauvages, les indigènes ne plantaient presque plus.

C'est alors que, pour se disculper, certains lancèrent ce slogan : "Les gens sont tellement fainéants qu'ils ne plantent même plus. Quoi d'étonnant à ce qu'ils crèvent de faim."

Fainéants, c'est entendu, mais n'était-ce pas au manque de sécurité, au désarroi, à l'abêtissement, plus qu'à la paresse, qu'il fallait attribuer ce dégoût de planter ? Bientôt des primes de production, alcool, viande, marchandises diverses, chevaux même, amenés du Tchad par des Bornouans, furent longuement distribués par les acheteurs (les compagnies) aux chefs de village et aux gardes incitant ces derniers à intensifier la récolte, et ce furent le travail forcé de nuit, les violences, les

exactions. Des auxiliaires s'érigeant en policiers donnaient la chasse aux nombreux récolteurs qui essayaient de se soustraire à la corvée et l'on rencontrait de longues files de prisonniers, la corde au cou, nus, pitoyables ; que de ces malheureux, abrutis par les mauvais traitements, n'ai-je pas vu défiler à cette époque sur certaines pistes écartées. Affamés, malades, ils tombaient comme des mouches » (27).

Ce long texte du Révérend Père Daigre résume toutes les atrocités, toutes les exactions dont ont été l'objet les populations centrafricaines et présente en même temps le processus par lequel le colonialisme allait désormais dominer. Les superstructures précapitalistes étaient atteintes par l'instauration de l'administration, de la police, qui coexistaient plus ou moins avec les dignitaires locaux, le maintien des structures sociales, locales ne permettant pas la reproduction du capital commercial comme l'espéraient naïvement les idéologues des sociétés commerciales, il fallait donc développer d'abord les rapports sociaux capitalistes afin de permettre cette reproduction. La violence utilisée par l'administration, la police, l'armée coloniale, détermina la nature de l'Etat colonial et son rôle sur les régions conquises, mais cette violence détruisit ou du moins désorganisa surtout les bases économiques précapitalistes, elle imposa ensuite une organisation capitaliste du travail et des institutions juridiques capitalistes : travail en commun de tout un village sous la surveillance des gardes, comme dans une usine de production capitaliste, les contremaîtres étant ici les gardes ou les chefs de villages. La violence introduit la corruption propre aux sociétés capitalistes. C'est ainsi que l'on voit apparaître la prime de production donnée aux chefs de villages et aux gardes, sabotant la solidarité des chefs avec leurs populations comme le capital le fait avec les contremaîtres afin de faire avancer la cadence des ouvriers. La seule différence ici est que cette organisation de travail revêt, par le travail forcé, le caractère de l'accumulation primitive car les travailleurs, sous la contrainte, travaillaient avec leurs propres moyens de production (terre, et les moyens techniques de culture) et ne recevaient rien en échange. « *L'administration procédait à la pesée et l'acheteur prenait livrai-*

---

(27) R.P. Daigre, *Oubangui-Chari, témoignage sur son évolution, 1900-1940*, Issoudun-Dillen et Cie, 1947, pp. 113-115.

son de la marchandise, payait comptant, non aux récolteurs, mais au fonctionnaire qui versait la somme à l'impôt du village. » La masse des travailleurs se dépensait ainsi neuf mois consécutifs sans toucher la moindre rémunération, son surtravail était partagé entre les sociétés et l'Etat colonial. C'était du travail aliéné, accumulé et transféré vers l'Europe. On assiste ici à une phase de transition d'un mode de production à un autre où il s'opère un mouvement de combinaison des formes et rapports économiques en décomposition et en gestation. Le travailleur ici n'est ni un esclave acquis à son maître, ni un serf partageant son travail entre ses propres moyens de reproduction et ceux des féodaux, ni un ouvrier n'ayant que sa seule force de travail à vendre, mais il est un travailleur pris dans le mouvement des nouveaux rapports sociaux capitalistes qui se développent et le dépouillent de ses conditions antérieures de vie pour en faire une force, rien qu'une force de travail.

Le travail forcé n'était pas seulement institué pour la production agricole. Mais il concernait tous les secteurs économiques : construction des routes, des ponts et ponceaux, aménagement des ports et voies navigables, construction des maisons administratives et des maisons privées des sociétés concessionnaires. Bref, il s'agissait de réaliser à la place des sociétés concessionnaires le contrat convenu avec le gouvernement français, contrat que nous avons vu plus haut dans les statuts de constitution des sociétés. Il s'agissait de jeter les bases d'une nouvelle forme d'accumulation dans ce pays.

Des origines du pouvoir de l'Etat centrafricain (28)

Dans les sociétés de classe, on ne peut parler de formation sociale sans décrire et analyser la nature de l'Etat qui joue un rôle déterminant dans la reproduction de ces sociétés. On doit se demander sur quelle base cet Etat se développe et quels rapports sociaux et politiques il exprime. Ces questions doivent aussi nous éviter d'identifier le mécanisme de fonctionnement des appareils d'Etat ou des secteurs économiques de l'Etat avec les rapports de production. Nous reviendrons sur la question plus loin afin d'expliquer le développement de

(28) Cf. chapitre 8, « Nature de l'Etat ».

la bourgeoisie bureaucratique et ses rapports avec l'Etat, et de comprendre l'instabilité gouvernementale et la relative autonomie des appareils d'Etat qui se manifeste entre autres par la personnalisation du pouvoir confié à des tyrans locaux. Pour le moment contentons-nous d'analyser brièvement le processus de formation de l'Etat centrafricain en liaison avec le développement du surplus économique et surtout de l'impôt pendant la colonisation directe.

Après les guerres de pénétrations coloniales dans la région, on était passé donc des échanges et de l'établissement « libres » des factoreries européennes dans la région, à la période des prétendus protectorats qui constituaient en somme l'alliance des représentants de l'Etat français et des sociétés commerciales européennes avec les couches sociales dominantes locales contre les masses. Ce fut alors le transfert des pouvoirs de ces dernières aux colons à travers l'action des rapports de domination établis par la guerre coloniale. Des postes administratifs, militaires, et des centres commerciaux devaient se multiplier. Dans cette région le mode de production communautaire était encore dominant, la féodalité n'était pas achevée et n'était qu'une forme économique parmi tant d'autres. Les quelques « petits Etats » archaïques de « type féodal » qui existaient, comme les sultanats de Bangassou, Rafaï, Senoussi, Zemio, n'étaient pas assez développés, ni centralisés pour permettre l'extraction d'un surplus économique à grande échelle. Les colons ne pouvaient pas utiliser les pouvoirs locaux, ils prirent donc le pouvoir afin d'instaurer une organisation hiérarchisée et centralisée. En outre, en Oubangui-Chari, faute de propriété foncière privée, il n'existait aucun moyen « légal » susceptible de permettre aux forces coloniales de chasser les paysans de leurs terres. Il n'y avait pas non plus de rente foncière de type féodal ou capitaliste puisque la rente suppose un partage juridique entre la propriété de la terre considérée comme capital et la propriété de la force de travail qui s'exerce sur elle.

D'autre part, les forces coloniales n'ayant pas pu gagner à elles totalement les forces sociales dominantes de la région, elles n'eurent d'autre recours pour introduire la propriété foncière nouvelle et leur domination que la force, le travail forcé. Seul un Etat de type moderne pouvait prendre en mains cette fonction. D'abord assurer les colons et prouver aux paysans de l'Oubangui-

Chari que désormais les terres appartenaient à l'Etat français.

L'article I du décret signé le 28 mars 1899 stipule : *« Les terres vacantes et sans maître dans le Congo (Oubangui-Chari compris) font partie du domaine de l'Etat. »* Les terres étaient ainsi transférées juridiquement à l'Etat en vertu de l'article I du décret, l'article IV autorisait l'Etat à les aliéner suivant les modes suivants : I. par adjudication publique ; II. de gré à gré, à titre gratuit ou onéreux, par lots de moins de 1 000 ha ; III. à titre gratuit au profit de l'exploitation d'une concession temporaire (29).

Puisque la terre dans cette région n'avait pas de maître individuel ou collectif privé, mais appartenait à toute la communauté même dans les « *Etats de type féodal* » et n'était pas non plus vacante, on allait ainsi par décret pousser les populations sur les mauvaises terres. Un autre décret créa *« le territoire de l'Oubangui-Chari »*, c'est-à-dire le contour actuel de la R.C.A. et le dota des institutions juridiques militaires et politiques. Les luttes renouvelées des paysans contre ce nouvel Etat orientèrent la nature de ce dernier gouverné toujours et jusqu'ici par des militaires. Le ministère colonial géra à la place des chefs, des sultans et autres dignitaires, les terres villageoises. C'est ainsi que le gouverneur général Lamothe fut averti par le ministre : *« ... qu'il appartenait au représentant de la France, chargé des relations extérieures du protectorat et non au sultan Bangassou, de traiter avec les sociétés »* (29).

L'Etat français imposa par la violence une nouvelle organisation judiciaire. Les fonctionnaires civils et militaires et même les agents des sociétés commerciales furent investis de fonctions judiciaires. Cette organisation juridique enleva tout pouvoir politique donc juridique et économique aux couches sociales dominantes locales. Les infractions au nouvel ordre de l'Etat colonial étaient inventoriées avec précision :

1) *Acte de désordre troublant l'ordre public.*
2) *Bruits alarmants et mensonges propres à nuire à l'administration. Propos, discours ou chants proférés en public, de nature à affaiblir le respect dû à*

---

(29) *Lettre du 24 mai 1899* (I, 55), Documents officiels République française.

l'autorité française et à ses représentants européens ou provoquer le désordre et l'indiscipline.

3) *Détérioration ou destruction de tout ouvrage ou objet d'utilité publique.*
4) *Coupe, abattage sans autorisation régulière, détérioration d'arbres dans les bois domaniaux et communaux.*
5) *Asile et aide aux agitateurs politiques et religieux.*
6) *Refus d'exécuter les travaux ou de porter les concours réclamés par réquisition écrite ou verbale dans un cas intéressant l'ordre public, la sécurité ou l'utilité publique, mauvaise volonté à exécuter ces travaux ou à prêter concours.*
7) *Entrave à la circulation.*
8) *Charlatanisme, magie ou sorcellerie.*
9) *Port illégal dans un but non délictueux de costume officiel ou insignes.*
10) *Entraves au recensement et à la perception des impôts.*
11) *Changement de résidence sans avis préalable, scission, dispersion, déplacement d'un village sans autorisation.*

Plus tard, trouvant les dispositions du décret insuffisant, on y avait ajouté d'autres articles :

12) *Refus d'obtempérer.*
13) *Falsification ou altération des produits hors des cas délictueux.*
14) *Abandon de service sans motif valable (chantiers publics ou d'intérêt public).*
15) *Défaut de surveillance des fous.*
16) *Divagation d'animaux.*
17) *Non-déclaration de maladie contagieuse.*
18) *Jets d'objets dans un point d'eau.*
19) *Inhumation hors des lieux consacrés.*
20) *Usages de papier d'autrui.*
21) *Refus de recevoir de la monnaie.*
22) *Refus d'exécuter les travaux de plantations vivrières ou d'assainissement de l'habitat, etc.* (30).

Les articles 4 et 5 du nouveau décret prévoyaient des exemptions pour les chefs, l'administration, et ceux qui ont rendu service à la cause française, c'est-à-dire ceux qui avaient été enrôlés et envoyés aux guerres coloniales et à la boucherie de la Première Guerre mondiale et qui avaient pu survivre. Cette classe privilégiée qui devint ainsi l'embryon de la bourgeoisie bureaucratique devait

(30) Cité par DAMPIERRE, p. 490, *op. cit.*

bien sûr aider l'administration française. Mais malgré ces décrets, la résistance, les troubles gagnèrent toute l'Afrique centrale, nous le verrons plus loin. Ces lois rappellent donc les lois sanguinaires élaborées en Angleterre et partout ailleurs où est né le capitalisme, contre les paysans et les petits artisans, contraints de quitter leurs terres et d'errer dans la nature pour y mourir ou y travailler sous la contrainte pour les seigneurs. Mais, si en Europe en général, l'excédent des paysans expulsés de leurs terres, qui n'étaient pas absorbés par la fabrique, pouvait être envoyé dans les colonies pour y faire fortune ; ici les paysans étaient condamnés à vivre comme des bêtes dans la brousse ou à être transférés çà et là pour les grands travaux d'infrastructures (construction du chemin de fer Congo-Océan).

Les notions d'utilité publique, d'ordre public, de domaine public, communal, etc., semblaient tomber du ciel pour les paysans centrafricains. Mais les administrateurs, eux, consciemment ou non, savaient qu'une classe sociale devient idéologiquement dominante lorsqu'elle réussit à faire identifier aux yeux de la majorité ses intérêts particuliers aux intérêts de la population. Il faut que les intérêts particuliers dominants trouvent une forme adéquate d'expression idéologique. Il faut qu'ils trouvent leur forme d'universalité. Et la bourgeoisie française s'en souvient depuis la révolution de 1789 où elle avait réussi à faire passer ses intérêts pour des intérêts populaires.

Ces lois étaient faites pour lutter contre la résistance des paysans : désobéissance, refus du travail, falsification des produits. Un rapport des sociétés concessionnaires rapportait que les paysans, parce qu'ils étaient mal payés, avaient pris l'habitude d'augmenter le poids de leur caoutchouc en y mettant de gros cailloux. Habitués à l'utilisation des terres communes, les paysans refusaient la distinction faite entre terre publique et terre privée.

Quelle était donc la base sociale de ce nouvel Etat ?

— A l'extérieur : le colonialisme français et les capitalistes privés internationaux.

— A l'intérieur de l'Oubangui, les représentants directs du colonialisme français : gouverneurs, préfets, chefs de districts, officiers de l'armée ou de la gendarmerie, des gardes, etc., les chefs des missions religieuses, les responsables de l'enseignement, les colons et agents des sociétés de traite qui avaient le monopole de la chambre de commerce de Bangui. Des éléments

locaux gagnés à la cause du colonialisme : certains chefs, les Tourougou (31), certains fonctionnaires centrafricains, les petits commerçants qui s'infiltraient comme intermédiaires dans les circuits de distribution et qui profitaient de l'exploitation commerciale. Le reste de la population : les paysans, les artisans et l'*embryon* de la classe ouvrière n'étaient nullement intéressés par cet Etat car ils étaient voués à travailler pour les autres.

Le nouvel Etat et l'enfer de « l'accumulation primitive coloniale »

La violence décrétée organisée et déployée sur tout le pays sous la forme de l'État naissant ne pouvait que plonger le pays dans un cycle infernal, celui de l'enfer de l'accumulation primitive — la violence répondant à la violence, ce fut désormais pour le pays, la voie vers la transition au capitalisme.

L'accumulation primitive du XVe au XVIIIe siècle avait permis les concentrations d'énormes capitaux par l'exploitation des paysans, l'exploitation des peuples coloniaux d'Asie, d'Amérique et d'Afrique (colonisation espagnole et portugaise, traite des nègres). Cette accumulation ne se fit pas sur la base du mode de production capitaliste mais sur la base des anciens modes de production et par des procédés relevant de la spoliation et le plus souvent par la violence. Si en Europe, l'usure médiévale permettait sur place l'accumulation primitive, base du développement de la production capitaliste et donc industrielle, en Afrique centrale, cette accumulation primitive se fit en direction de l'Europe, grâce aux profits et surprofits exportés par les sociétés coloniales. Le degré de l'exploitation, sa violence ne pouvaient se mesurer qu'au degré des profits et surprofits qui allaient enrichir l'Europe. Nous préférons, une fois encore, laisser la parole à un témoin direct de cet enfer, Marcel Homet, qui écrit, à propos d'un village à l'époque : « *On approche de Bobangui, lorsque je l'ai connue il y a cinq ans, c'était encore un amas de cinq gros villages où vivaient plus de deux mille habitants, aujourd'hui, il n'en reste pas trois cents. D'ailleurs on ne les voit pas : les hommes sont au travail du caoutchouc, les femmes aux palmistes et les enfants, petites filles et pe-*

(31) Soldat en sango.

tits garçons impubères, sur les routes comme prestataires » (32).

Marcel Homet nous décrit ensuite la pratique de recrutement des prestataires :

> « *Depuis que les militaires sont arrivés, il a fallu construire quelques trois cents maisons d'hommes de troupe, d'immenses magasins, des hangars, des bureaux en briques : trois pour le capitaine, un pour le chef de subdivision, un pour l'agent spécial et la maison du chef de circonscription, celles des lieutenants, des sous-officiers, etc., des crédits pour effectuer le travail, aucun crédit, aussi on a recours aux prestations : chaque homme des villages doit fournir à l'administration quinze jours de travail gratuit par an. Théoriquement c'est normal* (sic) *quoique un peu exagéré mais les recensements nominatifs n'ont jamais été effectués, la population étant chiffrée à l'œil. Aussi bien que ne s'agit-il pas de faire effectuer à X., Y., Z., les prestations, mais bien de dire aux chefs : il me faut cent hommes pour demain. Le lendemain, quatre-vingts, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-quinze, jamais cent, sont là. A la dernière minute beaucoup d'entre eux ont pris la brousse. Alors le chef qui amène ses prestations se voit infliger cinquante ou cent francs d'amende et, ne pouvant s'en prendre aux récalcitrants, ramasse tout ce qu'il trouve devant lui, femmes ou même enfants pour compléter le nombre d'hommes demandés. La tête basse, l'air de chiens battus, les prestataires entourés de miliciens attendent qu'on veuille bien leur montrer leur travail. Tous, ils ont abandonné les plantations qu'ils étaient en train de nettoyer et qui les nourrissaient eux et leur famille* » (32).

Marcel Homet, qui avait un petit magasin personnel, avait l'habitude, comme il le dit dans son livre, de « *payer* » ses employés avec des bouts de papier sur lesquels étaient marquées les sommes à devoir. On comprend ici que le chef s'adresse à lui :

> « *"Blanc", me dit timidement le chef, ne pourrais-tu cette fois-ci me donner de l'argent, tu sais que j'ai confiance, mais c'est pour l'impôt, c'est vrai l'impôt je n'y avais pas songé avec les prestations, les palmistes, le caoutchouc, le coton forcé, sans compter les amen-*

---

(32) Marcel Homet, *Congo, terres de souffrance*, Ed. Montaigne, Paris, 1934, p. 60.

des. On a vite fait un ensemble de la vie indigène en A.E.F. Mais, dis-je au chef, tu n'as donc pas assez d'argent pour payer les impôts ? Ce n'est pas tellement vingt francs par an ! Tu te trompes, Blanc. Ce n'est pas vingt francs par an que nous devons. Ecoute, il y a vingt ans le père de mon père devait payer l'impôt pour ses hommes et 250 femmes. Cet impôt était de deux francs par personne. Après la guerre, l'impôt est monté à cinq francs. Mais à ce moment-là les hommes et les femmes n'étaient plus de mon village que 400 au lieu de 435. Néanmoins nous avons payé 2 875 francs. Puis plus tard, l'année de l'arrivée du nouveau gouverneur général, le prix du caoutchouc a considérablement augmenté. Le gouverneur, voyant que nous gagnions beaucoup d'argent, a doublé notre impôt. Mais il n'a pas tenu compte de la diminution constante de notre population, il n'y avait plus chez moi que 350 habitants, nous avons payé 4 350 francs. Je ne me trompe pas, voici les reçus » (33).

Ce récit, qui semble romanesque, relate la réalité vécue par les paysans telle qu'ils la racontent encore maintenant à leurs petits-enfants. Car Marcel Homet, d'origine ouvrière et engagé par une des sociétés concessionnaires, devait se révolter un jour contre les vexations dont il était l'objet lui aussi. Il connut par la suite la prison à Brazzaville avant de s'installer pour son compte personnel. Ce passage en prison coloniale pour travailleurs blancs le rapprocha, du point de vue humain, de la population rurale. Son livre fut interdit en France.

Dans les principales circonscriptions l'impôt était de 8 F CFA en 1927, puis de 10 F CFA en 1928 et 1929. Pendant la grande crise du capitalisme dans le monde occidental, le coton, le caoutchouc n'étaient pas bien payés. « *Par contre,* dit le chef du village à Marcel Homet, *le gouverneur a encore doublé l'impôt, nous payons maintenant 8 700 F pour 95 hommes... Il y a ensuite les corvées, les prestations, le travail pour les compagnies. Enfin le capitaine a mis les miliciens dans tous les villages. Ils ont tué beaucoup de femmes, ils ont violé nos filles. Presque tout le monde s'est sauvé au Congo* » (34).

Dans l'enfer de l'accumulation primitive, tout passe au four du diable pour être brûlé ou desséché, la forêt, les hommes et mêmes les militaires coloniaux « hon-

(33) Marcel Homet, *op. cit.*, p. 61.
(34) M. Homet, *op. cit.*, p. 61.

nêtes », pour peu qu'ils soient réalistes. Marcel Homet écrit :

> *« Plus rien ne reste dans la région des anciens peuplements d'arbres à gomme, on les a saignés à mort, il faut aller très loin à quelque cent ou deux cents kilomètres de là pour en trouver. Ils sont au milieu de marais pestilentiels à Betou, à Landza, où les hommes travaillent sous le dur soleil congolais dans l'eau et la boue jusqu'à mi-corps... L'horreur de ce véritable bagne est telle que bravant les sanctions les plus sévères, il leur arrive souvent de se sauver... Dans la vente de latex (sorte de caoutchouc sauvage), sur un signe du "fermier", le milicien empoigne un pauvre diable qui semble apporter une quantité insuffisante de latex. Les boules de caoutchouc sont jetées à terre tandis que leur propriétaire est rigoureusement passé à tabac. Après quoi, corde au cou, on l'envoie grossir la colonne des "mauvaises têtes" qui iront le soir coucher en prison en attendant d'être envoyés comme volontaires au chemin de fer de Congo-Océan. Il va sans dire que le registre d'écrou de la prison ne porte aucune mention de ces arrestations. Le travail va vite. Les filets en liane sont accrochés à la "romaine" ; un coup d'œil, on diminue du tiers et on paie. — Tu n'es pas content ? Vlan ! un grand coup dans la figure du vendeur. — A la boîte ! complète le milicien qui tape dedans comme une brute. Le soir, il reste par terre un tas de "mauvais caoutchouc", lequel n'a pas été payé. Le lendemain, il a disparu... »* (35).

Mais l'enfer n'était pas seulement réservé aux paysans ; il arrivait aux administrateurs et aux militaires d'y sombrer.

Le 4 juin 1926, à Mobaye, au cours d'une inspection, le chef de subdivision de Boda, le lieutenant Couvier, devant la colère des masses exploitées, se tirait une balle de revolver dans la tête. Tandis que l'officier agonisait dans sa résidence, la population assiégeait l'inspection des affaires administratives qu'elle tenait pour responsable des impôts. Couvier avait laissé une lettre dans laquelle il exprimait l'angoisse d'un agent administratif du colonialisme se trouvant seul entre une haute administration lointaine et une population brimée, exploitée, massacrée : « *on l'impose* (*l'indigène*), écrivait

(35) M. Homet, *op. cit.*, p. 62.

Couvier, *pour 20 francs d'impôt, ce qui est un véritable crime. Comment gagnera-t-il ces 20 francs et les 20 francs de sa femme ? Il faut partout percevoir l'impôt, alors ! On a peur des mots et au chef-lieu, on pond des papiers mais l'exécutant lui est seul* » (Archives de Boda) (36).

Désormais la marche sur les résidences et les bureaux des administrateurs, des militaires, des agents économiques, devint la règle générale dans tout le territoire de l'Oubangui-Chari. Malgré la multiplication des lois sanguinaires, ce fut l'enfer, la terreur pour tout le monde. Le caractère « sauvage » de l'Afrique équatoriale dite française toute entière, était invoqué pour justifier le régime barbare et, à l'Assemblée nationale à Paris ou à Brazzaville se succédaient des lois sanguinaires : « *Considérant que l'Afrique équatoriale française (l'A.E.F.) toute entière se classe parmi les régions visées à l'article II du décret du 15 novembre 1924, dans lesquelles les populations très proches de la barbarie n'ont pas encore accompli de progrès sensibles dans la voie des disciplines sociales librement consenties (sic) et de subordination de l'individu à l'intérêt de la collectivité.* » (J.O. de l'A.E.F. du 15 avril 1928, page 376.)

Ce considérant ajoutait une vingt-troisième infraction sur la récolte, la vente, la circulation, la consommation du vin de palme, de la bière de mil, etc. Dans un pays où même le minimum vital n'est pas assuré à cause du travail forcé, où il faut demander la permission aux autorités (et quelles autorités !), avant de cueillir un seul fruit sauvage puisque les champs ont disparu, où le désespoir des uns se heurte à la barbarie des autres, que reste-il encore de la population et de la production ?

Les conséquences sociales sur les campagnes

La population

Après les razzias des Arabes et la traite des nègres, le portage forcé, femmes et enfants compris, les migra-

(36) Cité par P. Kalck, *op. cit.*, p. 236.

tions vers les régions voisines, le pays était complètement dépeuplé. *Le Temps* du 23 septembre 1905 écrit :

> « *L'administrateur Toqué résume d'un mot la situation du Haut-Chari jusqu'en 1903 : Cela a été le massacre général pour faire marcher le service... Toqué, à l'instruction, a décrit les procédés employés pour obtenir des porteurs avant qu'il ne prenne la direction du poste. On fait des razzias dans les villages ; on enlève les femmes et les enfants ; on les cache dans de petites cases pour que les passagers ne les voient pas. Ces femmes et ces enfants meurent souvent de faim, de variole ; les femmes sont prises de force par les gardes régionaux. On ne libère les otages que quand les porteurs arrivent. On emploie la même méthode pour faire rentrer l'impôt* » (37).

Ce massacre dont parle Toqué est d'autant plus vrai que le « professeur » Auguste Chevalier, lors de sa mission au Chari-Lac Tchad, constata la dévastation des rives du fleuve Oubangui. A Tsasa, il trouve le village aux trois quarts brûlé et détruit ; seuls restent quelques habitants qui s'enfuient à l'approche du « Vapeur Dolisie » ; ce qui reste du village est aussitôt brûlé par les militaires.

> « *Nous avons assisté,* écrit-il, *à une scène écœurante dont les auteurs étaient non des indigènes, mais les militaires européens qui voyageaient avec nous.*
>
> *Etant donné l'indifférence avec laquelle les officiers l'ont laissé accomplir, je suis porté à croire qu'elle doit être fréquente et maintenant, je suis bien fixé sur la nature et l'origine des troubles qui se sont produits en février dernier sur la Sangha et en juillet dernier ici-même* » (38).

Le professeur avait reproduit en même temps dans son rapport l'opinion des chefs de factoreries et des gradés de l'armée : « *il n'y a rien à tirer de ces Noirs-là : le mieux qu'il y a à faire est de les exterminer et d'en faire venir de plus dociles d'autres régions* ».

Devant ce massacre et les fuites des populations, on comprend que les démographes aient été aussi incapa-

---

(37) Toqué, administrateur, avait participé au massacre de la Nana avec un autre administrateur. Condamné, il publia après sa sortie de prison, un livre sur le massacre au Congo.

(38) A. Chevalier, *Mission Chari-Lac Tchad (1902-1904), l'Afrique centrale française*, Paris-Challemall, 1907, p. 23.

bles de dénombrer les habitants du pays. On donnait au début du XXᵉ siècle pour l'Afrique équatoriale en général, le chiffre de 15 millions d'habitants. En 1913, l'annuaire du Bureau des longitudes donnait 10 millions. La Statistique générale de la France donnait 9 millions. Le gouverneur Bruel proposait 4 950 000. Là où tout le monde était d'accord tout en donnant des chiffres aussi différents, ce fut sur la destruction des populations. Un colon mettant l'administration coloniale en accusation, indiquait : « *La population des trois colonies du Congo proprement dit* (*Oubangui-Chari, Moyen-Congo et Gabon*) *était au 31 décembre 1911, d'après M. Bruel et les documents officiels, de 4 280 000 habitants, elle n'était plus au recensement officiel de 1921 que de 1 577 565. Elle aurait donc diminué de 63 % en dix ans* » (39).

Le gouverneur Bruel cite lui-même dans son livre dont les éditions sont parues après la Première Guerre mondiale, l'exemple d'une circonscription dont la population aurait diminué de 40 % de 1908 à 1916, une nouvelle fois de 40 % de 1916 à 1924 (40). D'après un militaire qui administrait le Haut-Oubangui cité par Pierre Kalck dans *Réalité oubanguienne*, la population de cette région avait diminué d'un quart de 1903 à 1911 (41).

La famine et la maladie (maladie du sommeil) étaient présentées comme la cause essentielle de la dépopulation comme l'atteste ce rapport officiel : « *L'indigène meurt avant tout parce qu'il se nourrit insuffisamment. La famine, voilà la cause principale de la dépopulation du Congo. C'est elle et elle seule bien avant la terrible maladie du sommeil et les épidémies, et beaucoup plus qu'elles, qui dépeuple et ruine la colonie* » (42).

Il faut noter quand même que les maladies et la famine n'étaient que des raisons secondaires car la raison principale du dépeuplement était le régime barbare colonial, régime au sein duquel devaient naître et se développer de nouveaux rapports sociaux de production. C'est le système colonial qui avait déterminé le processus démographique dans ce pays.

---

(39) Cité par SURET-CANALE, in *Afrique noire, l'ère coloniale*, Ed. Sociales, Paris, p. 56.

(40) G. BRUEL, *L'A.E.F.*, Paris, Larose, 1918.

(41) P. KALCK, *Réalités oubanguiennes*, Ed. Berger-Levrault, Paris, 1959, p. 60.

(42) Rapport de Sargo au gouverneur de l'A.E.F., 31 octobre 1919, p. 7.

Outre les maladies et la famine, la longue séparation des hommes et des femmes durant neuf mois sur douze, du fait des réquisitions, l'épuisement physiologique des hommes, les rendaient incapables de procréer. D'ailleurs en ce qui concerne la maladie du sommeil provoquée par la piqûre d'un petit insecte équatorial, les médecins devaient découvrir plus tard que l'épuisement physiologique était à la base de la propagation de la maladie qui n'atteint jamais les personnes bien nourries même si elles sont piquées par le fameux insecte. Il convient de rappeler aussi comme facteur de dépeuplement la participation forcée des populations centrafricaines, d'abord aux guerres coloniales puis à la Première Guerre mondiale, mais surtout leur enrôlement pour les travaux du chemin de fer Congo-Océan, où, dit-on, il y avait deux morts par traverse. Seules les masses avaient le secret de leur nombre dans leurs villages. Il était donc difficile de dénombrer les populations dans cette région, cette difficulté demeure encore sous le régime totalitaire de Bokassa-Dacko et autres militaires au pouvoir.

La désorganisation des structures sociales

Les sultanats et les communautés villageoises

Les sultans accusés d'esclavagisme lors du traité de Berlin (43) pour le partage de l'Afrique centrale, s'étaient vus liquidés dès l'installation définitive des colons, ceux qui tenaient encore n'avaient plus beaucoup de pouvoir, un d'entre eux devait déclarer à un administrateur que *« si le fleuve Oubangui est puissant, c'est parce qu'il reçoit plusieurs affluents, coupez les affluents, il ne sera plus puissant. Je n'ai aucun pouvoir maintenant depuis que beaucoup de régions ne sont plus comprises dans mon sultanat »* (44).

En effet, les sultanats étant démembrés, leur pouvoir économique sapé, ce sultan du Haut-Oubangui ne pouvait fournir aux administrateurs le nombre d'hommes demandés en impôts pour le portage.

---

(43) Il s'agit de l'acte signé par toutes les grandes puissances européennes le 26 février 1885 à Berlin, qui consacra le partage de l'Afrique.

(44) Cité par DAMPIERRE, *op. cit.*, p. 560.

Désormais, chaque administrateur qui arrivait, faisait tout pour nommer et reconnaître son roitelet que les habitants, eux, ne reconnaissaient pas. Il fallait par ailleurs détruire l'esclavage de case dans ces régions. En effet, l'esclavage de case pratiqué par les sultans et beaucoup de villages était un obstacle à l'exploitation coloniale car dans ce système le maître en principe ne travaillait pas, ou s'occupait seulement de certains travaux particuliers. Le surplus économique lui assurait seulement du temps libre pour d'autres tâches et non un enrichissement continu, à l'instar des féodaux et esclavagistes européens. Il était en outre tenu à son tour d'assurer la subsistance de l'esclave, de le nourrir sur les réserves constituées par le surtravail à son bénéfice et dont il avait moins la disposition que la gestion. Le surplus économique était donc improductivement consommé. Le capital commercial ne pouvait trouver de surtravail à éponger.

« *Tel qu'il est pratiqué dans l'Afrique occidentale il* (l'esclavage de case) *livre à une vie facile et paresseuse des hommes qui, s'ils étaient adroitement stimulés par l'aiguillon de l'intérêt* (sic) *auraient pu devenir d'actifs travailleurs, désireux de s'enrichir par leur labeur* », écrit Cuvillier-Fleury (45). Cette remarque était valable pour toute l'Afrique colonisée. « *Cet aiguillon de l'intérêt* » devait désorganiser l'économie des sultans par les traités passés entre eux et les agents concessionnaires puis par le travail forcé, car cette remarque de Cuvillier-Fleury signifiait une dépossession des paysans de leurs conditions antérieures de vie afin d'avoir des forces de travail « libres » à acheter. Les anciens maîtres étaient mis au travail comme lesdits esclaves et de nouveaux roitelets étaient mis en place par le capital commercial et ses agents. Dans les communautés villageoises comme dans les sultanats, la vieille règle : « diviser pour régner » était observée par tous les administrateurs, les militaires et les agents économiques ; on jouait alors sur les divisions ethniques et sociales en opposant les sultans entre eux, les chefs aux masses paysannes, en s'appuyant sur des minorités « aristocratiques ». Dans les villages, les contradictions internes entre les classes d'âge (vieillards, hommes, femmes, enfants) étaient ex-

---

(45) Cuvillier-Fleury, *La main-d'œuvre dans les colonies françaises de l'Afrique occidentale et du Congo*, Paris-Sivy, 1907, p. 31.

ploitées au maximum. La dot qui n'était qu'une compensation et un échange entre les deux familles ou une alliance entre deux ethnies devint un moyen de payer l'impôt et prit une valeur marchande extraordinaire. Les familles étaient démembrées, les patriarches ou chefs avaient maintenant tendance à disposer à leur profit personnel le patrimoine dont ils n'avaient en principe que la gestion en négligeant ainsi leurs devoirs vis-à-vis des membres de la communauté. Pour ces chefs dociles, l'administration coloniale était toujours prête à favoriser et à sanctionner des « usurpateurs » à leur bénéfice. La différenciation sociale de type nouveau trouve ici son point de départ. Il faut noter que les causes externes agissent par les causes internes et que la différenciation sociale antérieure, quelles que soient la forme et les limites, devait faciliter les manœuvres des colons.

Disparition des gros villages et des cases

Parlant du travail forcé, le R. Père Daigre conclut en ces termes : « *Par suite de ce lamentable état des choses, de nombreux villages il n'existait plus que des ruines ; les plantations n'existaient plus ; les populations étaient réduites à la plus noire misère et plongées dans le désespoir. Jamais elles n'avaient vécu de pareilles heures, même aux plus mauvais jours des invasions arabes* » (46).

Cette conclusion résume en quelques lignes le bouleversement provoqué dans cette région par le colonialisme, bouleversement qui touche non seulement l'homme mais tout son environnement naturel.

L'administration ayant ordonné la perception de l'impôt par case, véritable moyen de destruction des grands villages précoloniaux, plusieurs cases disparurent. Pendant la période précoloniale, chaque famille nombreuse construisait une maison pour chaque femme, une maison pour les enfants de même sexe et de même âge, une autre pour le chef de famille sans parler des maisons réservées aux voyageurs, aux réserves des produits agricoles, au culte des ancêtres et aux animaux domestiques. Sous le poids de l'impôt sur chaque maison, chaque bête, imposé par l'administration coloniale, les maisons furent réduite en nombre et en dimensions. Par conséquent, dans les familles nombreuses, hommes, enfants, bêtes

(46) R. Père Daigre, *op. cit.*, p. 116.

domestiques partageaient désormais la même case. Parmi les paysans, certains fuyant le travail forcé erraient et vivaient de préférence dans des grottes. Ainsi tout le monde était dépossédé de ses facultés architecturales et autres, etc.

Disparition des champs, des centres de transaction commerciale et des monnaies locales

Nous ne reviendrons pas sur l'étendue des champs et la variété de culture dont parlaient les premiers « *voyageurs et explorateurs* » cités plus haut. Mais étant donné l'introduction du travail forcé pour le caoutchouc et autres produits d'exportation, la production vivrière avait disparu et avec elle les champs et les jardins de case. Le travail forcé ne permettait plus de renouveler les champs comme le dit le texte cité plus haut.

> « *Vers la fin du mois, on leur accordait bien deux ou trois jours pour aller se ravitailler au village, mais la plupart du temps, ils en revenaient les mains vides, les plantations n'étant plus renouvelées, on avait prévu trois mois pour les plantations. Mais épuisés, persuadés qu'on ne leur laisserait pas le temps d'entreprendre leur champ, que la récolte serait pillée ou détruite par les animaux sauvages, les indigènes ne plantaient plus* » (47).

Outre le travail forcé, le caoutchouc qui ne permettait pas aux paysans de faire la culture vivrière, les villages déplacés de force et regroupés le long des routes coloniales par l'administration, étaient désormais loin des terres fertiles (les vallées, les plaines, etc.), car le plus souvent ces routes étaient tracées sans tenir compte de la fertilité des terres occupées auparavant par les paysans. Les routes suivaient la facilité de passage ou les lieux stratégiques favorables aux colons. On faisait un brassage inhabituel des populations en les groupant autour des postes coloniaux et le long de ces routes commerciales et coloniales. Ce brassage maintenait ainsi un climat social invivable parce que l'on faisait croire à certaines communautés que les autres occupaient la terre de leurs ancêtres et que seuls les colons pouvaient garantir leurs terres, et aux autres on tenait un autre

(47) Révérend P. Daigre, *op. cit.*, p. 117.

langage. Les terres cultivables étaient ainsi abandonnées et n'étaient plus entretenues par les paysans. Le gouverneur Augagneur écrivit à ce propos à ses administrateurs : « *Dans ce pays, où les cultures aisées sont abondantes pour peu qu'on y prenne quelque peine et quelque soin, de véritables famines, une insuffisance constante de l'alimentation enlèvent aux populations en état d'inanition, toute résistance organique ; multiplier les cultures, les étendues en proportion des besoins alimentaires de la population sera notre constant souci* » (48).

Cette circulaire destinée aux administrateurs fut le coup d'envoi de la fameuse période de pacification que nous verrons au prochain chapitre mais d'ores et déjà il faut dire que cette circulaire demandait aux paysans un effort supplémentaire pour la culture vivrière désormais marchande, elle diminuait à nouveau le peu de temps de travail qu'il leur restait pour leur propre production.

Des grands centres commerciaux précoloniaux tant admirés et vantés par les premiers « voyageurs et explorateurs », il ne restait rien ; les foires ou marchés dont parlait en 1899 un des premiers administrateurs de l'intérieur du pays avaient disparu :

> « *Ils (les marchés) sont établis par contrées, leur importance varie suivant les besoins de la population environnante après les délibérations des anciens et chefs de groupes. Lorsqu'un marché est établi entre deux groupements différents, un ou plusieurs chefs sont désignés par les groupes pour en déterminer le fonctionnement, les mesures commerciales, et assurer la police. Il est fort rare que les palabres des marchés soient portées devant le représentant de l'administration... J'ai pu me rendre compte de l'importance que les indigènes attachent à la liberté de transactions sur lesdits marchés* » (49).

Ces foires ne pouvaient plus se tenir librement. De toute façon, les transactions dans ces marchés, qui portaient essentiellement sur des produits artisanaux, n'auraient pas pu avoir lieu si les foires avaient encore pu se tenir, car l'artisanat traditionnel avait disparu en

---

(48) Augagneur (gouverneur de l'A.E.F.), *Erreurs et brutalités coloniales*, Ed. Montaigne, 1927, p. 292.
(49) Cité par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 112.

même temps que les artisans. La culture du coton et la fabrique artisanale de cotonnade avaient disparu pour faire place aux produits manufacturés européens. La cotonnade de l'Occident, surtout anglaise et japonaise, fit disparaître la cotonnade locale.

Quant aux monnaies locales « Nguinza » au Centre, « M'Bondaï » au Nord-Ouest, et le « Thaler de Marie-Thérèse » à la frontière du Tchad et du Soudan, les colons les supprimèrent en les rachetant de 3 francs à 0,20 franc suivant les lieux et les périodes. Ils les remplacèrent par le billion (monnaie de cuivre).

L'impôt en argent fut dans la première période un moyen d'éponger rapidement ces anciennes monnaies et de lancer la nouvelle. Mais les populations refusaient la nouvelle monnaie et préféraient le retour au troc. On peut dire que l'imposition en nature devait achever ces monnaies. Le refus de la nouvelle monnaie obligea les autorités coloniales à interdire officiellement la circulation des anciennes monnaies et celles-ci furent purement et simplement retirées de la circulation. Ce qui comptait pour les colons, c'était de substituer aux cadres sociaux traditionnels, aux hiérarchies anciennes, l'individu isolé doté d'une nouvelle monnaie et juridiquement « égal » aux autres individus en tant que vendeur ou acheteur de marchandises, la force de travail y compris. Mais le bas prix de la force de travail ne pouvait pas développer rapidement la nouvelle monnaie au sein de la paysannerie.

Aussi le faible revenu des paysans ne pouvait qu'empêcher l'accumulation locale du capital en milieu africain. Les « *nègres moteurs à bananes* », comme disaient les colons, coûtaient moins cher que la machine ou même l'outil le plus élémentaire. Marcel Homet que nous avons cité plus haut rapportait qu'un agent de la société concessionnaire de Boda trouvait plus cher d'acheter les brouettes pour les travaux de terrassement des routes ou des terrains que de faire porter par tous les hommes, femmes et enfants du village. Dans de telles conditions, la possibilité d'un progrès social rapide était compromise. Le seul embryon de « privilégiés » hormis les chefs et les gardes était celui des petits commerçants, qui servaient de réseaux d'introduction de l'économie monétaire ; complètement inféodés aux maisons de traites coloniales, ils étaient les éléments par lesquels les paysans étaient spoliés.

Les forces en présence et l'enjeu idéologique

L'administration, l'armée, le clergé coloniaux

En Afrique centrale et en particulier dans le territoire de l'Oubangui-Chari, il était difficile pour les paysans de faire la différence entre le commandant civil, le commandant officier, les agents économiques des sociétés concessionnaires, voire le curé malgré sa soutane, car les uns comme les autres employaient des méthodes aussi brutales, que ce soit pour exploiter le pays ou pour faire croire à Jésus.

A ce titre les paysans avaient raison, car tous étaient d'une manière ou d'une autre agents de la société coloniale. Même les Européens eux-mêmes avaient du mal à faire la différence.

Tout pauvre petit Blanc envoyé dans ces pays pour faire fortune par la baïonnette, par la plume ou par la soutane, était un commandant pour les populations paysannes. Il faut dire que la colonisation avait tendance à cacher les différences de classes entre ces agents. On était « commanda yaka » l'agronome, « commanda mission » le curé, « commanda kodro » le préfet ou le chef de district, etc., en langue du pays. A noter que les paysans désignaient en R.C.A. l'église par le mot mission par comparaison avec les missions militaires. Tout agent européen avait les pouvoirs militaires et donnait des ordres militaires aussi, tout le monde était naturellement à juste titre « commandant ». Au caractère policier « commandant » du pouvoir, répondait de plus en plus le caractère des « sauvages luttes » des paysans ; la thèse générale la plus constamment soutenue par la presse bourgeoise en Europe, au cours de cette période, était que les populations de l'Oubangui, du Haut-Chari, de la Haute-Sangha, sur lesquelles il n'existait pratiquement aucune étude, se situaient parmi les populations les plus primitives du monde. De ce fait, on les estimait *« moins capables d'assimiler la civilisation occidentale »* qui leur était apportée. Même en 1958, après l'un des derniers soulèvements de la population de Berberati, les journaux français reprirent ces vieilles thèses à leur compte, surtout le journaliste Max Olivier du *Figaro*.

Les administrateurs

Les administrateurs militaires et civils avaient la même tenue vestimentaire, le même langage à l'égard des paysans. Le commandant de cercle, c'est-à-dire l'administrateur, exigeait le salut militaire de ses « administrés ». Le commandant ou son substitut administré perçoit l'impôt, rend la justice, fait la police, gère les prisons, dirige tous les services publics. Même « *dans les centres à forte population européenne, rien ne vient modérer l'exaltation du sentiment d'autorité et de pouvoir personnel* », écrit un rapporteur. « *Ils* (*administrateurs*) *tolèrent malaisément la présence à leur côté de techniciens d'ailleurs, longtemps très peu nombreux* (*médecins, instituteurs, agents de culture*) *et tiendront toujours à marquer sur eux la prééminence et leur omnicompétence* » (50).

Le commandant civil a des pouvoirs militaires ou de police. Là où il n'a plus de soldat à sa disposition, il a les milices indigènes qui deviendront plus tard des gardes territoriaux. Il faut noter qu'à cause de l'insuffisance des cadres européens, l'administrateur s'entourait de collaborateurs autochtones : auxiliaires directs (interprètes, commis, agents politiques, gardes) et auxiliaires indirects : les chefs de villages. Lorsqu'un village est occupé, l'officier est au début un simple résident et les chefs locaux sont ses « alliés » et « protégés » puis, il devient administrateur à l'insu de ceux-ci, qui deviennent en même temps simples auxiliaires.

La politique générale des administrateurs est d'écraser par une telle autorité tous les grands centres et de faire des villages des unités administratives afin de réduire les chefs au silence. H. Cosnier écrit à propos de leur pouvoir : « *toute l'autorité morale effective, dans toutes les branches de l'activité humaine est concentrée entre les mains de l'administrateur qui la garde jalousement. C'est la raison principale de l'état attardé dans lequel elles* (les colonies) *se trouvent du point de vue économique. L'obéissance passive n'a jamais été un facteur de progrès* » (51).

---

(50) *Rapports politiques*, gouverneurs du territoire de l'Oubangui-Chari, 1924-1936.

(51) H. Cosnier, *L'Ouest africain français*, Paris, Larose, 1921, cité par Suret-Canale, *op. cit.*, p. 95.

Quant aux premiers administrateurs, véritables militaires formés uniquement pour la colonisation et dont tous les autres Européens héritèrent les méthodes, ils étaient convaincus que seule l'extermination des populations pourrait permettre la liberté d'entreprise dans ces régions et au besoin « *bâtir un nouveau Brésil* » :

> « *Une contrée tropicale comme celle-ci, avec ses populations noires très primitives, qui ne furent jamais dans le passé éduquées et domestiquées à la manière forte par des puissants conquérants comme cela a eu lieu en Afrique occidentale, ne saurait être entraînée par simple persuasion ou par la vertu même de nos principes moralisateurs dans le courant de la civilisation occidentale* (...) *A ce propos, il serait puéril de ne pas franchement reconnaître, quelque répugnance que nous ayons pour les procédés barbares, que les énergiques méthodes des potentats africains ont admirablement préparé le terrain à notre administration et à notre influence, partout où l'autorité de ceux-ci s'est réellement exercée. Il n'est donc pas paradoxal de soutenir que les El Hadj Omar, les Samory, les Mamadou, les Rabat et les Behanzin ont préparé les voies à notre domination civilisatrice en pétrissant dans le sang et les larmes des sociétés certes encore barbares, mais fortement hiérarchisées, disciplinées, façonnées à l'obéissance et au travail, maintenues dans une forte armature ayant en elles le germe du progrès futur lequel n'attendait qu'une circonstance favorable pour se lever... Ici au contraire, nous nous mouvons, socialement parlant, dans un élément inerte* » (32).

Le vrai problème est qu'il n'y a pas une base sociale locale requise d'avance sur laquelle l'administration militaire puisse s'appuyer pour exercer son autorité. Il ne reste qu'une chose, la violence pour créer cette base car si les sociétés dominées par Rabat et d'autres avaient été favorables à la colonisation, ces derniers n'auraient pas été des obstacles à la pénétration militaire européenne. Toutes ces idées avancées sur la civilisation, la sauvagerie, etc., n'étaient que pure subjectivité ; en fait, l'histoire enseigne que toutes les formes de transition au capitalisme se sont réalisées au début à l'aide de la violence : le travail forcé qui devient ainsi un facteur

(52) Henri Charles, *L'organisation militaire au Congo*, Paris, 1908, p. 119.

économique. Ici en Afrique centrale les forêts sont si hautes et denses que les arbres ne peuvent les cacher.

Les agents concessionnaires

Dès les premières années de leur arrivée, toutes les illusions bâties par ces agents autour de leur prétendu droit de propriété sur les populations, leurs terres, leurs travaux et leurs fruits, illusions sur le commerce libre, s'étaient écroulées. Sans préparation d'une base sociale par la force, l'échange entre le mode de production capitaliste et les modes de productions précapitalistes ne pouvaient se faire que dans les limites de la reproduction de ces derniers et non de celui du mode de production capitaliste. Le capital marchand n'était pas assez puissant pour préparer une infrastructure favorable à son développement. Fatalement, il ne restait qu'une solution : la violence. Eux, qui étaient souvent de milieux pauvres en France et ailleurs, avaient trouvé un moyen de s'enrichir, et on comprend qu'ils aient dépassé l'administration dans la violence. Même le fameux général Mangin, réputé en Afrique centrale pour ces méthodes barbares, devait noter :

> « ... *sept agents de concessions, qui sauf deux, passables, sont très mal. Je veux bien qu'il y ait quelque vantardise dans les propos d'apaches qu'ils tiennent après boire, mais il est vraiment inquiétant de penser que ces gens-là vont se trouver, sans surveillance, en contact direct avec des populations qui nous ignorent encore. Comme échantillon de notre race c'est très mal choisir, et c'est préparer tous les abus, toutes les vengeances et toutes les répressions qui font et feront l'histoire de cette malheureuse colonie, tant qu'elle n'aura pas changé de régime* » (53).

La compassion hypocrite du général ne pouvait effacer sa barbarie ni sa haine contre la résistance des paysans ; c'est ainsi qu'au lieu de comparer la barbarie de ces confrères à la sienne, il préférait comparer leur barbarie « à celle » des Indiens apaches dont les luttes féroces contre l'entrée des colons en Amérique étaient

(53) MANGIN TOME A., *Tournée d'inspection au Congo* (*1908*), p. 207. Mangin, chef militaire français, a dirigé à maintes reprises la répression des paysans en Afrique centrale.

des luttes justes. Pour les agents du colonialisme et de l'impérialisme, la barbarie se situe toujours du côté des peuples qui luttent pour se libérer du joug de la domination étrangère, par contre, leurs propres actes sont les marques « d'une civilisation occidentale », quels qu'ils soient, comme par exemple les bombes sur le Vietnam.

Le clergé

Dans l'entreprise coloniale, la bourgeoisie est restée fidèle à la doctrine de Napoléon qui déclara au Conseil d'Etat en 1804 :

> « *Mon intention est de rétablir la maison des missions étrangères ; ces religieux me seront très utiles en Asie, en Afrique et en Amérique ; je les enverrai prendre des renseignements sur l'état du pays. Leur robe les protège et sert à couvrir les desseins politiques et commerciaux. Ils coûtent peu et sont respectés des barbares et n'étant revêtus d'aucun caractère officiel, ils ne peuvent compromettre le gouvernement ni lui occasionner des avanies ; le zèle religieux qui anime les prêtres leur fait entreprendre des travaux et braver des périls qui seraient au-dessus des forces d'un agent civil* » (54).

En Oubangui-Chari, ces desseins politiques et commerciaux étaient aussi ceux du clergé qui voulait renforcer l'économie de l'Eglise en métropole, au lieu de zèle religieux, ce fut plutôt le zèle de la production qui anima les prêtres. La trinité qui présidait dans le pays comme dit Suret-Canale n'était pas au « nom du père », du « fils » et du « Saint-Esprit », mais au nom de l'officier, de l'administrateur et du curé.

Puisque les terres appartenaient théoriquement aux sociétés concessionnaires, les prêtres pouvaient les occuper à condition de produire, de former des cadres dociles pour l'administration et les sociétés. Les premières écoles pour former des commis aux écritures étaient catholiques. Joseph Folliet résume les thèses de Vittoria, théologien espagnol, sur la thèse du « droit de colonisation » soutenue par l'Institut catholique de Paris en ces termes : « *La providence ayant créé l'uni-*

---

(54) Cité par J. Suret-Canale, *op. cit.*, tome I, p. 128.

vers pour tous les hommes, nul ne peut faire obstacle à ce que tous les hommes aient libre accès aux richesses de ce monde. » De même, l'Evangile ordonnait : « *Allez, enseignez toutes les nations. Nul ne peut légitimement faire obstacle à la prédiction religieuse* » (55).

C'est à peu près le même langage que tiennent les super-puissances aujourd'hui : les ressources, c'est-à-dire les matières premières dans le monde, appartiennent à tous les pays. Aussi les pays dominés doivent permettre aux super-puissances d'exploiter, chez les autres, les ressources qu'elles ne possèdent pas elles-mêmes.

Dans le même esprit le Révérend Père Muller écrivait autrefois : « *L'humanité ne doit pas, ne peut pas souffrir, que l'incapacité, l'incurie, la paresse des peuples sauvages laissent indéfiniment sans emploi les richesses que Dieu leur a confiées avec la mission de les faire servir au bien de tous. S'il se trouve des territoires mal gérés par leurs propriétaires, c'est le droit des sociétés lésées par cette défectueuse administration de prendre la place de ces régisseurs incapables et d'exploiter au profit de tous, les biens dont ils ne savent pas tirer parti* » (56).

Ce texte se passe de tout commentaire, mais quelle différence y a-t-il entre ce langage et celui du ministre des Colonies, Albert Sarraut, qui invoquait le droit de la colonisation en 1931, et la mise en valeur des colonies afin de parer aux conséquences de la Première Guerre et surtout de la crise économique de 1929, qui devaient pousser les sociétés industrielles capitalistes à la « ... *mise en circulation des ressources que les possesseurs débiles* (c'est-à-dire les colonisés) *détenaient sans profit pour eux-mêmes et pour tous* » (57) ?

C'est au nom de « *l'incapacité* », de « *l'incurie* », de la « *civilisation* », etc., des populations que chaque jour les Africains sont massacrés en Afrique du Sud et partout ailleurs dans ce continent.

Le travail forcé des Noirs était justifié par le clergé en ces termes : « *L'aveuglement et l'esprit de satan sont trop enracinés dans ce peuple et la malédiction de son*

---

(55) Joseph FOLLIET, *Le droit de colonisation*, Paris et Gay, 1930, p. 264.

(56) Révérend Père MULLER, cité par Joseph FOLLIET, *op. cit.*, p. 265.

(57) Albert SARRAUT, *Grandeurs et servitudes coloniales*, Paris, Editions du Sagittaire, 1931, p. 121.

père repose encore sur lui. Il faut qu'il soit racheté par des douleurs unies à celles de Jésus, capables d'expier ses péchés abrutissants... afin de le laver de la malédiction de Dieu » (58).

La malédiction dont parlent les curés ici est celle répétée depuis le XVIe siècle pour justifier l'esclavage des Noirs, comme quoi, les Noirs subissent la malédiction pesant sur Cham, fils de Noé, et prétendu ancêtre de la race noire selon certaines interprétations de la Bible.

En Oubangui-Chari c'était parmi ses fidèles que le curé du village formait sa propre milice, pour l'entretien des biens ecclésiastiques et la perception de la dîme. Dans les premières années de l'occupation, les unités de production « prospères » étaient celles du curé. Pour justifier le travail sous forme de dîme, le R.P. Bouchaud écrit :

> « *Il n'est pas moins vrai, que les missionnaires ont insisté avec force sur le travail : c'est qu'ils concevaient cette insistance comme une forme d'apostolat, et le travail lui-même comme la preuve et la garantie d'une conversion sincère et durable. En Afrique équatoriale surtout, le mépris du travail et l'oisiveté qui en résultait ont été longtemps un des principaux obstacles à la promotion des populations... L'on a fait grief aux missionnaires, non seulement d'avoir consacré à des tâches matérielles une activité qui eût été mieux employée à des fins spirituelles, mais encore de s'être confortablement établis grâce à l'exploitation du travail de leurs fidèles* » (58).

Tous les agents et les idéologues du capital n'ont jamais compris ou ne comprennent que trop que la productivité du travail, le travail suivi, etc., sont le résultat d'un procès social historique. Aussi ont-ils la tête en bas lorsqu'ils se trouvent devant une société différente de la leur, devant un mode de production différent du mode de production capitaliste ; ils ne peuvent non plus comprendre le refus de la forme du travail que veut imposer le mode de production capitaliste. Tous les colonisés sont pour eux des paresseux.

Le scandale du régime défendu par l'administration, les agents concessionnaires, le clergé et leurs collabo-

---

(58) BOUCHAUD, cité par SURET-CANALE, *op. cit.*, p. 446.

rateurs africains, avait atteint la haute administration, celle de Paris.

Mais il fut vite étouffé ; on se contenta, et pour la forme, au cours d'un débat qui eut lieu à la Chambre des députés et au cours duquel Gustave Rouanet, Jaurès, Caillaux firent le procès du système concessionnaire, de faire une réforme juridique du système sans que rien ne fût changé aux méthodes. Cette réforme ne devait jamais voir le jour ; mais l'intervention du milieu financier et industriel orienta le système vers la nouvelle politique dite de « pacification ». Cependant, cette nouvelle politique ne fit que redoubler la misère des paysans et désormais l'administration coloniale prit toutes les mesures pour filtrer les informations en provenance de la colonie vers l'Europe. Les paysans, eux, devaient faire le procès de tout le système à leur manière.

Les paysans

En Afrique centrale les paysans sont réputés depuis le début de la colonisation à cause de nombreuses jacqueries (presque tous les deux ans) être parmi les plus « primitifs » du monde. Depuis la défaite de Rabat (59), les Français ne s'étaient installés en Afrique centrale que sur de véritables volcans. Les royaumes, les ethnies ou les nationalités avaient été démantelés. Mais les paysans se redéployaient en petits groupes ; il était alors difficile aux soldats français de leur opposer une bataille rangée :

> « ... *certes, point ne sera besoin de frapper de grands coups pour ouvrir ces contrées encore mystérieuses que la nature garde mieux que les hommes, puisque nous ne trouverons rien de consistant ni d'organisé devant nous en nous enlevant la possibilité de les vaincre en bataille rangée, ces peuplades éparses ont recours contre nous au meilleur système de défense...*
>
> ... *Malgré tout, il faut absolument que le Congo soit mis en branle, c'est-à-dire poussé dans le mouvement économique moderne lequel opère, partout où il se manifeste, des changements radicaux à la fois profitables aux nations riches en quête d'affaires et aux peuplades primitives incapables par leurs seules forces de*

(59) Cf. « Notes introductives sur les conquêtes militaires et les résistances paysannes ».

dépasser le triste état de nature parfois exalté bien à tort » (60).

Pour les paysans, il fallait lutter contre cette poussée dans le « *mouvement économique moderne* ». La contradiction principale se situait désormais entre eux et tout le système colonial. Déjà en 1905 des soulèvements de populations préférant la mort au recrutement étaient signalés, en particulier dans la région des Mandja touchée par le portage vers le Tchad. En 1905, le mouvement gagna tout le pays, Brazza fut envoyé de nouveau en Afrique pour enquêter sur les raisons des soulèvements. Il accusa dans son rapport la méthode brutale des agents des sociétés concessionnaires, mais ce rapport n'empêcha pas la brutalité des agents et les paysans de continuer leurs jacqueries qui devaient se transformer peu à peu en lutte de libération nationale. En 1907, la région de Mobaye est en feu, plusieurs agents des sociétés furent tués, des administrateurs brûlés dans leurs résidences et avec tous les documents et matériels administratifs. Les combattants furent vaincus près de Bera-Ndjoki. Une nouvelle opération dite « opération police » fut décrétée. En fait ce fut le prolongement de l'opération militaire instituée à l'époque de l'occupation militaire. La même année Baramgbakié soulève toutes les régions du centre et de l'est, surtout la nationalité bada, contre l'autorité française. Tous les postes administratifs, les factoreries étaient détruites. Le 19 mai 1909, le capitaine Jacquier réussit à enlever le père de Baramgbakié, ce qui l'obligea à se rendre mais la nationalité voisine, la même année 1909, dirigée par le chef Vidri Magbocco, interdit l'accès de tout homme blanc et noir, ami de Blancs, dans son pays. Le sergent Mirabeau et sa troupe furent ainsi anéantis par les partisans du chef Vidri. Ainsi presque tous les deux ans chaque groupe de nationalité prenait la relève de la révolte, les Mandja, les Baya, les Sara, etc. Un certain Pacha se fit alors remarquer au cours de la répression, baptisée « opération police » ;

« *Ce dernier annonce qu'il a terminé ses répressions chez les Baya des environs de Boda, il estime de son*

---

(60) Vallier (capitaine), *L'organisation militaire du Congo français*, Paris, Charles Lavauzelle, 1909, p. 82.

aveu, le nombre de tués à un millier de tous âges et des deux sexes.

Les gardes et les partisans étaient obligés, pour justifier leurs faits de guerre d'apporter au commandant les oreilles et les parties génitales des victimes, les villages étaient brûlés, les plantations arrachées » (61).

Quelle belle civilisation que celle qu'on voulait à tout prix nous imposer ! (62).

Ces révoltes ne devaient pas s'arrêter à cette époque. Pendant la période dite de « pacification » et du recrutement pour la construction du chemin de fer Congo-Océan ces révoltes furent mieux organisées. Elles permirent une première prise de conscience paysanne nationale. Nous reviendrons sur cette guerre des paysans connue sous le nom de guerre de « Kongo-Wara » dans notre prochain chapitre.

Conclusion : sur le plan économique

Les résultats économiques du territoire de l'Oubangui-Chari pendant cette période étaient étroitement liés à ceux des autres territoires de l'Afrique équatoriale dite française de l'époque. Vu la forme spécifique de la colonisation dans cette région (grandes compagnies concessionnaires — production fondée sur la cueillette — travail forcé — massacre des paysans — contradiction entre le capital financier et le capital commercial — spéculation érigée après le travail forcé en règle économique, etc.), les résultats économiques espérés par les sociétés au cours des vingt premières années de cueillette et de commerce pour l'ensemble de l'A.E.F. ne pouvaient qu'être immédiatement négatifs pour les unes et bénéfiques seulement pour quelques autres. C'est la loi de la jungle inhérente au capitalisme — celle de la concurrence. Le procès social de production ou la forme d'accumulation à cette époque ne pouvaient qu'aboutir à ces résultats : de 1900 à 1903 les nombreuses sociétés commerciales, concessionnaires, étaient déficitaires. Le déficit global s'élevait d'après Pierre Mille et Félicien

---

(61) *Souvenirs d'un chasseur d'éléphants*, recueillis par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 281.

(62) Bokassa a bien assimilé cette civilisation dans l'armée coloniale française.

Challaye à 11 700 000 francs de l'époque, soit presque le tiers du capital.

Voici les nombres de sociétés bénéficiaires et déficitaires pendant les quatre premières années :

Années	*Nombre de Sociétés bénéficiaires*	*Total des bénéfices (francs)*	*Nombre de Sociétés déficitaires*	*Total du déficit (francs)*
1900	3	219 000	21	2 874 000
1901	2	114 854	28	4 369 000
1902	3	196 000	27	3 842 000
1903	8	1 017 000	23	2 275 000

Source : P. Mille et F. Challaye, *Les deux Congo*, 1906, 16ᵉ cahier, 7ᵉ série.

Les déficits de certaines sociétés au début de la colonisation étaient dus à plusieurs facteurs : le « rush » sur les terres, la monopolisation de ces vastes terres et leur immobilisation par les sociétés — les dépenses d'installation plus importantes que les dépenses pour la production elle-même — le gaspillage des capitaux par des agents qui s'étaient constitué de véritables cours et vivaient une vie de luxe qu'ils n'auraient pu vivre en Europe. Chacun essayait de détourner les affaires à son propre profit. Les patrons se lancèrent dans de nombreux procès contre les agents. Beaucoup de factoreries ne tenaient aucun journal de comptabilité. Certains agents pour masquer la fraude mettaient le feu à leurs factoreries et accusaient ensuite les paysans. Ils pouvaient ainsi justifier l'absence de leurs cahiers de charges. Il faut noter que certaines sociétés se limitaient à leur nom et à quelques agents venus d'Europe pour chercher fortune. Mais l'activité réelle était extrêmement réduite et beaucoup de sociétés ne vivaient que sur la spéculation. D'où l'évolution chaotique du total, au niveau des résultats globaux, les profits extraordinaires de beaucoup d'entre elles venaient du vol des produits « naturels » et du temps de travail des paysans.

Dans le rush de la première période, six sociétés sur quarante au total en A.E.F. devaient déjà disparaître dès

1903, trois avaient fusionné avec d'autres, une avait un bilan nul.

Voici les résultats des années suivantes à partir de 1904 :

Années	*Nombre de Sociétés bénéficiaires*	*Total des bénéfices (francs)*	*Nombre de Sociétés déficitaires*	*Total du déficit (francs)*
1904	12	2 800 000	18	900 000
1905	17	4 900 000	14	920 000
1906	16	4 600 000	15	750 000

Les enquêteurs notaient au vu de ces chiffres : « *au bout de sept années de régime concessionnaire, dix sociétés accusent depuis leur fondation 10 millions environ de gains et vingt et une ont leur capital entamé par un déficit global de plus de 9 millions* » (63).

Mais ce qu'il faut noter ici c'est la situation globale où les bénéfices d'une société étaient parfois plus grands que les déficits de plusieurs sociétés réunies. Certains ont assimilé la répartition inégale des profits, entre les sociétés à un déficit général des capitaux engagés dans le pays alors que dans l'ensemble les capitalistes européens ont dégagé un profit extraordinaire. Comme nous allons le voir, le mouvement commercial, qui dès 1894 était de 10 millions, allait accuser des bas et des hauts selon les crises du caoutchouc pour atteindre en 1912 43,4 millions. Les valeurs des exportations (produits coloniaux vers l'Europe) allaient augmenter plus vite que celles des importations (investissements européens dans la colonie), une partie de ces valeurs représentait les marchandises destinées à la consommation des Européens.

Sur le tableau ci-dessous du commerce extérieur de l'A.E.F. on voit la faiblesse des importations en capitaux ou en marchandises et l'intensité exceptionnelle du pillage des produits locaux. La part des compagnies conces-

(63) *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, n° 5, mai 1909, pp. 159-162.

sionnaires dans le mouvement commercial général était à ce moment-là de 15 millions sur 23,3 en 1905, et de 22,7 millions sur 29,5 en 1906.

Années	*Mouvement commercial total*	*Importations*	*Exportations*
1896	9,5	4,7	4,7
1897	8,8	3,5	5,2
1898	10,5	4,8	5,6
1899	13,3	6,68	6,61
1900	17,9	10,4	7,5
1901	15,1	7,8	7,3
1902	13,8	5,5	8,3
1903	16,9	6,9	9,9
1904	21,1	9	12,1
1905	24,3	16	13,9
1906	29,5	13	16,4

Source : *Bulletin du Comité de l'Afrique, op. cit.*, p. 159.

Le bénéfice des sociétés était investi en Europe et les territoires d'A.E.F. étaient, eux, condamnés au pillage et à la voie du sous-développement. Dans le détail, la différence était encore plus grande, il suffit de jeter un coup d'œil sur le détail du commerce dans le tableau suivant, pour se rendre compte de cette différence.

Années	*Commerce général (en millions)*		*Commerce des compagnies concessionnaires (en millions)*	
	import	*export*	*import*	*export*
1905	10,3	13,9	4,5	11,4
1906	13	16,4	6,7	15,7

Ce bénéfice extraordinaire des sociétés devait attirer l'attention des rapporteurs qui notaient :

> « *La comparaison des statistiques générales des possessions du Congo et du commerce des sociétés concessionnaires montre l'importance des importations pour la petite colonisation et la presque exclusivité des sociétés en matières d'exportation en raison du privilège qui leur est concédé... La comparaison de l'importation et de l'exportation des sociétés fait ressortir la différence considérable existant entre la valeur des marchandises importées par rapport à celle des produits exportés* » (64).

Devant cette situation et la déconfiture de certaines sociétés qui obtinrent d'ailleurs des avantages substantiels, dont la suppression de leurs charges, on entreprit vers 1912 la réforme du régime concessionnaire, sous forme de bail à terme pour une durée de dix ans renouvelable. Cette réforme se limita au caoutchouc et non sur tous les produits de la terre. Les sociétés pouvaient alors signer un contrat de production avec les collectivités locales. Déjà en 1912, quatre sociétés avaient abandonné, vingt avaient restitué leur concession, douze étaient limitées au caoutchouc, neuf sociétés seulement conservaient leur ancien statut.

Il faut noter encore le caractère destructif de l'économie de cueillette pratiquée par les sociétés à l'époque, comme en témoigne la nature des produits d'exportation sur les tableaux suivants. Alors qu'il était prévu dans les statuts des sociétés qu'elles prennent en charge la plantation de caoutchouc et l'élevage d'éléphants, non seulement, il n'y eut pas de plantation, mais encore les éléphants furent purement et simplement exterminés et jamais domestiqués comme en Asie.

---

(64) *Rapport d'ensemble sur la situation générale au Congo*, 1906, Larose, 1908, p. 116.

Répartition en valeur et par nature
des exportations en A.E.F. (millions de francs)

Années	*Total*	*Caoutchouc*	*Ivoire*	*Bois*
1896	4,7	2,6	1,4	0,7
1898	5,6	2,7	1,5	0,5
1905	13,9	7,4	4	2,1
1906	16,4	8,6	3,5	3,9

**Production 1900-1914 commercialisée par
la société des sultanats (65) et la firme Weissenthaner**

Années	*Caoutchouc (tonnes)*		*Ivoire (tonnes)*	
	S.H.O.	*Weissen-thaner*	*S.H.O.*	*Weissen-thaner*
1900	——		35,000*	
1901	28,306		34,785	
1902	68,790		35,695	
1903	107,933		53,153	
1904	161,971		57,545	
1905	218,474		60,976	
1906	304,357		31,043	
1907	370,469		30,396	
1908	262,611		25,372	
1909	349,023		25,501	
1910	325,023	34,000*	28,030	7,000
1911	380,000*	60,000*	29,700	7,000
1912	——	120,000*	——	7,000
1913	426,690	131,000*	21,243	8,900
1914	132,239	90,000*	29,357	20,000
1915	(janv. à mai)	(74,000*)		(3,200)

* = Chiffre arrondi.
Source : *Rapport Jacquier*, cité par Dampierre, *op. cit.*, p. 506.

En Oubangui les produits vivriers commercialisables, comme le paddy, le manioc, le mil, n'apparaissent jamais dans les comptabilités des sociétés commerciales, c'était une affaire « marginale ».

Le caoutchouc et l'ivoire étaient largement dominants. La grande partie de l'ivoire et du caoutchouc exportés par l'A.E.F. venait de l'Oubangui-Chari.

La société des sultanats ne s'est installée que vers 1909. Il faut noter que ces chiffres ne sont qu'indicatifs car les trafiquants et certaines sociétés n'indiquaient jamais les chiffres de leur production afin d'échapper au fisc colonial.

Production commercialisée 1901-1911
des trois sultanats du Haut-Oubangui

Achats	*Caoutchouc*	*Ivoire*
Sociétés des sultanats	2 577,674	412,196
Société la Kotto	300,000*	80,000
Commerçants libres français	125,000*	40,000
Commerçants		200,000**

* = Chiffre arrondi.

** = Evaluation des « fuites » vers le Soudan, source rapport JACQUIER, cité par DAMPIERRE, *ibidem*, p. 507.

Ces chiffres sur la seule production de la région des sultanats nous donnent une idée générale de l'importance de la production totale du caoutchouc et de l'ivoire en Oubangui à cette époque. Déjà en 1898, le caoutchouc arrivait en tête des exportations de l'Oubangui avec un poids de 578 201 kg et une valeur de 2 775 000 francs, soit un peu plus de 4 francs le kilo à la sortie, suivi de l'ivoire avec 102,407 kg et 1 536 000 francs, soit près de 15 francs le kilo à la sortie. Par contre, pour les importations, les tissus figuraient cette année-là en tête avec une valeur de 1 897 000 francs, les objets métalliques avec 548 000 francs et déjà les boissons, un autre fléau pour les paysans, 464 000 francs, suivies des armes, de la poudre, des munitions pour 391 000 francs.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le barème des marchandises acceptées en paiement de l'impôt (3 francs par case puis 5 francs par homme et en 1909 10 francs par ménage monogame) pour se rendre compte du vol pur et simple dont les paysans étaient l'objet. En effet, l'arrêté du 8 juillet 1905 du commissaire général du gouvernement fixait pour le deuxième semestre et pour les régions de Krébégé-Gribingui et du Haut-Oubangui : « *Des évaluations en deniers des produits et denrées de l'impôt en vue de leur rétrocession aux sociétés concessionnaires* » (65).

de la façon suivante :

A) Région de Fort-Sibut, Fort-Campel (Krébégé-Gribingui)

I — Caoutchouc, le kg	1 F CFA
Ivoire, pointes de 2 à 6 kg	3 F CFA
Ivoire, pointes au-dessus de 6 kg	6 F CFA

avec rétrocessions de ces produits au chef-lieu des cercles où la perception aura été effectuée.

II — Région du Haut-Oubangui

Mil	0,10 F CFA
Maïs	0,10 F CFA
Manioc	0,12 F CFA

B) Région du Haut-Oubangui

Ivoire, pointes de 6 kg et au-dessus, le kg	6 F CFA
Ivoire, pointes au-dessus de 2 kg mais au-dessous de 6 kg	3 F CFA
Caoutchouc	1 F CFA
Farine de manioc et de maïs	0,20 F CFA
Cabris, la pièce	6 F CFA
Poules, la pièce	0,50 F CFA
Mil, maïs en grains, le kg	0,15 F CFA
Guinéjas, la pièce	0,40 F CFA
Pirogues (jauge brute), la tonne	60 F CFA
Huile d'arachides, le litre	1,50 F CFA
Café, le kg	1 F CFA
Viande fraîche abattue de toutes espèces, le kg	1 F CFA

(65) *Ibidem.*

L'Etat en formation partageait donc les impôts avec les sociétés concessionnaires.

Le caoutchouc était officiellement acheté à 1 franc le kilo (en réalité à un peu moins de 1 franc) alors que son prix à la sortie de l'Oubangui était de 4 francs. Imaginez le prix d'un kilo par exemple au port de Marseille et le prix du produit fini à base de caoutchouc revendu au paysan.

Malgré le bénéfice colossal réalisé par les sociétés et tous les colons du pays, le développement économique, la modernisation du pays ou « la civilisation » tant chantée à Paris pour bercer les bourses des capitales européennes n'avaient d'égal que le recul des paysans à l'âge de la pierre et de la cueillette :

— *Sur le plan social*

Les populations, de façon générale (66), étaient en recul, il était difficile de dire qui était paysan et qui ne l'était pas. Presque tout le monde avait été réduit à la cueillette. On peut dire qu'à cause de leur exploitation par le travail forcé, les paysans avaient reculé sur le plan social à l'âge de la cueillette, parce qu'il n'existait plus de champs, les villages étaient vides, les puits étaient bouchés. Les paysans, comme nous l'avons vu plus haut, préféraient vivre en brousse dans des grottes sans laisser de traces. Ils se nourrissaient uniquement de racines des plantes, ne pratiquant aucune culture, n'allumaient pas un feu qui eût signalé leur présence. Ce fut un retour plutôt vers l'état animal qu'une évolution vers une quelconque civilisation. Les ethnologues bourgeois allaient vite conclure qu'en Afrique centrale, ils avaient découvert des peuplades qui ne connaissaient ni l'agriculture, ni l'artisanat. Ils n'avaient certainement pas lu les rapports des premiers explorateurs qui vantaient l'agriculture et l'art centrafricain. Le travail forcé avait réduit la population à un état de misère totale. La

(66) Les populations ont été décimées par le système concessionnaire au point que les premiers colons envisageaient de faire venir la main-d'œuvre d'ailleurs. « *Les sultanats du Haut-Oubangui nous semblent réunir les conditions désirables pour une nouvelle expérience, soit avec des Cubains, soit avec une toute autre race américaine d'origine noire* », *La revue indigène*, n° 12, avril 1907.

transition fut encore plus brutale que celle que vécurent les paysans anglais aux XVe et XVIe siècles : *« que l'on compare les écrits du chancelier Fortescue avec ceux du chancelier Thomas More, et l'on se fera une idée de l'abîme qui sépare le XVe siècle du XVIe siècle. En Angleterre, la classe travailleuse, dit fort justement Thornton, fut précipitée sans transition de son âge d'or dans son âge de fer »* (67).

Cet âge d'or, les paysans centrafricains l'avaient perdu en vingt ans pour retourner à un état proche de l'âge de pierre.

Dès 1906, les colons organisèrent les premiers corps de « fonctionnaires indigènes » recrutés d'abord parmi les masses paysannes puis parmi les fils des chefs de village pour soutenir leur politique. Comme ces derniers ne savaient pas lire le français, les colons développèrent les premières écoles, d'où sortiront les éléments qui formeront une nouvelle petite bourgeoisie intellectuelle.

C'est ainsi que les écoles primaires catholiques comptaient en Oubangui-Chari 330 élèves dont 30 à Bangui (Saint-Paul), 250 à la mission de la Sainte-Famille près de Fort-de-Possel) et 50 à Guenanda (68). L'école de Betou (Lobaye) relevait encore de Brazzaville. Les écoles officielles étaient plus dispersées.

Ecoles officielles de l'Oubangui-Chari en 1912

Lieux	Mobaye	Bria	Fort-Sibut	Bouca	Ouango	Rafai	Bangassou	Bozoum	Fort-Crampel	Zemio
Nombre d'élèves	78	25	26	25	14	32	14	16	24	15

Il faut noter que l'appareil scolaire de l'ensemble de l'A.E.F. créé par arrêté du 4 avril 1911 était resté longtemps attaché aux affaires politiques. Pour renforcer la

(67) Marx, *Le Capital*, livre Ier, t. III, p. 176.
(68) Voir Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 216.

répression, l'effectif des forces militaires avait été accru, le 31 décembre 1912, on comptait officiellement 7 125 hommes contre 2 400 en 1908. Il fallait y ajouter 1 972 gardes régionaux sans compter les milices de répression organisées par certains agents des sociétés concessionnaires. Il faut dire que le territoire de l'Oubangui était militairement encadré et surveillé de près à cause des révoltes des paysans qui devaient aboutir à la guerre de Kongo-Wara qui ébranla toute l'Afrique centrale. Que le pays soit toujours gouverné par des militaires jusqu'au pouvoir sanguinaire de Bokassa, valet de l'impérialisme français, n'est pas un fait gratuit.

— *Sur le plan de la transformation de la propriété foncière*

La simple transposition mécanique en R.C.A. des formes de la propriété foncière (féodale, privée, capitaliste, etc.) au rôle si bénéfique pour les féodaux et les bourgeois en Europe, fut un échec. Malgré le pouvoir de lever l'impôt, le pouvoir policier pour surveiller la propriété privée de la terre imposée par les colons, ce fut un échec total. Il n'y eut pas un nouveau Brésil. Car dans le système concessionnaire qu'on avait créé en R.C.A., les colons ne pouvaient réussir la constitution de nouvelles latifundia à cause des luttes sans merci des paysans et de la pratique « anti-économique » ou plutôt de l'économie de pillage des sociétés qui ne permettaient pas aux paysans centrafricains de se reproduire, pas même dans le cadre des anciens modes de production locaux.

Le résultat concret fut la disparition de ces sociétés concessionnaires, la multiplication des nouvelles directives administratives et l'organisation politique du pays par l'Etat colonial, ainsi qu'un premier essai de constitution des éléments sociaux locaux capables de soutenir le capitalisme international. Après les périodes de contact commercial entre les Européens et les indigènes, de la traite des nègres et de l'occupation militaire, s'achève l'époque d'une tentative d'organisation de la production par le travail forcé. Le pillage et le génocide qui avaient accompagné ces périodes devaient conduire à une nouvelle période : rationalisation du travail forcé, destruction du système social traditionnel, révolte généralisée des paysans.

DEUXIÈME PARTIE

La période de la pacification et les nouvelles formes de l'accumulation

La politique de la « pacification » est née de l'échec de la première période d'exploitation des terres sous forme de concessions accordées aux sociétés commerciales.

Le pillage auquel se livraient ces sociétés et les luttes paysannes n'avaient pas permis un développement économique sur lequel la France puisse compter.

La découverte des ressources minières et l'intervention directe du capital industriel et financier contribuèrent à développer l'idéologie de la « pacification ». En fait nous allons le voir, cette « pacification » était le passage à une nouvelle forme de production : une organisation « rationnelle » du procès de travail et de la forme de travail : le travail forcé ; organisation qui pourrait, d'une part gagner la confiance de quelques éléments de la population pour faire accepter comme « légales » les lois sanguinaires jusque-là méconnues par les paysans, et d'autre part, développer un embryon de paysannerie moderne et des réseaux de petits commerçants par lesquels le mode de production capitaliste pourrait se combiner avec les modes de production précapitalistes. Ce fut en même temps, la préparation du processus de la différenciation sociale parmi les paysans et la politique d'alliance de la bourgeoisie coloniale avec certaines couches sociales principalement la nouvelle petite bourgeoisie et les anciennes forces sociales dominantes. Il fallait à la France l'aide de ses colonies naturellement riches pour parer aux conséquences de la Première Guerre mondiale ; le bilan de cette nouvelle époque, époque d'une organisation bureaucratique du travail à tous les niveaux et dans tous les secteurs économiques fut aussi un échec. Ce fut un échec, par rapport aux promesses de développer la colonie, d'enrichir les paysans, de développer l'industrie, etc. Car désormais cette colonie ne pourra se développer, comme tant d'autres, que par rapport aux besoins des capitaux étrangers, c'est-à-dire qu'elle sera réduite au seul rôle de producteur

de matières premières et agricoles d'exportation. Ce fut là encore le résultat concret des nouvelles formes coloniales et du rôle spécifique du colonialisme dans le monde capitaliste.

Les nouveaux moyens de l'accumulation

Les cultures obligatoires ou travail forcé déguisé

Les causes

Principalement les causes profondes de la politique de pacification ou des cultures obligatoires étaient :

1) La reprise normale sur le marché international après la Première Guerre mondiale des cours de produits agricoles : le caoutchouc, le coton, le café, l'huile de palme, le ricin, etc.

2) L'intervention de puissantes sociétés privées et des groupes bancaires, les anciennes sociétés concessionnaires furent regroupées et transformées en sociétés commerciales monopolistiques. Des grandes banques privées furent constituées pour financer et prendre la direction des affaires. La banque Loyard et le financier Octave Hamberg constituèrent une société dite « Société financière française et coloniale ». En 1920, la Royal Company fut achetée par William Lever, fondateur de Unilever, qui allait non seulement opérer en Afrique centrale mais dans presque toute l'Afrique noire. Outre ces anciennes sociétés, des groupes d'intérêts français et belgo-néerlandais constituèrent, par un accord passé en 1927 pour l'importation des matières textiles, de nouvelles sociétés. Ces sociétés étaient tenues d'installer des usines, sortes d'ateliers d'égrenages, elles obtenaient le monopole sur un territoire donné, et l'administration était chargée de fournir en coton les dites usines. L'affaire concernait d'abord la Société cotonnière française (coton-France) créée en 1926 avec un capital de 11 millions de francs et la Société textile africain (plus tard Société française de coton africain, cotonaf à capitaux belges) au capital de 7,5 millions. Le privilège fut étendu en 1930 à la *Compagnie commerciale Ouham et Nana* (*Comouna*) au capi-

tal de cinq millions de francs. Elle était issue d'une société du même nom à capitaux néerlandais et de la Société de la Kotto devenue plus tard Société cotonnière du Haut-Oubangui (*Cotonbangui*) au capital de 4,5 millions de francs. Ces conventions furent renouvelées en 1939 et en 1949. Les charges de l'encadrement incombaient aux administrations coloniales. Notons ici que tout Etat est associé à la production économique d'un pays. Ici l'Etat colonial était même le premier agent économique du pays.

3) La réorganisation du travail sous forme de cultures obligatoires ; l'administration coloniale devait tirer une leçon des malheureuses expériences de la première période où les champs et les jardins de case avaient disparu et où la force de travail ne se reproduisait plus que difficilement.

Nous étudierons plus loin cette réorganisation du régime foncier.

Les sociétés, l'administration étaient soutenues par le gouvernement français pendant cette période de « pacification », en la personne du ministre des Colonies, Albert Sarrault, qui déclarait :

> *« Pour réparer les ruines et les ravages (de guerre) la patrie peut y puiser des moyens, en quelque sorte illimités, des forces industrielles et commerciales... Il faut mettre les colonies à même de fournir un redressement de la patrie, les ressources considérables de tous ordres dont elles peuvent disposer... Chaque jour plus nombreux, poursuit le ministre, les financiers, les industriels, les commerçants se sont tournés avec intérêt après l'armistice vers ces champs nouveaux, longtemps ignorés d'eux, qui s'offraient à leur activité au moment précis ou d'autres se fermaient sur les ruines partielles de notre épargne »* (1).

Le ministre devait indiquer en 1920 que depuis un an quarante sociétés nouvelles étaient constituées en Afrique occidentale française « A.O.F. » et huit en « A.-E.F. » (Afrique équatoriale française) sur cent-vingt-cinq pour l'ensemble des colonies.

Cette incitation du gouvernement français à l'investissement des nouvelles sociétés dans ces colonies en général et en R.C.A. en particulier était due à la réorganisation des influences des puissances colonisatrices dans

---

(1) Albert SARRAULT, *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, 1923, p. 27.

le monde après la Première Guerre mondiale, chaque grande puissance, même les vaincues, voulait développer et maintenir ses colonies pour ses propres débouchés commerciaux.

La R.C.A. était encore après la Première Guerre menacée par les Anglais à partir du Soudan, par les Belges à partir du Congo et par les Etats-Unis et les Anglais qui voulaient reprendre à leur compte le Cameroun et une partie de la R.C.A. : la région coloniale de l'Allemagne vaincue. On comprend que le gouvernement français ait accordé toute garantie, même aux sociétés non françaises souvent nombreuses en R.C.A., pour investir massivement afin de préserver le territoire de l'appétit des autres rapaces. L'organisation administrative, politique, policière, fut sévèrement contrôlée de Paris, afin de permettre les activités économiques de ces nouvelles entreprises.

Les cultures obligatoires

La prospection du pays avait révélé l'énorme richesse du pays en textile, négligée et détruite par le régime de cueillette des anciennes sociétés concessionnaires, elle avait révélé aussi les mines d'or, de diamants, de cuivre, de zinc, etc. Mais les sociétés commerciales constituées pour la production agricole, plus nombreuses, supplantèrent les sociétés minières. La production minière demandait un minimum d'investissement alors que la production agricole reposait essentiellement sur les paysans.

En R.C.A. on cultivait déjà de façon artisanale le coton, le café, le ricin, etc. Les sociétés et surtout le gouverneur Félix Eboué firent venir d'ailleurs les nouvelles espèces de coton, de café, etc.

Le coton

Lorsque la première campagne du coton fut lancée, on obtint, sans tenir compte de la production artisanale, 585 tonnes pour 2 073 hectares, soit un rendement moyen de 280 kilos à l'hectare. En 1926-1927 on obtint alors, 260 tonnes seulement pour 3 570 ha. En 1927-1928 la production tombait à 37 kg par ha, la production totale était seulement de 108 tonnes pour 1 939 ha. En 1928-1929 la production remontait à 647 tonnes pour 3 138 ha. En 1929-1930, on récoltait 1 915 tonnes de coton pour 9 456 ha.

La culture du coton était désormais bien lancée et

bien organisée, des centres de recherche devaient sélectionner les graines chaque année pour les distribuer à chaque début de saison des pluies aux paysans.

Le prix d'achat du coton fibre fut fixé au cours des conventions de 1927 à 12 francs le kg en fonction des cours du Havre. Le prix au producteur, c'est-à-dire au paysan, était de 1,25 francs mais chaque fois que la production accusait 500 kg de moins, le prix au producteur devait baisser aussi de 0,5 franc. Les bénéfices des sociétés étaient assurés par ce système garanti par l'administration coloniale.

Le café

Les espèces de caféiers spontanées étaient nombreuses en Oubangui-Chari, elles étaient classées par Dybowski, Chevalier, De Wild et Durand en : *Coffea excelsa* (caféier du Chari), (caféier de Senoussi) — *Coffea Royauxili, Coffea Dybowski, Coffea Arawimiensis, Coffea Deweyvrei, Coffea Arnoldiana*, etc. En forêt il y avait surtout l'espèce appelée *Coffea Canaphore* très connue dans la région de Carnot. En 1924, la production commerciale couvrait une cinquantaine d'hectares ; puis deux Européens s'installèrent avec chacun 50 hectares. En 1927, le gouverneur Lamblin créa une « ferme-école » « *pour initier*, dit-il, *les jeunes Oubanguiens à la production du café* » (2).

On fit alors une grande campagne pour la production commerciale du café auprès des villageois.

Le tableau suivant nous donne une idée de l'évolution de la production :

Quantité de café produite en Oubangui en tonnes

Années	*Superficie* (*hectares*)	*Quantité* (*tonnes*)
1927	380	1,5
1928	460	1,8
1929	560	13,3
1930	890	16,7

(2) *Gouverneur Lamblin*, cité par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 111.

Le caoutchouc et autres cultures commerciales

On essaya enfin d'organiser la plantation des plantes à caoutchouc. Le latex de ceara donnait, en 1926, 360 tonnes, mais la baisse du prix du caoutchouc sur le marché international, et surtout à l'intérieur du pays (le prix était tombé de 50 francs à 20 centimes), découragea les sociétés et surtout les paysans. Seules quelques sociétés obtenaient encore du caoutchouc dans certaines régions par les anciennes méthodes des sociétés concessionnaires.

Le ricin, le sisal devaient connaître aussi une progression spectaculaire, la production du ricin fut encouragée par le gouverneur Lamblin et quelques tonnes furent exportées. Le ricin était très demandé sur le marché international à l'époque à cause de l'essor de la production aéronautique dans le monde. Mais l'huile de ricin était trop mal payée au producteur, le paysan « préférait » produire du coton relativement mieux payé afin de s'acquitter des impôts.

La culture du ver à soie ne devait pas connaître le même développement que les autres. Les sociétés de soie de Lyon avaient fait un mélange d'espèces de ver à soie local et étranger qui venaient de la région de la Basse-Kotto, elles obtinrent une production spectaculaire de soie dès la première année mais la famine qui sévissait à l'époque mit fin à la production, l'année suivante. Les sociétés lyonnaises accusèrent alors les paysans d'avoir exterminé les chenilles pour les manger.

Les cultures vivrières

Les cultures du manioc, du mil, du maïs, de l'arachide, etc., devinrent obligatoires comme les cultures des textiles, afin de ravitailler les ouvriers des chantiers publics et surtout ceux envoyés pour les grands travaux du chemin de fer Congo-Océan mais aussi pour fixer les paysans dispersés par les recherches de caoutchouc dans les forêts. On allait jusqu'à imposer un régime alimentaire bien déterminé aux paysans : « *Je dirai qu'il est presque nécessaire de concevoir un repas indigène, fixé en quantité et qui deviendrait le repas imposé, manioc, arachides, feuilles de manioc mais toujours suffisant en quantité* ». « *Il est exigé de chaque chef de famille une plantation d'un*

hectare par femme et à cet effet des lianes de 100 mètres ont été distribuées » (3).

La production du paddy passa de 60 tonnes en 1919 à 2 000 tonnes en 1921. On remarquera tout de même que, malgré cette augmentation de la production du paddy en deux ans, l'effort de la production dans le pays était concentré surtout sur les cultures agricoles d'exportation. Le capital s'est « massivement » investi dans le secteur des cultures d'exportation délaissant le secteur des cultures vivrières peu rentables. Ce déséquilibre, créé par le capital entre les deux secteurs, demeure jusqu'ici un problème important pour les paysans. Le rapatriement des profits non réinvestis sur place et l'absence d'épargne locale ont empêché de jeter les bases d'un développement industriel. Au déséquilibre entre les deux secteurs agricoles, s'ajoute donc un déséquilibre entre le secteur industriel et le secteur agricole.

La réorganisation des villages et la politique d'un « retour au mode de vie antérieur »

Le ministre des Colonies avait décidé que les charges et la responsabilité d'encadrement des travailleurs incomberaient à l'administration coloniale, celle-ci entreprit donc des enquêtes sur l'état général de la population. Tous les rapports administratifs de 1919 furent alors unanimes sur l'état de misère de la population rurale. « *La région est enfin pacifiée mais la population est plongée dans une misère indescriptible* » écrit le chef de la subdivision d'Alindao. « *Mortalité énorme chez les Yacpas, ces populations auraient besoin d'un long repos* » écrit Hermine, un autre administrateur (4).

Au niveau de l'organisation sociale, les chefs traditionnels, comme nous l'avons dit plus haut, étaient systématiquement écartés et n'avaient plus aucun pouvoir. Plusieurs d'entre eux étaient jetés en prison pour avoir résisté ou simplement protesté contre la barbarie des colons, et y étaient morts.

Les nouveaux chefs « élus », et imposés par les agents-percepteurs et l'administration en général, s'érigeaient en véritables esclavagistes aux dires des administrateurs

(3) *Rapport sur la société de l'Owgona*, cité par Pierre Ph. Rey, *op. cit.*, p. 142.
(4) *Archives de Mobaye*, cité par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 141.

eux-mêmes. L'administrateur de la circonscription de Mobaye en 1918 écrit :

> « *Sokambie, Alinda, Otto Bodro, Mossaba, sous couleur d'aider l'administrateur à percevoir l'impôt, tuent, pillent, emmènent des esclaves. L'abondance du gibier humain est telle qu'une esclave s'échange souvent contre un panier de manioc* » (5).

Au vu de l'ensemble des rapports administratifs dont nous avons cité trois exemples ici, le gouverneur général fit sortir une circulaire dans laquelle il avouait la barbarie des colons et l'échec d'une politique coloniale qui ne pouvait que développer la résistance sous toutes ses formes chez les paysans. Le gouverneur oubliait que c'était la seule politique objective qui pouvait faire entrer ces paysans dans l'ère de l'exploitation capitaliste. Attribuant la responsabilité de la violence surtout aux gardes et milices locaux peu « civilisés », selon lui, il invita dans la circulaire tous les colons à prêcher le retour des paysans au mode de vie antérieur et à une soumission sans violence ni résistance.

> « *Vous proscrirez absolument*, écrit-il, *les procédés de violence employés dans le but de soumettre les indigènes réfractaires fuyant notre contact. Explicables plus qu'excusables au début d'une occupation, alors que les pays, le nombre, l'armement, les mœurs des populations sont inconnus, ces procédés sont à condamner sévèrement dans l'état présent. Les tournées de police au cours desquelles tirailleurs ou gardes de milice trop souvent abandonnés à eux-mêmes aussi peu civilisés* (sic) *que ceux qu'ils poursuivaient, ont commis les pires excès, n'ont amené aucun résultat heureux. La preuve de leur échec est donnée par la nécessité de les répéter presque chaque année. Par contre, ces mesures brutales ont retardé l'heure où les indigènes se décideraient à la soumission. Ces primitifs* (sic), *au début s'éloignaient de nous par la méfiance de l'inconnu, la crainte d'être troublés dans leurs habitudes, il eût fallu les rassurer, leur montrer comme était sans danger notre contact. Par la rigueur, on a obtenu des effets absolument contraires. Les indigènes ont été affolés par des tournées de police violemment conduites. Les villages abandonnés sur le passage de la colonne étaient incendiés, les cultures détruites ; on tirait sur*

(5) *Archives de Mobaye*, cité par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 142.

les groupes en fuite frappant au hasard. Dès qu'un casque blanc ou une chéchia rouge étaient signalés c'était la fuite de toute la population vers la brousse. Quand plusieurs opérations de ce genre s'étaient succédées dans la même région, on conçoit la haine, la terreur dont les Blancs et leurs agents indigènes étaient devenus l'objet. L'idée de vengeance, parfaitement excusable, hantait le cerveau des indigènes ; l'embuscade menaçait tout agent isolé de l'administration, un tirailleur ou un militaire tombait atteint par quelque flèche. Il fallait pour ce crime braver l'insulte faite à l'autorité ; une nouvelle répression aveugle atteignant le plus souvent des innocents, frappait les villages, asiles présumés des coupables. Si quelques-uns de ces dissidents se soumettaient, construisaient un village dans un lieu désigné par l'administration, la capitation, les prestations étaient immédiatement imposées à ces dissidents d'hier, singulier moyen de leur faire apprécier les bienfaits de la soumission. Là où cette politique a échoué, et il ne pouvait en être autrement, vous vous attacherez à apprivoiser les populations aujourd'hui plus difficiles c'est certain à amener à nous que si aucune occupation n'avait encore été effectuée. Plus de tournée de police, plus de chasse aux réfractaires, aux dissidents, les armes à la main. Il faut habituer peu à peu les indigènes à notre voisinage puis à notre contact... Cette méthode pacifique exigera de la patience, mais elle réussira alors que l'autre, la méthode de violence, n'a connu dans certaines régions que des échecs » (6).

A la lecture de cette longue citation, on peut se rendre compte, d'une part, des illusions que les colons avaient sur la transformation du milieu rural et, d'autre part, de la nature des méthodes employées. Reconnaître les excès de la violence, faire son autocritique et appeler à la pacification est une chose, mais dompter les travailleurs et les habituer à l'ordre et à la cadence du capital en est une autre, à moins que la première ne soit au service de la deuxième. Jamais la campagne, le milieu rural n'ont pu se transformer au contact du capital introduit de l'extérieur sans la violence, et nous verrons plus loin que « la rationalité » dont parlent les sociétés privées n'a pas apporté la pacification mais au contraire a multiplié la violence.

La réorganisation des villages commença par la création des villages satellites installés sur de meilleures ter-

---

(6) *J.O. de l'A.E.F.*, 1er octobre 1921, p. 476.

res afin de donner l'exemple. Les cases devaient être alignées tout le long des grandes rues disposées en étoiles autour de la case du chef ou encore sur un rang ou deux de part et d'autre d'une piste, les grands villages devaient être à proximité immédiate des administrations. Ce regroupement était fait pour faciliter « l'opération police ». Il faut remarquer que là où le capital se développe il impose de nouveaux rapports du travailleur à la nature en général, notamment à l'espace, ainsi il réorganise l'architecture et les habitats.

Pour donner l'impression aux paysans qu'ils allaient retrouver leur « âge d'or » on exigeait d'eux les techniques traditionnelles de construction. La case ronde aux murs de pisé étant exigée en savane et la case rectangulaire en lattes, couverte de tuiles de bambou en forêt. Mais on ne retourna pas en arrière. Les nouvelles conditions économiques et sociales imposaient une restructuration des anciennes sociétés africaines pour qu'elles puissent s'articuler au système capitaliste et non pas pour qu'elles retrouvent, de manière identique, leur ancien mode de fonctionnement. Ces paysans aux familles nombreuses ne pouvaient plus se permettre de construire une case à chaque femme et une autre aux enfants de même sexe et de même âge, etc., car ils devaient éviter les nombreuses taxes sur les cases. Il en résultait une promiscuité favorable à la propagation des maladies et contraire aux règles élémentaires d'hygiène. La vie dans le village était réglementée par l'administrateur assisté par le chef du village ou le garde. Il était interdit de voir les habitants dans leur village aux heures de travail. Les heures de travail étaient théoriquement de six heures du matin à dix-huit heures (7). Après 21 heures, l'administration ordonnait le couvre-feu, on se couchait le plus souvent à dix-neuf heures, sauf le chef ou l'administrateur dans leur somptueuse résidence étroitement surveillée qui racontaient pendant leurs ripailles leurs exploits de la journée contre les paysans. Voilà donc le retour au mode de vie antérieur ou la « pacification ». Dans toutes les régions où se poursuivait encore la récolte du caoutchouc, les nouveaux villages construits étaient toujours vides. Les paysans étaient rassemblés dans des campements près des zones où l'on pouvait trouver encore du latex. Le R.P.

(7) Sous l'équateur le soleil se couche toujours très tôt, aux environs de 18 heures, le travail après 18 heures se faisait avec de la lumière de fortune.

Tisserant devait visiter dans la Ouaka maints et maints villages de ce genre.

> « ... *Pendant vingt-cinq jour du mois*, écrit-il, *les villages alignés le long des routes avec leurs "cases arabes"* (*il s'agit des cases rondes*), *donnant un beau coup d'œil, étaient à peu près vides de leurs habitants. En dehors du chef et parfois d'un capita, on n'y voyait guère que des éclopés, incapables de tout travail, les vieux ayant leurs cases plus loin dans la brousse* » (8).

Quelques villages pilotes avaient été soigneusement édifiés pour être visités par des gouverneurs généraux et les inspecteurs du ministre des Colonies venus de Paris et de Brazzaville. D'ailleurs ces villages étaient largement touchés par l'économie marchande car la culture forcée était un moyen d'imposer l'agriculture marchande. Retour en trompe l'œil ! Certains paysans acceptaient déjà volontiers de cultiver le coton pour s'acquitter de leurs impôts et de leurs taxes, intégrant ainsi progressivement les règles de l'économie marchande. Pour mieux voiler cette période de transition, tromper l'opinion et détourner les paysans des problèmes réels du moment, on voulut leur faire vivre le passé dans le présent. Le mythe d'un retour à la vie traditionnelle croise ici celui de l'apport civilisateur de l'Europe aux populations nègres.

Les mécanismes de la formation de la propriété privée

La « pacification », le retour à la « vie traditionnelle » n'étaient que la manifestation idéologique de la nouvelle organisation du travail.

On tentait de rendre collectif le travail des petits paysans et de leur distribuer par la même occasion des petits moyens de production : houes, haches, etc. La conséquence immédiate fut l'élimination des forges artisanales pour la fabrique des houes, haches, etc.

Pour ce faire, les administrateurs vont reposer le problème de l'occupation de la terre afin de déterminer les lieux de la production agricole et d'organiser le rythme du travail collectif agricole par les paysans sous la police

---

(8) R.P. Tisserant, « L'agriculture dans les savanes de l'Oubangui-Chari », *Bulletin de l'Institut d'études centrafricaines*, nouvelles séries, n° 6, p. 268.

des agents de la production du coton applelés par les paysans « boy cotton ».

Nous verrons plus loin comment l'échec de l'organisation collective des terres, ou plutôt du travail collectif des terres — car la propriété des terres a toujours été collective — fit naître l'idée du « paysannat » africain qui fut une tentative de faire naître chez les paysans l'idée de propriété privée de la terre et le sentiment de l'individualité et de la liberté d'entreprise. Puisque la forme archaïque de la paysannerie limitait la pénétration du capital dans l'agriculture et donc le surplus agricole, il fallut donc créer une petite bourgeoisie rurale capable de jouer le rôle d'intermédiaire entre le capital urbain et la paysannerie traditionnelle.

La terre et l'organisation de la production

La terre

Dès les premières années de la colonisation, les terres étaient déclarées à la Bourse de Paris sous formes d'actions-propriétés des sociétés concessionnaires. On refusait donc un quelconque droit de propriété aux paysans. La tentative de créer des « latifundia », ayant échoué, on rendit responsables, comme toujours, les paysans. L'échec du régime concessionnaire fut expliqué par l'esprit individualiste du paysan oubanguien qui ne pensait qu'à lui et refusait de produire plus que pour ses propres besoins.

Les idéologues du régime concessionnaire ne voyaient pas plus loin que leurs actions côtées à la Bourse de Paris.

Ils n'avaient pas compris le processus de la reproduction sociale dans les modes de production précapitaliste, en général, et en particulier, dans ceux de l'Oubangui : ce n'était pas l'individualisme du paysan qui était un frein au surplus de travail susceptible d'être commercialisé par les sociétés concessionnaires, mais c'était toute une structure sociale, tout un rapport de production qui s'opposait à une production rythmée par les nécessités du capital marchand. Face à l'individualisme du paysan, le travail fut collectivement organisé sur des champs collectifs. La dimension des terres qui devaient être obligatoirement cultivées, dans chaque village, fut augmentée, ce qui obligea tout le monde (enfants, adultes, vieillards) à y travailler, et le travail d'égrenage du coton fut rendu obligatoire dans chaque village. On avait transposé purement

et simplement le modèle d'organisation du travail des fabriques sur les champs, les routes, les ponts centrafricains. Pour cela, on étudia le régime foncier précolonial, que l'on avait négligé auparavant, afin de justifier le travail collectif et l'installation de certains colons et sociétés, qui voulaient des domaines pour s'installer comme paysans ou comme sociétés d'entreprise agricole privée.

Dans une étude sur les terres, il était écrit :

> « ... *Aucun mètre carré de terrain ne peut être considéré comme sans maître. Vacants ? sans doute, mais le plus souvent momentanément, périodiquement par le jeu des rotations de cultures, par l'utilisation intermittente des pâturages, etc. Sans maître ? A coup sûr non. Aucune terre d'Afrique ne peut être considérée comme sans maître. Les tribus, entre elles, ont leurs limites, limites généralement caractérisées par des accidents naturels tels que les cours d'eau, chaîne de collines ou encore limites fictives dont la position est déterminée à l'aide de points de repères placés généralement sur les pistes ou encore concrétisées par les éminences rocheuses ; si les tribus elles-mêmes ont leurs limites, à fortiori les sous-tribus ou cantons, entités territoriales beaucoup moins vastes ont, elles aussi, des limites encore plus précises. Cette remarque s'applique à l'échelon du village, de la famille* » (9).

Le rapporteur insista aussi sur la notion de terroir collectif (valable à l'échelon du village) en Europe comme en Afrique et sur la reconnaissance des droits d'occupation limités, mais, nulle part, d'un droit de possession ou de propriété sur les terres africaines.

A partir de cette analyse du régime foncier local, on fit introduire le régime foncier français du code civil déjà introduit en 1830 au Sénégal afin de ravir aux paysans les terres dites momentanément vacantes. On eut recours au régime de l'immatriculation, inspiré du « système torriens » appliqué en Australie. Les terres acquises par les colons et celles dont les chefs traditionnels voulaient se voir reconnaître la propriété furent soumises au régime d'immatriculation.

L'immatriculation ne fut une fois encore pratiquée que pour et par les colons et les sociétés commerciales, une fois remplies et constatées leurs obligations de mise

---

(9) *Rapport du Conseiller J.-B. Mockey*, cité par J. Suret-Canale, *op. cit.*, p. 327.

en valeur. Les paysans eux, ne pouvaient se présenter aux bureaux de l'administration, pour l'immatriculation de leur terre, car ils n'avaient aucune connaissance de l'existence du droit de propriété à la manière romaine ou bourgeoise : droit individuel privé et absolu.

La définition précise des terres vacantes du nouveau décret était : « *Les terres ne faisant pas l'objet d'un titre régulier et légal de propriété ou de jouissance et restées inexploitées ou inoccupées depuis plus de dix ans.* »

Titre légal ou non légal les paysans avaient l'habitude de laisser en jachère leurs terres pendant parfois dix ans, on peut se demander ce qui pouvait rester aux paysans comme terres cultivables.

La fin du régime concessionnaire fut proclamée officiellement le 24 août 1930. Une liquidation à l'amiable fut une occasion pour les sociétés concessionnaires de céder leurs droits sur les terres à des nouveaux colons, exemple : des terres allant de 10 500 hectares à 30 000 hectares, étaient obtenues par de nouveaux colons et de nouvelles sociétés commerciales pour une production agricole. En A.E.F. et en Oubangui-Chari en particulier il était facile d'obtenir des terres de 200 ha à 10 000 ha, il suffisait d'avoir une décision du gouverneur prise au Conseil du gouvernement colonial. Au-delà de 10 000 ha, il fallait un décret du ministre des Colonies. Et comme il y avait assez de prétendues terres vacantes, un tout petit Blanc qui voulait s'installer pour son compte et pour faire de l'agriculture « moderne » y trouvait son affaire, tout comme le gouverneur aussi qui grâce « aux pots-de-vin » se construisait de belles villas sur la côte d'azur en France. On peut sans se tromper dire que ce qui intéressait finalement les colons ce n'était pas la terre elle-même, car ils n'avaient souvent pas les moyens de travailler les immenses terres qu'on leur offrait, mais l'appropriation des produits des paysans sur les terres concédées comme sur les terres réservées à ces derniers. A ce niveau, il semble que pour les paysans, qu'il ait eu beaucoup de terres ou moins de terres, bonnes terres ou mauvaises terres, le résultat fût le même : on volait leur surtravail et ils ne pouvaient en aucune façon avoir une vie décente sur aucune terre.

L'immensité des terres en Oubangui par rapport au faible nombre de la population décimée ainsi que le peu de capitaux investis ont toujours été un frein à la pénétration du capital dans l'agriculture.

Le partage de la terre fut le support de l'organisation bureaucratique des champs collectifs et du travail collectif de chaque village sous la surveillance du chef assisté par un garde et un « boy cotton ».

L'administration coloniale soulignait : « *C'est aussi une nécessité que d'organiser des plantations faites en commun par voie d'autorité, c'est le moyen d'introduire de bonnes habitudes chez l'indigène qui, profitant de l'exemple, doit faire des plantations plus grandes selon de bonnes méthodes.* »

Le Révérend Père Tisserant qui cite ce texte et qui avait été un des témoins de la création de ces cultures obligatoires soulignait le caractère trompeur qu'elles devaient bientôt revêtir.

> « *On eut donc recours aux plantations collectives, on mit chaque village ou chaque groupe de villages sous la coupe d'un milicien qui était chargé de faire débroussailler les terrains et de faire des plantations de village... Malheureusement, là encore, on sacrifia au coup d'œil, on fit faire ces plantations le long des routes en sorte que d'un village à l'autre on circulait entre deux lignes de plantations. Cela donnait une simple impression de grande ordonnance, mais si on avait la curiosité de traverser ce rideau on s'apercevait qu'il ne dépassait pas une trentaine de mètres, parfois plus, souvent moins, et que par derrière il n'y avait que la brousse. Pour l'indigène ce n'était pas sa plantation mais la plantation du commandant, qui mesure d'élémentaire prudence, avait même défendu qu'on y touchât la première année* » (10).

Le Révérend Père Tisserant signalait aussi qu'il ne fallait pas confondre ces champs avec les « immenses plantations faites jadis spontanément par les paysans » et qui avaient disparu par la force des choses. Mais le Révérend Père Tisserant n'avait certainement pas parcouru toutes les grandes distances qui séparaient les villages et les grands centres administratifs les uns des autres. Il aurait pu signaler aussi, comme le racontent aujourd'hui les vieux paysans, l'obligation faite aux villages et aux centres de couvrir de part et d'autre ces longues distances de champs de café, de coton, plus étendus

(10) R.P. Tisserant, *op. cit.*, p. 269.

que les champs de manioc ou de mil dont il raillait l'étendue.

Les paysans devaient travailler à la fois sur plusieurs champs : les champs collectifs du village, — parfois du garde —, leurs propres champs et ceux du commandant. Dans les régions où il y avait un embryon d'école, les enfants travaillaient sur les champs de l'école dont le produit revenait en fait à l'administration. Chaque village disposait de deux champs collectifs de plusieurs hectares. Le premier était un champ de cultures de textiles ou de café selon les régions, cultures d'exportation en général, et le deuxième champ collectif était réservé aux cultures des plantes vivrières pour remplir le grenier collectif du village afin de payer l'impôt du village.

Le chef disposait d'un champ personnel, ce champ réservé en général aux cultures vivrières était travaillé collectivement par les villageois après ceux de l'administration. L'administration avait à côté de chaque village deux champs personnels dont un pour la culture vivrière ; ces champs étaient généralement travaillés par les prisonniers, mais le plus souvent des paysans raflés dans les quartiers pour n'importe quelle raison, par exemple le non-salut militaire aux administrateurs, devaient aussi y passer une partie de leur temps en attendant un jugement ou la fin des travaux.

Enfin chaque paysan devait en plus obligatoirement avoir son champ pour sa propre culture vivrière, sans oublier le travail obligatoire qu'il devait pour la construction de nouvelles routes lorsque la main-d'œuvre se faisait rare. A noter qu'un corps de métier de manœuvres avait été formé par les colons pour la construction des routes, ponts, etc. Les enfants des manœuvres n'avaient pas le droit de quitter les villages des manœuvres, ils devaient y rester pour devenir à leur tour manœuvres.

Ce travail collectif à tous les niveaux, dont le produit ne revenait pas aux paysans, avait brisé l'élan de solidarité spontanée qui existait auparavant entre les paysans, et brisé la volonté de ceux qui voulaient faire du coton pour s'acquitter de leur impôt.

Les miliciens encadraient les paysans en tous lieux, même au village le soir. A cinq heures du matin, un tambourineur passait dans le quartier pour annoncer l'heure du rassemblement sur les places du village, toute personne en âge de travailler (le plus souvent à partir de six ans) sans distinction de sexe devait être sur la place sinon tout le quartier se voyait ratissé par les miliciens ;

les retardataires étaient envoyés comme prisonniers dans les champs des administrateurs. Après le rassemblement, les paysans sous l'escorte des miliciens et des boy-cotton (agent agricole) filaient aux champs pour n'en revenir qu'à 18 heures. Aux champs c'était sous la chicote des « Pöro », la police, ou des « tourougou », les tirailleurs, les gardes et les miliciens que travaillaient les paysans et cela sans repos.

Il va s'en dire que le paysan ne pouvait avoir le temps de s'occuper de son propre champ et comme les greniers collectifs revenaient à l'administration sous forme d'impôt ainsi que le coton travaillé collectivement, la famine ne tarda pas à revenir, le surplus de travail du paysan était vendu par l'administration aux sociétés et aux chantiers de grands travaux. Une fois de plus on accusait les paysans d'imprévoyance, ils mangeaient tous les grains sans en garder pour les mauvaises saisons ou les prochaines semences. Ce qui était juste et contraire aux dires des colons c'est que les paysans, dont les conditions du travail étaient pénibles et dont les grains étaient spoliés par l'administration et les sociétés, ne pouvaient avoir suffisamment de grains pour toute l'année. Heureusement pour les colons (c'est ce qui empêcha les révoltes des paysans), les fruits sauvages, comestibles à cause du climat exceptionnel de l'Oubangui-Chari, étaient nombreux. Ils ont sauvé les uns et les autres. Il semble que ces conditions climatiques sont aujourd'hui encore les alliées du pouvoir sanguinaire de Bangui. Pour parer à la dite imprévoyance des paysans, on créa encore une nouvelle institution qui existait déjà dans d'autres colonies. « Les sociétés indigènes de prévoyance », les S.I.P. Ces sociétés constituaient des coopératives obligatoires pour tous les imposables d'une subdivision. Dans certaines régions, ces sociétés permettaient à des administrateurs de disposer d'une sorte de budget autonome, sorte de « caisse noire » légale, ils utilisaient les ressources à des fins éloignées des intérêts des paysans. En d'autres endroits la S.I.P. permettait à l'administrateur d'être l'animateur rural de sa circonscription. Les S.I.P. avaient théoriquement comme programme la résurrection de l'artisanat par les paysans eux-mêmes : construction des villages, forages de puits, aménagement de marchés. Certaines sociétés devaient jouer le rôle de municipalités rurales, l'accent était mis sur l'aide aux paysans. Les sociétés de prévoyance étaient aussi dotées d'un conseil d'administration. Le chef du village ou de groupe de villages était le

responsable avec un secrétaire nommé par l'administrateur, ce dernier comme par hasard était le Président général et Trésorier principal des S.I.P. Ainsi donc, les fonds des coopératives étaient détenus par l'administrateur en plus des fonds publics. Les villageois ne pouvaient nullement s'enrichir ni améliorer leurs conditions de vie.

L'arrêté du 4 décembre 1937, qui les organisa, interdisait à ces sociétés de prévoyance de concurrencer le commerce local c'est-à-dire les sociétés commerciales de traite. On aurait pu les appeler sociétés de prévoyance pour les colons ou pour le capital au lieu de leur coller l'étiquette indigène. La cotisation était de 1,25 à 2 francs par paysan, payables en argent ou les cotisations en nature pouvaient être vendues par les S.I.P. aux sociétés commerciales. Dès 1938, neuf sociétés de prévoyance furent constituées dans l'ensemble de l'Oubangui-Chari (Oubangui M'Polko, Ouaka, Lobaye, Kemo-Gribuigui, Basse Kotto, Bas M'Bomou, Ouham, Ouham-pendé et Haut M'-Bomou). La cotisation, fût-elle en argent ou en nature, était un impôt supplémentaire pour les paysans car par la suite les sociétés ne devaient pratiquement apporter aucune aide. L'impôt, qui était en général de 13 francs en 1936, par contribuable avait atteint 22 francs en 1938, plus dans certaines régions. L'augmentation de l'impôt en argent allait de pair avec le développement de la masse monétaire et de l'économie marchande ; cependant le coût de la vie augmentait considérablement ; une pièce de tissu coûtait en 1938 146 francs et absorbait à elle seule toutes les disponibilités annuelles moyennes d'un paysan, il ne pouvait donc habiller tous les membres de sa famille. Le sel valait 65 francs ; *« il y a seulement trois ans la pièce coûtait 30 francs »*, dit un rapport d'un administrateur de la région de Bassangoa (11). Viande de bœuf : 1 kg = 2 francs. Une journée de travail était payée 1,25 francs ou moins selon les régions ou les sociétés commerciales. Le revenu annuel d'un paysan était estimé à moins de 198 F CFA an en 1939 dans la région du nord.

L'organisation générale du travail salarié

Le décret du 4 mai 1922 constituait un premier code de travail indigène : liberté de travail, passation obligatoire d'un contrat écrit devant l'autorité administrative

---

(11) Cité par G. GOSSELIN, in *Travail et changement social en pays Gbeya R.C.A.*, Ed. C. Klincksieck, Paris, 1972, p. 56.

pour l'embauche d'ouvriers pour une durée supérieure à trois mois. Le salaire devait être prévu au contrat et payé une fois par mois. Toute retenue était interdite. L'employeur devait fournir une ration journalière de vivres, une couverture, des objets usuels. Chaque entreprise devait être équipée d'une infirmerie, la durée de travail était fixée à dix heures par jour, avec interruption de deux heures dans la journée et le repos hebdomadaire était obligatoire. Il y avait même un conseil d'arbitrage prévu qui comprenait le chef de subdivision, un représentant de l'employeur et un représentant des employés. Le recrutement devait avoir lieu dans les secteurs autorisés. La signification première de ce code était que les conditions objectives étaient mûres pour exiger un règlement du temps de travail, la « liberté » de la force de travail de se vendre au capital. Il n'était plus question pour le capital de continuer à se reproduire au rythme des modes de production précapitalistes mais de les soumettre à son propre rythme afin d'y extraire des forces de travail libre pour le marché. Car de plus en plus le travail forcé entravait sa propre progression. Mais comme le petit capital marchand était encore dominant dans le territoire, le décret fut tourné en objet de propagande de la part du ministère des Colonies auprès des entreprises en Europe et auprès des travailleurs locaux notamment des ouvriers qui entraient sur la scène économique. Il s'agissait d'un semi-prolétariat composé des travailleurs du bâtiment, des routes, de chemin de fer pour le Congo, des mines et des ouvriers des petites usines qui commençaient à s'installer. Ce décret formidable pour l'époque en Oubangui ne changea rien en pratique aux conditions des travailleurs. Les employeurs privés comme publics avaient pris de bonnes habitudes, ils n'avaient qu'une seule méthode : le travail forcé. Il arrive souvent que le capitaliste individuel et surtout le capitaliste colon, ne voit pas plus loin que son profit immédiat. Aussi, le livret de travail était un moyen pour créer et trouver des « vagabonds » pour les champs collectifs. Toute personne ne possédant pas son livret, fût-il paysan, était passible d'une peine de prison car les prisonniers ne pouvaient exiger leurs paies et leur nourriture, ils ne coûtaient rien aux patrons et à l'administration. Ils pouvaient ainsi être plus rentables. C'était une façon de détourner le vol, le travail forcé. Les livrets coûtaient chers et étaient rares. Pourtant, pour rafler des travailleurs gratuits, on multiplia les opérations de police pour la

vérification des livrets. L'administration elle-même était incapable de les fournir.

Echec de la « pacification » : les résistances et l'insurrection générale des paysans

Les causes de l'échec

La « pacification » signifiait le travail libre, c'est-à-dire la liberté du travailleur de vendre sa force de travail, elle signifiait donc, dans ce contexte, une organisation proprement capitaliste du travail. Or, d'après les textes des témoins de l'époque et les archives officielles dont nous allons relire certaines, il n'en était rien. Au contraire, l'organisation bureaucratique du travail, c'est-à-dire le travail forcé, était partout présente, dévoilant ainsi l'idéologie de la pacification et la résistance vive des paysans contre l'instauration définitive du mode de production capitaliste. Il n'était peut-être pas encore temps de parler de la pacification et les administrateurs et les agents du capital commercial le savaient bien. Car le mode de production capitaliste n'était pas encore très bien implanté. La production reposait essentiellement sur les paysans comme seules forces productives, tout se faisait à la main et dans des conditions encore précapitalistes, la domination du capital par le travail était encore très formelle, donc seul un facteur extra-économique pouvait achever cette domination, la violence organisée : le travail collectif et qui dit travail forcé ne dit pas pacification. Il suffit de relire quelques témoignages pour s'en rendre compte.

Le voyage d'inspection d'André Gide au Congo fit de lui un témoin direct de la période de « pacification ».

En parcourant tout l'ouest du territoire de l'Oubangui-Chari, il arriva à Bambio, l'un des principaux centres de récolte du caoutchouc de la région. Le chef du village lui révélait que, lors du précédent marché, dix récolteurs de l'équipe du village de Goundi travaillant pour le compte de la « compagnie forestière » avaient été condamnés pour n'avoir pas apporté de caoutchouc le mois précédent à tourner autour de la factorerie sous un soleil de

plomb en portant des poutres de bois lourd ; les gardes les relevaient, s'ils tombaient, à coup de chicotte. Le fait que, cette fois, ils apporteraient une double récolte de caoutchouc pour éviter une amende n'avait pas été pris en considération. « Le bal de Bambio », comme dit André Gide dans ce récit, s'était poursuivi tout le long de la journée sous les yeux du chef de la subdivision (l'affreux commis français des services civils, Georges Pacha, qui appliquait à la lettre les directives des gouverneurs et qui fit tant parler de lui) (12) et de l'agent de la compagnie, Mordurier. « Impossible de dormir, le "bal de Bambio" hante ma nuit », écrit André Gide.

De Carnot à Fort-Archambault (Tchad) aujourd'hui Sahr, Gide devait rencontrer chaque jour des prestataires transportant le mil réquisitionné dans les villages Baya pour le ravitaillement des chantiers du Congo-Océan : « C'était un spectacle plus désolant, pas un salut, pas un sourire, à peine un regard quand on passe », notait-il à deux reprises sur son carnet (13). Marc Allégret qui l'accompagnait surprit non loin de leur gîte d'étape « un abondant troupeau d'enfants des deux sexes de neuf à treize ans parqués en pleine nuit froide » pour les travaux de prestation.

Le transport des travailleurs centrafricains en bateau sur le fleuve Oubangui vers le chemin de fer Congo-Océan, observait Gide, se faisait dans les mêmes conditions que celui des esclaves noirs vers l'Amérique. Le chemin de fer Congo-Océan ayant exterminé les populations congolaises, seules les populations centrafricaines et tchadiennes devaient supporter en hommes et en vivres la poursuite des travaux. Les quelques rares travailleurs qui pouvaient arriver sur les chantiers, car beaucoup mouraient en chemin devaient subir au cours des travaux des vexations de toutes sortes. Les contremaîtres des chantiers avaient été recrutés, comme jadis les agents des sociétés concessionnaires, parmi les aventuriers et le lumpen-prolétariat de toute l'Europe : « *Les contremaîtres blancs*, écrit Albert Londres, *étaient des Piémontais, des Toscans, des Calabrais, des Russes, des Polonais, des Portugais, ce n'était plus le Congo-Océan mais le Congo-Babel* » (14).

---

(12) Voir les archives coloniales sur les massacres orchestrés par Pacha au Centre d'études centrafricaines de Brazzaville.
(13) André Gide, *Voyage au Congo*, p. 102.
(14) Albert Londres, *Terre d'ébène*, Éd. Albin, p. 29.

Gardiens et miliciens complétaient l'encadrement des chantiers. En 1928, 17 000 hommes étaient déjà morts rien que pour quelques kilomètres de construction. Tous les travaux se faisaient à la main, sous les chicottes des miliciens, gardes et contremaîtres.

Albert Londres devait décrire la désolation parmi l'équipe centrafricaine en ces termes :

> « *La désolation de leur état me parut sans nom. Ils se tenaient le long de la voie comme des fantômes nostalgiques. Les cris, les calottes ne les raniment pas ; on croirait que, rêvant à leur lointain Oubangui, ils cherchaient en tâtonnant l'entrée d'un cimetière* » (15).

Sur place, en territoire de l'Oubangui-Chari, l'agitation sociale était jugée dangereuse. Constatant l'échec de la « pacification » le gouvernement territorial et les administrateurs ne manquaient pas dans leurs rapports respectifs de signaler les responsables de l'échec, les brebis galeuses de la « pacification » : les miliciens et les gardes, puis l'organisation du travail qui tombait peut-être du ciel.

> « *Il est interdit d'employer les femmes aux travaux de prestations, toutes cependant travaillent sur les routes et les enfants dont certains n'ont pas atteint la dixième année ne sont pas exemptés. Il est défendu d'employer les gardes indigènes dans les villages et les gardes sont disséminés dans les cantons où ils secondent l'action des chefs lorsqu'ils ne s'arrogent pas le commandement. Le matin, dans nombre de villages, le tambour bat dès cinq heures, l'appel est fait et la population entière est conduite en ordre par le garde sur les plantations de coton et de café. Sous le nom de "représentants de chefs", "piétons", "police", "Basinguers", une force auxiliaire exerce ou prend une autorité dans les villages. Ces indigènes surveillent les cultures, stimulent la production et leur nombre est grand. Ils sont en principe entretenus par les chefs. Dans la pratique, il est possible qu'ils se "servent" et n'ont pas à solliciter. Aucun texte ne prévoit cette organisation créée sur place en marge des cadres réguliers de non-indigènes* » (16).

---

(15) Albert Londres, *Terre d'ébène*, Ed. Albin, p. 226.

(16) *Rapport du gouverneur du territoire de l'Oubangui de Poyen au gouverneur général de l'A.E.F.*, août 1936, n° 294.

Cette situation décrite par le gouverneur, était pire que la situation sous les sociétés concessionnaires car les répressions étaient mieux organisées, le travail forcé mieux appliqué et, vu la corruption de beaucoup de chefs, de miliciens, de gardes et de boys-cotton, aucun paysan ne pouvait échapper à l'enfer. Quant aux sociétés de prévoyance, il était clair qu'elles n'étaient qu'un moyen d'avoir des impôts supplémentaires pour enrichir l'administration et grossir les caisses personnelles des administrateurs.

> « *Les chefs de district de l'A.E.F.*, écrit en 1950 le secrétaire général de ce groupe de territoires, *doivent se convaincre que le fonctionnement de la S.I.P. est une de leurs principales tâches et qu'ils lui doivent les mêmes soins, les mêmes attentions, le même dévouement qu'à tous les autres travaux administratifs : politique locale, agence spéciale, rentrée de l'impôt, etc. Les chefs de territoire ne devront donc pas hésiter à faire état de la marche de la S.I.P., surtout à l'occasion des notes* (sic), *dans leurs appréciations sur les chefs de district. Pour ma part j'en tiendrai le plus grand compte* » (17).

Voilà qui rappelle bien la circulaire du commissaire Gentil du 19 mars 1903 dont nous avons parlé plus haut et qui avertissait les fonctionnaires qu'ils seraient désormais notés d'après la rentrée de l'impôt. Les méthodes demeuraient donc les mêmes.

> « *L'activité de certaines* (S.I.P.) *se borne sensiblement à la perception des cotisations... On conçoit le sentiment qu'ils* (les paysans) *ont d'acquitter un impôt supplémentaire... Dans le même ordre d'idées, il convient de dénoncer les activités étrangères au rôle de la S.I.P. En effet, leur action s'est parfois exercée gratuitement, voire à perte, au bénéfice des Européens du poste (jardin potager, petit élevage, laiterie, beurrerie, etc.) ou du budget local, des outils (menuiserie, garage, briqueterie, forge, etc.). Ces pratiques sont à prohiber... C'est ainsi notamment que l'on a vu figurer en comptabilité, des baignoires et des lavabos, etc., visiblement achetés pour des raisons de commodité, pour le compte de l'administration...* » (18).

---

(17) *Le fonctionnement des S.I.P. de l'A.E.F. Brazzaville*, Imprimerie officielle, 1950, p. 11.

(18) *Le fonctionnement des S.I.P. de l'A.E.F. Brazzaville*, Imprimerie officielle, 1950, pp. 11 et 19.

De ces pratiques que la circulaire demande de prohiber, il en résultera une forte révolte générale des paysans en Afrique centrale.

Les résistances et l'insurrection généralisée des paysans (1924-1931)

Le soulèvement généralisé des populations des territoires de l'Oubangui-Chari, du Congo, du Tchad, du Gabon et du Cameroun oriental entre 1924 et 1931 (19) a été désigné par les Européens sous le terme de « guerre des Baya » du nom des populations Baya qui furent, en Oubangui à l'origine du soulèvement général. Mais en Oubangui le soulèvement était connu et est connu par les Blancs et les paysans sous le nom de guerre de « Kongo-Wara » c'est-à-dire guerre « du manche de houe » ou encore guerre des paysans. La houe qui est l'outil essentiel de culture symbolise aux yeux des Baya toute la vie rurale.

> *« Les Baya prêtent toutes sortes de vertus magiques à cet instrument qui est leur fidèle compagnon. Habilement creusé, le manche leur sert à la fois de pipe et d'étui pour le briquet et l'amadou. Placé dans une certaine position, ce même manche de houe leur sert de point d'appui pour la pause. Le même manche de houe a même trouvé place dans la cosmogonie traditionnelle baya. Au cours de la lune d'octobre l'apparition de la constellation Cassiopée, en baya "Kongo-wara" qui a la forme d'une houe, le manche dans la position de repos, donne le signal de la fin des travaux des champs. Lors de la lune d'avril, l'apparition de la grande Ourse (également appelée "Kongo-wara" par les Baya et les Mandja parce qu'elle présente une certaine ressemblance avec Cassiopée) apparaît aux Baya comme une grande houe, le manche relevé prêt au travail. Elle annonce le début de la reprise des champs »* (20).

Cette remarque de Pierre Kalck traduit exactement ce que représente la houe chez les Baya. En effet, chez les paysans baya, elle a toujours été du point de vue matériel le moyen principal de travail, aussi toute considéra-

(19) En réalité, ce soulèvement commença avec le recrutement pour la Première Guerre mondiale en 1916 et devait pratiquement se « terminer » vers 1938.

(20) P. Kalck, *op. cit.*, p. 155.

tion des rapports de production ou des rapports des travailleurs avec l'univers passe par la houe.

Cette houe baya fut donc choisie comme l'emblème de la lutte de libération nationale paysanne de 1926-1931. On remarquera que le marteau qui symbolise l'ouvrier est absent : la raison en est qu'à cette époque la classe ouvrière en formation était encore confondue avec les autres couches sociales et n'avait pas encore conscience de sa classe en tant que telle, elle luttait aux côtés des paysans mais la direction de la lutte revenait objectivement aux paysans.

Le mécontentement des villageois oubanguiens à propos du travail forcé organisé était le point de départ du soulèvement. Les populations de la région de l'ouest de l'Oubangui-Chari, les Baya, ne voulaient plus produire de caoutchouc ni de coton sauf les cultures vivrières dont ils refusaient aussi de donner les grains aux colons. Les paysans séquestraient les miliciens et les gardes, la répression fut alors sauvage.

Des milliers de personnes de tous âges et des deux sexes furent tuées. Pacha, un des administrateurs de la région, exigeait toujours les oreilles et les parties génitales des victimes afin de prouver les faits de guerre de ses « partisans » et de ses gardes. Devant cette situation la colère des paysans fut très grande, un des leurs, Karinou, entreprit de parcourir les autres régions pour demander aux autres populations un soulèvement général contre l'autorité étrangère.

Les conditions objectives de l'insurrection paysanne

L'échec de la « pacification », dont un des facteurs est la contradiction du système colonial lui-même où les agents continuaient à appliquer systématiquement le travail forcé, le vol et le massacre des paysans, constituait, avec d'autres facteurs déterminants, les conditions objectives de l'insurrection révolutionnaire des paysans :

— l'état d'extrême misère des masses paysannes qui était due à la domination et à l'exploitation colonialistes accompagnée d'une répression sanguinaire ;

— la reprise normale sur le marché international, après la Première Guerre mondiale, des cours des produits agricoles : caoutchouc, coton, café, huile, la découverte de l'or, du diamant, avaient décidé les milieux financiers de la Bourse de Paris à s'intéresser désormais

à l'Afrique centrale en général et à la région de la Haute Sangha tant vantée par les premières notes de voyage de De Brazza ;

— les travaux du chemin de fer Congo-Océan où tout se faisait à la main.

> « *J'ai vu construire des chemins de fer ; on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici il n'y avait que du nègre. Le nègre remplaçait la machine, le camion, pourquoi pas l'explosif ? Épuisés, maltraités, blessés, amaigris, désolés, les travailleurs mouraient en masse* » (21).

Voici quelques chiffres officiels de l'époque qui pouvaient donner une idée de la destruction de la population, par la construction du chemin de fer Congo-Océan.

Répartition par origine de la mortalité en 1925 et 1926*
(il s'agit des travailleurs morts dans les hôpitaux)

Régions	*Année 1925*	*Année 1926*	*Totaux des décès*
Chemin de fer (habitants des régions où se construisait le chemin de fer)	109	78	187
Alima Mosaka	192	42	234
Sangha Lobaye	44	92	136
Oubangui	51	288	339
Tchad	65	466	511
Inconnus	13	5	18
Total	474	971	1425

* Statistiques extrait de Le Frou Docteur, *Annales de médecine et de pharmacie coloniale,* t. XXV, 1927, cité par Nzabakomada, in *Guerre de Kongo-Wara,* Thèse Doctorat 3e cycle de Paris, VII, 1974-1975, p. 113.

(21) Albert Londres, « Le charme du Congo-Océan », *Le Petit Parisien* du 6 novembre 1928.

En juin 1929, pendant l'insurrection afin « d'éclairer le ministère des Colonies à Paris », le gouverneur de l'époque indiquait que du 1er janvier 1921 au 30 avril 1929, il y avait eu 78 715 travailleurs incorporés et 10 404 décès constatés officiellement (22) dans les trois territoires : Congo, Oubangui, Tchad. Ces chiffres officiels étaient loin des chiffres réels contestés à juste titre par certains journaux de l'époque et par le rapport de Poulaine Robert connu des milieux coloniaux de 1931 :

> *« La population de ce pays, déjà ravagée par la maladie qui, en moins de dix ans, l'a sur certains points réduite à 50 %, est en outre depuis trois ans soumise à un régime de terreur et d'assassinat volontaire : l'expression n'est pas forte. Sans revenir sur les erreurs commises à propos de la construction du chemin de fer Brazzaville-Océan et sur lesquelles j'en suis certain, les rapports des enquêteurs aussi sévères qu'ils aient pu être n'ont pas fait toute la lumière, j'affirme que la leçon n'a pas profité au principal responsable de cette catastrophe... Tout fut mis en branle entre Pointe-Noire et Brazzaville pour dissimuler des tares du passé et édifier les bases d'une nouvelle organisation des camps de travailleurs destinée à faire illusion au Docteur Lasnet* » (23).

La terreur dont parlait Poulaine avait été instaurée par le recrutement et l'incorporation des travailleurs pour le chemin de fer. Chaque mois un contingent de travailleurs dans chaque territoire devait arriver sur le chemin de fer après avoir parcouru des centaines de kilomètres à pieds.

Voici quelques statistiques sur le recrutement forcé des travailleurs :

---

(22) *Ibidem*, p. 114.

(23) Robert POULAINE au ministère des Colonies, 10 juillet 1928, AN. SOMP A.E.F., affaire politique, carton 672.

Tableau de recrutement régional du Moyen-Congo, de l'Oubangui et du Tchad, de janvier 1925 au mois de mai 1926

Mois	*Moyen-Congo*			*Oubangui*	*Tchad*	*Totaux*
	Chemin de fer	*Alima Mossaka*	*Sangha Lobaye*			
Janvier	360					360
Février	62					62
Mars	619					619
Avril	17	212				229
Mai	285	347				632
Juin	325	471				796
Juillet	183	76				259
Août	19		154			173
Septembre	300		214	290		804
Octobre	201			344	825	1 370
Novembre	109		213	285		607
Décembre			83	379	95	557
Totaux	2 480	1 106	664	1 298	920	6 468

Il s'agit de nombres de travailleurs arrivés sur les chantiers *année 1926 (suite du premier tableau).*

Mois	*Moyen-Congo*			*Oubangui*	*Tchad*	*Totaux*
	Chemin de fer	*Sangha Lobaye*	*Alima Mossaka*			
Janvier	216		82	445		743
Février	257			45	199	501
Mars	61			79	456	596
Avril	445				228	673
Mai	1 043					1 043
Totaux	2 022		82	569	883	3 556

Recrutement en Oubangui-Chari de 1925 à 1926 effectué dans six circonscriptions

Circonscriptions	*Hommes recrutés*
Ombella-M'Poko	249
Kémo-Gribiugui	373
Ouaka	428
Ouham	253
Basse-Kotto	362
N'Delé	134
Total	1 799

En outre il y avait 1 962 hommes en provenance du Moyen-Chari qui appartenait à l'Oubangui en 1925 et 254 femmes qui accompagnaient leurs maris soit un effectif global de 4 248 personnes. (Les renseignements sont extraits d'un registre destiné à établir la situation de la main-d'œuvre à partir de 1925-1926.)

Oubangui-Chari 1926
Recrutement effectué de janvier au 3 octobre dans huit circonscriptions

Circonscriptions	*Hommes recrutés*
Ombella-M'Poko	93
Moyen-Logone	232
Kémo-Gribiugui	331
Ouham	322
Bas-M'Bomou	218
N'Delé	101
Haute-Kotto	192
Moyen-Chari	765
Total	2 254

Tous les tableaux sur le recrutement ont pour source : *Statistiques des annales de médecine et de pharmacie coloniale, Docteur Le Frou*, cité par NZABAKOMADA, *op. cit.*, pp. 106-108.

Il y avait en plus 475 femmes et il restait à recruter, encore en 1926, 3 200 travailleurs et 500 à 800 femmes. Donc, si l'on tient compte de ces quelques chiffres officiels, on peut dire que pendant deux ans seulement, en 1925 et 1926, plus de 120 000 personnes ont été extraites de leurs conditions antérieures de vie rien que dans 8 ou 9 circonscriptions de l'Oubangui sans compter les morts officiellement enregistrées et celles qui n'ont été enregistrées que par les secrets de l'histoire. Déjà pendant la Première Guerre mondiale des milliers de paysans avaient été embarqués par la force pour aller défendre les gâteaux de l'impérialisme français et nombreux sont ceux qui ne sont jamais retournés dans leur pays.

Les conditions subjectives de l'insurrection

Une des plus importantes dates de l'histoire des peuples d'Afrique centrale est la défaite militaire de Rabah en 1900 qui annonçait la fin des guerres de pénétration coloniale et l'avènement de la domination coloniale directe en Afrique centrale. Après cette date les formes de lutte des masses paysannes contre les nouveaux venus continuaient à se dérouler comme autrefois, comme au temps des guerres des paysans noirs contre les esclavagistes arabes et européens. A savoir : de violentes jacqueries limitées à un village ou à une région, ignorant les luttes des villages voisins, jamais une lutte à l'échelle de celles organisées par Rabah ou Sénoussi contre la pénétration coloniale. En témoignent les quelques exemples de luttes suivants :

— en 1903, la révolte des femmes mandja contre la déportation de leur mari pour le portage ;

— en 1905, la révolte des Banda Yanguéré et les populations du Sud-Ouest ;

— en 1907, Balégbaké souleva les populations de la Haute-Kotto et les Banda Vidri contre l'autorité française ;

— en 1909, soulèvement dans la Ouaka sous la direction de Kouzoulitou, etc.

Ces luttes répondaient toutes, objectivement, aux conditions de l'époque où l'organisation militaire et économique était limitée au niveau d'un village. Toutefois, les conditions étaient nouvelles (la domination coloniale directe), les masses paysannes apprirent qu'il fallait dé-

passer ces limites. On peut dire que la guerre de Kongo-Wara fut alors la première grande expérience paysanne de type nouveau, jamais connue dans l'histoire des peuples d'Afrique centrale, tant du point de vue de l'organisation que du point de vue de la pratique. Le facteur déterminant fut bien sûr l'exploitation coloniale qui fut partout facteur d'unification de la colère des peuples. Les luttes, de purement villageoises ou claniques qu'elles étaient, devinrent désormais une seule et même lutte, une lutte de libération nationale.

Alors que les luttes revêtaient des formes sporadiques et localisées dans des régions distinctes comme nous venons de le voir, un paysan Karinou entreprit par la propagande clandestine et pendant trois ans la réorganisation, l'unification, la centralisation de la résistance et finalement la préparation militaire de l'insurrection totale dans tout le territoire de l'Oubangui et dans les territoires voisins : Tchad, Congo, Gabon, Cameroun, etc.

Karinou ou le leader paysan

Les Blancs attribuaient à juste titre la responsabilité de l'affaire de Baboua à Karinou, considéré par eux comme « un sourcier » et sujet à « des crises nerveuses » et qui se faisait passer pour un « faiseur de miracles ». L'affaire de Baboua fut en effet la première occupation de l'administration coloniale de la région de Bouar par les paysans. Occupation accompagnée de revendications sérieuses et ne relevant plus d'une simple jacquerie. Pour faire savoir aux Français qu'ils avaient pris et vendu leurs terres, les paysans entreprirent de marcher sur le poste de Baboua. L'administrateur français Crubilé, qui avait appris la nouvelle, voulut prendre le devant en cherchant à arrêter « le meneur » c'est-à-dire le « sorcier Karinou » du village Nahing, il fut obligé par la détermination des paysans de transmettre le message suivant à son supérieur à Carnot : *« 1er juillet 1928, envoyez d'urgence le plus grand nombre possible de gardes. Danger d'attaque imminente du poste où se trouvent trois Européens dont une femme et un enfant plus chef de subdivision. Ne peut quitter le poste, attends instructions »* (24).

Le message fut minimisé en haut lieu. Nous y reviendrons. Qui était Karinou ?

---

(24) *Rapport confidentiel administrateur Haut-Sangha, Leroux au gouverneur général de l'A.E.F.*, p. 38.

Originaire de Bayanga-Bounia, village Bodaï, Karinou appartenait à une famille de guerriers baya réputés jadis par leurs luttes contre la poussée des Foulbés en pays Baya et contre les premiers Européens arrivés dans la région. Il symbolisait ainsi la fidélité aux ancêtres en préconisant le refus de contact avec les occupants. On dit qu'il n'avait jamais vu un Blanc et ne voulut jamais en rencontrer. Il se refusa à porter le moindre vêtement et à utiliser le moindre instrument vendus par les Européens, il fuyait les Blancs mais était tenu avec précision au courant des déplacements des Blancs dans la région par ses partisans. Son engagement revêtait au début un caractère messianique et il trouva un profond retentissement dans les villages et dans toute l'Afrique centrale. D'après lui sa mission lui avait été révélée par un signe de l'au-delà, une étoile tombant dans le fleuve Lobaye. Karinou était aussi un non-violent car il prêchait d'abord la non-violence avant que ses partisans ne s'organisent pour la lutte armée. Il exprimait son désir de se rendre dans le sanctuaire construit par des missionnaires blancs à Berberati :

> « *J'irai à Berberati,* affirmait-il aux paysans, *je ferai nos prières, je causerai avec les hommes du Dieu des Blancs.* » « *Ils partiront pour laisser le pays aux Noirs... si le commandant vient, je l'attendrai sans arme et je lui dirai : tue-moi si tu veux, je ne me défendrai pas. Il ne faut pas verser le sang* » (25).

Considéré par certains paysans comme un ancêtre revenu parmi les vivants il annonçait lui-même qu'il mourrait bientôt, mais que Dieu vengerait sa mort en expulsant les Français. Mais les conditions objectives allaient transformer les messages messianiques de Karinou en messages politiques, il se rendait compte lui-même que Dieu c'était bien les paysans armés. Aussi l'affaire de Baboua minimisée par le gouverneur mit le feu à la paille par la mobilisation des paysans qui appliquèrent strictement les mots d'ordre de Karinou : « *Refus de payer l'impôt aux administrateurs, refus de travailler pour les Blancs, de leur acheter ou vendre quoi que ce soit.* »

---

(25) Leroux, chef de circonscription de la Haute-Sangha, *Note sur la situation politique de la circonscription de la Haute-Sangha et les incidents survenus depuis le 30 mai 1928,* 36 pages dactylographiées, 15 octobre 1928, SOM Aix 5 D 79.

Au cours de la guerre il institua un impôt en vivres dans les villages afin de nourrir les guerriers.

L'organisation de la lutte

Karinou avait commencé par organiser la lutte clandestinement dans son village natal jusqu'à ce que le chef du village inquiet le fît chasser. Il décida alors de mobiliser toutes les populations de la Haute-Sangha. Trois ans avant l'insurrection générale, il fit transmettre son message par ses partisans dans tout le territoire de l'Oubangui et dans les territoires voisins. L'administration déconcertée devait noter le secret de l'organisation de Karinou en ces termes :

> « *J'ai dit que trois années durant, Karinou avait construit sa doctrine, l'avait diffusée dans le plus grand secret. Cela peut paraître invraisemblable. C'est pourtant l'exacte vérité. Comment n'a-t-on rien su ? Par la solidarité qui lie les Baya... Toute une population connaît un acte et personne, femme de milicien, milicien-boy, interprète, ménagère de Blanc, traitant catéchiste, ne rompt le silence... On a parlé de Karinou et de sa doctrine au marché de Carnot en décembre dernier (1927). On a causé devant l'interprète, Monsieur Darre n'a rien su, pas davantage les commerçants. Les Haoussas peut-être, quoiqu'ils jurent le contraire, savaient... Ils n'ont rien dit, un traitant originaire du Cameroun a essayé d'avertir M. Crubilé. On n'a pas voulu lui traduire la dénonciation* » (26).
>
> « *De Nola (en R.C.A.) à Archambault (au Tchad), d'étranges messages circulaient. En mai 1928, les champs étaient déserts. De nombreux villages n'avaient pas entrepris les premiers travaux agricoles et ils étaient prêts au combat.* »
>
> « *Karinou annonçait que "le départ des Blancs est proche et l'union de tous les Noirs marqués du signe de Kongo-wara, le provoquera".* »

Ses messagers apportaient aux hommes des villages, en âge de porter les armes, un onguent fait de miel et de cendres qui était appliqué après incision de la peau des volontaires. Cet onguent « magique » qui portait le

---

(26) Leroux, chef de circonscription de la Haute-Sangha, *Note sur la situation politique de la circonscription de la Haute-Sangha et les incidents survenus depuis le 30 mai 1928*, 36 pages dactylographiées, 15 octobre 1928, SOM Aix 5 D 79.

nom de Kongo-Wara devait les rendre invulnérables aux balles des Blancs disaient-ils. « Plus d'impôt, plus de travaux pour le Blanc, plus d'achat d'articles des Blancs », disaient-ils. La parole de Karinou transmise par ses partisans et commentée par eux dans les villages, dans les champs devait ressusciter de vieilles ligues précoloniales. Karinou obtint une réunion secrète avec tous les grands chefs baya, tous les autres chefs et les messagers de régions lointaines, avant l'insurrection générale. A part quelques chefs acquis à l'administration tous les chefs de terre et villages devaient appliquer strictement les directives de Karinou. C'est ainsi qu'en mai 1928, tous les champs de villages, où les partisans de Karinou étaient passés, étaient déserts, de nombreux villageois n'avaient pas entrepris les premiers travaux agricoles et étaient prêts à la guerre. L'impôt désormais élevé ne rentrait plus. Le taux de l'impôt de capitation était passé de 3 francs en 1925 à 7,50 francs en 1926-1927, malgré l'avis contraire du chef de l'administration. A cause du refus des paysans de payer l'impôt au 30 juillet 1927, les restes de l'impôt à recouvrir par la circonscription de la Haute-Sangha s'établissait de la façon suivante :

Carnot	43 347,00 F	
Bouar	32 160,00 F	
Baboua	30 429,50 F	
Nola	27 666,00 F	
Berberati	19 880,00 F	
Boda	14 136,00 F	
M'Baïki	1 875,00 F	
Total	169 493,50 F	(27)

Sur 980 travailleurs prévus, l'administration ne réussit à en recruter que 179 (28). Personne ne voulait travailler pour les Blancs car Karinou leur avait annoncé : *« qu'une nouvelle ère naîtra, que les Blancs s'en iront ou seront*

(27) AN SOM Aix 4 (2), D 43, Moyen-Congo, *Rapports trimestriels et annuels*, Dossier Haute-Sangha.
(28) AN SOM Aix 3 D 8 1928.

transformés en esclaves et débroussailleront les champs à la place des Noirs... Le pays sera abondant, les greniers seront pleins, la pêche et la chasse florissantes » (29).

L'insurrection

L'insurrection commença par une voie détournée après de multiples incidents. En juin 1928, un groupe de paysans gbaya de la région de Baboua tend une embuscade aux éleveurs foulbé et s'empare de plusieurs bœufs après avoir tué les propriétaires. Ceux-ci étaient à l'époque objectivement les ennemis des paysans, car non seulement ils cherchaient à occuper les terres des ancêtres des paysans mais ils étaient habilement utilisés par l'administration contre les paysans. Cependant au cours de l'insurrection générale, ils s'uniront aux paysans pour combattre les colons. En réponse à cette embuscade, Ardo, le chef des Foulbé, fit massacrer des dizaines de paysans. C'est alors que l'administration coloniale, pour aider Ardo, décida de mettre fin à « l'audace » des paysans. Le gouverneur général Antonetti constatant que l'impôt ne rentrait pas, prit l'affaire au sérieux. Il écrit :

> « *On peut se demander comment pareille campagne avait pu rester ignorée de tous les Européens d'autant plus que presque tous les Européens ont deux ou trois ménagères dans le pays, que les auxiliaires de l'administration et ceux du commerce comptent jusqu'à six femmes et que la moitié de l'effectif militaire est baya. Rien n'a transpiré et il a fallu le rapport de M. Germain à propos des affaires d'Ardo pour que je fusse informé et que je soupçonnasse la vérité. On a parlé ouvertement entre indigènes au marché de décembre 1927 et plus récemment en avril* » (30).

La répression devint alors le seul moyen d'avoir des rapports avec les paysans. Mais tous les détachements de gardes envoyés pour obliger les paysans à travailler, à payer l'impôt ou à se faire recruter pour le chemin de fer Congo-Océan n'avaient que deux solutions : soit déserter et rejoindre les paysans, soit rester gardes et se faire massacrer. Beaucoup furent ainsi massacrés et beau-

(29) Voir M. Marc, *Les débuts du soulèvement de la Haute-Sangha*, 1928, ANN., Centre enseignement supérieur Brazzaville, n° 2, 1966.

(30) Michel Marc, *op. cit.*, p. 15.

coup aussi rejoignirent les paysans avec les armes des Blancs : les postes, les administrations, les résidences, étaient incendiés, armes et munitions étaient emportées pour renforcer l'armement des partisans de Karinou.

Leroux, administrateur de la Haute-Sangha, qui avait minimisé l'occupation de l'administration de Baboua, devait signaler au gouverneur l'existence de plus de « 2 000 fanatiques qui coupent les routes, pillent les voyageurs ». Les factoreries étaient mises à sac, on brûlait tout sauf les fusils et les cartouches. Un planteur de Bouar adressa une pétition des Européens à Brazzaville, tandis que Ajax dont la factorerie était brûlée télégraphiait à Carnot aux plus hautes autorités françaises : « *Propriété privée menacée, vie Européens région Haute-Sangha en danger. Ministre des Colonies doit donner ordre d'urgence* » (31).

Les Européens craignaient de payer de leur vie tous les méfaits commis dans ce pays depuis trente ans. Les routes Bouar-Cameroun, Bangui-Carnot, les routes vers le Congo et le Tchad étaient interdites aux Européens. Ce fut à ce moment que les autres ethnies entrèrent à leur tour en guerre, les Gbanou, les Bokoto, les Pana, les Mandja, les Sara, les Banda, etc. La situation fut alors jugée grave par le gouverneur mais ordre fut donné de ne donner aucune information concernant la guerre aux métropolitains. Toutes les lettres en direction de l'Europe étaient systématiquement contrôlées, on instaura dans un premier temps une véritable conspiration du silence malgré la débandade des Blancs afin de ne pas troubler l'ordre de la Bourse de Paris. Au cours de l'insurrection générale qui se transformait en guerre prolongée, les chefs mirent sur pieds une économie de guerre. Ils décidèrent d'organiser et de centraliser la collecte des produits vivriers pour soutenir l'effort de guerre. Cet effort de guerre devait être considéré par les colons comme un impôt qui leur échappait :

> « *Le signe le plus tangible,* écrit Marc Michel, *fut la perception de l'impôt jusqu'à Batouri Ngaoudéré au Cameroun à l'ouest, l'Ouham à l'est* (*frontière Tchad*). »
> « *Il, "Karinou" a envoyé des émissaires jusqu'à Nola et Bozoum, Berberati n'a pas été exempt et ses demandes, écrivait le chef de circonscription de la Haute-Sangha, dès le 16 août 1928, on m'a affirmé qu'il n'en a rien été mais je ne le crois pas" ajouterait-il, cet "im-*

(31) Michel Marc, *op. cit.*, p. 20.

pôt consistait en paniers de manioc et en poulets". »

« *Il réclama par la suite l'envoi des morceaux de bois et ce qu'il y a de plus étonnant c'est que pas un village ne lui refuse* » (32).

Et puis, conscients de leur infériorité en armes, car ils étaient seulement armés de sagaies, de flèches et de quelques fusils des gardes qui avaient rejoint les masses et de ceux pris aux ennemis, bref un arsenal de guerre traditionnel par rapport aux armes modernes des colons, ils adoptèrent spontanément la tactique de la guérilla. « *Les troupes d'hommes armés surveillent les routes sur les promontoirs des rochers. Les villages désertent à l'arrivée des colonnes qui subissent les attaques surprises* » (33).

La supériorité des ennemis en armes modernes les obligea à adopter aussi et spontanément le principe d'une direction centralisée et décentralisée de la guerre, chaque village combattait d'abord avec ses propres moyens et ses propres tactiques, suivant les conditions locales mais devait aider aussi les villages voisins et suivre les directives des responsables liés à Karinou en apportant sa contribution à l'économie de guerre, en envoyant des hommes renforcer les troupes qui devaient marcher systématiquement sur les administrations et les factoreries des colons.

La maîtrise de la guerre révolutionnaire par les paysans devait surprendre les Européens qui firent tout et en vain pour transformer la guerre en guerre tribale entre ethnies et écarter tous les Africains sachant par hasard lire de la direction de la lutte. Ils oubliaient que cette guerre était en même temps une rupture de la part des paysans d'avec les luttes paysannes de l'ancienne époque. Les colons ne croyant pas au début à la capacité d'organisation des paysans y voyaient déjà la main de Moscou. En effet, l'administrateur de la Haute-Sangha écrit :

« *On se demande à l'énoncé de cette doctrine quelle part ne doit pas être faite à Moscou et à ses catéchistes, sortes de missions étrangères ? Il faut savoir que de nombreux tirailleurs pensionnés sont originaires de la Haute-Sangha. Ils sont allés en occupation* (sic) *sur les bords du Rhin, ils ont tenu garnison en France ou en*

(32) Michel MARC, *op. cit.*, p. 21.
(33) Cité par Michel MARC, *ibidem.*

Algérie, voire en Syrie et au Maroc et leur esprit est rien moins que bon » (34).

Il faut noter que toutes les luttes dans les colonies à l'époque étaient considérées comme un « complot de Moscou ». Quant au territoire de l'Oubangui, rares étaient ceux qui avaient dû entendre parler du marxisme. Les rares lettrés et semi-lettrés ne pouvaient lire un livre sur le marxisme car les moyens d'information, d'une part, et le contenu de l'enseignement reçu, d'autre part, étaient très limités et très contrôlés par les Européens. On peut dire alors que l'extraordinaire organisation des paysans était le fruit de l'appareil de domination coloniale et de leurs multiples expériences, elle n'était pas le fait des lettrés ni des communistes européens tenus souvent à l'écart de la colonisation. Les anciens combattants oubanguiens revenus du bord du Rhin après la Première Guerre mondiale ne savaient rien du marxisme.

L'extension de la guerre et la contre-offensive coloniale

Nous ne parlerons pas de la bataille généralisée en Afrique centrale en détail ; ceci nécessiterait une étude particulière. Des Centrafricains commencent à s'intéresser à cette partie importante de l'expérience de notre peuple et c'est une bonne chose quelles que soient encore nos limites (35).

Nous allons encore nous contenter de relever un certain nombre de faits pour souligner à nouveau l'importance de cette guerre paysanne. Les paysans avaient pris conscience de nouvelles réalités de cette époque. Leurs luttes devaient orienter la formation sociale centrafricaine d'aujourd'hui.

En effet, le 16 août 1928, le chef de subdivision de Baboua Crubilé ayant appris par hasard l'existence d'un « sorcier » nommé Karinou influant dans sa division qui prêchait la désobéissance aux Français décida de se rendre au village de Nahing (situé près de la rive de la Nana et de Mambéré). Crubilé et ses gardes furent accueillis par des volées de flèches et durent battre en retraite.

(34) LEROUX, *Rapport politique du 4-11-1928*, AN-SOM Aix 5 D 66.
(35) Voir *Ta téné*, n° 4, organe de l'Union nationale des étudiants centrafricains auquel nous avons apporté autrefois notre contribution en tant que membre du Comité d'animation et la thèse de 3ᵉ cycle de NZABAKOMADA : *La guerre de Kongo-Wara, 1928-1937.*

Dépassé par les événements, l'administrateur dut faire appel à un détachement de dix-huit gardes du poste camerounais de Batouri. Devant ce premier échec du colon, la subdivision de Baboua fut mise sous l'autorité directe de l'administration militaire de Bouar. Malgré l'état de siège de la région, la révolte s'organisa et gagna même la subdivision de Bouar. Un rapport de Germain, chef de division de Bouar, devait signaler :

> « *Il est à remarquer que la région de Nana tant dans sa subdivision de Bouar est actuellement par l'influence du sorcier de Nahing et même dans l'état normal constaté avant cette influence, en complète anarchie et en sérieuse agitation* » (36).

Par ailleurs Leroux, l'administrateur général de la Haute-Sangha écrit :

> « *... il résulte de cette prédiction que le pays est agité. D'aucuns, les plus nombreux, veulent attendre les événements, d'autres sont nettement hostiles, enfin il y a les fanatiques. Ce sont ceux-là qui coupent les routes, pillent les voyageurs, leur nombre monte à 2 000 à peu près, leur aire de dispersion est la vallée de la Nana et les environs de Bouar, ils sont disposés à faire la guerre...* » (37).

En effet, le feu était mis à la paille, toutes les régions de l'Ouham-Pendé et la Haute-Sangha étaient en effervescence. Le chef de poste de Carnot est attaqué à Balemba. Le 8 septembre, Bouar évacué est incendié par Karinou, fin octobre le chef de subdivision de Baïbokoum essuie une défaite, le même jour l'administrateur de Berberati, blessé, doit se réfugier au poste de Boda. Fin novembre, une colonne sous le commandement du général Thierry qu'accompagne le gouverneur de l'Oubangui, M. Lamblin, se dirige sur Bouar venant de Bangui ; le village de Yaloké se révolte au passage de la colonne, qui subit un sérieux accrochage. Le 11 décembre 1928 Karinou est assassiné au cours du combat qui précède la prise de son village. A l'annonce de sa mort, alors que les Européens criaient victoire et demandaient aux paysans de se rendre puisque leur chef était tué, les paysans, par ethnie cette fois-ci, et ayant un leader pour chaque ethnie reprirent

---

(36) Cité par Michel MARC, *op. cit.*, p. 30.
(37) *Ibidem.*

l'offensive. A partir de 1929 l'extension de la guerre fut sans précédent, dès le début de l'année toutes les populations de la région de Bangui à Carnot, de Bouar au Cameroun et Bouar-Tchad étaient en guerre et interdisaient leur région aux colons.

En mars 1929, la révolte s'étend au Sud, aux régions de l'Ibenga et de Motaba pour atteindre le Congo. Bera Ndjoko, qui fut déjà souvent le foyer de résistance dans le passé, passa aux mains des partisans de Karinou. En juin c'est la région de la Likouala-aux-herbes plus au sud qui se soulève. Au nord la révolte avait déjà gagné le Tchad (région de Koumra, Moïssala, Laï) où des opérations de répression eurent lieu en février 1929. En 1930, la lutte se poursuivait dans la région de Bocaranga (confins de l'Oubangui, du Tchad et du Cameroun), les colons auront du mal pendant plusieurs années à déloger les paysans qui avaient installé leur état-major de la région dans des grottes avec des vivres et des moyens de pratiquer la culture hors de la vue des colons.

Au Gabon, les populations de Bouoandji s'insurgèrent de 1928 à 1929 à la suite des exactions des gardes régionaux pour la livraison des prestations. Ainsi malgré l'annonce de la mort de Karinou, et le cri de victoire des Européens, de nouveaux dirigeants reprirent l'offensive. C'est ainsi que entre autres, Zaoulé, originaire des environs de Boganangone, entreprit le même voyage que Karinou pour multiplier les fronts et coordonner la lutte au niveau de toutes les régions atteintes par la guerre. Sa tête fut mise à prix par les Européens, il devait être capturé et condamné à mort en 1936 avec la défaite des populations. Il y eut encore quelques unités de résistance organisée çà et là jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le pays ne sera « pacifié » que vers les années cinquante. Zaoulé devait être gracié « in extremis » (38) par le président de la République française, puis libéré, après une longue détention à M'-Baïki, il devait mourir en 1955.

Devant cette extension et la profondeur de la lutte, la détermination des masses à aller jusqu'au bout malgré leur faiblesse en armes, le mur du silence construit par les colons locaux autour de cette révolution paysanne s'écroula comme un château de sable. Aussi c'est de tout l'empire français en Afrique que devait venir la contre-

(38) Cité par Pierre KALCK, *op. cit.*, p. 286.

offensive coloniale après un long débat entre les députés de Paris.

Acculés dans leurs postes, transformés en véritables camps de retranchement, les colonialistes durent reconnaître la gravité de la situation et s'employèrent à la poser au niveau de l'A.E.F. Ainsi, Antonetti, gouverneur général fasciste de l'A.E.F., décida en accord avec Lamblin, gouverneur de l'Oubangui, de conjuguer leurs efforts pour venir à bout de l'insurrection paysanne. Des renforts furent envoyés, outre les troupes de l'A.E.F., celles de l'A.O.F. furent dirigées sur l'Oubangui, foyer de l'insurrection, en particulier les troupes de la base de Zinder au Niger (trois compagnies de tirailleurs). Avec l'accord du sultan de Ngaoudéré, Rei-Bouba au Cameroun, deux colonnes renforcées par les propres tirailleurs du sultan entrèrent à leur tour en Oubangui.

Le résultat fut la défaite militaire des masses, le massacre des habitants, la déportation des milliers de personnes estimées être responsables de l'insurrection, la désorganisation des villages et le dosage des différentes ethnies par région. Mais ceci n'avait pas empêché les paysans de continuer la lutte organisée jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale gravant ainsi de leur sang rouge, sur la plus haute montagne de l'Oubangui, le nom de Karinou et de ses camarades que ni le colonialisme ni l'impérialisme aujourd'hui n'avaient pu et ne pourront effacer.

Les répercussions internationales

Malgré toutes les précautions prises par l'administration coloniale et l'administration française, le monde occidental finit par avoir des informations et mesurer l'importance du soulèvement armé. Déjà en 1927, la publication du journal de voyage de Gide qui avait parcouru les régions d'Afrique centrale juste avant le soulèvement général, avait attiré l'attention de certains démocrates en Europe sur les exactions de l'administration coloniale. Les écrits du journaliste Albert Londres, déjà cité, la Ligue pour la suppression du travail forcé, la Ligue pour la défense des indigènes, qui avaient attiré l'attention du gouvernement français sur le travail forcé à la suite des révélations de Gide, contribuèrent à informer le peuple français. En Europe, les journaux suisses, allemands, italiens et anglais allaient diffuser les nouvelles répercutées par les journaux français pour discréditer

l'empire français tout en ventant leur propre empire. Seuls les journaux de gauche comme celui du parti communiste allemand condamnaient l'empire français au nom de l'internationalisme prolétarien. Aux Etats-Unis, le journal des Américains noirs, *Le Pittsburg-courrier* de février 1929, parlant de la « pourriture dans l'administration française des colonies » écrit :

> « *... Il est encourageant d'apprendre que la révolte gronde dans la colonie et que la délivrance des Noirs quoique encombrée de nombreux obstacles, pourra s'obtenir finalement par la force* » (39).

En France la droite réactionnaire représentée par « L'Action française » devait se contenter à l'Assemblée nationale française de souligner seulement la faiblesse de l'administration coloniale estimant toujours bonne l'œuvre de « la civilisation française » : « *à la faiblesse d'un administrateur, qui aurait été rempli de trop de condescendance pour les nègres. Enhardis, ceux-ci ont cru que tout leur était permis. Plus d'obéissance, plus de discipline, mais rebellion qui, en se généralisant et en s'étendant de tribu à tribu, devient une véritable révolte* ». Et plus loin le même auteur écrit : « *Par la faute d'une politique aussi démocratique que faussement humanitaire, le sang a coulé. Deux Français sont morts* » (40).

Quant aux socialistes s'ils condamnaient les exactions en Afrique centrale, c'était au nom d'un empire français « démocrate » et non au nom de l'internationalisme prolétarien, en ce sens ils rejoignaient la position des députés réactionnaires qui parlaient seulement de la faiblesse de l'administration coloniale ; en effet, leur porte-parole, le député socialiste, devait déclaré à l'Assemblée nationale le 14 juin 1929, que la tyrannie des gouverneurs généraux coloniaux « *soulève la conscience des peuples civilisés et témoigne de l'aveuglement du grand capitalisme colonial qui en voulant coûte que coûte et le plus vite possible réaliser le Brazzaville-Océan aboutira à transformer en désert notre grand empire du Centrafrique* (sic) *quel qu'en soit le motif déterminant, que ce soit pour celui des grandes concessions, que ce soit pour assurer de grands services publics, vous (le ministre des Co-*

(39) Cité par Raphaël NZABAKOMADA, *op. cit.*, p. 301.
(40) R. LÉON, « Les troubles en Afrique équatoriale », *L'Action française*, 6 février 1929.

lonies) n'avez pas, devant la conscience universelle, le droit de réquisitionner des hommes pour les envoyer mourir à des milliers de kilomètres de leur pays natal. Toute la contrainte que vous pourriez à la rigueur exercer sur eux devait tendre à les obliger à entretenir leurs cases en état de propreté, à cultiver quelques plantes vivrières, ce serait une contrainte analogue aux journées de prestation qui existent en France » (41).*

Le Parti communiste français dans *l'Humanité* dénonça la répression en Afrique centrale, comme le rapportent Suret-Canale et les journaux de l'époque : « *dans la presse, devant le parlement par des meetings, le Parti communiste français se solidarisa avec les insurgés et dénonça la "colonisation sanglante" expliquant pourquoi le prolétariat français devait soutenir les Noirs révoltés d'A.E.F.* » (42).

En effet, *l'Humanité* du 19 janvier 1929 titrait : « *Sous le carcan impérialiste : en Afrique équatoriale française, les nègres se dressent contre la colonisation sanglante* » et puis appelait les ouvriers français à « *lutter avec les Noirs contre l'impérialisme pour l'indépendance du pays qu'il subjugue* ».

A nouveau le 24 janvier *l'Humanité* écrivait : « *L'esclavage aboli par la loi s'appelle aujourd'hui travail forcé et portage.* »

Enfin en appelant au meeting du 13 février le Parti communiste devait écrire : « *Nos frères de couleur comprendront leur devoir, soutenus par les ouvriers et les paysans métropolitains, les soldats français et indigènes se souviendront qu'ils n'ont qu'un ennemi à combattre : l'impérialisme colonialiste et militariste français.* »

Georges Padmore devait saluer en ces termes la lutte révolutionnaire des Baya :

> « *Le soulèvement a embrasé plusieurs districts importants en A.E.F. et a duré plus de quatre mois... Pendant lesquels les indigènes, malgré l'insuffisance de leurs armes, ont infligé plusieurs défaites aux troupes françaises en faisant prisonnière une bonne partie de leur infanterie. Les mines étaient saccagées, les ponts détruits, un grand nombre de bâtiments des concessions françaises furent mises à sac. Les indigènes firent preuve de beaucoup de bravoure, d'une vaillance militaire que la presse bourgeoise française, malgré les ten-*

---

(41) et (42) Suret-Canale, *op. cit.*, p. 535.

tatives d'étouffer toutes les informations a été obligée de reconnaître » (43).

Au VI[e] congrès de 1929 à Moscou, l'Internationale communiste félicita le Parti communiste français pour son soutien aux peuples d'Afrique centrale « lors de l'insurrection du Congo français ». De son côté, *La Pravda* voyait dans le mouvement insurrectionnel le début de la lutte de libération des peuples opprimés et colonisés d'Afrique contre l'impérialisme. Le mouvement panafricain en développement à cette époque invita à son tour, les travailleurs de la métropole à envoyer une délégation ouvrière avec quelques Noirs pour enquêter sur les scandales du Congo et réfléchir sur les possibilités d'organiser les revendications et la lutte.

Mais tous ces mouvements de soutien n'eurent aucun écho en Afrique centrale car il n'y avait aucune liaison directe ou réelle des travailleurs français métropolitains avec les paysans révolutionnaires d'Afrique centrale. La bourgeoisie avait donc les mains libres pour affronter et mâter les paysans. Aucun parti communiste, ni l'Internationale communiste, n'avaient pu tirer leçon de cette lutte des paysans car très vite, tous allaient être mobilisés par la montée du fascisme qui relégua au second plan les luttes anticoloniales.

Importance de la guerre de Kongo-Wara et ses rapports avec les mouvements messianiques et les mouvements de libération nationale

La guerre de Kongo-Wara eut un écho très important dans le monde à l'époque mais de nombreux historiens préfèrent l'oublier purement et simplement, ou alors la classer dans les mouvements messianiques sans importance. En effet, dans le grand ouvrage de synthèse d'*Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels de 1800 à nos jours* (44) publié sous la direction de Hubert Deschamps, un travail de plusieurs spécialistes de l'Afrique, on ne parle nulle part de la guerre

---

(43) G. Padmore, *La vie et les luttes des travailleurs nègres*, Petite bibliothèque de l'Internationale syndicale rouge, XXXVII, cité par Suret-Canale, *op. cit.*, p. 536.

(44) *Histoire générale de l'Afrique noire de Madagascar et des Archipels de 1800 à nos jours*, Paris, P.U.F., 1971.

de Kongo-Wara. Cette guerre est aussi absente dans *Histoire de l'Afrique noire* (45) de l'historien voltaïque Kizerbo et dans *Histoire de l'Afrique noire des origines à la Deuxième Guerre mondiale* (46) de Robert et Marianne Cornevin. Rares sont les ethnologues ou les anthropologues ayant étudié la société centrafricaine qui parlent de la guerre de Kongo-Wara. Pendant cette guerre comme aujourd'hui les Occidentaux ont tenté de l'assimiler aux mouvements religieux ou messianiques.

> « *Le messianisme de Karinou est tribal et anti-blanc et il n'est pas comparable en profondeur avec le kimbanguisme. Il est également traditionnel et magique, non vraiment religieux et politique* », dit Michel Marc.

Que signifiaient alors les mouvements messianiques dans les pays dominés et les rapports qu'ils entretenaient avec les mouvements nationalistes ou les mouvements de libération nationale ? M. Marc ne nous en dit mot.

Les mouvements messianiques et les luttes de libération nationale

Hobsbawm explique que les mouvements millénaristes, ou messianiques ou encore prophétiques, sont des formes archaïques d'agitation sociale parce qu'ils rappellent les mouvements de l'antiquité (47).

Ces formes archaïques d'agitation sociale naissent de la rencontre des techniques et institutions modernes avec les savoirs et institutions locales en un mot de la rencontre souvent brutale de deux modes ou plusieurs modes de production ou encore de l'éruption d'un nouveau mode de production au sein de l'ancien.

Nous allons éviter ici d'analyser ces mouvements comme phénomènes sociaux en soi, comme le font souvent certains anthropologues et ethnologues, mais nous citerons quelques exemples de ces mouvements pour analyser leur contenu politique afin de voir le rapport direct ou indirect qu'ils ont eu avec le nationalisme, et la lutte de libération nationale et d'autre part pour montrer les

(45) *Histoire de l'Afrique noire,* Paris, Hatier, 1972, Kizerbo.
(46) *Histoire de l'Afrique noire, Des origines à la Deuxième Guerre mondiale,* Paris, Payot, 1973.
(47) E.J. Hobsbawn, *Les bandits,* Petite collection Maspero, Paris, 1972.

points de ressemblance de la guerre de Kongo-Wara avec ces mouvements. Il convient de signaler que ces mouvements ne sont pas des phénomènes sociaux nouveaux ils ont existé déjà au Moyen Age en Europe et en Orient, alimentés par une idéologie paysanne.

Nous pouvons affirmer que partout où il y a eu colonisation les mouvements sont apparus. Que ce soit en Amérique, en Afrique, ou en Asie, les mêmes phénomènes se sont développés sous des formes différentes, parfois sévères pour les colons, comme les émeutes, ou bien sous la forme de luttes pacifiques comme les chants dans les églises, qu'on peut expliquer comme une sorte de retour sur soi, un certain autisme collectif. En Afrique noire, ces messianismes se sont approximativement répartis ainsi :

en Afrique du Sud : l'éthiopisme, étudié par Leenhardt,
en Afrique centrale : le kimbanguisme,
en Afrique orientale : les Mau-Mau au Kenya,
en Afrique centrale encore : le Kiyota de l'Angola.

Chez les peuples établis aux alentours du Golfe de Guinée : le Harrisme. Prenons un exemple : les premières manifestations messianiques se sont organisées au Congo (Zaïre) au cours de l'année 1921, autour de Simon Kimbangu et même après sa déportation et sa mort. A ce moment les séquelles de la Première Guerre mondiale commençaient à se manifester et les crises sur les produits coloniaux (1921-1922) affectaient particulièrement un pays qui participait de manière directe ou indirecte au système colonial. Signalons que très jeune, Simon a eu une éducation traditionnelle et biblique chez les protestants. Son mouvement devait gagner presque toute l'Afrique centrale malgré la répression et la déportation de ces cadres (manifestation, répression de 1921 à 1924), les périodes agitées de 1930-1932... qui coïncident avec les révoltes paysannes dirigées par Karinou.

Quel était donc le contenu de ce mouvement ? Pour le savoir, analysons quelques extraits de sa littérature. Dans les « chants du ciel », on peut noter ceci :

> *« Le bâton de Jésus, les Blancs sont fatigués de le retirer des mains de Kimbangu le sauveur, on a voulu le tuer, mais on ne peut le tuer. »*
>
> *« Soldats de Jésus, ne nous décourageons pas, soyons courageux, le royaume est à nous, nous l'avons, eux les Blancs ne l'ont plus. »*
>
> *« Les Noirs entreront dans les ateliers et les usines*

de ce nouveau royaume pour apprendre à fabriquer tous les objets que nous voyons et possédons seulement par les yeux, à l'intérieur des magasins » (48).

Dans ces quelques extraits des « chants du ciel » on remarque l'hostilité à l'égard de la minorité dominante : les colons. Le mot blanc revient constamment car l'exploitation coloniale des masses était assimilée à juste titre pour l'époque à la race blanche. Ce sont là les mots d'ordre qui apparaissent le plus souvent dans des chansons religieuses mais ils ne sont pas pour autant moins révolutionnaires.

On parle d'un royaume des Noirs, « l'Afrique aux Africains » disait déjà l'Eglise éthiopienne. Les Soldats de Jésus représentent ici bas les fidèles qui n'hésitent pas en cas d'émeutes à prendre le maquis contre les colons et leurs laquais locaux. Pourquoi ces peuples parlent-ils d'un nouveau royaume avec des ateliers et des usines pour eux ? Le problème de l'exploitation des travailleurs et de l'entrée dans l'ère capitaliste est posé ici de façon empirique, avec celui de la propriété des moyens de production et de l'appropriation du produit social par les Blancs. Leur propre production, leur propre produit social, leur échappent et se trouvent derrière les vitrines des magasins. Un pasteur noir d'Afrique du Sud déclara un jour aux colons :

« *Vous aviez la bible, quand nous avions la terre, maintenant nous avons la bible et vous la terre* » (49).

Cette déclaration explique bien qu'il ne s'agit pas de se battre pour un morceau de paradis mais bel et bien pour récupérer la terre de leurs ancêtres qui leur échappe. Un autre mot d'ordre important est celui-ci :

« *Lorsque Dieu sera de retour, c'est-à-dire Kimbangu, les chefs traditionnels seront punis parce qu'ils aiment beaucoup l'argent, les policiers seront punis parce qu'ils obéissent à l'administration coloniale* » (50).

Ce mot d'ordre qui s'attaque aux chefs traditionnels signifie que l'ordre social a été chamboulé par la coloni-

---

(48) Cité par G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, P.U.F., 1963, p. 112.
(49) Leenhardt, *L'Ethiopisme*, cité par Balandier, *op. cit.*, p. 112.
(50) Leenhardt, *L'Ethiopisme*, cité par Balandier, *op. cit.*, p. 112.

sation et qu'il faut maintenant une organisation sociale nouvelle. Non seulement, ces mouvements en veulent aux colons mais aussi à la tradition, aux superstitions et au nouveau développement économique. Ces vœux confirment plus ou moins l'analyse de Marx (51) sur la colonisation : que celle-ci comporte en elle une arme qui peut aider les colonisés à détruire le carcan traditionnel et à permettre leur développement. A propos de l'éthiopisme en Afrique du Sud, Leenhardt écrit :

> « *L'éthiopisme est un mouvement social d'un peuple réclamant ses droits au moment précis où il prend conscience de lui-même et de l'oppression dont il est l'objet de la part d'un gouvernement étranger, il est causé par les lois restrictives du code indigène anglais, par la malveillance des Blancs* » (52).

Les mouvements messianiques sont donc l'expression d'un mouvement politique et d'un mouvement social non pas négatif, mais positif, car il mobilise toute une masse, tout un peuple contre une domination étrangère.

En effet, il va sans dire que la rencontre brutale des modes de production traditionnels et du mode de production capitaliste ne pouvait se faire sans conséquence grave. L'agression de l'impérialisme dans ces régions avait provoqué la dégradation de la société traditionnelle fondée surtout sur une économie communautaire, en créant des contradictions naguère inconnues des villageois et propres au système capitaliste, comme par exemple : la contradiction villes/campagnes. L'exode rural dû au travail forcé en campagne, puis à l'introduction des impôts de toutes sortes, le développement artificiel des grandes villes avec leurs usines ont bien vite fait de former des couches sociales nouvelles sans propriété, sans climat social traditionnel, sans feu, et, on comprend pourquoi, ces mouvements ont été dans certains pays plus importants dans les villes, aux alentours des usines,des mines et des plantations agricoles industrielles.

Nous pouvons dire pour conclure que ces mouvements malgré certains aspects fondamentalement « mystiques » et religieux ont représenté les premiers mouvements nationalistes de lutte de libération nationale.

---

(51) Marx-Engels, *Textes sur le colonialisme*, p. 263, Editions en Langues étrangères, Moscou.

(52) Leenhardt, *L'Ethiopisme*, cité par Balandier, *op. cit.*, p. 113.

Pourquoi l'aspect religieux est-il dominant dans tous ces mouvements ? La première raison est que la religion en tant qu'institution coloniale représentait aux yeux des colons comme des colonisés une arme de combat et de domination. La religion a toujours été l'arme de la conquête coloniale. Les colons pouvaient s'installer dans un pays au nom du christianisme, ils n'utilisaient leurs armes matérielles que lorsque les populations refusaient de se soumettre. La règle était connue de toutes les grandes puissances colonisatrices européennes. Le vieux pasteur noir d'Afrique du Sud a raison dans un sens de brandir la bible afin de récupérer la terre perdue : il sait qu'on lui a imposé la bible pour mieux lui voler sa terre.

La deuxième raison c'est que les églises étaient les seuls lieux où les colonisés pouvaient « s'exprimer » évidemment dans le sens de l'ordre social colonial établi. Il faut noter aussi que dans les sociétés communautaires la religion et la politique n'étaient pas séparées, les luttes politiques revêtaient aussi un caractère religieux, notamment par le culte de l'ancêtre incarné par un individu : le chef religieux ou le sorcier.

Mais les églises européennes avaient aussi apporté avec elles leurs propres contradictions, d'abord elles se nomment catholiques, protestantes, témoins de Jéhova, etc. D'autre part, dans ces religions, colonisés et colons étaient théoriquement égaux devant Dieu, ils « étaient frères » mais dans les églises les frères devaient rester chacun à leur place et dehors les choses se passaient autrement encore, les rapports étaient de maîtres à esclaves. Dans ces conditions les églises présentaient donc un cadre favorable pour une prise de conscience et une organisation car elles étaient les premières institutions (avec les services de répression) qui pouvaient accepter certains autochtones. Elles ne présentaient bien sûr qu'un cadre favorable pour la lutte que lorsque l'organisation armée des paysans était sévèrement réprimée. Les cadres religieux formés sur place et sur le tas étaient les premiers à saisir ces contradictions et à les utiliser en mobilisant les nationaux. Il semble que tous ces mouvements ont beaucoup souffert de l'analphabétisme. Seuls les religieux tentaient au début de donner à certains agents supposés acquis, l'écriture « sacrée » de la bible. Beaucoup des dirigeants de ces mouvements n'ont jamais su lire et ils l'ont beaucoup regretté, en témoignent les propos de certains anciens « bandits » : « Messieurs, si j'avais su lire et écrire, j'aurais détruit la race humaine »

(53) ou encore : « *Nous sommes tristes, cela est vrai, mais c'est que nous avons toujours été persécutés. Les nobles se servent de la plume, nous du fusil ; ils sont les maîtres de la plaine, nous sommes les rois de la montagne* » (54).

Leenhardt note que l'éthiopisme par exemple s'était donné pour tâche d'instruire et de former des nationalistes, la plupart des maquisards qui luttent contre le régime de l'apartheid en Afrique du Sud seraient des anciens adeptes de l'éthiopisme (55). Au Congo, le mouvement avait vite fait de s'allier au mouvement politique dont les cadres étaient le plus souvent des cadres du kimbanguisme. En Amérique latine beaucoup de ces mouvements messianiques ont été les supports des revendications politiques urbaines. En Asie, plus particulièrement au Viet-Nam et en Chine, dans certaines régions, les castes religieuses ont joué un rôle important dans les guerres contre la pénétration coloniale au XIXe siècle.

Si le côté « mystique » des mouvements messianiques est toujours resté dominant c'est à cause d'un manque de formation politique des masses paysannes et d'une pratique révolutionnaire qui s'arrête au premier succès ou au premier échec d'une part, et d'autre part à une pratique idéaliste tendant à attendre l'arrivée du sauveur qui n'est pas leur propre organisation mais un messager de Dieu. En outre l'utilisation de ces mouvements par des nouveaux arrivés sur la scène politique pour leurs propres ambitions, comme par exemple l'ancien président Youlou au Congo, les maintenaient toujours dans un univers mythique. Ces mouvements avaient malgré tout plus ou moins brisé certaines barrières ethniques car en Afrique centrale on parlait déjà de nation noire contre les occupants européens.

La guerre de Kongo-Wara et les luttes de libération nationale dans le monde

Comme nous venons de le voir à travers une étude succincte, les mouvements messianiques, bien que très limités et ayant souvent comme moyen principal et lieu principal de lutte la religion, avaient contribué à jeter

---

(53) Michèle Caruso, *Berger et bandit capturé à Benevento en 1963*, cité par Hobsbawn, in *Les bandits*, *op. cit.*, p. 53.
(54) Vieux brigand de Roccamandolji (Molise), *ibidem*, p. 7.
(55) La bourgeoisie à ses débuts taxait de bandits tout ceux qui luttaient contre son ordre en campagne.

dans beaucoup de colonies, les premiers jalons d'une lutte de libération nationale. Mais cette étude nous montre aussi que l'on ne peut pas assimiler purement et simplement la guerre de Kongo-Wara à ces divers mouvements car elle avait opéré une rupture avec cette forme de luttes que certains ethnologues ont appelée « libération dans l'imaginaire » (à propos de la révolte du peuple malgache) (56).

En effet, si dès le début de la guerre de Kongo-Wara, le contenu idéologique de la lutte ressemblait à celui des mouvements messianiques connus, en particulier, lorsque Karinou se référait au Dieu des Noirs pour « rendre le royaume des Noirs aux Noirs et faire des Blancs les esclaves des Noirs » ; très vite, la mobilisation clandestine des masses, trois ans avant l'insurrection, les mots d'ordre politiques, « refus de travail aux Blancs », « refus de se faire recruter », « refus de payer l'impôt », « retour à la terre des ancêtres », l'organisation d'une lutte armée à l'échelle nationale et l'organisation d'une économie autonome de l'économie de traite, avaient permis aux paysans de rompre avec les formes idéalistes de lutte des mouvements messianiques.

La pratique de cette guerre rappelait plutôt les soulèvements paysans au Viet-Nam et en Chine à la même époque. De ce fait, la guerre de Karinou se situait dans les nouvelles formes de luttes paysannes qui devaient contribuer comme force principale à la lutte de libération nationale dans beaucoup de pays : Viet-Nam, Chine, Corée du Nord, etc. C'est ce qui explique le grand écho qu'elle a eu sur le plan africain et international et le soutien moral du prolétariat international et des démocrates européens. Pourquoi alors, sept ans de lutte armée résolue, déterminée et pleine de sacrifices, au cours de laquelle les paysans oubanguiens avaient prouvé non seulement leur combativité, leur unité, leur esprit de sacrifice mais également une vision politique assez avancée pour l'époque, n'avaient-ils pas conduit l'Oubangui dans la voie suivie par le Viet-Nam ou la Chine qui avaient connu à la même époque des violentes luttes paysannes ? On peut dire que les limites de la guerre de Kongo-Wara et la longue parenthèse ouverte dans la révolution du peuple oubanguien étaient dues à l'inexistence du prolé-

---

(56) G. Altabe, *Oppression et libération dans l'imaginaire*, Maspero, Paris.

tariat surtout de la classe ouvrière organisée, et de certaines classes comme la bourgeoisie nationale ou la petite bourgeoisie intellectuelle. Les paysans constituaient à eux seuls la force principale, le moteur et la direction de la lutte et ils avaient une conception du monde idéaliste. Alors qu'à la même époque, le Parti communiste vietnamien était déjà né de la conjonction de plusieurs formes de luttes : d'une part les objectifs « des lettrés » qui voulaient s'appuyer sur un autre pays conquérant, le Japon pour bâtir une monarchie constitutionnelle contre les colons européens, d'autre part les soulèvements répétés des paysans, la lutte des nationalistes bourgeois qui existait déjà, bien que très faible, la lutte de la petite bourgeoisie révolutionnaire organisée, mais surtout les luttes syndicales violentes de la classe ouvrière vietnamienne dont les syndicats commençaient à se développer depuis 1920.

Les paysans oubanguiens étaient encore, à cause du développement inégal du capital dans le monde, loin de l'étape vietnamienne, mais aussi loin des mouvements messianiques archaïques, ici la révolution était encore unijambiste. En Chine à la même époque, dès 1926, les paysans étaient clandestinement associés contre la féodalité, l'impérialisme et la bourgeoisie compradore représentée par le Kuomintang. En janvier 1927 leurs associations dans le Hounam, par la révolte, sortirent de l'illégalité avec 300 000 affiliés, le nombre devait passer rapidement à 2 millions de chefs de famille, étendant ainsi leur action réelle à 10 millions d'âmes (57). Le Parti communiste chinois existait depuis 1921 sans oublier la vieille organisation bourgeoise, le Kuomintang. Et ici aussi, la révolution marchait depuis sur les deux jambes bien que la classe ouvrière fût écrasée pendant la commune de Canton en décembre 1927. L'alliance ouvrière-paysanne pauvre sous la direction de leur parti, le Parti communiste chinois, et de Mao-Tsé-Toung permit de battre l'impérialisme, le féodalisme et la bourgeoisie compradore. C'est au regard de ces expériences qu'il faut situer et mesurer l'importance et les limites de la guerre Kongo-Wara afin d'éclairer aujourd'hui les classes sociales intéressées par les luttes contre les impérialismes de tous bords en République centrafricaine.

(57) Chiffre donné par l'enquête de Mao sur les paysans en 1927, cité par Pierre Naville, in *Argument*, n° 23, 1961, p. 36.

La bourgeoisie française et surtout les colons, ayant vite compris le danger, maintiendront longtemps le pays dans une économie de traite et les paysans dans l'ignorance.

Seul un soutien matériel au niveau international et une formation politique et idéologique révolutionnaire des cadres des paysans africains auraient empêché les paysans de tomber dans la situation que nous connaissons aujourd'hui dans les anciennes colonies françaises. A notre connaissance, les paysans africains noirs n'étaient même pas représentés en 1923 au Congrès du Krestintern, l'internationale paysanne où assistait Ho-Chi-Minh représentant déjà le prolétariat et la paysannerie pauvre vietnamienne. Bien placé pour souligner l'insuffisance du prolétariat international dans l'aide matérielle et idéologique aux paysans des colonies, Ho-Chi-Minh déclarait à juste titre au V[e] congrès de l'Internationale communiste où il était délégué par le Parti communiste français en 1924 que *« le soulèvement des paysans coloniaux est imminent. Ils se sont déjà insurgés dans plusieurs colonies, mais chaque fois leurs révoltes ont été noyées dans le sang, qu'ils semblent se résigner en ce moment, c'est uniquement faute d'organisation et de dirigeants. L'Internationale communiste se doit de travailler à leur rassemblement, de leur fournir des cadres dirigeants et de les guider sur le chemin de la révolution et de la libération »* (58).

Ni les partis communistes européens, ni l'Internationale communiste n'avaient compris que l'aide aux paysans ne pouvait s'arrêter au niveau des intentions ou de la parole, aussi laissaient-ils à leur bourgeoisie la main libre dans les colonies. Ho-Chi-Minh qui parlait alors au nom de tous les peuples opprimés des colonies devait continuer sa déclaration en ces termes :

> *« D'après Lénine, le succès de la révolution en Europe occidentale est étroitement lié au mouvement de libération nationale et anti-impérialiste dans les colonies et les pays asservis, et, comme Lénine nous l'a enseigné, la question nationale est une partie du problème général de la révolution prolétarienne et de la dictature du prolétariat... Tant que le Parti communiste français et le Parti communiste anglais n'appliqueront pas une politique vraiment active dans les questions*

---

(58) HO-CHI-MINH, *Ecrits 1920-1969*, Editions en langues étrangères, Hanoï, 1971, p. 33.

coloniales et n'établiront pas de contacts avec les masses des colonies, leurs vastes programmes resteront toujours lettre morte... à l'exception du parti russe, le point de vue dont parlait Staline (selon lequel certains espèrent une victoire dans la métropole sans alliance directe avec le mouvement de libération nationale) subsiste encore dans nos grands partis prolétariens, car ils ne font absolument rien en ce domaine... Quant à moi dont la patrie est colonisée par la France, et qui suis membre du Parti communiste français, j'ai le très grand regret de pouvoir dire que notre parti fait très peu de choses pour les colonies. Si nous poussons les choses un peu plus loin, nous constaterons des faits qui dépassent l'imagination et qui portent à croire que notre parti ne l'a pas encore compris » (59).

Cette position de classe de Ho-Chi-Minh se passe de commentaire, car, nous l'avons vu, le soutien du P.C.F. à la guerre de Kongo-Wara quelle que fût l'importance qu'il avait eu n'était resté qu'au niveau de la parole et nous verrons plus loin la pratique des représentants des partis de gauche y compris celle du P.C.F. par rapport à la classe ouvrière centrafricaine sous la colonisation directe. Aucun contact réel ne s'était développé entre le P.C.F. et le prolétariat des colonies. Souvent victimes de l'idéologie raciste bourgeoise dans les colonies, les éléments du prolétariat européen et leurs organisations affichaient à l'égard de leurs camarades colonisés un paternalisme inhibiteur. Ce n'est qu'avec l'arrivée de la petite bourgeoisie intellectuelle révolutionnaire sur la scène politique en Afrique, à défaut d'un prolétariat organisé dans chaque pays en parti révolutionnaire ou d'une bourgeoisie nationale anti-impérialiste, que des luttes de libération devaient arriver à l'étape que l'on sait en Algérie, en Guinée Bissau avec Cabral et le parti africain de l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (P.A.I.G.C.), en Mozambique avec Mondlane, Samora et le front de libération de Mozambique (F.R.E.L.I.M.O.), etc. Bien sûr les pays ont reçu l'aide du prolétariat international, des démocrates, des pays dits socialistes et même des pays capitalistes (Suède, etc.). La guerre de Kongo-Wara se situait donc sur la voie de la lutte de libération, malgré toutes ses limites, elle aura été la première grande bataille du peuple centrafricain contre l'impérialisme en dépit de l'importance des moyens matériels et humains

---

(59) Ho-Chi-Minh, *op. cit.*, pp. 21-26.

déployés par ce dernier pour obtenir une victoire militaire provisoire. La victoire morale de notre peuple à cette étape de la lutte devait amener les colons à réorganiser leur politique coloniale :

— une politique plus répressive ; toute velléité d'organisation ou de manifestation était interdite ;

— une administration militaire plus centralisée avec une réorganisation de la chefferie et la formation de cadres subalternes dévoués à la cause coloniale ;

— sur le plan économique : une réorganisation plus rationnelle du travail forcé sous forme de cultures obligatoires — création d'un « paysannat indigène » nouvelle base d'accumulation —, concentration des petites usines naguère éparpillées autour de la capitale, Bangui. 70 % des entreprises étaient concentrées autour de cette ville. La colonie restera par conséquent sous le joug de l'administration militaire jusqu'en 1956, la base militaire française pour l'Afrique centrale fut installée pendant la guerre de Kongo-Wara à Bouar à quelques kilomètres du village de Karinou. Mais cela n'empêcha pas les masses de lutter et leurs luttes de se répéter sous une forme ouverte et violente comme à Berberati en 1954, dans ce que l'on a appelé « la guerre des cailloux », et sous le gouvernement militaire de Bokassa depuis son coup d'Etat militaire du premier janvier 1966. Car l'esprit révolutionnaire des masses est toujours hanté par le nom de Karinou et l'esprit de ses combattants.

Conclusion

Pendant cette deuxième grande période de la colonisation, les colons n'ont aucunement respecté la fameuse pacification. La guerre de Kongo-Wara réalisa cette « pacification » à la manière des opprimés. Certains historiens tels Kalck, Coquery-Vidrovitch et récemment Nzabakomada (60) attribuent les causes de la révolte des paysans au manque des capitaux et à la « pauvreté » de la

(60) P. Kalck, *op. cit.*, Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires*, 1898-1930, Paris-La Haye, Mouton, 1972, Nzabakomada, *op. cit.*

colonie « parent pauvre de l'empire français, cendrillon de la colonie française, etc. ».

Pour les paysans, l'histoire humaine n'a jamais connu une bonne ou une mauvaise colonisation. Toute colonisation se fait par la force et se traduit donc par une lutte sanglante d'un côté comme de l'autre. Il ne pouvait en être autrement en Oubangui, même si on l'avait engorgé de capitaux. D'autre part, la violence est inhérente au mode de production capitaliste où qu'il se trouve et surtout lorsqu'il s'agit de faire passer un peuple de sa civilisation à la civilisation capitaliste. Ce qu'avait bien compris, Julien Maigret, journaliste au *Monde colonial illustré*, qui écrivait en avril 1930 :

> *« La révolte de la Sangha est un épisode, tragique, plein d'enseignement, de l'évolution qui travaille l'âme noire, depuis le jour où l'homme blanc, qu'il fût français, anglais, belge ou allemand, peu importe, a prétendu imposer aux indigènes de l'Afrique, son éthique et ses méthodes d'organisation politique. »*

Si la violence ne réussit pas à « pacifier » le pays, en revanche le travail forcé organisé était parvenu à désorganiser assez profondément la structure précapitaliste, et l'organisation paysanne subit quelques transformations sur le plan économique. La guerre elle-même fut un facteur de cette transformation.

On a assisté au développement de l'économie marchande et à celui du rapatriement des profits vers l'Europe. L'émergence de l'économie monétaire fit que l'on ne parla plus des paysans qu'en termes de ressources monétaires.

> *« J'insiste tout particulièrement sur la faiblesse des ressources que les populations indigènes retirent des cultures industrielles. On comprend dès lors pourquoi ces cultures ne sont faites souvent que sur l'insistance paralégale des administrateurs. Après la campagne agricole, il reste, l'impôt payé à chaque indigène adulte en moyenne 48 francs à Kouango, 40 francs à Ippy, 15 francs à Rafaï, 33 francs à Fouroumbala, 12 francs à Mobaye, 3 francs à Bakala ; pour l'ensemble de l'Oubangui-Chari, j'estime que le chiffre optimum ressort à l'heure actuelle à 50 francs. Si l'on rapproche ces chiffres des salaires payés en France à des ouvriers ordinaires, on arrive à cette conclusion que pour toute une campagne, le producteur indigène le plus favorisé touche à peine le salaire journalier du manœuvre mé-*

tropolitain... Et comme dans la plupart des cas l'exportation des produits n'est possible qu'en raison du salaire dérisoire que touche l'indigène. Tant que cette situation durera il est bien évident qu'aucune amélioration sérieuse ne pourra être obtenue dans le standard de vie de l'autochtone. Les deux dévaluations successives du franc et la hausse des produits importés, qui en est la conséquence naturelle, ont encore accentué la diminution du pouvoir d'achat de ce dernier. J'ajoute qu'à la faveur du régime du bassin conventionnel, qui permet l'entrée des produits étrangers, les factoreries de brousse ne présentent pratiquement presque plus de produits français inaccessibles par leur prix, 90 % des marchandises vendues sont japonaises, tchécoslovaques, belges, allemandes ou anglaises » (61).

Ce long passage du rapport de Saint-Félix le 17 novembre 1937 nous montre l'état économique et social dans lequel se trouvait le pays après la dite pacification, il nous montre en même temps la lutte des grandes puissances sur le marché centrafricain qui était désormais acquis au capitalisme international. Il démontre la base et le mécanisme de l'exploitation, de l'accumulation et de la formation des bas prix de production et des bas salaires dans le pays. Il démontre à plus d'un titre, qu'il est absurde de croire que l'économie de subsistance tant évoquée par les ethnologues et les économistes d'aujourd'hui est indépendante de l'économie marchande alors qu'elle y est subordonnée — elle est devenue une création et une condition de l'économie marchande.

Sur le plan économique

Certains secteurs de production connaîtront une réelle augmentation malgré la guerre. On peut dire que, dans certains cas, la guerre a été l'élément moteur de la production. Aux dires des colons, c'est dans la région où la guerre avait éclaté qu'une infrastructure économique s'était rapidement développée. Selon une étude de 1933 du lieutenant Boutin :

« *A cette date, les populations les mieux en main sont celles qui en 1928-1929 ont opposé le plus de ré-*

(61) De Saint-Félix, gouverneur de Bangui, transmission d'un rapport de tournée du médecin lieutenant-colonel Dodo, inspecteur de *L'A.M.I.*, n° 5, Tano, 1937.

sistance, c'est-à-dire les villages de la région de Bouar-Dongué — Baoro, Dalanga et la Nana, ce sont celles qui ont le plus travaillé à la construction des routes, qui ont fait le plus de plantations et, malgré le taux élevé de l'impôt, se sont acquittées les premières » (62).

Dans l'agriculture

La production s'établissait de façon suivante :

Le coton

La superficie cultivée devait augmenter :

1936-1937	63 500 ha
1937-1938	66 670 ha
1938-1939	69 539 ha

ce qui représentait plus de 100 000 planteurs. La progression de la production compte tenu de la guerre paysanne était réduite.

Production de coton

1936-1937	14 662 t
1937-1938	16 187 t
1938-1939	14 335 t

Ces derniers chiffres en baisse ont été justifiés par les mauvaises conditions climatiques.

(62) Archives de l'Ecole nationale d'administration 82-43, BOUTIN, Cahier de renseignement sur la région de Bouar-Baboua, 1923-1933.

Le café

Années	*Superficie*
1934	440 ha
1935	470 ha
1936	535 ha
1937	522 ha
1938	715 ha
Total	2 682 ha

Il faut y ajouter 11 000 ha plantés par des villageois et la cueillette naturelle non évaluée.

En 1939 la superficie totale des plantations de café robusta atteignait 3 251 ha.

La production augmentait avec la superficie.

Production de café

Années	*Poids*
1934	316 t
1935	784 t
1936	788 t
1937	912 t
1938	1 475 t
1939	2 920 t
1940	4 040 t

Il est à noter que vers 1924 l'Oubangui était le premier producteur de café dans l'Empire français suivi par la Côte-d'Ivoire.

La production de caoutchouc et du sisal

La cueillette du caoutchouc sauvage ayant épuisé l'espèce, la production baissa et devait se maintenir au niveau du tonnage de 1940 jusqu'à une date récente.

La production s'élevait à :

	460 t en 1940
	332 t en 1941
	1 130 t en 1943
	1 901 t en 1944
	1 307 t en 1945
pour retomber à :	515 t en 1946
	93 t en 1947 (63)

La production de sisal devait être en augmentation constante.

Elle s'élevait en :

1939	à	25 t
1940	à	27 t
1941	à	87 t
1943	à	86 t
1944	à	91 t
1945	à	100 t
1946	à	253 t

Pour la production agricole selon les accords entre l'administration et les sociétés commerciales, l'administration devait toujours continuer à exiger des populations la culture obligatoire des principales plantes, surtout du coton dont le monopole d'achat fut octroyé dans le cadre de ces accords à quatre sociétés, dont trois étaient les filiales de la Société cotonnière du Congo belge : la Société cotonnière française (Cotonfran), constituée en 1926, au capital de 11 millions de francs. La Société française des cotons africains (Cotonaf) issue de la Société textile africaine, installée en Oubangui en 1928, au capital de 7.5 millions de francs, la Compagnie commerciale cotonnière de l'Ouham-Nana (Comouna), en 1930, au capital de 5 millions de francs et enfin la Société de Kotto, la seule entièrement française, installée en 1930 à Kembé, Alindao, celle-ci devait céder ses droits à la Société cotonnière du Haut-Oubangui au capital de 4,5 millions de francs.

---

(63) Pierre KALCK, *op. cit.*, p. 121.

Les premières conventions passées pour cinq ans entre l'administration et ces sociétés prévoyaient la fixation du prix d'achat du coton graine en fonction des cours du Havre. En 1927, pour un cours de 12 francs le kilo du coton-fibre au Havre, le prix du coton graine à payer au producteur fut fixé à 1,25 franc. Chaque augmentation ou diminution des cours de 500 francs par tonne, devait augmenter ou diminuer le prix au producteur de 0,05 franc par kilo sans descendre en principe au-dessus de 1 franc. Ce contrat qui fixait un prix très bas au producteur ne devait même pas être respecté, aussi de 1925-1926 à 1943 le prix du kilo au producteur devait varier entre 0,60 et 1,20 franc selon l'année. Jamais le producteur ne vit son prix augmenter comme prévu pendant les bonnes années des cours du Havre. Par contre, les prix des produits importés augmentaient tous les ans : c'est ainsi que le prix du sac de 18 kg de sel, qui de 1935 à 1939 avait doublé, passait en 1940 à 60 francs, en 1941 à 75 francs, en 1942 à 95 francs, en 1943 à 105 francs puis en 1944 à 110 francs. Les cotonnades vendues en 1939 de 40 à 50 francs étaient montées à 130 et 180 francs.

Il faut ajouter à cette situation, où le paysan est doublement exploité, la baisse de la production vivrière non rentable pour les sociétés commerciales. C'est ainsi que la région de Kouango, par exemple, qui exportait encore en 1930-1932 un surplus de 105 tonnes de maïs et de 72 tonnes de mil devait manquer l'année suivante de maïs et de mil.

L'industrie minière

Elle allait connaître à cette période une progression spectaculaire surtout dans la production de l'or et du diamant.

Années	*Or (kilogrammes)*	*Diamants (carats)*
1929	2,8	
1930	63,3	
1931	271,6	1 509
1932	478,5	1 692
1933	826,6	574
1934	907,0	
1935	867,0	157
1936	718,9	1 998
1937	595,8	6 198
1938	689,9	15 914,8
1939	755,6	17 491,3
1940	797,7	31 927,2
1941	709,3	33 565,5
1942	765,6	46 232,1
1943	670,9	56 285,8
1944	616,4	57 585.5

Le budget colonial

Les ressources publiques déclarées furent multipliées par trois en l'espace de dix ans, nous parlons de ressources déclarées car à côté de ce budget, il existait des caisses autonomes détenues par l'administration, par exemple les caisses des sociétés de prévoyance indigènes.

En 1914 le budget s'élevait à 1 854 000 F CFA dont 1 203 000 d'impôt soit 65 % du total.

En 1924, le budget atteignait 4 040 000 F CFA dont 2 357 000 d'impôt soit 58 %. Après cette date le budget était toujours en constante augmentation.

Sur le plan social

De nombreux petits colons avaient pu s'installer comme producteurs de café, caoutchouc et sisal. Ils formèrent avec les petits commerçants européens installés

aussi dans le pays à leur compte une couche sociale ayant des intérêts différents de ceux des indigènes et aussi de ceux des grosses sociétés commerciales de traite.

On n'assista pas à un retour à la vie traditionnelle sous la « pacification ». Au contraire quelques chefs et gardes qui avaient profité de la situation avaient su devenir eux aussi des planteurs modernes de café. Mise à part cette petite couche privilégiée, la paysannerie était devenue plus pauvre. Une couche semi-prolétaire avait pu se constituer. Ce furent : les manœuvres employés pour la construction des routes, des ponts et l'aménagement des fleuves. Pour les manœuvres agricoles qui travaillaient dans les domaines des petits colons ou les domaines forestiers, des ouvriers des mines, de bâtiments administratifs, etc., les salaires ne dépassaient guère 2 francs par jour.

L'approvisionnement de ces nouvelles couches sociales fut assuré par de petits commerçants ambulants circulant près des domaines forestiers, miniers et des routes. Ils vendaient aux manœuvres et ouvriers tous les objets de première nécessité mais ils ne pouvaient s'enrichir car ils dépendaient étroitement des factoreries et des maisons de traite. L'école servit à former quelques lettrés dociles indispensables à l'encadrement des paysans, ouvriers et manœuvres, etc. En 1933, les dépenses de l'enseignement atteignaient 129 millions, il faudra attendre 1958 pour voir le chiffre s'élever à 231 millions.

Pendant la première période le capital commercial se reproduisait en fonction de la reproduction des modes de production précapitalistes. Pendant cette deuxième période, celle du travail forcé organisé, la situation se renversa peu à peu à cause du développement spectaculaire des rapports marchands. Les modes de production précapitalistes avaient tendance à se reproduire au rythme de la reproduction du capital industriel et financier introduit dans le pays. Le mode de production capitaliste était donc désormais installé bien qu'il ne dominât encore que formellement le travail.

Aucune force productive matérielle n'avait été introduite sauf le capital et ses rapports bien sûr. C'était avec leurs mains que les travailleurs arrachaient à la nature les richesses exportées en Europe. Albert Londres devait décrire ces richesses et des excédents coloniaux à cette période en ces termes :

« *Trois cent millions dans la caisse,* s'exclamait-il,

à propos des excédents coloniaux, *mais ni un camion à benne, ni un rouleau à vapeur. Rien que des nègres et des négresses, une pierre sur la tête et une latte d'arlequin à la main. Au Soudan, en Haute-Volta, à la Côte d'Ivoire, dans toute la pléiade on compte plus de cinquante mille kilomètres de routes ; tous les matériaux qui ont servi à les faire ont été portés sur la tête des nègres* » (64).

Mais ce qui fut décisif sur le plan social et du point de vue de l'éveil des paysans, ce fut la lutte de ces derniers contre la loi de la valeur marchande. Le refus de produire représentait un coup contre le capital étranger mais le refus des marchandises étrangères portait un coup encore plus grave pour la réalisation de la plus-value dans ce pays. Car, si la production pouvait baisser par le refus de produire, les capitalistes espéraient toujours réaliser la plus-value sur les stocks en attendant des jours meilleurs pour relancer la production. Or ici, non seulement les paysans refusèrent de produire mais refusèrent aussi que la réalisation de la plus-value se fît par l'écoulement des stocks. C'était condamner le capital à rebrousser chemin et on comprend que la répression ait été sévère, laissant de nombreuses régions désertes. Les colons doivent en outre leur victoire au retour à la terre des paysans sous la forme traditionnelle ; ce retour après une violence révolutionnaire ne pouvait transformer radicalement leurs conditions ni saper pour longtemps la base du pouvoir colonial. Les colons pour avoir compris ces raisons maintiendront cette situation sociale telle quelle. Jusqu'au moment où ils développeront le système des ouvriers-paysans.

Ainsi, la population de l'Oubangui à cette époque fut profondément touchée par la guerre de Kongo-Wara et les répressions coloniales. Le service de la statistique de Bangui, après avoir fait les réajustements rendus nécessaires par les modifications successives des limites du territoire, estima que, de 756 000 en 1921, la population était passée à 857 000 habitants en 1926, pour retomber à 671 000 en 1931, soit une baisse de 184 000 habitants en dix ans. A cause de l'exode rural et de la concentration croissante des activités économiques autour de la capitale, une grande partie de la population se trouvait concentrée dans la région de Bangui, la capitale.

---

(64) Albert Londres, *Terres d'ébène*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 124.

TROISIÈME PARTIE

Les débuts du développement de l'agriculture d'exportation et d'une nouvelle différenciation sociale

La guerre des paysans avait donné un avertissement sérieux aux colons, aussi les différents gouverneurs et administrateurs qui se succédèrent après cette guerre multiplièrent les politiques de transformation du milieu rural, par l'application stricte du régime de « l'indigénat », de « l'intégrité raciale de l'indigène », de « l'assimilation de l'indigène » aux cultures européennes et enfin par « le régime du paysannat africain » et la formation de cadres africains, couche privilégiée au service du pouvoir colonial.

Le régime de « l'indigénat » ou la réorganisation des villages après la guerre de Kongo-Wara

Le régime de « l'indigénat » se caractérisait par l'application des lois sanguinaires introduites pendant le régime des sociétés concessionnaires et surtout par l'organisation politique de la vie rurale. L'indigène était considéré du point de vue juridique comme un incapable, il était non-citoyen et sujet des colons ; son incapacité ne se limitait pas à l'exclusion du droit de vote : il était toujours reconnu aux autorités administratives le droit de frapper les sujets de sanctions pénales, sans avoir à en justifier devant une quelconque autorité judiciaire. Ces pénalités étaient fixées au début à un maximum de quinze jours de prison et cent francs d'amende, elles devaient varier selon la région et l'autorité de l'administrateur. Pratiquement tous les Blancs étaient autorisés à infliger des amendes collectives. Ces dernières mesures étaient réservées aux « cas d'insurrection contre l'autorité de la France ou troubles et désordres politiques graves menaçant la sûreté publique et ne tombant pas sous le coup des lois pénales de droit commun ».

L'emprisonnement administratif était abondamment utilisé en cas de besoin de main-d'œuvre. Parfois, on oubliait de marquer la décision sur le registre, et le nom du prisonnier sur le registre d'écrou. En cas d'inspection on pouvait régulariser alors la situation du prisonnier et c'est à partir de ce jour seulement qu'il pouvait commencer à purger sa peine. Cette méthode a toujours été utilisée par les colons et est encore utilisée aujourd'hui sous les régimes totalitaires de Bokassa puis de Dacko. Cette méthode prolongeait ainsi le séjour en prison sans motif valable de nombreuses personnes. « L'indigénat » signifiait aussi la destruction rationnelle du pouvoir des chefs dans leurs villages, la réorganisation du village suivant la politique générale coloniale. Chaque village, chaque groupe de villages ou de quartiers était directement pris en main par l'administration coloniale. Le gouverneur Reste expliquait l'organisation des villages en ces termes :

> « *Le canton est constitué par un groupement de villages. Il est placé sous l'autorité d'un agent qui prend le nom de chef de canton* (*l'agent ici est un paysan, un indigène ayant selon l'administrateur rendu service à la France* (sic). *Celui-ci est assisté essentiellement par un secrétaire qui le seconde et au besoin le supplée* (*c'est l'indigène connu sous le nom de Capita*). *Les chefs de canton et le secrétaire du chef de canton sont nommés par le lieutenant gouverneur sur la proposition du commandant du cercle. Pour cette nomination il n'y a pas et il ne saurait y avoir de règle. Tout dépend des circonstances. Le principe, ainsi que nous le rappelions il y a un instant, c'est que notre choix est discrétionnaire. Il s'agit d'un échelon de commandement que nous avons créé et que nous imposons, non d'une institution coutumière maintenue par nous* (1). *Nous ne saurions tolérer indéfiniment l'hégémonie de certaines familles incapables ou indésirables !* »

Le chef de canton touchait une solde plus une ristourne sur les impôts tandis que les malheureux chefs des villages ne touchaient qu'une partie de la ristourne en cas de bonne rentrée d'impôt. Ce fut alors la généralisation de la salarisation des chefs : on plaça à ces postes de chefs de bons serviteurs, anciens militaires ou anciens domestiques de hauts personnages de la colonie. Le chef

(1) *Rapport de l'inspecteur des colonies Moret* (5 décembre 1930).

était désormais placé entre l'enclume et le marteau, il n'était pas un fonctionnaire malgré les indemnités qu'il recevait tous les mois, ni un véritable chef aux yeux des villageois qu'il était tenu d'opprimer. Une réunion des chefs de cantons avait lieu chaque mois dans les centres administratifs avec les administrateurs-colons pour faire le point de la situation économique et politique de leur canton.

> « ... *Vous devez faire le champ du commandant, le champ de corvée et le champ individuel*, dit le gouverneur dans le rapport cité plus haut. *Libérez les équipes de caoutchouc afin que les hommes de ces équipes puissent cultiver. Un canton vaut ce que vaut son chef, il y a dans le cercle de très bons chefs donc de très bons cantons. Il y a malheureusement de mauvais cantons, donc des chefs médiocres qui doivent améliorer leur manière de servir s'ils veulent éviter les sanctions que je ne manquerai pas de prendre en cas de nécessité, révocation ou suppression pure et simple du canton qui sera rattaché à un bon canton* » (2).

Les simples chefs de villages pour répondre à « leur manquement » ou « impuissance » subissaient la prison ou les châtiments corporels (illégaux mais d'usage courant). Sous la menace constante de la violence, il ne restait au chef que la violence pour administrer son village, et seule la violence était la base constante de son autorité pour la réquisition des poulets, des cabris, des manœuvres, l'entrée des impôts pour le commandant (l'impôt s'élevait à 40 francs en 1941). Chaque chef de village avait des feuilles individuelles sur lesquelles on portait des appréciations sur sa manière de servir la France. Cette méthode avait été prescrite dès 1910 par le lieutenant-gouverneur mais c'est après la guerre de Kongo-Wara qu'elle entra en vigueur. Voici quelques exemples de ces appréciations dans le district de Ouango en 1948 et 1950 : « *Médiocre — essai de bien faire — esprit frondeur et indiscipliné — aucun crédit auprès de ces administrés — mauvais esprit — mérite une surveillance continue — sans histoire — a lassé la patience du chef de district comme celle de ses administrés par sa brutalité, ses exactions et sa duplicité, et a provoqué la fuite d'un quart au moins des habitants de son canton — jeune intelligent et dynamique obtient de bons résultats — bon produc-*

(2) *Rapport Moret, ibid.*

teur de coton, donne satisfaction sauf le village Nzapa commandé par une femme qui est sous la coupe de son amant — sans allure mais au fond rusé et dévoué — s'il est plat et vénal, reste l'un des meilleurs — des plus médiocres, vit de rapines et de délations : mais en ce pays de sociétés secrètes, il a le mérite de fournir de temps en temps quelques renseignements utiles sur le comportement de ses administrés. En dépit de cet état, le canton a fait une bonne campagne cotonnière, présente toujours un accueil chaleureux lors des tournées et ne sort pas de la discipline requise... » (3).

Telles sont les appréciations qui permettaient aux colons de juger et de sélectionner des chefs fantoches à leur service. On peut dire sans se tromper qu'aujourd'hui encore les chefs d'Etat africains sont de la même façon notés par leurs tuteurs d'Europe (le renvoi de Bokassa trop « mouillé » dans de sales affaires et son remplacement par Dacko totalement « dévoué » aux intérêts capitalistes français en constitue un exemple).

La réorganisation des villages fut aggravée par l'enrôlement obligatoire de la population active dans l'armée française pendant la Deuxième Guerre mondiale, les populations étaient en outre forcées par le R.P.F. (Rassemblement du peuple français) à participer à toutes les quêtes effectuées « pour la Défense nationale ». A la fin de 1941, l'ensemble des populations de l'A.E.F. avait participé officiellement et en dehors de l'impôt habituel pour 4 571 900 francs au fonds de contribution volontaire de guerre dont les disponibilités devaient s'élever à 9 418 662 francs. Le prix des produits fut augmenté afin d'obtenir des impôts supplémentaires. Ces mesures impopulaires devaient dresser les populations contre les autorités de la France dite libre. Pour les paysans de la « France libre » de De Gaulle, le R.P.F. et les colons représentaient les nouveaux agents concessionnaires, le régime de chicotte ; d'ailleurs jusqu'à maintenant, lorsque l'on demande à un vieux paysan : « qu'était-ce la France libre ?"», il répond en ces termes : « c'était le temps de chicotte ou le temps du R.P.F. ». Les paysans, ayant encore présente à l'esprit la répression après la guerre de Kongo-Wara, n'avaient d'autre alternative que de quitter leur village pour trouver du travail ailleurs (qu'ils ne trouvaient d'ailleurs jamais) ou de fuir les colonies

(3) *Rapport politique district de Ouango, 1948 et 1950.*

françaises pour les colonies non françaises, Soudan ou Congo dit belge. La famine était devenue une menace permanente car les greniers d'antan avaient complètement disparu ou avaient été accaparés par l'administration coloniale.

Le gouverneur Félix Eboué et la nouvelle économie politique rurale (1940)

Le gouverneur Félix Eboué entreprit une réorganisation des villages fondée sur le lignage et la restauration des chefs de lignage. Il écrit :

> « *Le sentiment de la patrie est universel, sans chef et par conséquent sans patrie, l'indigène ne procrée plus à moins qu'un exode collectif ne transporte et ne réforme ailleurs la vie de la tribu menacée sur sa propre terre* » (4).

En effet Eboué avait été frappé par l'émigration d'une partie de la population du sultanat Zandé vers le Soudan et le Congo réputés moins sanguinaires. Eboué fit appel à tous les colons afin de respecter le chef traditionnel qu'il était naguère ; il se voulait l'incarnation du groupe dont il se présentait davantage comme le serviteur que comme le maître.

« *Jamais l'évangélisation ne doit contribuer à saper le pouvoir du chef, elle l'assoiera au contraire en lui donnant une justification supplémentaire* » (5), écrivait-il aux curés qui avaient souvent des conflits avec les chefs défenseurs des traditions. Félix Eboué fut le promoteur d'une véritable politique rurale. Cette politique devait s'accompagner d'une nouvelle organisation économique dans les villages. Il conseillait aux planteurs européens de devenir de véritables enseignants agricoles *« au lieu de l'exploitation directe d'une concession le colon fera de sa concession un exemple pour la production indigène de la région avoisinante et s'instituera lui-même en pourvoyeur et en promoteur de la production. Sans se livrer personnellement à d'autres travaux proprement agricoles que l'essai, la sélection, la pépinière, et l'établissement de petites plantations modèles, il dépassera les bornes*

(4) Félix Eboué, *Circulaire sur la politique indigène A.E.F., 1941.*
(5) *Ibidem.*

de sa propriété en éveillant tout alentour l'agriculture locale. Il dirigera les premières tentatives des villageois, les conseillera dans tous les cas, leur fournira les graines, plants et outils nécessaires, en un mot, suscitera, guidera et protégera leurs efforts et se chargera en contrepartie d'acheter leur récolte à juste prix. Du point de départ de sa concession, centre vital de la région, le colon animera tout un pays et partagera avec les indigènes les bénéfices de la réussite. Le service de l'agriculture, de son côté, épaulera le colon, discutera avec lui des meilleurs essais à tenter, facilitera son approvisionnement en matériel agricole et lui fournira parmi les stagiaires qu'il aura formés le personnel européen nécessaire » (6).

Ce beau programme de Félix Eboué était pour le moins naïf car le colon ou le représentant des sociétés de traite qui s'installait grâce au travail gratuit des paysans, ne pouvait laisser à ceux-ci une autonomie au sein de leur propre plantation. Le pouvoir du colon, de l'administrateur devait être non seulement politique mais économique. Celui du paysan ne devait être réduit qu'à sa seule force d'exécution comme une bête de somme. D'ailleurs les colons, planteurs de café, devaient s'employer au contraire à décourager les villageois de planter pour leur compte des caféiers ; s'il en avait été autrement, l'Oubangui aurait pu devenir tout comme la Côte-d'Ivoire un important producteur de café en Afrique, car en 1934 la Côte-d'Ivoire n'exportait que 2 605 tonnes de café, production inférieure à celle de l'Oubangui à la même époque. Non seulement les colons décourageaient les paysans de planter à leur compte, mais encore, les administrateurs continuaient à nommer leurs fidèles comme chefs de villages.

En 1942, par exemple, à la mort de Fadama, successeur de Bangassou, Sayo un autre fils de Bangassou devait protester contre la désignation arbitraire d'un nouveau chef par l'administrateur du département de Bangassou-Kouango : « *En ce qui concerne le pays où régnait mon père Bangassou,* écrivait-il à l'administrateur, *vous devez, s'il vous plaît, me demander des renseignements* (*mon avis*) *avant de nommer un chef de village ou un chef de canton* » (7).

Les colons n'appliquèrent pas non plus le décret du

(6) Félix Eboué, *Circulaire sur la politique indigène A.E.F., 1941.*
(7) Procès d'élection cité par Dampierre, *op. cit.*, p. 546.

13 mai 1943 sur l'institution et l'organisation de juridictions indigènes coutumières. Le décret redonnait aux chefs indigènes la compétence des juridictions coutumières s'étendant des affaires civiles commerciales entre indigènes aux affaires répressives dans les villages. C'était enlever le pouvoir direct aux Blancs. On ne reconstitua pas la chefferie traditionnelle. Ce n'était plus possible : un tel retour aurait entravé l'instauration définitive du mode de production capitaliste. On retint un seul aspect de cette nouvelle organisation : « l'intégrité raciale clanique ». Celle-ci devint la justification idéologique officielle du tribalisme ; elle servit en fait à diviser les paysans.

> « *La colonisation,* déclarait le gouverneur Reste, *il est bon de le dire, n'est pas une simple question de matière première. Elle ne consiste pas uniquement à mettre en valeur les richesses naturelles de nos territoires lointains, mais encore et surtout leurs richesses spirituelles, morales et humaines ; il faut permettre à l'indigène de vivre dans son individu, de vivre dans sa race, rendre la cité plus claire et plus nette* » (8).

La notion de race ici signifie l'ethnie. Les études de la généalogie des ethnies par les ethnologues pouvaient alors servir d'après les colons à « rendre la cité indigène claire et nette » afin de créer entre ces ethnies une division et des querelles intestines permettant l'utilisation des unes pour la répression des autres. La nouvelle stratégie politique consista en une tentative de personnaliser les ethnies, les familles, de développer le sens de « l'individu libre » si cher à la société bourgeoise. C'est dans ces conditions que débuta réellement la période néocoloniale après la Deuxième Guerre mondiale appelée période d'émancipation. Cette période est relativement moins bureaucratique car le pays est entré en plein dans la division sociale et internationale capitaliste du travail.

(8) Gouverneur Reste, *Rapport politique, op. cit.*, p. 41.

L'idéologie de la liberté de concurrence économique et le processus de la formation des coopératives paysannes et d'une agriculture capitaliste

« Le paysannat africain » et les coopératives

L'organisation de la production agricole, qui inaugurait la période néocoloniale, fut baptisée « paysannat africain » pour des raisons qu'explique le rapport suivant, valable pour toute l'Afrique noire :

> « *Le paysannat indigène est préférable selon Sir Hugh Clifford au Nigeria, parce que les entreprises ont à supporter de lourdes charges d'installation et de débroussement, à investir des capitaux importants qui resteront improductifs plusieurs années, à recruter enfin, au sein d'une population peu dense, les ouvriers indispensables à leur activité* » (9).

Ce discours représentait la doctrine anglaise qui visait à créer dans les colonies anglaises des petits paysans individuels avec une propriété privée de la terre. Les Français la reprirent à leur compte en République centrafricaine. Le gouverneur Reste entreprit de préparer le terrain au nouveau « paysannat » :

> « *Les grandes compagnies de colonisation créées dès 1899, à l'exemple des compagnies à charte anglaise,* déclarait-il, *n'ont pas donné ce qu'on attendait d'elles. A une ou deux exceptions près elles n'ont fait qu'exploiter le pays* (sic), *détruire ses richesses, sans laisser derrière elles des œuvres durables ni œuvres sociales, ni progrès économiques. Ivoire, caoutchouc, produits de la forêt ou de la savane prenaient le chemin de l'Europe, sans que les sociétés indigènes y trouvent en retour une amélioration de leur existence* » (10).

---

(9) Citation du discours du gouverneur général britannique Sir Hugh Clifford au Nigeria par Labouret dans *Les paysans d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard, 1941, p. 42.

(10) *Rapports administratifs et politiques, op. cit.*, p. 42.

Il devait aussi proscrire « *la suppression de la contrainte du travail forcé, du travail imposé aux indigènes, méthode anti-économique, anti-sociale qui est la négation même de tout progrès* » (11).

Cette déclaration de Reste n'était que du vent, pour les petits colons solidement installés comme planteurs qui avaient toujours besoin d'une main-d'œuvre gratuite. Cette prescription devait rester purement théorique. Par arrêté du 26 novembre 1937, réformant un arrêté précédent du 28 décembre 1936, le gouverneur général maintenait le régime de prestations obligatoires ; le nouveau texte dit : les prestations obligatoires « *ne pourront être exigées que pour des travaux d'intérêt général à 30 km maximum autour du lieu de résidence* ».

Une série de corvées étaient énumérées : débroussement, établissement et entretien des routes de village à village ou de marché à marché, ponts, enlèvement des troncs d'arbres génant la circulation sur les cours d'eau, pistes télégraphiques, bâtiments en matériaux du pays, terrains d'atterrissage, gîtes d'étapes, etc.

Il était en outre précisé qu'au-delà de 10 km de leur résidence les prestataires auraient droit à de la nourriture ou à des indemnités. Notons que le travail forcé ne fut supprimé que plus tard après la Deuxième Guerre mondiale et qu'il demeura jusque-là sous une nouvelle forme. Un décret vint modifier les conditions « d'aliénation » des terres qui avaient été classées dans le domaine public. Il faut dire que cette notion de domaine public était floue, on pouvait du jour au lendemain déplacer les paysans et déclarer leurs terres domaines publics. Désormais donc, le gouverneur général pouvait accorder des concessions inférieures à 5 000 ha, susceptibles après la mise en valeur de se transformer en titres de propriété. Le nouveau régime devait favoriser l'installation de nouveaux planteurs-colons au détriment dudit paysannat africain.

Après la réorganisation de l'administration territoriale usée par la lutte entre les Français de la « France libre » et les Français du régime de Vichy, on décida de passer à l'action, de mettre sur pied « les paysannats ». Dès 1949, un certain nombre d'opérations pilotes furent lancées à grands frais, leur but était de substituer aux cultures extensives une agriculture rationnelle, comparable à celle des pays développés.

---

(11) *Ibidem.*

> « *L'actuelle économie de rapine,* écrit le Haut-Commissaire de l'Oubangui-Chari, *stérilise progressivement les sols, fait perdre aux populations le bénéfice d'un défrichement pénible qu'il faut recommencer chaque fois que l'on change de terrains ; elle favorise la déforestation, l'érosion et la latérisation ; elle écarte tout espoir d'enrichissement des sols par fumure des engrais. C'est pourquoi l'organisation rationnelle des cultures annuelles doit être une des préoccupations essentielles de tous les responsables de l'action rurale et rester présente à leur esprit, même lorsque pour des raisons d'opportunité d'autres réalisations apparaissent prioritaires.*
> *Fixer les populations, améliorer l'habitat, accroître la production des cultures industrielles mais sans adopter les cultures vivrières et annuelles aux nouvelles conditions rurales ainsi créées ce serait à bref délai pour les villages, la famine ou la dépendance alimentaire* » (12).

Le Haut-Commissaire préconisait aussi de « *choisir des points d'impact, d'étendue limitée, pour une modernisation plus concentrée et plus complète, faire de véritables cellules d'évolution économique et sociale* » (13).

Cette sorte de « paysannat » demandait 8 milliards CFA environ au titre de premiers investissements, seuls les sociétés et les planteurs-colons pouvaient accéder à ce type de paysannat et disposaient du capital à investir ; pour les paysans oubanguiens, il était prescrit « l'attribution à chaque chef de famille d'une parcelle comportant maison d'habitation et dépendances, basse-cour, potager et verger » et leur « regroupement en coopératives ». Ces coopératives et les paysannats devaient être selon les autorités « un potentiel de production capable, dans quelques années, de financer en tout ou en partie les frais d'éducation et d'encadrement nécessaires pour mener à son terme l'entreprise de modernisation du paysannat ». Il convient de noter que la politique de paysannat a été appliquée dans toutes les colonies en Afrique noire, par les Belges au Congo, les Anglais dans leurs colonies et les Français dans les leurs. Le paysannat était accompagné de la culture obligatoire appelée par les Belges au Congo-Zaïre, la culture « éducative ». La culture obligatoire des plantations agricoles d'exportation préfigurait déjà la place accordée aux pays d'Afrique par le

---

(12) Circulaire de base 1952-1956, p. 125, Bangui.
(13) *Ibidem.*

colonialisme et l'impérialisme dans la division internationale capitaliste du travail.

Les grands domaines créés comme les « paysannats » du premier type c'est-à-dire les paysannats à gros investissements à l'instar des grands champs céréaliers du Bassin Parisien furent les suivants : Bilolo près de Nola, Lakadei au sud-ouest de Berberati, Niakari au sud de Bangassou, Kouzindoro près de Bossembelé, Gaigné près de Ouango, Kembé et le plus vaste paysannat dit Zandé qui occupait toute la moitié du pays Zandé (14).

Les activités des « paysannats »

Les paysannats du premier type étaient de véritables entreprises agricoles capitalistes avec une direction bureaucratique aux mains de certains colons représentant les intérêts des capitaux investis. La production était assurée par des ouvriers agricoles et des « techniciens » européens.

Ces « paysannats » devaient avoir le monopole de la culture du café, hévéa, sisal, banane, la culture du coton était facultative pour ces grandes entreprises car cette culture était toujours obligatoire pour les paysans indigènes. C'était un moyen de les « éduquer », disait-on. On comptait sur la concurrence entre ces entreprises pour donner l'exemple aux petits paysans afin qu'ils modernisent leurs coopératives. On voulait ainsi briser l'esprit communautaire et traditionnel du paysan qui s'opposait à la nouvelle mentalité marchande.

Les paysannats du deuxième type, ou « paysannat » de petits cultivateurs individuels, étaient une réponse au problème posé par la culture collective imposée et qui avait abouti aux révoltes des paysans. Le travail forcé collectif dans des champs collectifs avait donc été aboli sauf pour certains travaux mais il avait été remplacé par la culture obligatoire du coton pour tous les paysans. Cette culture obligatoire devait constituer le « paysannat individuel ». Le choix des terres à cultiver était entrepris par le moniteur qui avait remplacé l'ancien « boy-cotton » et les gardes.

Le moniteur recevait pendant douze mois ou deux ans dans une école d'agriculture quelques notions d'agronomie, il était en sorte au service de l'administration assis-

---

(14) Voir carte au début du premier chapitre.

té par le chef du village. Il déterminait pour chaque contribuable du village une parcelle destinée à la culture obligatoire du coton. La superficie de la parcelle variait en fonction du nombre de « cordes » dues par le village : la longueur de la corde (côté de la parcelle à cultiver par chaque contribuable) avait été fixée préalablement par l'administration. Elle était en général de 70 mètres (soit 49 ares par imposé). Le moniteur pouvait encore comme dans le vieux temps se faire royalement entretenir par les populations villageoises. Par l'intermédiaire du moniteur, les semences étaient fournies par les sociétés ainsi que quelque outillage : houes, manchettes remboursables après les récoltes. Ces travaux étaient rudes et astreignants : débroussement, semis, démariage et sarclage surveillés avec soin par le moniteur et ses gardes du corps, enfin trois ramassages de novembre à mars. Avant le retour des pluies, il faut encore arracher et brûler les plants, opération surveillée avec soin par le moniteur, les gardes et l'agronome afin d'éviter la propagation des maladies et des parasites. Ensuite à tête d'homme, le coton était porté au centre d'égrenage, par paniers de 30 à 40 kg. Les fournitures étaient alors contrôlées afin de sanctionner éventuellement les défaillants ou ceux qui n'avaient pas assez produit. L'agent de la société procédait au pesage généralement avec des poids quelque peu renforcés et le producteur était payé en conséquence. Mais il fallait payer son impôt, rembourser le prix de l'outillage, etc., et le paysan, ne pouvant pas même se payer une livre de sel, rentrait chez lui avec son panier vide pour se remettre à nouveau au travail, car le coton exigeant doit venir en tête d'assolement sur les terres neuves ou en jachères, ce qui restreint les possibilités du paysan pour ses autres cultures. Mais en fait, c'est le rapport de domination capitaliste qui impose le temps de travail à consacrer au coton. Le temps de travail utile à la reproduction du paysan se voit ainsi réduit à la cueillette, à une culture vivrière insignifiante. Car on peut parfaitement sans contrainte capitaliste partager le temps de travail de façon adéquate entre la production du coton et les autres cultures.

Echecs des « paysannats »

Cette politique agricole était manifestement erronée mais c'était, une fois encore, la forme que revêtait le développement des rapports marchands capitalistes dans

le pays, et l'expérience des paysannats venait s'ajouter aux multiples échecs subis par tous les idéologues de la colonisation, qui avaient espéré transformer la vie rurale en Oubangui en transposant purement et simplement les modèles des régimes fonciers européens dans ce pays. Il ne suffisait pas de prescrire l'attribution au chef de famille d'une parcelle comportant maison d'habitation et dépendances : basse-cour, potager et verger ce qui existait déjà sous une autre forme dans le régime communautaire, pour que le paysan oubanguien adoptât un mode de vie semblable à celui du paysan français ; on avait oublié que le mode de production capitaliste avait déjà défiguré la paysannerie française. La difficulté du moment n'était pas la détermination sur le papier de l'espace de production du paysan, mais elle se situait au niveau de la transition des structures sociales et agricoles anciennes et des coutumes villageoises aux nouvelles structures capitalistes.

La bourgeoisie pensait que de nouvelles institutions produiraient de nouveaux rapports sociaux de production et de nouvelles classes sociales. Les institutions ne font que traduire les rapports sociaux de production. Même si elles peuvent avoir des effets sur les rapports sociaux de production et sur les classes, elles ne peuvent jamais, à elles seules, les transformer. La simple représentation idéaliste du monde capitaliste transposée dans le pays, associée à une pratique politique et économique contraire à cette représentation, ne pouvait que réduire la chance d'un véritable développement de la production capitaliste, et on ne pouvait pas s'attendre à un quelconque progrès de la situation du paysan. L'idée de progrès prônée dans les discours n'était que mystification, car le développement du capitalisme ou la transition au capitalisme devait se faire nécessairement sur le dos des paysans dont les ressources devaient passer en tant que fonds libre dans d'autres mains c'est-à-dire dans celles des colons. Le travail forcé sous forme de culture obligatoire du coton montrait encore que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour de telles opérations agricoles de type véritablement capitaliste.

> « *Une formation sociale ne disparaît jamais avant que soient développées toutes les forces productives qu'elle est assez large pour contenir. Jamais des rapports de production nouveaux et supérieurs ne s'y substituent avant que les conditions d'existence matérielles*

de ces rapports soient écloses dans le sein de la vieille société. C'est pourquoi l'humanité ne se pose jamais que des problèmes qu'elle peut résoudre, car à y regarder de plus près il se trouvera toujours que le problème lui-même ne surgit que là où les conditions matérielles pour les résoudre existent déjà ou du moins sont en voie de devenir » (15).

Le pompage non seulement du surtravail mais d'une partie du travail nécessaire du paysan était contraire à de telles opérations spectaculaires. Une émulation économique fondée sur le travail forcé ne pouvait conduire qu'à la ruine sociale des paysans. Et c'était pourtant la voie nécessaire à la transition capitaliste, tout le reste était pure mystification. Quant aux « paysannats » du type de grands domaines, leurs ouvriers agricoles mal payés travaillaient gratuitement et parfois sous les chicottes de leurs patrons. Ils devaient, dès la formation des syndicats des travailleurs autorisés par le gouvernement, revendiquer l'autogestion et le partage égal du bénéfice des entreprises agricoles à la grande surprise des colons qui pensaient avoir toujours à faire à des inconscients. La répression qui s'ensuivit fut une occasion pour eux de déserter lesdits paysannats. D'ailleurs aucun des investissements prévus n'avait été réalisé, toute la production de la culture jusqu'aux récoltes dépendait des ouvriers agricoles, le travail de transformation par exemple : le battage du coton, du sisal ou le pressage étaient ensuite effectués avec des presses à main.

« *C'était un véritable travail de galérien qui est demandé aux sept manœuvres de l'équipe*, écrivait un administrateur, *ils commencent à presser en cadence le coton dans le coffre chacun avec son pied ; quand la danse est terminée, le coffre passe à la presse et les mêmes manœuvres tournent la vis. Le toit de tôles au-dessus de leur tête, les hommes sont ruisselants, allant sans arrêt du coffre à la vis et de la vis au coffre* » (16).

La responsabilité de l'échec fut mise évidemment par les colons sur le compte des paysans. A Kouzindoro, un rapport notait que « les intéressés n'ont pu se plier à la

---

(15) MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, Editions sociales, Paris, p. 5.

(16) P. KALCK, *Réalités oubanguiennes*, Paris, Berger-Levrault, 1959, p. 167.

discipline culturale et n'ont pas voulu faire l'effort nécessaire qui leur était demandé ». A Kembé on attribuait l'échec « au manque de persévérance dans l'effort des populations locales ». Toutes les régions choisies pour les premières expériences reçurent les mêmes reproches. « Le service de l'agriculture constatait avec amertume que l'effort du paysan diminuait même à mesure de l'amélioration du matériel végétal mis à sa disposition » (17).

Et pourquoi « l'effort du paysan » diminuait-il ? Le service de l'agriculture ne donnait aucune réponse.

Boganda et les coopératives paysannes

Boganda

Si Boganda avait été à la petite bourgeoisie intellectuelle en formation et aux classes intéressées par la domination coloniale ce que Karinou avait été aux paysans et aux travailleurs révoltés, Boganda avait surtout été pour les colons une revanche plus redoutable que les armes à feu sur Karinou et les paysans. C'était l'entrée sur la scène politique de la petite bourgeoisie et sa transformation en « bourgeoisie bureaucratique » à la solde de l'impérialisme.

Boganda est né le 4 avril 1910. On dit qu'il avait été enlevé à ses parents paysans tués d'ailleurs par les gardes chargés du contrôle de la cueillette de caoutchouc et éduqué à la mission catholique de M'Baiki comme Senghor et bien d'autres présidents africains. Les missionnaires lui avaient donné en 1922 le nom de l'apôtre Barthélémy qui, selon les traditions coptes, aurait prêché l'évangile à des Noirs d'Afrique. Il fut ordonné prêtre le 17 mars 1938, le nouvel abbé devait être affecté dans diverses missions, notamment à Bakala et à Grimari, il devint un des premiers députés de l'Oubangui après les élections du 10 novembre 1946.

En effet, un décret du 14 août 1945 avait prévu pour les colonies, l'établissement des listes électorales pour deux collèges électoraux : le collège des citoyens, c'est-à-dire les Français colons, et le collège des non-citoyens c'est-à-dire les colonisés. Pour le second collège la liste

(17) P. Kalck, *ibidem*.

des électeurs était réduite aux auxiliaires de l'administration et à certains dits évolués. Le texte prévoyait douze catégories d'électeurs : notables, évolués, membres des assemblées locales et des diverses associations, décorés, fonctionnaires et agents de l'administration titulaires du certificat d'études, assesseurs des juridictions indigènes, ministres des cultes, anciens officiers et sous-officiers, anciens militaires ayant servi hors de leur territoire d'origine au cours de l'une des deux guerres, commerçants, patentés, chefs. Seul ce monde des privilégiés devait participer à la vie politique du territoire, le reste de la population c'est-à-dire les paysans et les ouvriers étaient écartés des appareils politiques mis sur pied dans le territoire. Dans ces conditions les batailles électorales entre les députés citoyens et non citoyens ne pouvaient être qu'en faveur des députés citoyens, c'est-à-dire des colons, car il leur était économiquement facile d'acheter les voix de quelques privilégiés qui pouvaient voter contre les députés non citoyens, leurs futurs frères de classe. Mais la loi Lamine Gueye du 7 mai 1946 qui faisait « de tous les habitants des citoyens à part entière »* devait renverser la situation par les voix des paysans et ouvriers apportées aux députés d'origine oubanguienne. C'est ainsi que Boganda put s'appuyer sur la masse paysanne et ouvrière dans un premier temps pour lutter contre les colons. Les colons curés qui l'avaient présenté à la députation pour la première fois devaient le renier par la suite.

Boganda et les paysans

Les coopératives

Bien avant de constituer un parti politique ou d'adhérer à un mouvement politique ou parti politique métropolitain, les premiers députés oubanguiens et en particulier Boganda eurent l'illusion de combattre la colonisation et les petits colons installés par le biais de la compétition économique. Ce fut sur le thème de la compétition économique que Boganda essaya de mobiliser les paysans et les petits artisans. Et une fois encore les paysans allaient être victimes de telles illusions car les coo-

* La loi Lamine Gueye est une loi du gouvernement français après la Deuxième Guerre mondiale et concernait toutes les populations de l'empire français.

pératives agricoles, que voulaient développer Boganda et un autre député Darlan, ne devaient reposer que sur la cotisation des paysans et des artisans ; cette cotisation était un impôt supplémentaire pour les paysans.

Boganda était lui aussi victime de la notion de concurrence en « économie de marché, source de liberté et de richesse des individus » ; la fameuse « liberté d'entreprise ». Constatant que l'absence de concurrence permettait aux commerçants européens tous de connivence de pratiquer aux taux les plus élevés possibles la vente des marchandises, il voulut créer des coopératives de producteurs et de consommateurs pour améliorer le sort des paysans en instaurant la concurrence. Il crée en 1948 la SOCOULELE (Société coopérative de l'Oubangui Lobaye Lessé).

« *Vous devez organiser vous-mêmes votre vie, voilà pourquoi j'invite nos tribus à s'organiser en coopératives en vue de l'achat commun du matériel, des moyens de transport et des marchandises manufacturées ainsi que la vente en commun des produits du sol et de notre sous-sol et tout cela pour améliorer les conditions d'existence de nos tribus* », écrit-il dans « Pour sauver un peuple » (septembre 1948). En 1950, il fondait une exploitation agricole dans le cadre de cette coopérative. Antoine Darlan, de son côté, tentait avec ses amis politiques de l'Est de lancer un mouvement coopératif parmi les planteurs de coton. Nos députés avaient oublié que leurs coopératives ne pouvaient se développer sans l'influence du capital financier et industriel. Les commerçants, les banques leur refusèrent marchandises et crédits. Les exportateurs refusaient les produits de la SOCOULELE sous le prétexte de leur mauvais conditionnement. Pour résoudre le problème des crédits, Boganda fit émettre des cartes qui lui permettaient de percevoir une cotisation de 50 F CFA par personne. Les paysans se trouvaient ainsi devant plusieurs impôts car ils devaient désormais, en plus de l'impôt de capitation dû à l'administration, payer leur cotisation à la coopérative, payer l'ancienne cotisation à la S.I.P., etc. Leurs exploiteurs s'étaient donc multipliés avec l'avènement de la petite bourgeoisie intellectuelle associée aux colons et aux chefs de villages transformés en contremaîtres.

La disparition des coopératives et la nouvelle politique paysanne de Boganda

Les illusions de Boganda et de Darlan furent les mêmes que celles de ceux qu'ils voulaient combattre, celles des colons. Cette politique petite-bourgeoisie avait développé parmi des paysans une apathie totale vis-à-vis des problèmes politiques, mais aussi une méfiance contre les nouveaux colons noirs.

Les coopératives s'écroulèrent une à une. C'est ainsi que Boganda et Darlan changèrent de terrain. Tout en revendiquant le droit de propriété, ils proclamaient dans les assemblées locales et à Paris qu'ils étaient français à part entière. Boganda déposa ainsi une proposition de loi tendant à reconnaître, non la propriété individuelle du sol qui n'avait jamais existé en droit coutumier centrafricain, mais la propriété « familiale clanique ou tribale » ; il déclarait :

> « *Les attributions de concessions qui ont été faites par l'administration ainsi que la prise pure et simple de possession du sol constituant le patrimoine des tribus est une violation pure et simple du droit de propriété que l'on se place du côté métropolitain ou du côté coutumier, il y a injustice* » (18).

Ce projet ne fut jamais discuté, mais l'organisation d'un parti petit-bourgeois dominé par la bourgeoisie bureaucratique : le Mouvement d'évolution sociale d'Afrique noire (MESAN) créé par Boganda, son emprisonnement de quelques jours et sa réélection massive par la population, qui croyait encore à ces petits bourgeois nationalistes, le rendirent populaire et mythique aux yeux des paysans non politisés. Cette popularité de Boganda, Dacko et Bokassa devaient l'utiliser pour leur propre politique.

(18) BOGANDA, Proposition de loi, Assemblée nationale, séance du 24 novembre 1949.

Les différentes couches et classes sociales et leurs contradictions dans la formation sociale centrafricaine à la veille de « l'indépendance »

A la veille de « l'indépendance », on peut dire que le mode de production capitaliste était dominant en R.C.A. et les capitalistes avaient désormais un souci politique principal : la détermination et le choix des couches sociales capables de s'associer à la prise des décisions de politique économique.

Les intérêts des capitalistes français et du capitalisme international étaient représentés par cinq grandes sociétés qui se partageaient la quasi-totalité du commerce d'importation (4 à 5 milliards de F CFA) et le tiers du commerce d'exportation (1 milliard), du café, des oléagineux, de la cire, des peaux, et les deux tiers restant du mouvement d'exportation (2 milliards) étaient effectués par les sociétés cotonnières et minières, et pour quelques ressources secondaires (caoutchouc, tabac, bois) par les sociétés productives ou chargées de l'encadrement et de commercialisation comme, par exemple, la SEITA pour le tabac. L'attribution des licences d'importation et des devises se faisait par les soins d'une commission qui attribuait les autorisations proportionnellement aux chiffres d'affaires. Cette situation excluait pratiquement toute installation commerciale des autochtones et de nouvelles sociétés européennes. Elle favorisait les quelques cent vingt petites sociétés capitalistes qui couvraient le pays et les colons planteurs et commerçants. La contradiction entre ces sociétés capitalistes filiales de grandes sociétés françaises, ou à capitaux européens et américains, et les petits colons blancs, séquelles des anciennes sociétés concessionnaires, installés comme planteurs, commerçants, transporteurs, etc., se situait à deux niveaux :

a — L'association des couches sociales privilégiées autochtones à la prise des décisions de politique économique développerait nécessairement un embryon de bourgeoisie nationale capable d'écarter les planteurs et les petits industriels blancs des appareils politiques, des directions économiques, voire les éliminerait radicalement afin de permettre à l'impérialisme une bonne politique néocoloniale, à laquelle s'opposaient les petits co-

lons installés dans le pays. En effet, en Afrique de façon générale et en particulier en R.C.A. on peut dire sans se tromper qu'il n'y avait pas eu, ou alors très peu dans les sociétés centrafricaines précapitalistes, de richesses accumulées entre les mains des féodaux ou des marchands traditionnels qui fussent alors susceptibles de se transformer en capital, comme ce fut le cas au Japon ou dans une moindre mesure en Inde, en Chine et dans certains pays arabes. Ce qui a facilité le développement du capitalisme dans ces pays. Ici les petits colons installés et qui occupaient cette place historiquement vide d'une bourgeoisie autochtone jouèrent au contraire un rôle très réactionnaire bloquant le développement des rapports capitalistes dans le pays, entrant en contradiction avec la reproduction élargie du capitalisme dans le pays et avec la nouvelle politique coloniale.

Intéressés surtout par des résultats économiques immédiats, bénéficiant d'une main-d'œuvre presque gratuite dans leurs petites usines archaïques et leurs plantations de café, cacao, sisal, hévéa, etc., ayant des rapports de types féodaux avec les travailleurs, ils disposaient d'un monopole et de marges bénéficiaires énormes qui faisaient obstacle au développement des rapports capitalistes et aux progrès techniques au niveau de la production. C'est ainsi qu'ils furent contre toute introduction de nouvelles forces productives et surtout de l'appropriation de ces nouvelles forces par les éléments nationaux. Monopolisant les moyens de transport, ils firent tout pour enterrer le projet du chemin de fer dans le pays. On comprend qu'ils furent violemment opposés à l'association de la petite bourgeoisie centrafricaine à la direction politique du pays à l'heure du néocolonialisme.

b — Le développement des industries capitalistes de type moderne qui pourraient être des pôles d'attractions de la force de travail et qui enlèveraient la main-d'œuvre des planteurs européens par l'attrait des hauts salaires.

L'élimination de la contradiction entre ces différentes fractions du capital sur le plan politique passait par la répression organisée contre les éléments avancés des couches privilégiées centrafricaines qui « brandissaient trop leur autonomie ou leur indépendance ». Sur le plan idéologique, les planteurs démontraient « l'incapacité » des autochtones à se gouverner eux-mêmes. Sans le travail forcé, disaient-ils, les villageois retourneraient à la « sauvagerie ». Sur le plan économique, en contrepartie des

bas prix agricoles et de transport assurés aux grandes sociétés, les syndicats des planteurs, des commerçants, des transporteurs blancs, seuls représentants à la Chambre de commerce de Bangui et qui avaient une large majorité à l'assemblée territoriale de Bangui, exigeaient le maintien de la situation économique telle qu'elle était, c'est-à-dire l'organisation de la production agricole sur la base du travail forcé.

Une caste de colons

Les colons planteurs, commerçants, transporteurs blancs, formaient une caste qui dominait l'Administration coloniale, la Chambre de commerce, l'Assemblée territoriale, la production agricole et la petite production industrielle. Rappelons que c'est le petit capital souvent marchand qui s'était lancé dans le régime concessionnaire en République centrafricaine. S'étant transformé, il voulait se maintenir tel quel. Héritiers du R.P.F. (le Rassemblement Populaire Français), de De Gaulle et autres bourgeois français, les colons avaient constitué plusieurs syndicats : syndicat des planteurs, syndicat des commerçants, syndicat des transporteurs, syndicat des employeurs, etc. Une sorte de corporation à la coloniale, groupée dans une confédération qui était contre l'abolition du travail forcé, contre les plantations du café et du cacao par les Centrafricains. Au cours d'un congrès de producteurs en 1950, ils décidèrent l'interdiction de la culture du café par les indigènes ; ces derniers étaient accusés du vol du café dans les champs des colons pour augmenter leur production. D'après les colons, les vols se seraient développés sur leurs propres plantations, les voleurs deviendraient difficilement repérables si les villages avaient eux aussi des caféiers en production. Ils invoquèrent aussi le développement des parasites qui, d'après eux, se propageant dans les plantations africaines « mal entretenues », pourraient contaminer leurs propres domaines. Le conseiller centrafricain Yetina devait s'étonner naïvement en disant :

> *« Si je comprends bien, pour que vous soyez certains que le café vendu par les Africains ne provienne pas des plantations européennes, il faut supprimer les plantations africaines »* (19).

(19) Assemblée territoriale, année 1950, p. 195.

D'autres colons craignaient de voir une raréfaction de la main-d'œuvre agricole s'installer dans un pays où la majorité de la population avait été massacrée. D'autre part, il faut noter que certaines sociétés minières craignaient que l'extension des caféiers, moyen d'améliorer les conditions des paysans, ne réduise la main-d'œuvre. Elles se plaignaient déjà de la concurrence que leur faisaient les planteurs européens sur le marché du travail. Les paysans et donc tout le pays devaient subir ainsi les contradictions du système capitaliste et se voir pousser davantage vers ce que l'on appelle le sous-développement. Désormais il fallait déposer une certaine somme pour chaque pied de caféier planté afin de devenir planteur.

Cette loi élimina purement et simplement les pauvres paysans dont les capacités financières étaient très insuffisantes. Par ailleurs la Chambre de commerce et l'Assemblée territoriale firent tout pour briser les projets de production capitaliste moderne tel le projet d'installation des usines de coton par Boussac, d'égrenage, usines de café, fabriques modernes de bois, et surtout le chemin de fer Bangui-Congo ou Bangui-Douala (Cameroun). Ainsi, à la veille de « l'indépendance » le capital marchand associé au petit capital industriel était solidement organisé en R.C.A. contre le capital financier et industriel européen qui malgré tout se reproduisait aux dépens de ces derniers.

La couche des privilégiés autochtones

Les « évolués », c'est-à-dire ceux qui avaient pu aller à l'école, les notables, les membres des assemblées locales et des diverses associations, décorés, fonctionnaires et agents de l'administration, titulaires du certificat d'études, assesseurs de juridiction indigènes, ministres des cultes, anciens militaires ayant servi hors de leur territoire d'origine au cours de l'une des deux guerres, commerçants patentés, grands chefs de villages, instituteurs, etc., formaient une couche privilégiée par rapport aux paysans, aux manœuvres, aux semi-prolétaires, etc. Les « évolués » étaient à l'avant-garde de cette couche privilégiée, car préparés à remplir la fonction d'encadrement des travailleurs, ils découvraient de plus en plus que leurs intérêts ne s'identifiaient pas souvent avec ceux de leurs maîtres. Ils prétendaient jouer le rôle de bourgeoisie nationale sans en avoir les moyens. A propos de leur ins-

truction, le ministre Albert Sarraut ne laissait guère planer d'équivoque sur le rôle qu'il accordait à l'enseignement colonial :

« *Instruire les indigènes,* disait-il, *est assurément notre devoir... Mais ce devoir fondamental s'accorde par surcroît avec nos intérêts économiques administratifs, militaires et politiques les plus évidents. L'instruction, en effet, a d'abord pour résultat d'améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant, dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intelligences et le nombre des capacités, elle doit en outre parmi la masse laborieuse, dégager et dresser les élites de collaborateurs qui, comme agents techniques, contremaîtres, surveillants, employés ou commis de direction, suppléeront à l'insuffisance numérique des Européens et satisferont à la demande croissante des entreprises agricoles industrielles ou commerciales de colonisation* » (20).

L'instruction était donc un moyen relevant de la division sociale du travail capitaliste pour transformer le milieu rural et former des collaborateurs dociles, mais ne devait pas être un moyen d'émancipation. Pour cela la méthode d'enseignement devait être un moyen d'aliénation culturelle au service de l'impérialisme.

« *L'enseignement doit être donné en langue française, l'emploi pédagogique des dialectes locaux parlés étant absolument interdits, aussi bien dans les écoles privées que dans les écoles publiques* » (21).

Les éléments de cette petite bourgeoisie intellectuelle, que l'on appelait « évolués » (c'est vrai qu'ils avaient évolué vers les capitalistes, leurs alliés), avaient constitué aussi des embryons de syndicats et, si les diverses centrales françaises étaient représentées dans le territoire, les syndicalistes européens constituaient de très petits groupes sans influence sur « ces évolués » comme sur les employeurs avec qui ils avaient idéologiquement tendance à s'identifier.

Il y avait surtout des partis politiques. Le plus important était celui de Boganda, le M.E.S.A.N. Outre les sections du R.P.F., du R.D.A. (Rassemblement démocratique africain) et le M.S.A. (Mouvement socialiste africain), il

---

(20) Souligné par nous, Albert Sarraut, ministère des Colonies, *La mise en valeur des colonies françaises,* Paris, Payot, 1923, p. 95.

(21) De La Roche, *Le Gouverneur général Eboué,* Paris, Hachette, 1957, pp. 167-168.

existait de nombreuses associations à caractère politique. En juillet 1951, le militant « socialiste », A. Gandji Kobokassy fondait un « Bloc démocratique oubanguien » qui se proposait « d'améliorer la situation sociale, intellectuelle, politique et économique du territoire » et aussi de « présenter aux autorités administratives les revendications démocratiques des masses populaires oubanguiennes ». Les jeunes agents de l'administration formaient avec les anciens compagnons de Boganda : Yetina et Ondomat (militant de l'Association de la jeunesse indépendante de l'Oubangui-Chari), un Conseil de la jeunesse de l'Oubangui-Chari. La présidence et la vice-présidence de cet organisme revenaient à deux futurs ministres : Dieudonné Magalé, scout de France, et Bernard Christian Ayandho, ancien élève de l'Ecole de cadre de Brazzaville. « L'avenir est à nous », devait écrire Magalé (*Voix de l'Oubangui*, mars 1952, n° 3).

En 1954, une Association des étudiants oubanguiens en France fut créée, l'A.E.O., qui deviendra U.N.E.C.A., l'Union des étudiants centrafricains en France, section territoriale de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.). Tous ces « évolués », surtout ceux qui étaient associés aux décisions de la politique économique néocoloniale, jouaient sur la contradiction entre les travailleurs et les néocolonialistes pour développer leur propre base sociale ; ils devaient former les bases d'une bourgeoisie bureaucratique mais aussi représenter un malheureux embryon de bourgeoisie nationale. C'est ainsi que Boganda ne cessa de réclamer la limitation de la « valorisation » des terres (vente des terres aux sociétés et planteurs européens par l'Etat français), de revendiquer la propriété clanique des terres.

> *« En Oubangui-Chari, lorsqu'un colon nouvellement arrivé veut s'installer, il choisit un terrain, habité ou non, constituant ou non la propriété des familles, clan ou tribu, il adresse alors une demande à l'administration et, autour d'un apéritif, tout se règle ; quant au propriétaire, il est le dernier averti, on ne lui demande pas son avis : lorsqu'il y a une habitation sur la propriété visée, on pousse parfois la condescendance jusqu'à lui donner une somme dérisoire (2 000 à 3 000 F CFA — 40 à 60 francs — pour des superficies de 500 à 1 000 ha, cette somme est appelée en Oubangui-Chari "l'indemnité de déguerpissement" ; bien souvent elle est accompagnée de menaces et de coups quand ce ne sont pas les miliciens qui démolissent les habitations*

en quelques heures... Cette injustice criante qui est passée en habitudes constitue en A.E.F. une des nombreuses causes de mécontentement de la population ; nous ne pouvons laisser se perpétuer un pareil état de choses, persuadés qu'un jour ou l'autre les peuples d'outre-mer en auront assez de ces mesures arbitraires avec lesquelles on les gouverne depuis plus d'un siècle » (22).

Mais en même temps Boganda faisait campagne, au même titre que les agents des sociétés de coton, pour le travail du coton, cette culture qui ne rapporte rien à la population. Il prêchait à travers les villages le travail suivi du coton, surtout en pays Baya où les moniteurs et les boys-cotton du service de l'encadrement des paysans avaient été molestés par les populations et chassés de nombreux villages par les paysans. Il eut ainsi l'occasion de découvrir, au lieu d'un enthousiasme pour le travail du coton, un courant de contestations provoqué par la présence au gouvernement territorial local des colons et par le luxe affiché de certains ministres et députés de ce pays à peine devenu « autonome » et qui prêchaient la « croisade du travail » comme les colons, premiers intéressés. En réponse à ce mécontentement et à cette agitation Boganda déclara :

« *Les élections étant terminées, l'assemblée constituée, le gouvernement mis en place et le peuple au travail, toute campagne politique doit être considérée comme provocation aux désordres et devra être sévèrement punie par l'autorité établie, s'il en existe une* » (23).

La contradiction entre ces couches privilégiées et les colons installés se situait alors au niveau de la direction politique du territoire car les appareils politiques restaient les seuls moyens avec lesquels ils pouvaient asseoir leur propre base sociale en participant au partage des revenus. Pour cela elles luttaient aussi pour l'augmentation des cadences de travail des ouvriers et des paysans. Ces couches privilégiées, mises à part quelques rares personnes, n'avaient aucune base économique. De ce fait,

---

(22) BOGANDA, *De la loi*, n° 1130, Assemblée nationale, session 1951, Bangui.

(23) BOGANDA, « Labor improbus Vincit », Basse-Kotto, mars 1958, *Terre africaine*, n° 121, avril 1966, p. 3. Boganda parle ici de la première Assemblée territoriale oubanguienne.

leur logique les obligeait à se rapprocher, selon les circonstances, des colons. Le moindre mécontentement des populations était souvent une occasion de rapprochement des colons blancs et des nouveaux colons noirs. Désormais les colons blancs comptaient plus ou moins sur ces derniers pour gouverner le territoire. C'est ainsi, que Boganda fut utilisé pour apaiser la révolte des travailleurs en 1954 à Berberati, foyer de la guerre de Kongo-Wara. Il accepta le projet économique d'un des représentants des colons alors ministre dans le gouvernement territorial de Boganda.

Les projets de Guerillot en 1956, mal vus par ses compatriotes français, étaient de fonder un comité de salut économique dont le but était de créer le plus rapidement possible un supplément de 100 000 hectares de caféiers dont 70 000 en excelsa et 30 000 en robusta sous la forme de plus de 133 000 plantations familiales de 75 ares chacune et ceci dans chaque district où on pouvait faire pousser le café. Sur le plan financier il était prévu une avance pour chaque planteur qui effectuerait la plantation des 75 ares prévus, une somme de 36 000 F CFA, 720 francs français par hectare payable en 48 mensualités durant les quatre années d'attente de l'entrée en production. Quel rêve et quel paradis pour le paysan centrafricain au regard de sa pauvreté ! Guerillot, qui était lui-même producteur de café, voulut contenter la petite bourgeoisie centrafricaine. Il était poussé par la reprise des cours de café sur le marché international et pensait que la petite production pourrait être une source de bénéfices pour les gros producteurs et les spéculateurs locaux.

Le coût total du programme s'élevait à 3 826 300 F CFA, qui comprenait les frais de transport de plants, les frais d'encadrement, d'installation de 77 petites usines de traitement, le traitement phyto-sanitaire. Ni le syndicat des planteurs colons ni les autres sociétés commerciales coloniales n'acceptèrent de financer ce programme idéaliste qui rappelait les « paysannats ». Pour convaincre les paysans, Guerillot avait mis sur pied tout un ensemble de mesures dites « psychologiques » dont la remise à « chaque cultivateur ou cultivatrice, ayant accompli des normes de travail », d'un certificat d'exemption d'impôt personnel numérique pour l'année suivante (24).

---

(24) A.E.F., Comité de salut économique, Premier programme d'action, pp. 25-26.

Une véritable milice dotée d'uniformes verts fut mise sur pied et entraînée pour l'encadrement des paysans sous le couvert du salut économique. Mais déjà à N'Garaba dans un des quartiers de Bangui où étaient installés les bureaux du ministre territorial Guerillot, les nouveaux boys-cotton du salut économique se révoltèrent contre leurs « capita », c'est-à-dire leurs chefs, les « chômeurs » blancs » engagés pour l'encadrement de cette milice. Non seulement ce projet rappelait les différents projets qui avaient jusqu'ici échoué, mais également ceux de Mussolini en Italie ou du gouvernement de Vichy en France. Les paysans étaient loin d'accepter un tel projet qui cherchait à rétablir officiellement le travail forcé, fût-ce pour une année d'exemption d'impôt. D'ailleurs travailler beaucoup pour payer l'impôt un an sur deux ou « travailler moins » pour payer l'impôt chaque année, cela revenait au même pour les paysans. Ils avaient compris à travers ces projets quels étaient les intérêts de leurs frères dits « évolués ». Ces derniers, aussi, savaient, désormais, que c'était grâce au surtravail des paysans et des autres travailleurs qu'ils pourraient renforcer leur force sociale.

Les paysans, artisans, semi-prolétaires et ouvriers

Les paysans, les artisans, les semi-prolétaires et les ouvriers étaient les forces sur lesquelles reposaient l'économie du territoire.

Les paysans formaient la couche la plus nombreuse des travailleurs, presque 80 % de la population dite active, ils se distinguaient nettement des autres classes par leur niveau de vie, leurs moyens de travail, leur rapport à l'Etat colonial qui organisait officiellement le travail forcé ou la culture obligatoire dont les paysans étaient les premières victimes. Leur revenu monétaire variait entre 1 800 à 2 100 F CFA (36 à 42 francs français) vers 1950. Beaucoup s'endettaient pour payer l'impôt. Leur misère n'avait d'égale que l'effort qu'ils devaient accomplir pour participer à la reconstruction de la France après la Deuxième Guerre mondiale ou plutôt pour permettre au capital français et colonial de se restructurer après cette guerre qui n'était pas la leur.

Puis venaient les manœuvres des travaux publics, des constructions de routes et les ouvriers des entreprises privées des mines en développement, de bâtiments. Le nombre des ouvriers était faible par rapport aux paysans.

On comptait en 1956, 15 000 ouvriers agricoles. On assistait également au développement d'un petit artisanat lié à la création de besoins nouveaux, avec l'introduction du mode de production capitaliste ; il y avait aussi une prolifération des gens de maison. Tous ces travailleurs étaient presque inorganisés bien que les centrales des syndicats ouvriers français fussent représentées dans le pays. Les revendications et les grèves sauvages étaient violentes et tournaient souvent à une émeute sans lendemain comme chez les paysans. Il y avait entre ces ouvriers et les ouvriers français expatriés une grande différence.

Sur le plan idéologique, l'ouvrier européen dans le pays considérait l'ouvrier centrafricain, comme un inférieur, même si ce dernier avait le même niveau technique que lui. Il se présentait toujours comme contremaître et agissait comme le maître à l'égard de ses apprentis à l'époque de la corporation en Europe. Dans ces conditions les rapports de camaraderie ne pouvaient pas se développer et l'appropriation des idéaux internationalistes par le prolétariat centrafricain ne pouvait avoir lieu. L'idéologie raciste formait souvent entre les frères ouvriers blancs et noirs une muraille de Chine que seule la lutte commune, lorsqu'elle arrivait, pouvait briser ; mais cela ne durait pas.

Sur le plan politique, la domination politique des Blancs était un fait normal pour les ouvriers blancs, il était impensable pour eux de se mettre sous la direction d'un ouvrier noir ; toute lutte politique ou syndicale des ouvriers noirs devait passer par le jugement des ouvriers blancs car eux aussi estimaient que la domination colonialiste française était l'« œuvre civilisatrice de la France » dont ils étaient les agents dans les usines. C'est ce que pensent actuellement les ouvriers blancs et les syndicats blancs d'Afrique du Sud qui appliquent à la lettre le régime de l'« apartheid ». Les ouvriers blancs de l'Oubangui, comme ceux de la métropole, trompés par les miettes du colonialisme, ne voyaient pas l'indépendance ou l'autonomie des pays d'Afrique et d'ailleurs que dans le cadre de l'empire français. Sur le plan économique il y avait une différence de salaire pour les ouvriers blancs et noirs de même niveau de qualification. Voici quelques chiffres à titre indicatif sur les salariés et les conditions des ouvriers en Oubangui-Chari en 1957 :

Privé	*Nombre de salariés*	*Public*	*Nombre de salariés*
Agriculture	15 522	Fonctionnaires africains	4 720
Mines et carrières	5 754	Européens	675
Industries	7 223		
Bâtiment T.P.	4 196		
Commerce, banques, professions libérales	3 786		
Transports	1 719		
Gens de maison	5 000		
Autres	1 193		
Total	44 393	Total	5 395

Le total global des salariés était donc d'après les chiffres officiels de 49 788 en 1957 en Oubangui-Chari. Jean Romeuf, qui avançait ces chiffres, notait lui-même qu'« *il est évident qu'il ne s'agit là que d'inscrits donc de chiffres inférieurs à la réalité, ce qui apparaît à l'évidence puisqu'il n'y a que 5 000 inscrits aux services domestiques alors qu'il y a déjà près de 3 000 ménages européens qui disposent tous d'au moins un boy, le plus souvent de deux ou trois serviteurs* » (25).

Ce qu'il faut ajouter à l'observation de J. Romeuf, fils de colon installé en Oubangui surnommé « De Kongo » par ses ouvriers, c'est-à-dire « le gueulard », et qui connaissait bien le pays, est que dans toutes les colonies, les statistiques n'ont jamais été correctes car elles pouvaient traduire l'exploitation des masses et les richesses des colons surtout en Oubangui où « l'abolition du travail forcé » s'était transformée en culture obligatoire et en salariat non officiellement déclaré. Les colons préféraient le travail non déclaré. D'autre part, la création d'une armée de réserve, d'un surplus de main-d'œuvre

(25) J. Romeuf, « Vues sur l'économie de l'Oubangui-Chari », in *Les cahiers économiques* (L'observation économique et financière), n° 131, novembre 1958, p. 2.

par le système capitaliste dans le monde, qui se traduisait par un sous-emploi en Oubangui et dans beaucoup de colonies, cachait et cache, encore aujourd'hui, dans ces pays le nombre réel des salariés. On ne pouvait par conséquent avoir le nombre exact des salariés et surtout des ouvriers à l'époque. Même aujourd'hui il est difficile de faire le point. D'ailleurs Romeuf estimait le chiffre global à plus de 60 000 salariés qui représentaient d'après lui 5,5 % de la population dite active.

Le niveau de vie des ouvriers français et européens, en général expatriés, leurs salaires, etc., étaient souvent plus de douze fois supérieurs à ceux des ouvriers africains.

Voici, pour avoir une idée, les traitements et salaires moyens relevés en 1958 en F CFA (26) en Oubangui-Chari :

Catégories des salariés européens	*Salaires en F CFA par mois*
Débutants dactylo secrétaire	25 000 à 35 000
Ouvriers	35 000 à 45 000
Techniciens	45 000 à 60 000
Personnel de maîtrise	60 000 à 80 000
Personnel de direction à partir de	80 000

Pour les Africains, le service statistique de l'époque notait les chiffres suivants (en F CFA) :

Ouvriers (salaire journalier)

Catégories	*Salaires en F CFA*
Manœuvre ordinaire	95 à 100
Manœuvre spécialisé	110 à 120
Ouvrier spécialisé	130,5
Ouvrier qualifié	200 à 250
Ouvrier hautement qualifié (1er éch.)	à 300
Ouvrier hautement qualifié (2e éch.)	à 350
Ouvrier hautement qualifié (3e éch.)	à 400

(26) J. Romeuf, *op. cit.*, p. 3.

Un ouvrier spécialisé, si on enlève les quatre jours de repos par mois, touchait alors environ 3 380 F CFA par mois, l'équivalent de 67,60 francs français aujourd'hui, et il pouvait être père de famille de plusieurs enfants. Nous verrons plus loin que les salaires ouvriers n'ont pas tellement augmenté depuis lors en R.C.A.

A la même époque un ouvrier en France gagnait plus de sept fois le salaire d'un ouvrier centrafricain. Par contre il gagnait l'équivalent de la moitié du salaire d'un ouvrier français expatrié en R.C.A.

Voici quelques chiffres sur les salaires des ouvriers en France à la même époque :

Evolution des salaires mensuels nets des ouvriers en France, Paris et province en anciens francs

Années	*Paris célibataire*	*Province célibataire*	*Paris père de 2 enfants*	*Province père de 2 enfants*
1956	36 989	29 251	49 471	40 695
1957	41 050	31 870	53 910	43 592
1958	44 831	35 210	58 594	47 509
1959	46 964	37 114	61 384	49 778

Source : Francis V. FERAUD, *Réalités*, Ed. Vincents, 1961, p. 117.

Notons que le salaire en France augmentait chaque année tandis que le salaire dans les colonies stagnait depuis dix ans. D'autre part, en France on avait tenté de réduire l'inégalité des salaires des ouvriers en introduisant la différence entre les salariés mariés avec enfants et les célibataires, tandis qu'en Oubangui on avait accentué la différence en donnant un salaire unique aux ouvriers mariés et aux célibataire africains. Ce qui réduisait la masse de salaires distribuée à la classe ouvrière. On doit y ajouter la différence de salaires entre plusieurs zones — campagnes et villes — qui réduisait elle aussi la masse de salaires.

Employés africains (salaire mensuel) en F CFA

Ancienneté	*Salaires*
1re année	3 250 à 3 500
2e année	4 000 à 4 250
3e année	4 500 à 5 500
4e année	6 500 à 8 500
5e année	10 000 à 12 000
6e année	15 000

Si on compare les salaires des employés africains à ceux des employés européens expatriés, on s'aperçoit qu'il existe entre eux la même différence que celle qui existe entre les ouvriers africains et les ouvriers européens, l'écart de salaires est ainsi de 1 à plus de 12. Les salaires des employés africains étaient pour toutes les catégories plus élevés que ceux des ouvriers africains. L'écart entre le salaire de l'employé européen débutant et celui de l'ouvrier africain est plus que considérable.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti a été fixé de la façon suivante à compter de mai 1958 en F CFA :

Zones	*Secteur général*	*Secteur agricole*	
	taux horaire/40 h	*taux horaire/48 h*	*taux journalier*
1re	16,10	13,25	106
2e	10,20	8,50	68
3e	9,10	7,60	61

Le salaire du personnel domestique des particuliers a été fixé de la façon suivante pour les différentes zones : première zone : Bangui, deuxième zone : Haute-Sangha Ombella-M'Poko, Lobaye et Bouar Baboua, troisième zone : autres régions.

Catégories	*1re zone Bangui*	*2e zone Haute-Sangha*	*3e zone Autres régions*
1	2 750	1 790	1 590
2	3 100	1 985	1 770
3	3 500	2 240	1 995
4	4 000	2 560	2 280
5	4 500	2 880	2 565
6	5 000	3 200	2 850
7	6 250	4 000	3 565
8	8 500	5 440	4 845

Il convient d'appliquer, comme il était prévu à ces taux, un abattement de 40 % pour les jeunes domestiques de quatorze à seize ans et de 20 % pour ceux de seize à dix-huit ans.

On peut dire que dans l'ensemble les boys des colons gagnaient relativement autant sinon plus que certains ouvriers. Mais ce n'était qu'une minorité car la concurrence entre les travailleurs profitait aux colons qui pouvaient s'entourer de plusieurs boys de tous sexes et tous âges en offrant un salaire dérisoire et en déclarant officiellement un ou deux de ces boys à l'office de la sécurité sociale.

Un certain nombre de salaires était en outre fixé par des conventions collectives dans les secteurs économiques avancés dont voici quelques exemples dans la zone de Bangui en F CFA (Romeuf, *op. cit.*, pp. 31 et 32).

Ouvriers (salaires horaires)

Catégories	Transports routiers et T.P.			Cotonaf		Transports fluviaux		
Zones	1	2	3	1	2	1	2	3
1		11,25		14,5				
2	12	13		15,8	15,8	17	18	
3	17	20	25	20	22	21	24	27
4	32	40	55	23	38	32	38,5	
5				55			51	
6							62	

Employés (salaires mensuels)

Catégories	Transports routiers et T.P.		Cotonaf			Transports fluviaux		
Zones	1	2	1	2	3	1	2	3
1	2 300	2 500		3 700				
2	2 300	2 500	4 500	6 900		4 000	4 250	
3	2 700	2 900	4 250	6 400	8 000	4 750	5 750	6 250
4	4 000	4 500	7 000	9 100	11 200	7 000	8 000	
5	5 500	7 000	7 000	9 600	13 300	9 000	10 000	
6	8 500	10 000	10 200	12 800	13 500	12 650	14 000	
7	12 500	15 000	11 000	16 000			17 000	
8	16 000							

Catégories	Banques	Commerce	
		A	*B*
1	6 000		
2	8 500	4 000	
3	11 000	4 500	
4	15 000	6 800	
5	20 000	8 800	
6	25 000	12 650	
7		16 500	19 500

Agents de maîtrise et assimilés (salaires mensuels)

Catégories	*Transports routiers et T.P.*	*Catégories*	*Cotonaf*
9	20 000	1	14 000
10	25 000	2	16 000
11	26 000	3	20 000
12	30 000		
13	34 000		
14	38 000		
15	42 000		

Il convient de noter que rares étaient les travailleurs africains, surtout ouvriers, qui arrivaient aux échelons supérieurs. Ils étaient toujours cantonnés aux échelons les plus bas.

Ces conventions collectives signées par les patrons et les représentants de la C.G.T., C.F.T.C. et de F.O. dans le pays étaient d'abord un moyen de hiérarchiser les salaires entre les travailleurs africains et français. Elles ne permettaient pas d'améliorer les conditions des travailleurs africains, car elles restaient toujours lettres mortes,

et étaient rarement connues par les travailleurs intéressés. Elles étaient entourées de mystère par les colons et les syndicalistes colons et n'étaient pas souvent appliquées. Cette situation qui existe encore aujourd'hui en R.C.A. et dans beaucoup de pays dominés d'Afrique est le fait du fractionnement tendanciel de la classe ouvrière par le capital à travers un développement polarisé des forces productives en pôle dominant et pôle dominé, qui s'exprime par l'existence des pays dominants (impérialistes) et pays dominés (Tiers-Monde), régions dominantes/régions dominées, industrie/agriculture, industrie de pointe/industrie de base, industrie légère/industrie lourde, villes/campagnes et surtout par une catégorisation des ouvriers selon la nature des usines, du travail, des connaissances, du sexe, de l'âge, voire de la race. Ce fractionnement suscite une concurrence sévère entre les ouvriers qui se manifeste par des syndicats « maisons » ou « jaunes » — les syndicats corporatistes de type américain ou de celui du syndicat des travailleurs de presse C.G.T. en France. Elle se manifeste aussi par un racisme violent favorable au patron car elle pousse à la collaboration de classe, par exemple : les syndicats des ouvriers blancs en Afrique du Sud, la méfiance des syndicats et de certains travailleurs français à l'égard des travailleurs émigrés en France.

L'organisation syndicale des ouvriers centrafricains commença avec l'annonce de la liberté syndicale que nous verrons plus loin. Les ouvriers agricoles, dès l'annonce de la liberté d'association syndicale, occupèrent les « paysannats » et d'après Pierre Kalck, administrateur colonial à l'époque, ils exigèrent de suite une « autogestion » des « paysannats » capitalistes où ils travaillaient. En ville, surtout à Bangui, les luttes des ouvriers revêtaient un caractère violent. En 1958, un Européen fut tué à Bangui par un ouvrier et plusieurs autres furent blessés. Il s'agissait du directeur du fameux syndicat des transporteurs européens ; la Compagnie de transports routiers de l'Oubangui dut faire appel à l'armée pour faire face à ce qui était devenu une émeute dans son personnel. Il était souvent signalé dans le pays des cas de révoltes ouvrières. La nouvelle grande émeute des Baya à Berberati en 1954 eut pour origine un conflit entre un Européen et son boy cuisinier, etc.

Boganda qui avait senti le mécontentement des paysans lors de sa « croisade du travail » de coton, devait mettre en garde les colons et les capitalistes français

contre leur attitude qui provoquait souvent la révolte des ouvriers en ces termes :

> « *Voilà six ans qu'au sein de cette assemblée, j'entends parler de tout ce que l'homme par son travail peut produire ou exploiter. Mais de celui pour qui tout a été créé sur terre, de celui qui peine, qui transpire, qui exploite ou qui produit, de l'homme, dis-je, pas un mot. Le crime de la colonisation a été la pratique de "l'homme pour produire" et non "produire pour l'homme"...*
>
> *Lorsque le 22 décembre dernier, lors de la session budgétaire de l'Oubangui-Chari, j'ai eu l'audace de demander au service de l'enseignement des hommes pour la loi-cadre, ma question et le ton de mon discours ont provoqué un scandale général.* C'était un cri de révolté, une déclaration de guerre, disait-on. Oui sans doute, mais un révolté qui crie sa souffrance est moins dangereux et plus efficace (*sic, souligné par nous*) qu'un peuple en rébellion » (27).

Cette déclaration illustre bien le rôle que jouaient déjà les intellectuels autochtones dans la nouvelle orientation coloniale. A travers de violentes déclarations, ces intellectuels dont le représentant était Boganda, savaient mieux peut-être que leurs maîtres où étaient leurs intérêts. Leurs cris étaient vraiment « moins dangereux et plus efficaces » pour réduire le peuple au silence et assurer les intérêts de leurs alliés de classes que la rébellion du peuple qui aurait remis en cause ces intérêts.

Le ministre territorial des Affaires administratives et économiques, le colon Guerillot, ne préconisait-il pas qu'après le « mariage politique » des deux communautés (entendez les intellectuels et la petite bourgeoisie intéressée par le néocolonialisme), il faut leur « mariage économique », et une association « capital/travail ». Le « mariage politique et économique » dont parle Guerillot ici était bien sûr fait sur le dos des travailleurs ; pour cela, il fallait développer la vieille idéologie des économistes bourgeois, sur l'association du capital/travail pour soutenir que les travailleurs et les employeurs sont des associés et que les employeurs n'exploitent pas les travailleurs. Vers 1950, il y eut parmi les premiers syndicalistes un mouvement de regroupement des travailleurs par

---

(27) BOGANDA, *Déclaration au Grand Conseil le 21 octobre 1958*, *op. cit.*, p. 24.

profession et dans des syndicats sans influence sur les travailleurs et les employeurs, nous y reviendrons plus loin. Par exemple la direction du syndicat des ouvriers du bâtiment fut confiée à un jeune militant catholique, bien que moniteur de l'enseignement privé, il n'avait jamais été ouvrier. Mais, devant la naissance des syndicats et des multiples associations culturelles, l'administration coloniale apeurée créa un « service local de sûreté » dont la mission était « la recherche et l'utilisation de toutes les informations intéressant l'ordre public et la sûreté intérieure et extérieure du territoire ». Les nouvelles barbouzes étaient nées.

Quelques chiffres caractéristiques des principales productions de la R.C.A. à la veille du référendum de 1958 dans les colonies françaises

Formes de pénétration du capital dans l'agriculture centrafricaine et conceptions de l'économie de subsistance

Il convient de noter, avant de donner quelques chiffres sur les principaux produits agricoles de la R.C.A. à la veille du référendum de 1958, le processus de l'accumulation dans l'agriculture et la forme que l'accumulation capitaliste imprime à l'agriculture dans les conditions de domination coloniale : ce que d'aucuns économistes appellent « l'économie de subsistance », qui serait d'après Samir Amin « tranquille » parce que située à la périphérie de la culture moderne ou économique capitaliste. Nous avons déjà vu, dans un de nos chapitres, comment le régime concessionnaire fut l'appropriation de l'espace agricole par le capital surtout marchand tirant son profit principalement de sa forme imparfaite (28) et

(28) MARX, *Théories sur la plus-value,* tome II, Editions sociales, Paris, 1976, p. 15, distingue le capital sous sa forme imparfaite du capital, sous sa forme parfaite. La terre, l'eau, lorsqu'elles entrent comme éléments du procès du travail sans être des marchandises sans être éléments du capital ou transformées en capital consti-

du travail des paysans. A cette étape, l'économie précapitaliste se désorganise : avec ou sans le travail forcé, mais généralement avec, l'agriculture précapitaliste subit désormais le rythme et le temps de la reproduction du capital. La reproduction des travailleurs dans l'agriculture prend alors la forme de « l'économie de subsistance »; parallèlement la richesse s'accumule ailleurs et, du coup, l'espace de production se sépare en deux pôles, ville/campagne. La misère de la classe ouvrière dans les villes trouve alors son équivalent dans « l'économie de subsistance » qui exprime, comme dans les bidonvilles des grandes villes, la misère des paysans pauvres et le vol de leurs richesses.

Cette forme d'agriculture exprime aussi l'irrationalité de l'agriculture capitaliste. On ne peut donc pas se contenter de la description de cet état de choses et dire que c'est « une économie de subsistance » qui serait un frein au développement capitaliste. Cette conception occulte le phénomène de la richesse que drainent vers les villes les capitalistes agrairiens sous toutes leurs formes : individuelle, coopérative, étatique, etc. Quelques chiffres sur le surplus économique agricole à la première période du néocolonialisme en R.C.A. confirment le processus mal connu des idéologues bourgeois. L'agriculture dans les colonies est devenue « agriculture de subsistance » parce qu'elle a permis de créer l'infrastructure économique coloniale et de donner la naissance à une agriculture moderne qu'elle continue d'alimenter.

En plus de l'impôt sous toutes ses formes que le paysan centrafricain versait à l'Etat colonial et aux sociétés coloniales de toute nature, il participait à une caisse dite caisse de soutien aux paysans producteurs de coton. Comme nous l'avons déjà vu plus haut les premières conventions passées stipulaient que chaque augmentation ou diminution des cours de 500 francs par tonne de coton devait amener une augmentation ou une réduction du prix au producteur de 0,05 franc par kilo. Notons d'abord que le rapport entre les deux chiffres était en défaveur du producteur. De plus au cours de la période de 1947 à 1952, alors que les prix des marchandises de consommation montaient en flèche, les cours de l'achat

---

tuent la forme imparfaite du capital parce qu'elles viennent directement de la nature. C'est la forme que l'on trouve au début de la colonisation, elle peut selon les cas favoriser une agriculture capitaliste ou le développement du capital commercial.

du coton au producteur étaient maintenus. Les cours d'achat de coton avaient considérablement augmenté au Havre pendant cette période parallèlement à l'augmentation continue de la production de coton par les paysans centrafricains. Mais la différence qui leur était promise ne leur revint jamais. C'est la fameuse caisse de soutien qui enregistra à la place des paysans, pendant la période de 1947 à 1952, d'importantes entrées dues à la plus-value sur la vente des récoltes.

Cette somme qui devait normalement améliorer les conditions des masses paysannes servit d'abord à construire les ports de Pointe-Noire et Brazzaville puis, sous la forme de crédits, à développer l'infrastructure agricole des sociétés et des planteurs blancs. C'est ainsi que les crédits prélevés sur le producteur permirent l'accroissement de l'effectif du service colonial de l'agriculture qui était en 1945 réduit à un seul ingénieur, quatre colons et cinquante-deux moniteurs africains de formation variable. L'encadrement véritable était le fait des gardes territoriaux dont les seules méthodes étaient la force et la violence contre les paysans. Ces crédits devaient porter le nombre des ingénieurs à 21, le nombre des conducteurs à 46 et des moniteurs et agents de culture à 111 sans compter les gardes qui se nourrissaient directement par la force sur le dos des paysans.

Les crédits prélevés sur cette caisse s'établissaient de la façon suivante :

Années	*Crédits prélevés en CFA*
1947	860 000
1948	6 302 000
1949	10 841 366
1950	74 536 182
1951	212 048 185
1952	160 137 652
Total	464 725 385

Ce surplus agricole fut amassé, centralisé et réalisé en capital pour être introduit dans l'agriculture lui don-

nant ainsi une forme capitaliste. La pénétration réelle du capital dans l'agriculture centrafricaine avait toujours été bloquée par des rapports coloniaux archaïques. Les vieux colons ne comptaient que sur l'abondance de la terre et sur le travail forcé des paysans. C'est ainsi que tout capital destiné à l'agriculture était transféré à autre chose ou maintenu sous la forme du capital marchand. Dans ces conditions les forces productives ne pouvaient que se développer très lentement dans l'agriculture et créer ce que d'aucuns appellent une « économie de subsistance » qui n'est que la forme prise par les rapports capitalistes dans l'agriculture des pays dominés. En effet, sur les 655 millions de F CFA alloués à l'A.E.F. au titre de l'agriculture de 1948 à 1952, la part de l'Oubangui, c'est-à-dire la R.C.A., ne fut que de 11 millions soit 1,7 %.

Ces millions comme ceux des autres territoires ne furent jamais utilisés dans l'agriculture. La baisse des cours mondiaux du coton en 1952 assécha la caisse de soutien du coton et força le plan à intervenir en Oubangui dans le domaine agricole, 22 millions seulement furent accordés ce qui ne représentait rien à côté des 464 725 385 prélevés aux producteurs paysans en cinq ans. Sur ces 22 millions, 10 millions furent affectés à la réalisation du paysannat dans la région de Bangui (Kouzindoro-M'Bi) et 6 426 172 francs pour celle des paysannats dans l'Est (Gamba-Kembé-Niakari). Ces sommes ne furent dépensées que dans des services improductifs et ne se transformèrent jamais en machines. La seule forme productive qu'elles prirent fut celle de quelques petits salaires d'ouvriers agricoles. Nous avons déjà parlé des causes de l'échec de ces paysannats. De 1953 à 1957 le deuxième plan quadriennal accordait 635 539 832 F CFA à l'agriculture en mettant l'accent sur la production. Les prélèvements opérés sur la production des paysans étaient la source principale de crédits alloués à l'agriculture de 1953 à 1957. Mais, comme nous allons le voir dans l'affectation des sommes, une fois encore, on se contenta de développer la superstructure agricole et les appareils de contraintes sur les paysans sans améliorer ni leurs moyens ni leurs conditions de travail. La houe, la terre abondante, le travail forcé, restaient les seuls moyens d'extraire la plus-value absolue.

La répartition des sommes était la suivante :

Secteurs	*Sommes en F CFA*
Pédologie, hygrologie	3 860 000
Station et écoles de Grimari	17 067 610
Groupes phytosanitaires	17 800 000
Colonisation sud-ouest	1 000 000
Paysannats	134 000 000
Fermes et pépinières	93 055 426
Encadrement cotonniers	341 059 881
Génie rural	27 766 915
Total	635 607 832

Source : *Plan quadriennal 1953-1957, Oubangui-Chari, Bangui.*

Notons pour terminer que l'agriculture en République centrafricaine a toujours été organisée et suivie directement par l'Etat. C'est pourquoi la superstructure agricole, c'est-à-dire les moyens institutionnels de contrôle, sont plus développés mais aussi plus fragiles que le développement des forces productrices dans l'agriculture.

Les principaux produits agricoles

Production cotonnière

Un coup d'œil sur cette structure de la production cotonnière et sur les prix payés aux producteurs, nous donne une idée de la misère des masses à la veille du référendum de 1958 qui devait conduire à l'indépendance politique en 1960. On notera que la variation de la production et du nombre de planteurs de 1940 à 1945 était due à la Deuxième Guerre mondiale où beaucoup de paysans arrachés à leur pays furent envoyés à la boucherie en Europe tandis que les autres étaient obligés de produire davantage pour cette même guerre. Notons aussi que le prix au producteur, c'est-à-dire au paysan, avait mis

Années	*Nombre de planteurs*	*Surfaces cultivées (hectares)*	*Production coton graine en tonnes*	*Production coton fibre en tonnes*	*Production par planteur*	*Rendement à l'hectare*	*Prix d'achat producteur le kg*
1940-41	389 225	127 899	39 311	13 160	100	310	1,10
1941-42	391 850	138 523	35 282	11 819	90	263	1,10
1942-43	370 973	135 891	34 717	11 512	93	260	1,25
1943-44	358 986	123 889	33 155	11 089	92	267	1,50
1944-45	366 059	121 118	34 872	12 095	95	287	2,00
1945-46	358 231	124 104	35 417	11 819	98	285	2,25
1946-47	335 748	123 722	25 653	8 465	76	207	4,00
1947-48	328 283	127 976	36 567	12 415	111	282	5,00
1948-49	313 154	120 709	32 446	11 040	104	268	12,00
1949-50	333 051	125 892	36 571	11 997	109	296	12,00
1950-51	313 685	119 223	26 854	8 864	85	224	15,00
1951-52	337 936	149 713	41 281	13 354	119	275	25,00
1952-53	337 256	141 172	29 695	9 969	88	197	25,00
1953-54	325 676	148 420	40 255	13 350	123	271	+ 25/20
1954-55	346 853	158 844	43 252	14 487	124	272	24/20
1955-56	319 819	144 192	41 292	14 427	129	286	24/20
1956-57	306 763	137 034	38 436	13 300	124	279	24/20

25 prix du coton blanc/20 prix du coton jaune.
Source : Statistiques ministère du Développement, R.C.A., n° 1321.

vingt ans (1925-1945) pour être augmenté de 0,25 F CFA et quinze ans pour atteindre 24 F CFA le kilo soit 0,48 francs français. L'écart de prix entre le coton blanc et le coton jaune à partir de 1953 bénéficiait aux sociétés de commercialisation et à leurs agents car, à la vente du coton, un paysan sur deux s'entendait dire à la pesée que son coton était de mauvaise qualité, c'est-à-dire jaune, et le kilo de son coton blanc lui était payé ainsi au prix du coton jaune. La différence qu'on peut qualifier de rente allait dans la poche des agents administratifs et des sociétés commerciales.

L'Etat colonial intervenait directement dans l'organisation militaire et répressive de la production du coton, en plus de l'impôt ordinaire ; il jouait le rôle de rentier en faisant supporter la plus grande partie des charges de l'économie par les paysans pauvres. L'augmentation dérisoire et la différenciation des prix d'achat aux producteurs ne pouvaient que bénéficier à l'Etat colonial en développement. Constatant cette situation qui bloquait l'amélioration des conditions de vie et de travail des masses paysannes ainsi que le développement des forces productives, René Dumont écrit dans son rapport en 1950 qu'« *il n'existe pas ailleurs dans le monde de denrée aussi lourdement imposée que le coton d'A.E.F., quand l'hiver 1949-1950 le producteur oubanguien ou tchadien reçoit 12 F CFA par kg de coton graine, la collectivité sous forme de taxe de sortie (35 % de la valeur mercuriale, soit 34 francs le kg de coton fibre + 4 % sur le prix de revient au port dudit coton pour la caisse de soutien), on touche environ 11 francs. Au Congo belge la taxe de sortie (et impositions accessoires) atteint environ 5,10 francs par kg de coton fibre soit 1,70 congolais ou moins de 6 F CFA par kg de coton graine. Au Soudan anglo-égyptien, la taxe de sortie se limite à 10 %, en A.O.F. où le coton graine est payé 24 F CFA au producteur à 6 %, il est excessif de voir le producteur de coton fournir à lui seul le tiers du budget de l'A.E.F., de voir le Tchad et l'Oubangui déjà défavorisés par leur éloignement faire les frais d'une partie de l'équipement du Moyen-Congo. Il est normal que le fonds de soutien du coton couvre des dépenses de routes, d'hôpitaux ou d'écoles, qui devaient être assurées par les budgets courants. Il est injuste de faire supporter au seul cultivateur de coton une si lourde charge dont sont partiellement dispensées toutes les autres classes de la société, dégrevées de ce fait. Les nécessités budgétaires ne nous paraissent pas une justification*

suffisante d'une aussi lourde inégalité fiscale, dont on n'a jusqu'à présent pas suffisamment aperçu les graves répercussions d'ordre économique. On a laissé passer une opportunité de relever le prix lors de la dévaluation de l'automne 1949 » (29).

Il faut dire que le coton a été et est toujours assimilé à la colonisation et au travail forcé en R.C.A. Pour les paysans de ce pays, coton = domination colonialiste, et on les comprend bien, car l'abondance des terres ancestrales et le mode de culture extensif ont poussé les colons à imposer la culture du coton à tous les paysans préférant cette forme de culture à une culture capitaliste réelle du coton qui exigerait des machines coûteuses.

Autres productions agricoles

Production et exportation de sisal

Années	*Production* (*tonnes*)	*Exportation*	
		Quantités (*tonnes*)	*Valeurs* (*milliers F*)
1947	253	151	2 394
1948	337	188	8 414
1949	614	583	26 218
1950	1 054	466	23 847
1951	1 342	1 321	116 055
1952	1 672	1 288	82 079
1953	2 080	676	27 719
1954	2 026	1 929	75 858
1955	1 978	1 125	45 088
1956	1 917	1 322	46 043
1957	703	483	17 020
1958	522	465	52 912

(29) René DUMONT, *Les possibilités d'accroissement de la production cotonnière en A.E.F.* (Oubangui-Tchad), rapport de mission 1959.

Production commercialisée des produits divers en tonnes

Années	*Cire*	*Mil*	*Caoutchouc*	*Paddy*	*Pommes de terre*
1940	222		460	152	
1941	321		332	640	
1942	251		1 130	280	
1943	342		1 502	420	
1944	291		1 901	803	66
1945	244		1 307	923	125
1946	301		515	388	103
1947	254	250	93	1 153	190
1948	329	159	15	1 458	301
1949	213	157	62	463	428
1950	202	296	21	435	214
1951	198	390	92	440	204
1952	121	424	34	720	479
1953	138	458	17	615	324
1954	135	529		669	344
1955	112	700	140	609	390
1956	119	979	237	478	262
1957	137		446		404

Production et exportation d'arachides

Années	*Production commercialisée*		*Exportations*	
	décortiquées (tonnes)	*en coques (tonnes)*	*quantités (tonnes)*	*valeurs (milliers)*
1947	209	116		
1948	148	384		
1949	238	221		
1950	110	312		
1951	240	443		
1952	186	374		6
1953	233	714	87	3 714
1954	407	771	105	4 158
1955		5 060		
1956	614	5 793	2 371	98 349
1957	401	1 917	4 122	166 186

Production commercialisée de sésame, d'huile d'arachide et de sésame

Années	*Sésame (tonnes)*	*Huile de sésame (tonnes)*	*Huile d'arachide (tonnes)*
1947	190	31	58
1948	181	32	130
1949	630	3	65
1950	179	119	46
1951	527	104	186
1952	425	97	65
1953	336	78	40
1954	442	175	204
1955	300	200	300
1956	1 267	150	435
1957		158	262

Production commercialisée d'huile de palme et palmiste

Années	*Huile de palme (tonnes)*	*Palmistes*		
		Production (tonnes)	*Exportation*	
			Quantités (tonnes)	*Valeurs (milliers)*
1941	312	203		
1942	542	314		
1943	586	1 161		
1944	493	746		
1945	400	408		
1946	645	157		
1947	651	378		
1948	1 318	328		
1949	879	239		
1950	692	573		
1951	710	560		
1952	731	712	18	275
1953	474	673	206	5 995
1954	393	572	249	5 444
1955	410	800	503	12 373
1956	712		751	15 738
1957			748	15 574

Production et exportation du tabac

Années	Production totale (tonnes)	Exportation (tonnes)	Exportation (Valeurs milliers)
1949	9		
1950	24		
1951	6		
1952	74	2	135
1953	259	9	798
1954	131	127	8 431
1955	132	96	7 628
1956	182	99	10 040
1957	350	225	19 439

La production du café

La production du café avait stagné pendant vingt ans entre 3 et 6 000 tonnes (2 150 t en 1945 et 6 053 t en 1956) du fait d'une trachéomycose due à un fusanum qui devait ruiner plusieurs plantes et toucher surtout les plantations des paysans pauvres africains en général. A la suite de la montée des cours lors des années 1954 à 1957, les surfaces plantées passèrent de 9 000 ha en 1950 à 14 163 ha en 1955 comprenant 1 399 ha en plantation africaine dont 544 ha pour les « paysannats » et 12 864 ha en plantation européenne dont le nombre passa de 77 en 1951 à 118 en 1956. Les cultures industrielles européennes étaient localisées dans les régions suivantes :

Lobaye	2 372 ha
Ouaka	730 ha
Bouar et Haute-Sangha	4 000 ha
Basse Kotto	1 856 ha
M'Bomou	3 412 ha
Ombella M'Poko	490 ha

On comptait environ 76 plantations chacune de 50 ha et plusieurs autres plantations de moins de 50 ha chacune. La plus étendue couvrait 620 ha. Avec l'augmentation des plantations européennes de 6 500 ha à partir de

1956 due à la reprise des cours, celles des villageois de 1 600 ha en trois ans 1954-1955-1956 à l'instigation du député Boganda, gros planteur lui-même, la production totale atteignit 8 000 t en 1958. La valeur du café par contre ne faisait que baisser : 194 francs le kg en 1954, 141 francs en 1955 et 126 francs en 1956. Il est à noter que le paysan qui cultivait du café gagnait plus que celui qui était réduit à la culture du coton.

La production du bois

D'après les experts dont Aubreville : « *Cette partie des lisières septentrionales de la grande forêt équatoriale qui sur le territoire de la R.C.A. s'étend de la frontière du Cameroun à l'Oubangui, de Nola à M'Baïki et Bangui, est une des plus belles et des plus riches en bois de valeur de la forêt africaine* » (30).

Le bois de cette forêt est classé en outre parmi les meilleurs du monde. Mais à cause de la distance, la production du bois pour l'exportation ne commence réellement qu'en 1945. En 1946 la production atteignait 12 000 mètres cubes, en 1949 35 000 mètres cubes, en 1954 62 000 mètres cubes et en 1958 74 948 mètres cubes.

L'élevage

Comme nous l'avons déjà vu en Oubangui l'élevage était un « élevage de case », c'est-à-dire domestique, ne constituant pas une activité principale de certains paysans sauf dans la région de Bouar et à la frontière du Soudan, la région de Birao où il existait un élevage de bovins fondé sur le système de caste. Les peuples pasteurs de ces régions avaient comme activité principale l'élevage de bovins qui représentait pour eux une grande richesse. On comptait à la veille du référendum 400 000 bovins de la région de Bouar et 150 000 en pâturage à Birao qui appartenaient à des nomades. L'élevage sédentaire en métayage est le fait de la colonisation par l'importation de bétail en provenance de l'Afrique de l'Ouest distribué à des paysans métayers : 400 métayers reçurent 3 500 têtes de bétail de type Baoulé et 600 de type N'Dama capables de s'adapter à la région équatoriale. Nous verrons plus loin les aspects de ce problème dans la situation actuelle.

---

(30) A. Aubreville, in *Europe Outre-Mer 1973*, n° 441, p. 43.

Les principales productions minières

Années	*Or (kilogrammes)*	*Diamants (carats)*
1945	487,1	80 707,0
1946	408,2	87 226,0
1947	385,2	107 051,6
1948	293,2	118 800,1
1949	231,9	122 443,1
1950	216,0	106 404,2
1951	142,5	141 295,9
1952	66,1	148 148,2
1953	33,2	131 958,0
1954	10,0	147 103,3
1955	13,9	133 543,0
1956	10,3	143 058,3
1957	19,1	108 243,8
1958	28,7	85 667,3

De l'industrie à la veille de l'« indépendance »

L'économie centrafricaine est dominée par l'agriculture pendant toute cette période, l'industrie ne débute réellement qu'à partir de 1953 (31). L'économie capitaliste de l'Oubangui est née sous la forme d'économie de traite avec l'arrivée des colons ; il en a été ainsi pour beaucoup de pays colonisés d'Afrique. Aussi l'industrialisation est caractéristique, et ce jusqu'aujourd'hui, de cette forme d'économie ou de la reproduction élargie du capital dans cette partie du monde. L'éloignement du pays des pôles dominants du capitalisme mondial, et sa situation à l'intérieur du continent africain qui auraient dû inciter à transformer sur place les matières premières en produits finis afin de développer une industrie lourde ou légère,

(31) Nous ne parlons pas ici de la petite industrie née de la collecte et des transports des produits agricoles comme la Société de Degrain, voir plus loin le chapitre sur l'industrie.

ont au contraire facilité le maintien de son économie au niveau de l'économie de traite qui se caractérise par une dominance des produits agricoles et miniers et un développement du capital marchand avec transfert de capital à l'étranger. Mais là aussi, concrètement, il faut noter la lutte acharnée des sociétés commerciales et d'import-export qui préféraient garder la part du lion en maintenant et imposant l'économie de traite, à une industrialisation qui les aurait obligés à partager leurs profits.

L'industrialisation réelle de type capitaliste ne débuta qu'en 1953 :

— Installation de la centrale hydro-électrique en 1942, l'Union électrique coloniale (UNELCO) avait installé dans la ville de Bangui une modeste centrale thermique à la suite d'un contrat avantageux de concession, et en 1949 des groupes diesel étaient mis en place avec une puissance théorique de 1 160 kw et une puissance réelle de 750 kw ; ce n'est qu'en 1953-1954 que quatre groupes de 1 750 kw (puissance théorique 7 000 kw, puissance réelle 5 250 kw) furent installés et qu'une ligne d'alimentation fut construite entre Boali et Bangui car des usines venaient de naître dans la région de Bangui. L'UNELCO avait alors le monopole de la production et de la fixation du prix qui était très élevé. Voici l'évolution de la production pendant cette période :

Production d'électricité

Années	*Milliers de kwh*	*Années*	*Milliers de kwh*
1945	163	1952	1 775
1946	363	1953	
1947	489	1954	
1948	624	1955	
1949	740	1956	5 287
1950	804	1957	5 522
1951	1 308	1958	6 158
		1959	7 491

Il faut ajouter l'installation en 1950 d'une centrale thermique (puissance théorique 1 600 kw réelle 250 kw seulement) utilisée autrefois par l'armée française basée à Bouar.

— Création d'une usine de filature-tissage par une société appelée Industrie cotonnière de l'Oubangui-Tchad, ICOT ; la construction de l'usine textile avait été acceptée par les sociétés cotonnières conventionnées afin d'obtenir le renouvellement des conventions. Un projet de Boussac comportant une usine de grande importance fut refusé afin de préserver les intérêts des sociétés commerciales exportatrices. En 1957 la production de l'ICOT en tissus de petite longueur, américanis et drills, ne dépassait guère 143 tonnes soit environ 22 millions de mètres par an. D'ailleurs le matériel d'occasion installé dans l'usine devait en compromettre la rentabilité. L'ICOT créée par des groupes de textiles du nord et de l'est de la France, des banques et diverses sociétés d'outre-mer en collaboration avec les quatre sociétés cotonnières qui détenaient le monopole de l'achat de coton graine dans toute l'Afrique dite équatoriale française craignaient l'installation en Afrique équatoriale de groupes de textiles rivaux comme Boussac, qui risquait de mettre en cause leur monopole. L'ICOT n'avait débuté qu'avec 250 millions de capital social porté à 300 millions CFA en 1954. Elle n'avait acheté que de vieilles machines avec peu de capitaux. C'est encore sur le dos des paysans qu'elle devait développer son capital social en faisant appel pour 300 millions CFA à la caisse de soutien au coton qui aurait dû revenir normalement aux paysans. Le bénéfice s'élevait au un cinquième du chiffre d'affaires annuel qui atteignait 19 millions en 1955, 27 millions en 1956, 30 millions en 1957. A partir de 1958, le bénéfice s'élevait au tiers de la valeur d'un chiffre d'affaires en hausse constante : 69 millions en 1958, 75 millions en 1959 et 99 millions en 1961, etc.

— Une société de brasserie fut créée, par la Motte-Cordonnier (Mocaf), filiale de la brasserie française Motte-Cordonnier d'Armentières fondée depuis 1650. Le capital, parti de 20 millions CFA en 1951, atteignait 150 millions en 1959 uniquement par prélèvements sur les réserves. La production de bière atteignait alors 12 500 hl en 1955, 14 300 hl en 1956 et 20 500 hl en 1959. Elle devint la première consommatrice d'électricité avec 250 000 kwh en 1957. Son chiffre d'affaires s'élevait à 147 millions en

1956, 192 millions en 1958, 520 millions en 1962 avec un bénéfice net annuel de plus de 60 millions CFA par an.

— Dès cette époque la transformation des oléagineux était le fait de quelques huileries et savonneries dont l'implantation avait un caractère artisanal. L'ensemble des investissements capitalisés de ce secteur industriel n'atteignait pas 150 millions de F CFA dont plus de 90 % revenaient aux huileries alimentaires. Cependant la valeur du mouvement d'affaires annuel du secteur atteignait 370 millions CFA et le secteur employait plus de 400 salariés centrafricains.

— En 1949, les frères Chaudeurge créaient à Sarki près de Bouar une laiterie fromagerie avec l'aide du Fonds d'aide de la coopération (FAC). Cette entreprise de caractère artisanal traitait encore à peine un millier de litres de lait par jour.

Telles étaient, parmi les 120 sociétés enregistrées avant l'indépendance, les principales sociétés industrielles à caractère capitaliste. Les autres étaient des sociétés de traite ne produisant rien sur le territoire, mais leur fonction consistait à drainer les produits locaux vers le marché capitaliste mondial. Cette situation révèle la nature du développement capitaliste qui est le résultat d'un processus historique contradictoire. Le développement du capitalisme et, d'aucun mode de production, n'est donné une fois pour toute, il ne résulte pas non plus de la volonté délibérée de telle ou telle personnalité ou de tel ou tel groupe, comme le pense Samir Amin quand il explique que les sociétés multinationales et les pays dominants empêchent le développement d'un capitalisme dans les pays dominés. Car ici, des forces productives capitalistes et des rapports capitalistes de production ont été développés à un niveau ou à un autre. Ce qui est en cause, c'est la contradiction du système au niveau du procès de sa reproduction élargie dans le monde. C'est-à-dire d'une part une tendance à développer des forces productives et des rapports sociaux de production capitaliste dans le monde et d'autre part une tendance historique à la création de pôles dominants qui limitent à un caractère purement marchand le développement dans les pôles dominés. Cette contradiction prend telle ou telle forme selon la lutte de classe qui non seulement oppose les travailleurs directs aux capitalistes dans les pôles dominés et en même temps dans les pôles dominants mais oppose aussi les fractions des capitalistes entre

elles (pour la transformation des rapports sociaux antérieurs de production et le développement des forces productives capitalistes et des rapports sociaux capitalistes). C'est ainsi que dans le cas du territoire de l'Oubangui la nature de l'industrie et sa faiblesse n'avaient d'égal que l'énorme et colossal chiffre d'affaires de quelques sociétés d'import-export qui avaient mis en place peu de capital productif dans le pays.

En effet, alors que l'industrie était misérable, « *les sociétés commerciales d'import-export, annexes de centres de décisions européens et très partiellement français antérieurs à la République, occupent dans les secteurs privés modernes du pays une place excessive. Elles brassent un mouvement d'affaires égal à plus de 40 % du produit national brut de la R.C.A. soit plus de 12 milliards CFA contre 28 milliards* » (32).

Nous reviendrons plus loin sur la nature de ces sociétés et leur domination.

Pour conclure sur les quelques caractères et niveaux de la production à la veille de l'indépendance, notons qu'en valeur d'exportation le coton s'élevait à 1,646 milliards de F CFA en 1956 et 1,643 milliards en 1957, représentant respectivement 53 % et 54 % de la valeur totale d'exportation. L'exportation des trois produits (café, diamants, oléagineux) s'inscrivait pour 1,303 milliards en 1956 soit 42 % (café 19 %, diamants 13 %, oléagineux 6,5 %). Il faut noter par ailleurs l'évolution continue de la commercialisation des produits agricoles vivriers comme le montrent ci-dessus les tableaux, sur l'évolution de la production agricole. Notons surtout l'évolution de la commercialisation de certains produits : le mil, le manioc, le riz, le sésame, l'arachide et l'huile de palme, etc. Notons aussi que ces tableaux ne donnaient qu'une idée imparfaite de la généralisation de la commercialisation des produits alimentaires car l'infrastructure des statistiques n'était pas développée, on ne pouvait donc pas enregistrer toutes les transactions commerciales dans tous les villages et les villes secondaires. Du coup, avec l'évolution de la commercialisation des produits vivriers, les paysans entraient complètement et définitivement sur le marché capitaliste local et international et la fameuse économie de subsistance ne devint alors qu'un rapport

---

(32) *La vie économique de la République centrafricaine*, par PETITJEAN, rapport au gouvernement français, 14 janvier 1966, p. 129.

de ces paysans à ces marchés, c'est-à-dire la place que leur assigne désormais la loi de la valeur. La sous-alimentation des paysans et des travailleurs en général s'installe définitivement et le pays va devoir dépendre du marché international pour certains aliments que les paysans ne peuvent plus produire.

Le rapport d'import-export s'inverse en faveur des pays capitalistes avancés. En 1957, la balance commerciale s'établissait comme suit (en millions de F CFA) :

Importations	3 477
Exportations	3 056
Déficit	421

Ce déficit, que Jean Romeuf (33) appelait à juste titre un déficit de luxe, nullement justifié par les besoins réels de l'économie locale, trahissait déjà le paradoxe de la dépendance du pays à l'égard du marché international capitaliste et des normes et du mode de consommation acquis par les travailleurs et surtout de celui des couches sociales aisées. C'est ainsi que sur le plan financier proprement dit l'alimentation locale coûtait aux travailleurs à la veille de l'indépendance les valeurs suivantes en milliers de F CFA :

(33) J. Romeuf, *op. cit.*, p. 32.

Produits importés	*Sommes*
Animaux vivants	3 434
Viandes fraîches, salées (y compris volailles)	17 698
Poissons secs, salés, fumés	2 712
Lait	18 913
Beurre, œufs, fromage	46 158
Légumes frais ou secs	23 885
Fruits frais ou secs	9 786
Thé	12 912
Riz	35 303
Fruits de kola	10 118
Huile alimentaire	6 961
Conserves viandes et poissons	68 565
Sucre	79 893
Produits à base de farine	13 923
Fruits et légumes en conserve	25 634
Eaux minérales	4 469
Bière	25 227
Vins ordinaires, mousseux, vinés	55 227
Alcools, liqueurs, apéritifs	30 267
Sel	14 806
Total	505 891

Au total donc, les seules importations alimentaires dépassaient de loin en valeur le déficit de la balance. La part réservée à l'importation des moyens de production est insignifiante si l'on tient compte de la part réservée à certains articles comme l'habillement, l'ornement, la cuisine, etc.

Le calcul en pourcentage de chaque catégorie alimentaire par rapport au déficit global est plus significatif :

Produits importés	*Taux*
Animaux	0,80 %
Viandes salées (y compris volailles)	4,20 %
Poissons secs, salés, fumés	0,60 %
Lait	4,50 %
Beurre, œufs, fromage	10,90 %
Légumes frais ou secs	5,70 %
Fruits frais ou secs	2,30 %
Thé	3,00 %
Riz	0,70 %
Farine de froment	8,40 %
Fruits de kola	2,40 %
Huile alimentaire	1,60 %
Conserves viandes et poissons	16,30 %
Sucre	18,80 %
Produits à base de farine	3,30 %
Fruits et légumes en conserve	6,10 %
Eaux minérales	1,00 %
Bière	6,10 %
Vins ordinaires, mousseux, vinés	13,10 %
Alcools, liqueurs, apéritifs	7,20 %
Sel	3,50 %

Dans un pays qu'on peut dire gâté par la nature, où tout le monde avait constaté la variété des produits naturels qui allait des céréales de toutes sortes aux légumes et autres tubercules et fruits divers sauvages et cultivés, où des milliers de rivières et fleuves abondent de poissons et de crustacés, et où le climat assez diversifié permet une faune riche mais aussi aux populations de limiter les dégâts des mauvaises années de sécheresse ou d'inondation dont les pays voisins sont souvent le théâtre, il peut être choquant et navrant de constater que

ces mêmes produits occupent en valeur absolue comme en pourcentage une importante place dans le déficit de la balance commerciale. En effet, dans le déficit global de la balance commerciale, on peut noter en pourcentage : 22 % de conserves, 26,40 % de boissons alcoolisées, 11 % de produits laitiers, etc.

Conclusion

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette période ?

Après le régime concessionnaire et le travail forcé instauré, on est passé totalement de l'impôt en nature, en impôt en argent, qui coïncide dans les centres urbains à un développement relatif de la main-d'œuvre salariée et dans les campagnes à une généralisation de l'agriculture d'exportation. Pierre Philippe Rey et Hugues Bertrand ont constaté le même processus au Congo-Brazza (34).

Ce processus se caractérise à cette période en Centrafrique par l'apparition des agents administratifs lettrés privilégiés, sur la scène politique (1936) et correspond en France au Front Populaire. C'est aussi le début d'une nouvelle forme de différenciations sociales au sein des autochtones. C'est ce que nous allons voir dans la période 1945-1960. Ces différenciations avaient été à la base des tendances qui allaient caractériser les luttes de la période suivante. Pour la clarté de notre exposé sur cette période et surtout pour mieux classer les tendances, nous allons utiliser les concepts tels que bourgeoisie, prolétariat, luttes de classes, petites bourgeoisies, etc., tout en sachant bien que ces concepts posent un certain nombre de problèmes théoriques même lorsqu'ils sont appliqués à des pays capitalistes avancés.

---

(34) P.P. Rey, *Colonialisme-néocolonialisme et transition au capitalisme*, Editions Maspero, 1971. Hugues Bertrand, *Le Congo, formation sociale et mode de développement économique*, Éditions Maspero, 1975.

[illegible] (il y avait en outre [illegible]
[illegible] l'importance placé dans le milieu du [illegible]
[illegible] la fonction commerciale. En effet, dans le [illegible]
[illegible] commerciale, les petits [illegible]
[illegible]
de [illegible], etc.

Conclusions

Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette période ?

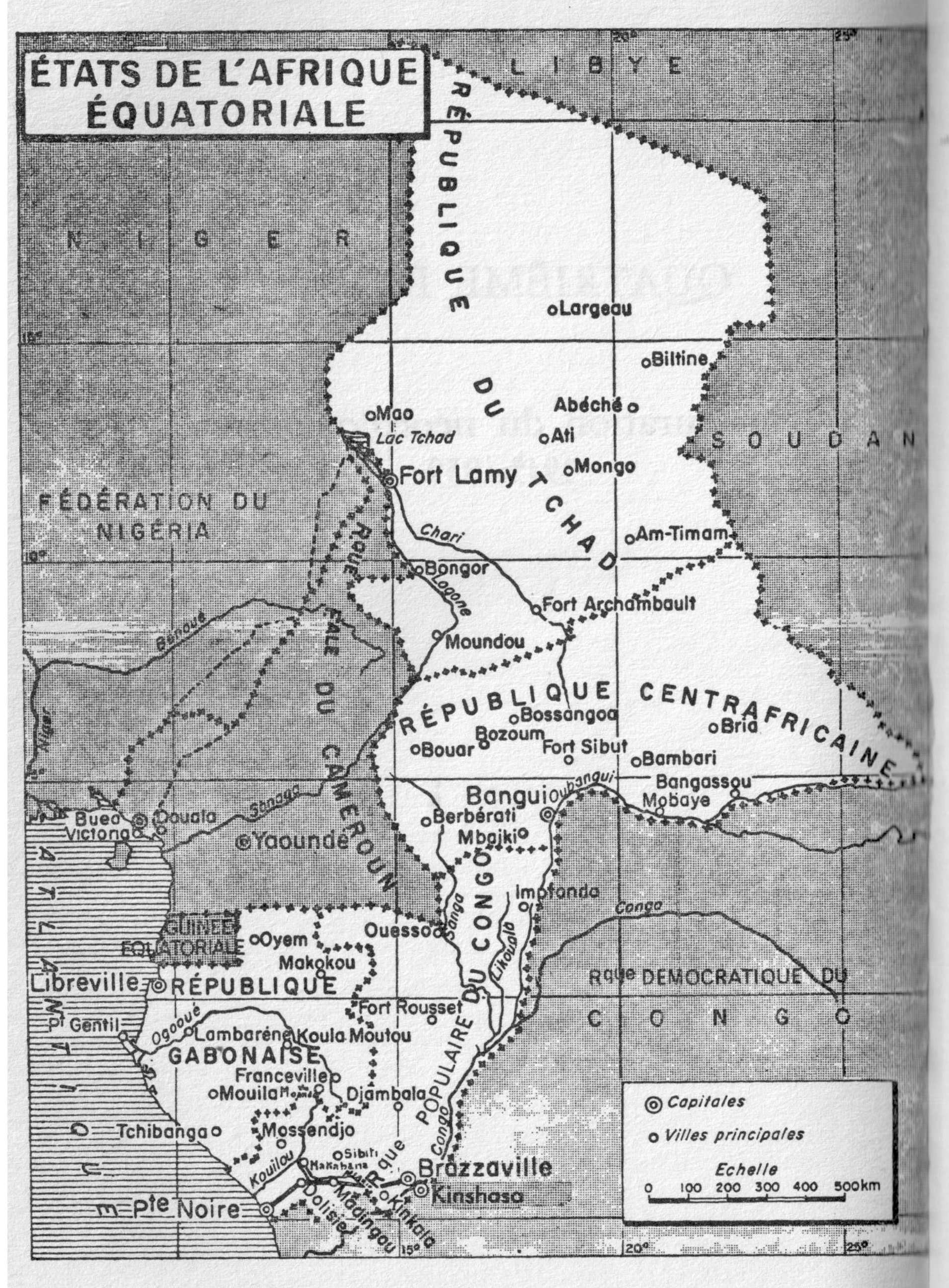
D'après [illegible] régime concessionnaire et la [illegible] [illegible] a été passé totalement [illegible] en avance, [illegible] qui coïncide dans les centres urbains [illegible] développement relatif de la main-d'œuvre salariée [illegible] dans les campagnes à une généralisation de [illegible] d'exploitation. Pierre-Philippe Rey et Jacques [illegible] ont constaté le même processus au Congo-Brazzaville (1).

Ce processus se concrétise à partir du milieu de l'entre-deux-guerres par l'apparition des associations [illegible] particulières, par la scène politique (1936) et commençant [illegible] avec le Front Populaire. C'est aussi le début d'une nouvelle forme de [illegible]. C'est ce que nous allons voir dans la période de 1945-1960. Ces différentes [illegible] aux [illegible] qui affirment [illegible] les bases de la méthode actuelle. Pour la clarté de notre exposé sur cette méthode d'analyse, pour mieux classer les catégories, nous allons utiliser les concepts tels que bourgeoisie, prolétariat, luttes de classes, petites bourgeoisies, etc. [illegible] même si ces concepts posent un certain nombre de problèmes théoriques même lorsqu'ils sont appliqués à des pays capitalistes avancés.

(1) [illegible] Maspero, 1971. [illegible]

QUATRIÈME PARTIE

L'instauration du néocolonialisme 1945-1959



Source : Bulletin de la Banque centrale, n° 156, 1970.

On peut dire que le référendum de 1958 dans certaines colonies françaises, pour une autonomie de celles-ci dans ladite communauté française, avait ouvert une période de transition du colonialisme direct au néocolonialisme réel. La transition officielle ou juridique n'aura duré que deux ans puisque tous les « territoires français » d'Afrique noire promus à l'autonomie (sauf la Guinée qui avait dit non et qui devint politiquement indépendante dès 1958), reçurent les uns après les autres leur « carte d'indépendance politique » ou de territoire néocolonial en 1960. C'est l'arrivée du néocolonialisme. C'est aussi l'avènement d'une étape de l'impérialisme dominée par les sociétés multinationales, et l'arrivée au pouvoir d'une bourgeoisie bureaucratique dans les pays dominés.

La résistance du peuple centrafricain pendant la période de gestation du néocolonialisme

Dans cette partie nous voulons à nouveau mettre à jour les contradictions de classes, et les forces sociales en présence, pendant cette période. Cette période voit les classes sociales se transformer. Rappelons que pendant la période 1900-1945 les luttes des masses avaient trouvé leur apogée avec la guerre généralisée et prolongée de Kongo-Wara que le chef Karinou et ses partisans avaient su organiser. Notre peuple a su lever la tête pour résister puis lutter farouchement afin de recouvrer sa dignité, contrairement à la légende colonialiste qui charrie l'idée que le peuple de l'Oubangui-Chari se serait laissé coloniser de bonne grâce et qu'il s'agirait d'un peuple passif incapable de toute idée de révolte. Si cette lutte se solda par un échec militaire pour des raisons déjà soulignées, replacée dans son contexte historique, la lutte des combattants de Kongo-Wara avait su porter la revendication nationale à un certain niveau qualitatif.

Mais à partir de 1945 s'ouvre une nouvelle ère sur le plan international comme sur le plan local. Pendant cette ère nouvelle, les luttes de résistance des masses vont se développer sous de nouvelles formes. Certaines luttes en masqueront d'autres, ce qui explique peut-être les difficultés que nous avons rencontrées dans la documentation et la récolte d'informations sur cette période. En effet, la faiblesse de certaines formes de luttes, comme par exemple les organisations syndicales des ouvriers et des paysans et leurs caractères réellement anti-impérialistes dès le début de leur formation, avaient permis aux colons, pris de peur, de faire disparaître purement et simplement tous les documents, afin d'éviter et d'étouffer les informations susceptibles d'instruire les ouvriers et les paysans. Ils n'avaient pas pu le réaliser entièrement pour la guerre de Kongo-Wara, à cause bien sûr, de la nature et de l'importance historique et internationale de cette guerre-là. Nous ne devons donc pas nous étonner de la rareté des documents concernant les luttes à la suite de cet événement alors que les documents, sur les luttes pour la participation ou l'association aux appareils d'Etat colonial par la petite bourgeoisie intellectuelle, et pour l'autonomie, « abondent ». Pendant cette période, les luttes de classes sous leurs différentes formes se développèrent autour des axes suivants :

a — les luttes contre le travail forcé et la culture obligatoire, la cueillette obligatoire du coton, de l'hévéa, luttes menées principalement par les paysans ;

b — les luttes pour l'augmentation des salaires et l'organisation syndicale, luttes menées principalement par la classe ouvrière, mais dirigées le plus souvent par une aile de la petite bourgeoisie intellectuelle ;

c — les luttes pour la participation aux appareils d'Etat coloniaux et pour l'autonomie, luttes menées principalement par la bourgeoisie bureaucratique en formation qui peu à peu prenait conscience de son existence comme telle et de l'importance qu'elle représentait pour la bourgeoisie internationale en tant qu'alliée de classe. Il est bien entendu que toutes ces luttes s'articulaient et se développaient par rapport à la contradiction principale du moment, à savoir la domination coloniale directe.

Avant d'analyser ces formes de luttes, essayons de situer tant du point de vue extérieur qu'intérieur la conjoncture politico-historique.

La situation extérieure

En 1945, une nouvelle ère s'ouvre dans le monde avec les défaites militaires de l'Allemagne et du Japon, qui mirent fin à la Seconde Guerre mondiale. Pendant cette guerre les forces principales de la réaction fasciste internationale avaient été mises en déroute et neutralisées.

Si le résultat de la Première Guerre mondiale avait été la rupture du front uni de l'impérialisme et le détachement de la Russie du système capitaliste occidental, créant ainsi des nouveaux rapports économiques dans le monde, le résultat de la Seconde Guerre, avec la défaite du fascisme, l'affaiblissement des positions occidentales dans le monde, a été le renforcement des mouvements anti-impérialistes dans le monde et le détachement de toute une série de pays du camp occidental.

Concrètement le résultat a été le suivant :

Dans le monde capitaliste occidental, des six grandes puissances de l'époque — c'est-à-dire : l'Allemagne, le Japon, l'Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie —, trois avaient été éliminées à la suite de leur défaite militaire : l'Allemagne de Hitler, le Japon et l'Italie. Quant à la France, elle avait été aussi sérieusement désorganisée et affaiblie et avait perdu ainsi son ancienne place de grande puissance ; c'est malheureusement grâce à ces colonies encore arriérées qu'elle allait retrouver sa puissance. L'Angleterre, déjà vieille par sa rivalité de superpuissance avec l'Allemagne de Hitler, perdit définitivement son hégémonie à la faveur des Etats-Unis qui devinrent alors la superpuissance incontestée.

Par contre, de nombreux pays d'Europe, par la force des armes, retrouvaient leur indépendance nationale et s'étaient détachés du camp occidental : l'Albanie, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie, etc. Dans les colonies et semi-colonies, les luttes anti-impérialistes s'étaient renforcées avec pour certaines des nouvelles positions qualitatives. Aussi en 1945, le 15 août, l'insurrection générale décidée par le comité de libération nationale, sous la juste direction de Ho-Chi-Minh et du Parti communiste vietnamien, se solda le 2 septembre

par la proclamation de l'indépendance sur la partie du nord du Viet-Nam. Quatre ans plus tard, l'armée de libération nationale sous la direction de Mao-Tsé-Toung et du Parti communiste chinois entra à Pékin et proclama l'indépendance de ce grand pays. C'est dans ce contexte que les rapports de forces allaient être réorganisés dans le monde.

Réorganisation des rapports de forces dans le monde et stratégie de l'impérialisme après la Deuxième Guerre mondiale

La réorganisation des nouveaux rapports de forces après la Deuxième Guerre mondiale aura comme base la division du monde en deux camps : le camp appelé autrefois le camp socialiste avec les pays de démocratie nouvelle et les pays en lutte contre l'impérialisme, le camp occidental avec les anciennes puissances coloniales et les Etats-Unis d'Amérique.

Après la guerre, une activité simultanée de l'impérialisme sous la direction des Etats-Unis d'Amérique allait se développer dans toutes les directions. En effet, les Etats-Unis, moins touchés par les guerres et qui avaient vu au contraire leurs forces productives s'accroître pendant cette guerre, allaient progressivement étendre leur hégémonie sur le monde.

Les U.S.A. prévoyaient et proposaient à leurs alliés, une activité simultanée dans toutes les directions à savoir : mesures militaires stratégiques — expansion économique capitaliste — lutte idéologique, etc. Cette activité se traduisait concrètement :

— sur le plan militaire, par la création des bases militaires américaines dans les régions stratégiques du monde — encerclement militaire des pays dits socialistes et de démocratie nouvelle, encerclement des foyers de révolutions nationales ;

— sur le plan économique, par l'aide économique de reconstruction aux pays épuisés par la guerre mais aussi à certaines jeunes nations afin de les maintenir sous la dépendance impérialiste. Dans les anciennes puissances coloniales, on fit un effort pour accroître des miettes susceptibles de contenir le mécontentement des travailleurs afin d'avoir « la paix sociale » à l'intérieur, pour mener à bien dans les colonies les guerres réactionnaires contre les anti-impérialistes ;

— sur le plan idéologique et politique : on enregistrait un développement de l'anti-communisme dans le monde, un développement du racisme, une propagande contre les luttes armées de libération nationale — une préparation du plan de réalisation du néocolonialisme. A la conférence de San Francisco en juin 1945 les pays impérialistes adoptèrent le langage des peuples en lutte en parlant « des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes » ; ces pays s'engagèrent par la Charte de San Francisco, nous citons, *« à assurer en respectant la culture des populations en question, leur progrès politique, économique et social » ; « ... à développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, à tenir compte des aspirations politiques des populations et à les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions »* (1).

Deux principales idées se dégagent de cet article de la Charte de San Francisco : la première est l'idée prônée depuis le début de l'expansion du colonialisme, à savoir « civiliser les populations sauvages » ; la deuxième est celle du nouveau leader, les Etats-Unis, qui avait besoin de démanteler les empires coloniaux français et britannique pour asseoir son hégémonie mondiale sur de nouveaux continents.

Mais si on évoque le « droit de ces populations à disposer d'elles-mêmes », c'est tout simplement pour éviter un nouvel affrontement à court terme qui serait fatal pour l'impérialisme après celui de 1945 qui l'avait ébranlé. Cette déclaration satisfait toutes les grandes puissances impérialistes qui avaient participé à la conférence, car les unes et les autres pouvaient aussi interpréter le texte selon leurs propres intérêts. Les anciennes puissances colonisatrices entendaient protéger leur marché dans leurs colonies en adoptant ce texte, car, pour elles, il était logique que seules les grandes puissances colonisatrices puissent « amener les populations de leurs colonies en connaissance de cause, à disposer d'elles-mêmes ». Pour les autres nouvelles puissances impérialistes, les U.S.A. par exemple, l'article 73 de la Charte signifiait « indépendance des colonisés » ce qui favorisait l'instauration du néocolonialisme, détruisait ainsi les anciennes barrières de la colonisation directe qui leur interdisaient l'accès direct du marché des matières dans ces pays. Que dire alors du débat récent entre ces mêmes puissances

(1) Article 73 de la Charte de San Francisco.

où Giscard invoquait souvent le droit de « l'Afrique aux Africains » ? Le texte de San Francisco, qui avait fait apparaître clairement la voie que certaines organisations politiques dans les colonies allaient suivre, permet de comprendre la situation politique de beaucoup de pays d'Afrique noire et d'ailleurs. Il convient de noter que, pour la France colonisatrice, l'idée que le slogan « les populations doivent disposer d'elles-mêmes » pouvait dévoyer les luttes révolutionnaires des peuples colonisés, faisait son chemin depuis 1930 ; elle devait se concrétiser par la conférence de Brazzaville en 1944. La bourgeoisie française s'apprêtait déjà par voies d'expériences à faire pour ses colonies ce qu'elle avait fait à l'intérieur du pays après la Commune de Paris de 1871, à savoir désamorcer et désorganiser les luttes révolutionnaires dans les colonies par tous les moyens violents ou pacifiques, comme par exemple les répressions de la révolte du peuple malgache en 1947, de la lutte de libération nationale du Viet-Nam, de la guerre de Kongo-Wara, de la révolte de mai 1945 à Constantine en Algérie qui fit 50 000 morts, etc.

D'autre part, pour la France, il fallait barrer la route aux Américains et aux autres puissances qui sous prétexte d'aides aux révolutionnaires pourraient s'installer dans ses colonies. Pour la France donc, le problème se posait déjà en termes de moyens nécessaires à l'application concrète du projet de la néocolonisation dans ses colonies en général et en particulier en R.C.A.

Les réponses des peuples en lutte ou les conséquences du plan néocolonial

Après la Deuxième Guerre mondiale, c'est sans exemple historique, sauf la Révolution d'octobre 1917 en Russie et la Commune de Paris en 1871, que les luttes de libération et les mouvements syndicaux vont se développer dans le monde et en particulier dans les pays colonisés. Ce qui aura tendance à faire passer les luttes du prolétariat des pays capitalistes colonisateurs au second plan. Rappelons que la troisième Internationale communiste avait disparu depuis longtemps.

Après le Viet-Nam en 1945, la Corée du Nord en 1948, la Chine en 1949, on assiste au développement des luttes sous toutes les formes dans les pays colonisés ou semi-colonisés, avec comme dominance la lutte armée :

— 1945 : une révolte des anciens combattants à Constantine fit 50 000 victimes en Algérie.

— 1947 : révolte du peuple malgache.

— 1948 : création de l'Union populaire du Cameroun (l'U.P.C.), résultat d'un développement de longue lutte au Cameroun.

— 1954 : la république démocratique du Viet-Nam se consolide par la retentissante victoire de Dien-Bien-Phu, ébranlant ainsi la domination coloniale de la France en Asie.

— 1954 : le peuple algérien passe à la phase de la lutte armée organisée qui va le mener jusqu'à la victoire en 1962.

— 1956 : la Tunisie et le Maroc obtiennent leur indépendance après des tergiversations.

— 1957 : le Ghana de Nkruma proclame son indépendance.

— révolte du peuple kenyan connue sous le nom de Maau-Maau.

Des partis et des syndicats voient le jour, par exemple en Afrique : le Rassemblement démocratique africain (R.D.A.), le Parti africain d'indépendance (P.A.I.), l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire, la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, etc.

Pour conclure sur ce point, pendant cette période, on assiste dans le monde, d'un côté au recul relatif de l'impérialisme qui se caractérise dans les colonies par des nouvelles formes de répressions et l'instauration du néocolonialisme ; de l'autre côté, on assiste dans les pays colonisés à des résistances et des luttes nationales, de plus en plus ouvertes, souvent armées et de mieux en mieux organisées. En Afrique c'est surtout l'avènement de la petite bourgeoisie sur la scène politique nationale qu'il faut noter. Les deux aspects contradictoires de ce même mouvement (luttes de libération nationale et luttes de la classe ouvrière internationale d'un côté, développement de l'impérialisme sous une autre forme de l'autre) vont évoluer chacun selon leur propre logique en revêtant plusieurs formes. On retrouve ces deux aspects dans le processus historique de la formation sociale de la République centrafricaine.

La situation intérieure

En Oubangui-Chari, l'administration coloniale avait été ouvertement militaire dès la pénétration coloniale. Il y a deux raisons principales à cela :

— Les colons n'ont jamais *eu une emprise* définitive sur les forces sociales dominantes des sociétés oubanguiennes, qu'elles auraient voulu utiliser comme intermédiaires. Nous rappelons à ce sujet : les luttes contre les colons de 1906 à 1924.

— La lutte généralisée, armée et prolongée de Karinou et de ses partisans qui avait gêné sérieusement la mise sur pied d'une couche sociale privilégiée par laquelle les colons devaient régner. Les historiens estiment qu'il y avait en moyenne une révolte tous les deux ans. Ce sont donc ces raisons fondamentales qui ont orienté le processus historique de la pénétration et de la domination coloniale dans notre pays. En effet, la difficile pénétration et la laborieuse occupation du pays avaient conduit en Oubangui les colons français à établir une administration directe jusqu'aux échelons les plus bas. Même les tout petits chefs des petits villages et des quartiers devaient être imposés aux masses par la force, par les colons, et être assistés par des gardes en armes. La chefferie devenait ainsi un corps de sous-fonctionnaires mais surtout d'agents chargés d'exécuter les ordres de l'administration coloniale : ramassage des impôts, recrutement de la main-d'œuvre, organisation de la production. A ce propos, Pierre Kalck, note à juste titre :

> « *Les abus étaient nombreux, les conflits continuels, les révocations des titulaires fréquentes, les consultations de notables prescrites par les textes étaient trop souvent effectuées pour la forme. La population villageoise avait aussi l'impression de subir un régime de commandement qui avait à sa disposition les peines de l'indigénat et une force de police employée pour assurer la bonne exécution des ordres donnés : la garde indigène* » (2).

Même après les lois qui avaient supprimé le système de l'indigénat, puis le travail forcé théoriquement aboli deux fois, en 1922 et 1946, les sociétés cotonnières étaient assez puissantes pour exiger des administrateurs

---

(2) Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 235.

des gardes armés dans les villages et dans les champs de coton. Aussi les travaux champêtres, les constructions de routes et le recrutement de la main-d'œuvre pour les chantiers continuaient de s'effectuer par voie administrative et autoritaire. Les efforts pour les deux guerres mondiales n'avaient fait qu'accentuer cette situation, ce qui expliquait la précipitation avec laquelle les Français allaient préparer l'instauration de la néocolonisation afin d'éviter une nouvelle et longue révolte.

L'instauration de structures néocoloniales

On peut dire qu'après la défaite provisoire de notre peuple à la suite de la grande guerre de Kongo-Wara le colonialisme s'est solidement implanté chez nous, et dans son mode d'occupation il avait développé de nouveaux rapports de production et des possibilités favorables à l'instauration du néocolonialisme. Le décret du 31 décembre 1925 tout en instituant le système de l'indigénat avait aussi institué une série d'exemptions en faveur « des indigènes ayant servi pendant la guerre, des personnes ayant rendu des services à la cause française : des chefs de province, canton ou tribu, des agents indigènes, des cadres de l'administration, des décorés, des titulaires, des diplômés, des commerçants patentés (ainsi que leurs femmes et leurs enfants) ».

C'est la première alliance de classe ouverte de la bourgeoisie française avec les éléments des couches sociales dominantes antérieures au colonialisme contre les travailleurs directs. Mais c'est pendant la conférence, dite « conférence africaine de Brazzaville » en 1944, que fut constituée l'orientation générale du néocolonialisme français. C'est en ces termes, que de Gaulle donna les grandes lignes de la néocolonisation dans son discours de Brazzaville :

> « *Mais en Afrique française comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si les hommes sur leur terre natale n'en profitaient pas, moralement et matériellement,* s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires c'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger.

Nous ne dissimulons pas la longueur des étapes (*souligné par nous*) » (3).

Il faut noter, que cette conférence dite africaine était une conférence des gouverneurs et colons français en Afrique et à Madagascar, afin de faire le point après la guerre, avec, à la clé, des grèves et des révoltes qui s'annonçaient de toute part en Afrique. Aucun Africain, dit Suret-Canale, ni aucun élément communiste français n'étaient représentés à cette conférence, qui devait une fois encore décider du sort des peuples africains.

La conférence prit soin de prévenir toute demande africaine pour l'indépendance et toute interprétation « abusive » des termes de la conférence par certains gouverneurs participants. Elle déclarait :

> « *La conférence africaine française de Brazzaville avant d'aborder cette partie du programme général qui était proposé à son examen* (il s'agit de l'organisation politique) *a cru devoir poser le principe ci-après : les fins de l'œuvre de colonisation accomplie par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'empire : la constitution éventuelle, même lointaine de self-gouvernements dans les colonies est à écarter* » (4).

Il faut noter, que le discours de De Gaulle s'adressait essentiellement aux gouverneurs des colonies, aux chefs de service, du commerce et de l'industrie, aux curés qui avaient pris part aux travaux. En réalité, dans le programme de cette conférence, ce qui apparaît, c'est la possibilité pour les petits colons de l'économie coloniale privée, de l'administration, du commerce et de l'industrie, de l'Eglise coloniale d'être représentés en tant que tels à l'Assemblée du Palais Bourbon ; c'est également une possibilité d'extension des pouvoirs aux gouverneurs généraux coloniaux alors que le programme maintien, pour les travailleurs colonisés, le statut des « notables évolués » (5) ; l'usage des langues nationales africaines reste interdit dans l'enseignement, « la suppression progressive

---

(3) La conférence africaine française de Brazzaville 1944, cité par SURET-CANALE, *op. cit.*, p. 598.

(4) Conférence de Brazzaville 1944, cité par SURET-CANALE, *op. cit.*, p. 599.

(5) Quelques rares Africains parmi les privilégiés appelés à collaborer avec les colons à la répression des masses.

de l'indigénat, la liberté du travail » relèvent dans le programme de pures promesses puisque, par ailleurs, il maintient le service de travail obligatoire d'un an pour les jeunes gens non incorporés dans l'armée.

Cependant en 1946, le décret du 25 octobre autorise la mise sur pied d'un conseil représentatif dans chaque colonie française. En R.C.A., par conséquent, des élections, pour une assemblée locale, devaient avoir lieu en mars 1947. On devait désigner dix conseillers pour trois mille Européens, quinze conseillers pour les Oubanguiens que l'on appelait « citoyens ayant conservé leur statut personnel ». Les paysans, les ouvriers, n'ayant qu'un seul statut, celui d'exploité, ne devaient pas participer aux élections. Si les petits colons intéressés par le travail forcé acceptaient le principe des élections dans le territoire, ils entendaient représenter à eux seuls leurs intérêts à l'Assemblée nationale métropolitaine. Il n'était pas question pour eux de faire participer les masses, même à la « démocratie coloniale ». Leurs intérêts entraient en contradiction avec la nouvelle forme du colonialisme, c'est-à-dire la néocolonisation.

C'est donc par un développement contradictoire que le néocolonialisme va s'instaurer dans ce pays. Du coup, il détermine le contenu de l'Etat actuel de la République centrafricaine. En 1946, on peut dire que le contour de l'Etat néocolonial est entièrement fait, car, avant, les appareils d'Etat dans les colonies dépendaient, malgré une certaine autonomie, de l'appareil d'Etat central de la France ; aussi il y avait une confusion entre ces appareils parce qu'ils étaient le plus souvent dirigés par une seule autorité désignée depuis Paris ou depuis la capitale fédérale, Brazzaville. Les appareils d'Etat vont donc être séparés et restructurés. Il faut dire que cela convient aux rapports de productions et aux rapports de classes développés dans le pays depuis l'instauration de la colonisation.

En ce qui concerne les appareils types de répression, c'est-à-dire l'armée, la police, la gendarmerie, etc., on va assister au développement d'un embryon de l'armée dite nationale aujourd'hui ; séparée désormais, de la police, de la gendarmerie et de l'appareil idéologique de répression, de la législation, etc., car tous ces appareils n'en formaient qu'un seul aux mains de l'administrateur ; c'était le revers juridique du travail forcé et des nouveaux

rapports marchands et capitalistes introduits dans le pays. L'appareil d'exécution est séparé de la législation. La direction de l'enseignement, qui dépendait de la direction politique, c'est-à-dire l'administrateur, est elle aussi, séparée de cette dernière. Ce mouvement de séparation, qui va s'achever avec l'indépendance politique, s'accompagne d'une centralisation des appareils d'État et d'une nouvelle bureaucratisation débilitante.

C'est dans ce contexte que les luttes allaient désormais se dérouler de 1945 à 1960, mais il faut dire que la situation politique de cette période est elle-même l'expression de ces luttes.

Les luttes de classes et la résistance des masses

Les luttes des masses à partir de 1945 revêtiront d'autres formes que celles qui ont jalonné la colonisation jusqu'à la grande guerre de Kongo-Wara. En effet, pendant ces luttes armées contre l'agression du mode de production capitaliste venu de l'étranger, la force sociale motrice principale et même dirigeante était presque exclusivement fournie par la paysannerie. Mais avec le développement du salariat et l'extension des appareils étatiques d'autres classes et d'autres forces sociales voient le jour. Les rapports de forces et de classes se modifient par conséquent et les formes de luttes aussi. Chaque classe sociale ou chaque force sociale cherchera à orienter et à développer la résistance à la domination selon ses propres intérêts. A partir de ces rapports contradictoires, s'érigera peu à peu la conscience nationale ; aussi la question de la direction de la lutte sur le plan national va se poser de plus en plus clairement au regard du degré de conscience et d'organisation de chaque classe et de chaque force sociale. C'est ce que nous verrons plus loin.

Les luttes de ces forces sociales vont se dérouler autour des axes que nous avons mis en lumière plus haut.

En ce qui concerne les paysans, leurs luttes se dérouleront contre le travail forcé, certaines formes de l'impôt et l'abus que ces formes introduisent ; contre la culture obligatoire du coton et la récolte de caoutchouc en particulier ; contre la modification de la culture dans son mode comme dans sa quantité et sa qualité désormais marchandes, bref, contre la modification et l'appropriation de leurs conditions antérieures de vie par le capital marchand. Quant aux ouvriers en développement et au semi-prolétariat dans son ensemble, le décret de 1944

sur la liberté syndicale leur donne l'occasion de s'organiser davantage. Leurs luttes se déroulèrent pour l'organisation de syndicats autonomes de ceux des ouvriers et employés européens, mais surtout pour l'augmentation des salaires. Dans l'ensemble les embryons de syndicats ouvriers seront réellement anti-impérialistes. Toutefois, leurs luttes tendront à s'identifier à celles de la petite bourgeoisie urbaine qui reproduisait souvent le mode de vie des colons.

La troisième force sociale, qui luttait aussi contre la colonisation, était composée des éléments petits-bourgeois, des chefs privilégiés, de la petite bourgeoisie nationale, de la bourgeoisie bureaucratique et compradore en développement. Leurs luttes se développeront pour la participation aux décisions économiques, politiques et sociales du pays jusqu'ici monopolisées par les colons. Les aspects de leurs luttes feront d'eux formellement les représentants de toutes les forces sociales face aux colons en R.C.A.

Signalons aussi que les forces constituées par les colons sont souvent en conflit entre elles, même si elles sont fondamentalement opposées aux masses. Les petits colons installés en R.C.A., ayant des moyens de production et bénéficiant d'une main-d'œuvre gratuite, entraient souvent en conflit avec les colons qui représentaient les intérêts de l'impérialisme, c'est-à-dire les sociétés d'import-export capitalistes des métropoles européennes.

Il faut dire, que toutes ces luttes étaient plus complexes que le schéma que nous en donnons ici. Examinons maintenant certains aspects concrets du déroulement de ces luttes.

Les luttes de classes des paysans

Les paysans ont toujours été les premières victimes de la colonisation en R.C.A. Ils sont jusqu'ici les victimes les plus misérables, lorsque l'on pense que la production en R.C.A. est encore essentiellement agricole. Le régime de l'indigénat, qui se traduisait par l'application des lois sanguinaires introduites pendant le régime des sociétés concessionnaires, fixait le cadre de l'organisation politique dans le monde rural. Rappelons une fois encore, que l'indigène paysan, c'est-à-dire celui qui possède une partie de la terre ancestrale et des moyens de production rudimentaires et traditionnels et qui subit la culture obligatoire de coton ou la récolte de caoutchouc, mais

qui vit de son propre travail tiré de quelques cultures vivrières, était considéré du point de vue de la juridiction coloniale comme un incapable (nous verrons plus loin la différenciation sociale entre les paysans). Il était non-citoyen et presque sujet des colons. Son incapacité ne se limitait pas à l'exclusion du droit de vote. Il était reconnu aux autorités administratives, le droit de frapper les sujets, c'est-à-dire les paysans, de sanctions pénales sans avoir à en justifier devant aucune autorité judiciaire. Ces pénalités, nous l'avons vu, étaient fixées primitivement à un maximum de quinze jours de prison et 100 F CFA d'amende (6). Pratiquement, tous les colons devaient infliger des pénalités pour les bienfaits de la colonisation. C'est ainsi, qu'ils pouvaient également infliger des amendes collectives. L'emprisonnement administratif était souvent utilisé en cas de besoin de main-d'œuvre. Parfois, on « oubliait de marquer » la décision d'emprisonnement et les noms des prisonniers sur le registre d'écrou. Nous passons sur les efforts supplémentaires que les colons avaient exigés des paysans dans tous les domaines pendant les deux grandes guerres mondiales. Leurs villages étaient souvent désorganisés, détruits et reconstruits selon les besoins des colons. Après la longue « guerre de la houe » (Kongo-Wara), dont la Deuxième Guerre mondiale avait fait reléguer les conséquences au second plan, les paysans se manifesteront encore par des formes de luttes nouvelles. Après cette terrible guerre locale, le besoin de réorganiser l'économie avait fait instituer le régime de « paysannat » qui consistait à attribuer à chaque chef de famille une parcelle comportant maison d'habitation et dépendance, basse-cours, potagers et vergers et à les regrouper « en coopératives ». Ces coopératives et les paysannats devaient être selon les autorités coloniales « un potentiel de production capable en quelques années de financer les frais d'éducation et d'encadrement nécessaires pour mener à son terme l'entreprise de modernisation du paysannat ». Quant aux coopératives, elles étaient des nouvelles formes d'organisation économique par lesquelles les capitalistes allaient extorquer les produits des paysans. D'ailleurs les nouvelles cotisations pour les coopératives de Darlan et Boganda représentaient pour les paysans un impôt supplémentaire. Si théoriquement, le travail collectif for-

---

(6) 100 F CFA représentaient une somme énorme en regard au revenu monétaire du paysan, moins de 3 000 F CFA par an.

cé avait été aboli, la culture de coton restait encore obligatoire et l'est encore aujourd'hui. Notons que dans les autres colonies françaises et belges, les régimes de l'indigénat, paysannat, coopérative, etc., avaient fait plus ou moins le même chemin. Le choix des terres à cultiver était toujours entrepris par le moniteur, qui avait remplacé les gardes et les « boys-cotton », et s'identifiait souvent aux gardes. Le moniteur était toutefois assisté par le chef de village et ses gardes. Il attribuait à chaque contribuable du village une parcelle pour la culture obligatoire du village et du canton. La superficie de la parcelle variait en fonction du nombre de « cordes » dues, c'est-à-dire, de la superficie totale imposée par l'administration au village.

De telles conditions ne pouvaient qu'entraîner la haine des paysans et des formes de résistance dont certains rapports administratifs se font l'écho :

> « *Il convient de signaler une nette propension de l'autochtone à ne plus exécuter les travaux indispensables. Déjà on rencontre des grosses difficultés dans les cueillettes de coton, dans la fourniture des porteurs nécessaires au transport des fonctionnaires, dans le recrutement de la main-d'œuvre destinée à l'extérieur. Partout on sent que les habitants ont tendance à échapper aux chefs, à déplacer leurs cases, à reprendre une vie individuelle pour fuir toute obligation sociale collective* » (Région de l'Ouham, rapport administratif 1946).

Il était signalé partout en R.C.A. que les dissidents, c'est-à-dire les paysans, devenaient de plus en plus agressifs et attaquaient ceux qui continuaient à travailler pour les Blancs. Les paysans, qui ne pouvaient faire du travail supplémentaire, devaient se racheter, et ce rachat constituait un nouvel impôt en monnaie, ce qui leur rendait la vie difficile. De 1939 à 1943 les prix des produits subissent une augmentation dans certaines régions : l'Ouham par exemple, le sel subit une augmentation de 500 %, les tissus de 600 % tandis que les prix d'achat de la cire par exemple ne s'élèvent que de 100 % et celui du coton de 25 % (7).

---

(7) Cité par G. Gosselin, in *Travail et changement social en pays gbeya (R.C.A.)*, p. 36, Éd. L.C. Klincksieck, Paris, 1972.

Les paysans exigent désormais le paiement individuel de leur travail, car la paie collective bénéficie surtout aux chefs désignés par l'administration ou aux chefs de famille, qui profitant de leur statut social précapitaliste, détournent la paie pour leurs besoins personnels.

> « *Le paiement individuel aux producteurs est maintenant bien entré dans les habitudes, les planteurs hommes et femmes le revendiquent âprement et ne se laissent plus gruger par leurs chefs de canton et de village ni même par les chefs de famille. Chacun exige le paiement individuel de son dû et entend en disposer à sa guise* » (Ouham, rapport politique 1938).

Il est même signalé par l'administration que certaines femmes cultivent leurs propres parcelles et exigent la paie en dehors de celle de leur mari. Il faut noter que dans certaines régions les femmes paysannes ont été les plus avancées et les plus déterminées dans la lutte contre le colonialisme. Partout les paysans répondaient aux colons par des actes d'indiscipline.

> « *Les campagnes électorales successives et l'abolition du travail forcé ont amené çà et là des actes d'indiscipline et beaucoup se sont crus libérés du travail des champs. Il faut bien avouer que la culture du coton est très impopulaire. L'indigène ne fait du coton que parce qu'il se croit obligé d'en faire* » (8).

Les chefs nommés et imposés par l'administration n'ont manifestement plus de pouvoir sur les villageois, « *on les rend responsables du travail de leurs indigènes de plus en plus indépendants... Là où jadis l'envoi d'un garde suffisait, il faut actuellement la présence du chef de district*. Les sanctions disciplinaires étaient un stimulant incomparable pour les indigènes (*souligné par nous*). *Des résultats aussi déplorables ne devraient plus être enregistrés si le planteur, bien surveillé par un réseau sérieux d'agents de renseignements* (*chefs, moniteurs-colons, boys-cotton*) *sent que sa paresse pourrait lui coûter cher, et qu'au contraire son travail se traduit par un gain substantiel* » (9).

---

(8) Rapport politique 1946 et 1948, préfecture de Bossangoa.
(9) Ouham, R.P., 1945, Bossangoa, R.P., 1951 et campagne cotonnière 1946-1947.

La non-obéissance aux chefs se traduit par la baisse du nombre des planteurs de coton. Dans le district de Bossangoa le nombre de planteurs, de près de 33 000 en 1949, passe à moins de 30 000 en 1951. Les paysans abandonnent les « villages collectifs » recensés par l'administration. Dans la région de Bouca un rapport administratif note « qu'un sourd malaise règne parmi les producteurs, qui estiment leur revenu insuffisant en comparaison des tracasseries constantes que leur impose cette culture » (10).

Dès 1955, dans la région de l'Ouham, un certain nombre de femmes « *décident de ne plus participer au travail collectif de défrichement des sols cotonniers. Considérant que cette tâche est trop pénible physiquement, et que les hommes peuvent s'en acquitter seuls, elles refusent désormais de s'y associer. La désorganisation de la culture du coton, qui en résulte lors des premières campagnes, entraîne une baisse allant de 10 à 20 % du nombre des parcelles et des superficies défrichées. Peu à peu cependant les hommes s'habitueront à effectuer seuls les défrichements* » (11).

De plus en plus, les colons chercheront à tromper la vigilance des masses paysannes en mettant l'accent sur l'aspect technique de l'encadrement des planteurs. Mais celles-ci, sachant bien, que l'encadrement technique leur enlève la faculté d'organiser leur travail et fait d'elles de simples outils pour les tâches d'exécution au même titre que des bœufs attelés, développeront leurs résistances sous de multiples formes. Dans la région de Ouango, c'est sous les formes messianiques que les luttes paysannes se déroulent de 1946 à 1953, malgré l'emprisonnement des chefs dont l'origine sociale se ventile du paysan au petit intellectuel, comme l'instituteur Tchikaya. La société Kolinga, d'inspiration religieuse chrétienne, surtout « témoins de Jéhovah », annonce aux paysans « *qu'un jour viendra où ceux qui vous commandent — c'est-à-dire les Blancs — de monter aux palmiers, y monteront à leur tour. Le Blanc sera puni et fera le porteur, les chefs qui travaillent pour le Blanc mourront. Chefs de villages ou chefs de canton, tous sont les "frères du commandant"*...

---

(10) Bouca, R.E., 1955, *ibidem*, p. 49.
(11) Gosselin, *op. cit.*, p. 49.

Il ne faut plus les écouter, mais seulement les ordres du prophète... Il faut refuser le travail et fuir en brousse si les Français demandent des "engagés" — pour les guerres — ... Il ne faut plus travailler pour les Français qui vont bientôt être battus et remplacés par une race beaucoup plus forte... Le Dieu puissant est le Dieu des Noirs. Il est plus puissant que tous les fétiches qu'il faut jeter à la rivière... Il n'empêche pas les femmes de coucher avec d'autres hommes que les maris... Personne ne peut garder une femme pour lui » (12).

Derrière ce tour de passe-passe millénariste des paysans se cachent des mots d'ordre politiques adéquats : à savoir le refus de travail pour les colons, de se faire enrôler pour les guerres impérialistes mais aussi la lutte contre l'idéologie précapitaliste : la tradition de la superstition qui limite la clairvoyance des paysans dans la lutte contre l'exploitation coloniale, et tout cela avec comme toile de fond, la libération des rapports sexuels au sens large, car avec la colonisation, les rapports se transformaient et tendaient à développer l'esprit de propriété privée de type capitaliste dans les relations des paysans entre eux. Notons que dans les luttes des paysans centrafricains comme dans d'autres luttes, leur vision ou leur idéologie ne tombe pas du ciel, elle se développe toujours sur la base des anciennes formes idéologiques et des anciens rapports de production que les nouvelles conditions objectives sont en train de bousculer.

La forte tension dans la paysannerie devait amener Raymond Dronne, ancien administrateur colonial, à mettre en garde les colons et les industriels français contre les conséquences du maintien scandaleux du très bas niveau du prix d'achat du coton graine. Il déclarait à l'Assemblée nationale de Paris le 30 décembre 1952 :

> « *Nos industriels achètent dans ces territoires, spécialement en A.E.F., du coton aux prix systématiquement les plus bas du marché mondial et en revanche ces mêmes industriels vendent aux populations africaines des étoffes à des prix supérieurs de 20 à 30 % aux prix mondiaux. Avec de telles pratiques vous êtes en train de semer* un levain de révolte en Afrique noire, comme avant la guerre des intérêts aveugles et égoïstes ont suscité le mécontentement et préparé la révolution en Indochine » (*souligné par nous*).

(12) Cité par DAMPIERRE, *op. cit.*, pp. 566 et 567.

Les colons ne voulaient donc pas voir s'instaurer en Afrique les formes de lutte révolutionnaire qu'ils avaient enregistrées en Indochine. En Afrique ils avaient un atout pour eux : l'inorganisation réelle des masses, accompagnée d'une idéologie confuse. Les colons devaient, par conséquent, s'attacher à accélérer le développement de la structure néocoloniale qu'ils redoutaient auparavant. Cela passait par une collaboration de classes avec la petite bourgeoisie intellectuelle en développement et par son utilisation méthodique.

Mais cela n'empêchait pas les luttes d'exploser çà et là. C'est ainsi qu'en 1954, l'émeute de Berberati, le 29 avril, ranima parmi les masses l'esprit de la guerre de Kongo-Wara. L'assassinat d'un travailleur cuisinier et de sa femme par un colon mit le feu aux poudres ce jour-là. Toutes les familles de la ville de Berberati se dirigèrent vers le quartier administratif qui reçut une pluie de pierres lancées par celles-ci. Les chefs de la région, le chef de district et le juge de paix, furent blessés et un transporteur européen fut tué. Tous les villages environnants, armés de sagaies et de flèches, se dirigeaient vers Berberati pour prendre part à « la guerre contre les Blancs » en invoquant la « guerre de Kongo-Wara ». Aussi, une action militaire fut décidée par le gouverneur général : l'armée coloniale française pour l'Afrique centrale, stationnée à Bouar depuis la guerre de Kongo-Wara, se mettait en route vers Berberati, l'aviation militaire était en état d'alerte et Brazzaville annonçait l'envoi de parachutistes. Cela n'empêcha pas les paysans, les ouvriers, les petits fonctionnaires de continuer leur guerre de « cailloux » et de commencer à s'organiser pour une longue lutte.

Cependant, les leaders politiques intellectuels n'ont pas su canaliser ni orienter cette lutte, ils ont au contraire contribué à désamorcer la colère des masses et, aussi indirectement, à leur répression. Alors que les émeutes dans la région étaient sur le point de gagner d'autres villes et d'autres régions, les colons utilisèrent le député Boganda pour calmer les esprits. Ce dernier réussit à prendre la parole devant une énorme foule le soir du 1er mai lors de l'enterrement des victimes. « La justice sera la même, disait-il, pour les Blancs et les Noirs. » Les masses avaient cru à cet « évolué » qui parlait si bien. Mais dès que tout danger immédiat pour les colons fut écarté, le parquet lança une série de mandats

d'arrêt dans toute la région contre des manifestants reconnus ou dénoncés. Le 8 mai, le parquet annonçait officiellement que 158 personnes (13) étaient jugées responsables des troubles et étaient incarcérées. Mais les masses contestaient ce nombre car beaucoup des leurs avaient disparu.

Le problème posé aux paysans qui constituaient jusqu'ici la force principale des luttes anti-impérialistes en R.C.A. est celui de la direction des luttes. C'est pourquoi, ils avaient eu facilement confiance à cette époque en la personne de Boganda, représentant des intellectuels petits-bourgeois en lutte pour avoir accès aux appareils d'Etat coloniaux. Cette confiance s'est instaurée facilement dans un premier temps. C'est ce qui explique aussi leur large participation aux différentes élections coloniales. P. Kalck note que de tous les territoires français en Afrique, pendant la colonisation directe, les paysans centrafricains ont été ceux qui avaient le plus participé à toutes les élections quand ils y avaient droit. Alors que les paysans avaient tendance à voter massivement pour les députés centrafricains, en particulier pour Boganda, les travailleurs des villes avaient eux tendance à participer moins aux élections. Cela s'explique par le mode de vie des députés en ville qui n'avait déjà rien à voir avec les conditions ouvrières, les travailleurs urbains vivaient ces contradictions davantage que les paysans. Mais l'émeute de Berberati avait permis aux paysans de connaître pendant trois jours une expérience de liaison rapide sur le plan politique, économique et même militaire avec les travailleurs des villes, surtout avec la classe ouvrière en développement. Cette expérience aussi avait permis aux ouvriers et aux paysans de savoir, désormais, que la contradiction entre les députés noirs et les députés blancs locaux n'était qu'une contradiction secondaire au sein de la bourgeoisie. Certains ne ménagèrent plus ces députés-

Les luttes de classe des ouvriers et du semi-prolétariat

Nous pouvons dire que, vu la nature de la formation sociale centrafricaine, les conditions de vie des ouvriers étaient plus ou moins les mêmes que celles des paysans,

(13) Chiffre cité par Pierre Kalck, *op. cit.*, p. 286.

avec la seule différence que les ouvriers avaient un salaire, quoique maigre, chaque mois alors que les paysans subissaient chaque année les variations de la récolte. Sur le plan juridique et politique les ouvriers et les artisans subissaient aussi le travail forcé, ils connaissaient aussi l'incapacité judiciaire.

Pendant les premières années de la colonisation, malgré certaines révoltes ouvrières, les luttes des ouvriers en formation ne se développèrent que par rapport aux luttes des paysans, car c'étaient les paysans qui organisaient souvent les luttes contre les colons ; ils constituaient la force principale, le moteur et la direction des luttes contre les colons, les ouvriers luttaient à leurs côtés sans apparaître en tant que classe différente de la paysannerie. Mais après la guerre de Kongo-Wara, la classe ouvrière va se dégager de cette situation par les luttes qu'elle va mener par ses propres moyens sur les lieux de travail tels qu'en témoignent certains textes des colons que nous allons voir. Sur les chantiers, comme dans les usines, les ouvriers boycottaient la production afin d'amener les patrons colons à satisfaire leurs revendications.

Citons un rapport de 1949 : « *La valeur et le rendement des contingents de travailleurs sont des plus médiocres. L'indigène de ces régions répugne visiblement au travail qui lui est demandé sur les exploitations aurifères* » (Rapport économique 1949, Ouham).

Un autre rapport en 1952 notait : « *Les chefs d'entreprises déplorent les pauses systématiques auxquelles se livrent les ouvriers aussitôt passé le responsable du chantier, et les nombreuses malfaçons involontaires qui coûtent cher, dues au manque de formation professionnelle* » (Rapport économique 1952, Ouham).

Dès l'annonce de la liberté d'association syndicale, les ouvriers des « paysannats » industriels exigèrent de suite « une autogestion ». Le nombre des salariés continuait de croître, ce qui était à l'avantage des luttes ouvrières. Conformément au nouveau code du travail, les entreprises de plus de vingt employés élisaient des délégués du personnel, ce qui ne manqua pas d'inquiéter l'administration coloniale, elle qui avait promulgué cette loi.

Aussi un rapport politique de l'Ouham, une des régions très agitées de l'époque, notait en 1953 : « *il y a là une arme à double tranchant, ce peut être un moyen de con-*

tact entre patrons et employés, et non de lutte comme le syndicat ; mais ce peut être aussi un instrument entre les mains des excités de la région » (14).

Tous les salariés devaient être munis d'un livret de travail. Les sections des syndicats français, C.F.T.C. et C.G.T., tentèrent de s'étendre dans les provinces en plaçant leurs délégués dans les entreprises les plus importantes, ils cherchaient à recruter surtout parmi les employés, plus nombreux que les ouvriers. Le Rassemblement démocratique africain (R.D.A.) à travers sa section oubanguienne tenta en vain de mettre sur pied un syndicat des manœuvres ; ces « cercles cultures » créés à cet effet furent des tentatives éphémères, comme le fut sa propre section oubanguienne. Cette section devait disparaître, ayant été supplantée par le Mouvement d'évolution sociale d'Afrique noire de Boganda qui n'eut jamais l'idée de susciter une organisation syndicale des ouvriers.

En 1958, à Bangui, un ouvrier tue un patron européen au cours d'un conflit entre les ouvriers et le patron, directeur du fameux syndicat des transporteurs de l'Oubangui, la Compagnie de transport routier de l'Oubangui dont le monopole faisait la pluie et le beau temps dans ce pays situé loin des voies maritimes (nous y reviendrons). La mobilisation de tous les patrons d'un côté et celle des ouvriers avec tous les quartiers de Bangui de l'autre devaient amener cette ville une fois encore au bord d'une guerre civile. C'est encore l'armée coloniale et les nouveaux valets, les députés noirs, qui réussirent à calmer les esprits. Il convient de noter que dans ce territoire les conflits entre patrons et ouvriers conduisaient souvent à un affrontement général entre les colons et les populations locales ou aboutissaient souvent à la mort d'un ou de plusieurs patrons-colons. Les raisons en étaient l'absence d'éducation syndicale des ouvriers d'une part, et d'autre part, l'arrogance patronale coloniale, fondées d'un côté comme de l'autre sur une solidarité réelle. Un seul petit conflit, dans une usine quelconque, pouvait devenir aussi rapidement une affaire nationale. Il semble qu'aujourd'hui sous la dictature de Bokassa puis de Dacko, à cause d'un certain nombre de facteurs, cette solidarité politique des ouvriers et des populations ait été ébranlée par une certaine peur qu'en-

(14) Cité par G. Gosselin, *op. cit.*, p. 37.

tretien le régime, mais cela durera-t-il encore longtemps ? (15). La même année, les travailleurs du fameux « Comité du salut économique » dont nous parlions plus haut, se révoltèrent pour exiger de Guerillot, le colon directeur, une amélioration des salaires et des conditions de travail. Les colons et les « évolués » notaient dans tout le pays de vives revendications des ouvriers, qui allaient de pair avec l'augmentation du nombre des travailleurs salariés. Malgré l'existence de certains embryons de syndicats, inféodés déjà aux syndicats métropolitains, la plupart des grèves étaient des grèves sauvages. Il faut noter qu'en Oubangui-Chari, le syndicalisme resta très peu développé, il y a eu des groupements rattachés aux centrales françaises, C.G.T., Force Ouvrière, C.F.T.C. et certains à l'U.G.T.A. (Union générale des travailleurs africains). Sauf la J.T.O. (Jeunes travailleurs oubanguiens) qui sut défendre son autonomie dès sa naissance et devint réellement un syndicat anti-impérialiste, c'est-à-dire un syndicat pour lequel la lutte anti-impérialiste n'est pas secondaire, mais liée aux revendications syndicales ; c'est ainsi qu'avec l'Association des étudiants oubanguiens (l'A.E.O.), ils exigèrent l'indépendance immédiate pendant le référendum sur l'autonomie dans la communauté française en 1958. Plus tard la J.T.O. fut décapitée par Boganda qui emprisonna tous les responsables traités « d'éléments extrémistes de gauche ou communistes ».

En réponse au mécontentement des paysans et au développement des luttes syndicales ouvrières, Boganda déclarait :

> « *Les élections étant terminées, l'assemblée constituée, le gouvernement mis en place et le peuple au travail, toute politique doit être considérée comme une provocation aux désordres et devrait être sévèrement punie par l'autorité établie, s'il en existe une...*
>
> « *Nous serons sans pitié pour les politiciens agitateurs et colporteurs d'idées étrangères à l'intérêt oubanguien. Nous risquerions de nous servir de nos coupe-coupes en attendant mieux pour chasser de chez nous les propagateurs de toute politique étrangère à l'intérêt du pays* » (16).

---

(15) Ce texte a été écrit avant les événements qui ont fait partir Bokassa en Côte-d'Ivoire puis Dacko.

(16) Boganda, cité par P. Kalck, *op. cit.*, p. 297.

Cette déclaration s'adressait surtout aux responsables des mouvements ouvriers et paysans en développement contre le parti de Boganda, le M.E.S.A.N. et les partis et syndicats coloniaux. La mobilisation syndicale et politique qui gagnait de plus en plus les masses ouvrières et paysannes après 1950 inquiétait sérieusement la bourgeoisie coloniale et sa fraction autochtone. La J.T.O. fut ainsi interdite. David Dacko acheva l'œuvre de Boganda à l'encontre de la classe ouvrière par les lois du 2 octobre 1961, juste un an après l'indépendance politique. En effet, une des lois réprimait les actes de résistance, de désobéissance aux autorités publiques ; une autre visait les écrits subversifs, une autre encore donnait la possibilité au gouvernement de dissoudre partis politiques, syndicats, associations ou organisations troublant l'ordre public. Cette dernière loi visait surtout les syndicalistes et les partis d'opposition, en particulier le M.E.D.A.C. (Mouvement d'évolution de l'Afrique centrale). Malheur ! Ici, commence donc la démobilisation au niveau politique et syndical des masses ouvrières et paysannes et l'inféodation des directions de leurs syndicats, lorsqu'il peut en exister, au régime dictatorial et fasciste de Bokassa puis de Dacko. Enfin, pour les ouvriers, les paysans, ces lois qui ressemblent aux lois sanguinaires coloniales comme deux gouttes d'eau montrent bien que l'indépendance politique actuelle n'est qu'une nouvelle forme de leur exploitation, leur oppression et leur humiliation.

De la lutte des couches sociales privilégiées

Comme nous l'avons vu plus haut, la petite bourgeoisie intellectuelle est née du développement des rapports et de la division capitaliste du travail dans le pays. Son lent développement avait pour cause principale les violentes luttes anti-colonialistes des populations de la région. Mais devant le développement des luttes des peuples des colonies d'Asie, d'Amérique et d'Afrique et donc d'Oubangui, l'impérialisme international et français en particulier se virent obligés de changer de visage dans ces colonies par les réformes de 1946 que nous avons vues plus haut. Aussi le fait de vouloir, par la force des choses, associer les couches sociales privilégiées du pays aux décisions politiques et économiques jeta sur la scène politique la petite bourgeoisie intellectuelle dont les luttes vont malgré son petit nombre masquer désormais les

luttes réelles des masses paysannes et ouvrières et développer nécessairement un embryon d'une bourgeoisie surtout bureaucratique et compradore. Le rôle des intellectuels sera important dans le développement de cette bourgeoisie par la lutte qu'ils vont mener pour avoir la direction des appareils d'Etat coloniaux par lesquels la métropole avait exercé sa domination.

Si les revendications des paysans et des ouvriers étaient souvent violentes et sans lendemain, celles de la petite bourgeoisie étaient nettement réformistes et mieux organisées. Comme nous l'avons vu plus haut lorsqu'elle apparaît sur la scène politique en tant que telle vers 1936 ses premières revendications n'avaient rien de révolutionnaire ni dans leur contenu, ni dans leur forme. Le système colonial n'était l'objet d'aucune accusation précise, l'Européen était perçu comme « modèle » que l'on doit imiter et non considérer à l'instar des paysans et ouvriers comme un ennemi à chasser de la terre ancestrale. L'autorité incarnée dans l'administration n'était pas remise en cause en tant que telle, seuls étaient attaqués les individus, les « mauvais colons » qui armaient les « mauvais gardes ». C'était souvent vers l'appareil politico- administratif colonial que se tournaient les petits bourgeois, c'était à cette autorité coloniale qu'ils adressaient leur supplique et c'était d'elle qu'ils attendaient les réformes souhaitées. C'est ainsi que les premiers députés, tels Boganda, Darlan, demandaient à l'administration coloniale des subventions pour développer leurs propres entreprises : les coopératives agricoles dont nous avons parlé plus haut (17). Les petits bourgeois ne revendiquaient surtout au début que leur propre statut « d'évolués » distinct des ouvriers et des paysans. Ils revendiquaient surtout une amélioration de leur condition matérielle et morale de vie par une accession croissante aux appareils administratifs coloniaux. Mais après la Deuxième Guerre mondiale et surtout avec la loi-cadre dite loi Deferre, en 1956, ils prenaient conscience de leurs intérêts de classe en tant que tels et du rôle que l'histoire de ce pays leur offrait objectivement. Aussi, leurs luttes devinrent de plus en plus radicales visant au partage direct du pouvoir colonial avec la bourgeoisie coloniale. Mais en même temps les conditions spécifiques de l'Oubangui les amenaient à redouter la loi-cadre que Deferre considérait en

(17) Voir *Boganda et les paysans* dans la troisième partie.

France comme une « révolution » pour les colonies. Ils ne la redoutaient pas parce qu'elle était réformiste ou révolutionnaire mais parce qu'elle arrivait à un moment où la petite bourgeoisie n'était pas assez nombreuse pour l'assumer. Elle craignait aussi d'être débordée par les luttes paysannes et ouvrières qui refusaient cette loi-cadre et parlaient déjà de l'indépendance. Aussi le représentant politique notoire de cette petite bourgeoisie, Boganda devait dire :

> « *Pourquoi changer, si tout dans le passé avait été aussi parfait qu'on a essayé de nous le faire croire ? Si l'on nous offre une révolution, c'est qu'on avoue donc que tout n'a pas été parfait, c'est tellement vrai que l'administration coloniale, elle-même, reste persuadée que la loi-cadre ne réussira pas parce que nous ne sommes pas prêts à gérer nos propres affaires. Elle reconnaît donc qu'elle ne nous y a pas préparés* » (18).

En effet, la fraction intellectuelle de la petite bourgeoisie africaine en Oubangui n'était pas assez développée et s'inquiétait plus que tout autre de l'autonomie que la bourgeoisie française lui proposait par la loi-cadre. Dans ces conditions, la petite bourgeoisie coloniale ne voulait pas de la loi-cadre qui risquait de lui enlever ses privilèges. Aussi Boganda ne cessa de revendiquer la formation des cadres c'est-à-dire l'augmentation en nombre de la petite bourgeoisie.

Devant l'assemblée territoriale le 5 octobre 1957, il disait :

> « *Les hommes pour aujourd'hui, nous ne les avons pas. Je l'ai dit et c'est tout juste si à Bangui, comme à Brazzaville on ne m'a pas jeté à l'eau avec une pierre au cou. La loi-cadre nous a permis de nous rendre compte de beaucoup de choses et c'est là que je devrais me féliciter d'avoir eu raison.* »

Comme nous l'avons vu, les petits bourgeois étaient mieux organisés dans les partis ou organisations syndicales que les paysans et les ouvriers mais leurs revendications restaient souvent vagues ; dans leurs revendications, il n'était question que des conditions de vie de l'homme en général. Même le dernier parti né qui paraissait plus progressiste, le M.E.D.A.C., avait un programme vague.

---

(18) Cité par P. KALCK, *op. cit.*, p. 291.

« *En effet,* déclarait un des députés à l'Assemblée territoriale de l'Oubangui, *nous (députés M.E.D.A.C.) poursuivons le but que nous nous sommes assigné dans nos statuts, à savoir "un complet développement de la race noire et sa libération par une évolution progressive et pacifique à réaliser par des efforts de tous les Noirs du monde* » (19).

Il n'y a rien de révolutionnaire dans de tels propos et presque tous les principaux partis dominés par la petite bourgeoisie tenaient quasiment le même langage. Qu'il s'agisse du M.E.S.A.N., du M.E.D.A.C., du R.D.A., du P.P.A. (Parti progressiste africain), leur programme était ce qu'il y avait de plus réformiste. Il s'agissait des assimilationnistes ; en effet, Boganda n'avait jamais cessé de se réclamer de la « grande famille française — je suis Français avant tout », disait-il souvent. Il écrivait :

« *La loi-cadre, elle est arrivée trop tard en Algérie, et les Algériens n'en veulent plus après avoir vainement réclamé pendant des années, l'assimilation.* » *Il ajoutait :*

« *Nous avons tous suivi les événements de* Dien Bien Phu. *Le Président nous demande de l'aider à faire de sorte qu'il n'y est plus de Dien Bien Phu dans nos territoires* » (20).

Ils étaient convaincus que la libération du pays viendrait des colonisateurs. Aussi Boganda dans son discours de reconnaissance à De Gaulle déclarait :

« *Une grande part revient à celui qui, en même temps qu'il combattait pour libérer la patrie de l'occupation étrangère, réussissait la conférence de Brazzaville pour nous libérer du pacte colonial.* »

A propos du référendum du 28 septembre 1958, il ajoutait dans son discours :

« *Nous sommes un Etat solidement et indéfectueusement uni par la reconnaissance et par l'amitié à la nation qui nous enseigne la notion d'indépendance : à la France. A la France qui vient de décider, par la bouche du président De Gaulle, l'inscription dans la nou-*

---

(19) Documents Assemblée nationale de l'Oubangui, 1960.

(20) Discours Assemblée du Grand Conseil de Brazzaville, 2 août 1958.

velle constitution du principe du droit des peuples d'outre-mer à l'indépendance, merci président De Gaulle... Vous avez réalisé notre condition pour la grandeur de la patrie... Vous avez parlé sans équivoque... Nous répondrons de même le 28 septembre, nous dirons oui » (21).

Comme nous l'avons dit, seules la J.T.O. et l'A.E.O. (Association des étudiants oubanguiens) avaient dit non au référendum de 1958.

La position réformiste, réactionnaire de la grande majorité de la petite bourgeoisie ne pouvait être différente. Ils se mettraient au service du capital car l'existence de la nouvelle petite bourgeoisie était liée à l'arrivée du capital étranger dans ce pays de formation sociale précapitaliste. Elle se transforma vite en bourgeoisie bureaucratique et compradore.

Menacés dès leurs premiers pas par les luttes paysannes et ouvrières dans leur propre territoire, comme les autres petits bourgeois dans « les territoires français » voisins, par exemple le Cameroun où se développait la lutte de l'U.P.C. (Union des populations du Cameroun), etc., les petits bourgeois oubanguiens, par la voix de Boganda soutenu par une fraction de la bourgeoisie française et coloniale, œuvraient pour « l'unité de l'Afrique équatoriale française » qui allait s'éclater en plusieurs « Etats indépendants » à partir de 1959. Aussi, pour mobiliser l'opinion, Boganda employa les arguments démagogiques de ses maîtres, faisant croire que les colonies vivaient grâce aux contribuables français. Il déclarait :

« ... *Un peuple mineur voilà ce que nous sommes sur le plan politique.* Des sangsues (*souligné par nous*) voilà ce que nous sommes sur le plan économique et financier. *Mais les contribuables métropolitains sont-ils disposés à servir éternellement de pélicans ? L'indépendance et la souveraineté nationale consistaient à se passer des autres et il n'y a pas d'indépendance vraie tant qu'on est tributaire en sens unique et un parlement unique réduira considérablement nos dépenses actuelles. Nous pourrons réduire le budget de fonctionnement et consacrer une plus grande part de nos ressources au développement du pays pour le bien-être de tous les citoyens et non seulement d'une catégorie de privilégiés.*

(21) Discours du 2 août 1958 de Boganda.

Inutile d'ajouter que nous encourageons ainsi les investissements » (22).

L'amalgame politique de Boganda trahissait le racisme de la petite bourgeoisie et sa haine contre le communisme qu'elle avait héritée de la bourgeoisie coloniale. Boganda prétendait prévenir l'A.E.F. des prétendus dangers qui la menaçaient en déclarant :

> « *La décolonisation risque de donner lieu à une nouvelle colonisation pire que la première si nous n'y prenons garde. Car en effet trois menaces très graves planent sur nos têtes, le péril jaune qui déjà a atteint Madagascar et l'Afrique orientale ne tardera pas à se manifester en Afrique centrale. Le communisme et le panarabisme parfois solidairement, souvent séparément se sont installés dans nos murs. Si l'Afrique n'est pas vigilante et unie, elle sera submergée et engloutie dans la tourmente et notre situation sera pire que la première* » (23).

Boganda et une fraction de la bourgeoisie coloniale voulaient donc lutter contre les prétendues menaces, contre « toute forme de colonisation et de dépendance » par la création d'un Etat unique en Afrique centrale, il continuait sa déclaration en ces termes :

> « *C'est pourquoi profitant de l'occasion unique qui nous est offerte par la constitution (il s'agit de la constitution de la communauté française) nous sommes fermement décidés à reconstituer l'ancien Congo français et, avec le Tchad, à créer une république centrafricaine, telle sera notre première étape. Dans une seconde étape, nous envisageons le cas de la rive droite du Congo, la frontière historique et officielle étant le Congo, et non l'Oubangui, nous considérons d'ores et déjà cette partie comme appartenant à la République centrafricaine. Dans la troisième étape, nous travaillerons à l'unification des deux Congo, notre quatrième étape sera la création des Etats-Unis de l'Afrique latine* (sic) *comprenant la R.C.A., le Congo dit belge, le Rwanda-Urundi, l'Angola et le Cameroun. C'est aujourd'hui qu'il faut bâtir la R.C.A., demain ce sera trop tard. Les positions se cristalliseront. Des engagements seront pris. Le Tchad*

---

(22) Boganda, cité par J. De Dreux Brezé, in *Le problème de regroupement en Afrique centrale*, Presse Universitaire de Droit, Paris, p. 73.

(23) *Ibidem*, p. 74.

et l'Oubangui ne manqueront pas d'être sollicités par d'autres voix et d'autres voies... Puisque cela est réalisable, nous devons le réaliser sinon nous serons jugés, condamnés par la postérité comme traitres à notre mission, car à l'époque où les grandes nations sont dépassées et cherchent à s'unir, le tribalisme et la balkanisation de l'Afrique seraient un crime contre la race noire » (23).

Si aujourd'hui il n'existe pas un Etat unique en Afrique centrale, le discours-projet de Boganda s'est tout de même soldé par la création de l'Union douanière des Etats d'Afrique centrale (U.D.E.A.C.) qui regroupe cinq Etats : R.C.A., Cameroun, Tchad, Gabon, Congo. Et la création de l'O.C.A.M. (Organisation communautaire d'Afrique et de Madagascar), qui regroupait presque tous les pays d'Afrique d'expression française avant que certains n'en soient sortis, se situe sous la même optique que celle de la fraction de la bourgeoisie française, qui avait eu l'intelligence de préparer le néocolonialisme.

Revenons au discours-projet de Boganda et soulignons que les représentants des syndicats ouvriers et des autres travailleurs qui étaient présents à la conférence du grand conseil de l'A.E.F. (Afrique équatoriale française) sur la constitution d'un seul Etat en A.E.F. devaient s'opposer à ce projet néocolonial qui ne tenait pas compte des aspirations réelles des masses. L'opinion des syndicats était que le projet d'Etat unique dit centrafricain ne devait pas être la préoccupation d'un homme politique d'un territoire déterminé, mais être proposé par référendum en dehors des considérations des partis et des divisions ethniques ; puisque toute la politique en A.E.F. reposait sur des particularismes, c'était aux organisations des masses qu'il revenait d'assurer la propagande du projet d'Etat unitaire parmi les masses. C'était aux masses qu'il appartenait de se prononcer et de savoir si on devait maintenir en A.E.F. cinq assemblées qui pesaient lourdement sur les travailleurs. Il fallait organiser des meetings publics pour éclairer les masses. Le représentant de la C.A.T.C. (Confédération africaine des travailleurs chrétiens), Pascal Okiemba, attaqua Boganda, le président du Grand Conseil d'A.E.F. en déclarant :

(24) De Dreux Brezé, *op. cit.*, p. 79.

> « *Les travailleurs que je représente m'ont chargé de vous dire que vous avez fait vôtre cette initiative d'Etat unique alors qu'elle est en réalité commune. En personnalisant cette idée, ce qui est une maladie des hommes politiques, vous avez jeté du louche sur vos intentions. Les travailleurs vous soupçonnent de vouloir engloutir les autres territoires dans votre territoire propre* » (25).

Un autre travailleur, Julien Boukambou, représentant de la C.G.T.A. (Confédération générale des travailleurs africains), déclarait de son côté avec ironie à l'égard des politiciens et du Haut-Commissaire français présent à la conférence en la personne de Yvon Bourges devenu ministre des Armées françaises sous le gouvernement de Giscard, qu'il était « *satisfait d'avoir entendu ceux-ci dénoncer les méfaits de la loi-cadre et de balkanisation* » ; il ajouta « *que son syndicat avait été le premier à s'élever contre cette formule qui avait permis à beaucoup de ministres et de conseillers de se payer le luxe* » (26).

La controverse entre les politiciens petits-bourgeois et les syndicalistes sur l'avenir des territoires en Afrique centrale démontre ici la démagogie que la petite bourgeoisie africaine avait vite fait d'ériger en règle de conduite politique pour assurer ses propres intérêts. C'est ainsi que Boganda, le leader de la petite bourgeoisie centrafricaine, déclarait démagogiquement en mars 1958, alors qu'il était accusé de livrer le pays aux colons, qu'il avait au contraire donner sa vie pour le pays :

> « *Voici vingt-trois jours,* disait-il, *qu'au volant de ma voiture personnelle je parcours toutes les régions de l'Est pour faire comprendre à la population la nécessité du travail, parce que je n'ai plus rien à lui apporter après lui avoir donné ma vie, mon temps, ma liberté et mon argent, elle le sait...* » (27).

Ainsi Boganda voulut déjà créer « un mythe bogandien » pour tromper les masses. Avant que les paysans ne jettent la pierre à Boganda au cours des tournées où il les exhortaient à produire du coton, au même titre que les colons, les paysans croyaient au mythe « du sauveur Boganda » et votaient souvent massivement pour Bogan-

---

(25) Cité par DE DREUX BREZÉ, *op. cit.*, p. 81.
(26) *Ibidem.*
(27) Cité par P. KALCK, *op. cit.*, p. 297.

da et son parti le M.E.S.A.N. dont se méfiaient déjà les travailleurs urbains.

Notons pour terminer que le M.E.S.A.N. recrutait ses adhérents et dirigeants parmi la couche supérieure de la petite bourgeoisie : médecins, greffiers, boutiquiers, etc., et s'appuyait sur les masses paysannes trompées qui voyaient en Boganda le « faiseur de miracles ». Le M.E.-S.A.N. touchait relativement moins le salariat urbain. Quant aux autres partis, on peut dire que le R.D.A. avait comme clients les métis, les anciens combattants et les petits intellectuels commis de bureau, moniteurs d'école, etc. Le M.S.A. soutenu par le Parti socialiste français d'antan avait comme clients les employés de bureau, les instituteurs et quelques ouvriers et commerçants.

Nous venons de voir les pratiques et l'idéologie petite-bourgeoisie pendant la période qui va de 1945 à 1960. Ces pratiques, comme les luttes des masses, font partie d'un processus contradictoire propre au pays mais aussi valable pour beaucoup de pays africains : luttes de libération, dépérissement du colonialisme direct, développement du néocolonialisme. Tout cela avait été un procès historique concret. Il ne relevait d'aucune volonté, d'aucune personne ni même d'aucune classe. Les seules choses à mettre en cause sont les contradictions de la réalité à un moment donné avec des lignes politiques déterminées des uns et des autres dans des conditions historiques réelles données. Mais il faut dire un mot sur les luttes de la bourgeoisie coloniale et sur la position du prolétariat européen à cette époque sinon le processus serait incomplet.

La bourgeoisie coloniale européenne et la position du prolétariat européen

La bourgeoisie coloniale

Dans la bourgeoisie coloniale européenne de l'époque il faut distinguer la « grande bourgeoisie » de la « moyenne bourgeoisie ».

« La grande bourgeoisie coloniale » était physiquement absente de la colonie essentiellement française, elle était représentée par ses entreprises industrielles, ban-

caires et commerciales monopolistes dans le pays. Certes, ces entreprises étaient peu nombreuses mais c'est elles qui influençaient la politique coloniale de façon tantôt diffuse, tantôt explicite. Elles avaient souvent en tout cas l'intelligence des situations concrètes ; liées étroitement à la grande bourgeoisie française dont elles sont une partie, elles étaient tout à fait d'accord avec leur représentant De Gaulle dans son discours à la conférence de Brazzaville de 1946, que nous avons cité plus haut.

Pour elles, que l'A.E.F. se transforme en Etat unique ou en plusieurs Etats après l'indépendance politique, l'essentiel était que cet Etat unique ou ces petits Etats restent sous la domination de l'impérialisme français ; elles craignaient davantage une menace communiste et les réelles luttes des masses — comme par exemple au Viet-Nam, en Algérie ou au Cameroun (l'U.P.C.) — que l'éclatement de l'A.E.F. L'idée de Boganda de créer des « Etats-Unis d'Afrique latine » ne pouvait qu'aller dans le sens de ses propres vœux à défaut d'un commonwealth français. Les énormes ressources de l'Oubangui, bien qu'elles fussent encore inexploitées, étaient et sont une de ses grandes réserves en Afrique.

Le néocolonialisme répondait à ses intérêts. Elle accepta de s'associer avec d'autres bourgeoisies européennes afin de barrer la route au communisme. Nous verrons cette alliance entre les capitalistes, les impérialistes européens à travers les origines des capitaux investis en R.C.A. dans notre prochain tome.

Ayant eu l'intelligence de préparer l'avènement du néocolonialisme, elle cherchera avec quelques contradictions bien sûr à opérer une sélection parmi les petits bourgeois autochtones. Ainsi, lorsque Boganda qui était l'homme tout désigné pour diriger le jeune Etat néocolonial français menaça de donner ordre de manifestation lors du passage du général De Gaulle à Bangui le 17 mars 1953, ce dernier fit comme si de rien n'était et passa outre les sommations des colons : « la moyenne bourgeoisie européenne de Bangui, qui voulait obtenir de lui, la condamnation du député Boganda ». Il vint parcourir les quartiers africains de Bangui, pendant que le gouverneur Grimald parvenait à persuader Boganda de renoncer à son projet et de s'entendre avec De Gaulle. Le gouvernement français essaya aussi de subventionner les petites entreprises de certains éléments de la petite bourgeoisie africaine afin d'asseoir sa base économique et sociale et de la préparer au pouvoir néocolonial. La

société « Coton Coop » par exemple, de Darlan, obtenait ainsi une subvention le 1er décembre 1947 sur les 42 millions de F CFA accordés par le ministre Soustelle au conseil représentatif pour les coopératives.

La petite bourgeoisie africaine fut reconnaissante à la grande bourgeoisie française qui acceptait de l'aider à développer sa base économique et sociale. C'est ainsi que par la bouche de son représentant Boganda, elle fit publiquement son autocritique : « *l'Oubangui-Chari* après une période de revendications purement négatives et des luttes stériles (*souligné par nous*) *s'engage aujourd'hui plein d'espoir dans une voie nouvelle, dans un travail positif, constructif, précurseur d'un avenir meilleur. A l'heure où je vous parle,* des hommes libres travaillent librement le coton encouragés par l'administration, encadrés, guidés, *conseillés par les services techniques et c'est ce que nous demandions depuis huit ans* » (28).

Les colons ne pouvaient qu'être satisfaits de cette déclaration mensongère qui ne faisait que répéter ce qu'ils disaient eux-mêmes depuis le début de la colonisation. C'est désormais sur cette couche sociale que les capitalistes étrangers vont s'appuyer pour exploiter les masses de ce pays.

Notons que la grande bourgeoisie coloniale avait la main sur l'administration coloniale, c'est elle qui sélectionnait les administrateurs et les amenait souvent à tenir compte de ses intérêts stratégiques. Cette autorité lui permettait d'être souvent « au-dessus de la mêlée » lorsque ses intérêts stratégiques n'étaient pas en jeu.

« La moyenne bourgeoisie » coloniale européenne

En R.C.A. elle était issue des premiers colons installés dans le pays, c'était un amalgame d'aventuriers européens au service du capital, ils étaient Portugais, Français, Libanais, etc., et ouvriers européens que les conditions historiques avaient transformés en propriétaires. Elle exploitait largement les travailleurs salariés et les paysans vu la domination de l'agriculture. Elle bénéficiait de la maîtrise et de la propriété de ses moyens de production, la terre ne coûtait rien pour elle en R.C.A. Elle se distinguait de la première fraction de la bourgeoisie par le stade manufacturier de sa production qui limitait ses possibilités d'expansion. Cette situation la rendait dépendante

(28) Cité par P. Kalck, *op. cit.*, p. 287.

de la grande bourgeoisie qui lui permettait d'avoir accès au marché européen. Accédant peu souvent au pouvoir politique colonial, elle utilisait le racisme, elle développait au sein des Européens l'esprit de caste, elle cherchait pendant la période de 1946-1960 à partager ou à se réserver l'Assemblée territoriale et finit par se faire représenter à l'Assemblée métropolitaine. Elle était attachée au système du travail forcé et redoutait le moindre mouvement anti-colonial et tout changement politique dans le territoire. C'est ainsi que son représentant, le député Malbrant, niait la capacité des autochtones à se gouverner eux-mêmes. Il déclarait à l'Assemblée à la séance du 25 avril 1946 : « *Je n'hésite pas à affirmer qu'il sera impossible de trouver en Oubangui parmi les autochtones trente-six conseillers généraux capables d'assurer de telles fonctions avec toute la compétence voulue.* »

A travers son organe, la Chambre de commerce de Bangui, elle affirmait le 7 juin 1946 « *qu'aucun de ceux qui connaissent ces pays ne peut croire qu'un texte suffira à modifier brusquement la mentalité de l'homme noir* », elle accusait l'administration de faiblesse et demandait le retour au travail forcé par le biais de la répression du « vagabondage » et de la taxation des « oisifs ».

Elle avait intérêt comme la grande bourgeoisie française au maintien des mécanismes d'expropriation/appropriation du surplus produit par les ouvriers et les paysans et donc à accélérer la domination du mode de production capitaliste, mais elle n'entendait pas transformer les formes de domination qu'elle voulait développer à l'instar de la bourgeoisie anglo-saxonne d'Afrique du Sud. C'est pourquoi elle cherchait à retarder l'échéance de la néocolonisation.

Comme nous l'avons vu plus haut, elle fit tout pour décourager la bourgeoisie nationale : interdiction faite aux paysans locaux de planter des caféiers qui leur auraient permis de s'enrichir. Elle s'opposait aux subventions qui auraient pu aider certains éléments de la petite bourgeoisie locale à s'enrichir. Elle voulait être seule à partager le monopole de l'économie avec l'autre fraction de la bourgeoisie française. Elle entendait être la seule classe sur laquelle l'impérialisme en général devait s'appuyer sur ce territoire. Mais à la veille de l'indépendance politique sachant que la petite bourgeoisie africaine ne pouvait l'inquiéter économiquement et politiquement que si cette dernière s'appuyait sur la colère des masses ou se laissait gagner par le communisme, elle s'allia à elle. Cette

alliance se traduisit par les campagnes cotonnières que les députés noirs organisèrent désormais pour la production dite nationale, l'alliance s'était concrétisée aussi par le fameux projet de Guerillot que nous avons déjà vu. Elle enregistra avec satisfaction la fameuse déclaration pro-impérialiste et pro-française de Boganda, le chef de file de la petite bourgeoisie noire.

> « ... *La France n'est pas une circonscription géographique, ni une couleur d'épiderme... La France doit vivre chez nous par sa culture, sa technique, ses lois, son idéal...* » (29).

La petite bourgeoisie noire intellectuelle ne possédait aucun moyen de production capitaliste mais elle allait profiter très tôt de la conjoncture socio-économique pour se transformer en bourgeoisie compradore et bureaucratique, elle devint alors un des moyens de la domination impérialiste.

La petite bourgeoisie européenne

Elle se recrutait encore parmi les Français qui étaient venus s'installer à leur compte avec les moyens du bord, les Portugais et les Libano-Syriens qui jouaient le rôle de courtier du capital européen. Ils bénéficiaient des effets du colonialisme et employaient souvent assez de travailleurs pour leur compte selon les années. Ils se sentaient aussi exploités par les sociétés de traite dont ils servaient indirectement les intérêts, mais leur existence était liée à celle du système colonial. D'ailleurs les effets du colonialisme permettaient à beaucoup d'entre eux de finir « bourgeois moyen ». Comme ce n'était pas une colonie de peuplement, le nombre restreint des Blancs leur permettait souvent d'occuper le vide et de s'enrichir. L'autre fraction de cette petite bourgeoisie européenne était composée d'une part par les agents et employés européens du commerce, des banques, des assurances et des entreprises industrielles, d'autre part elle était composée des agents civils, militaires, judiciaires et du corps enseignant de l'Etat colonial. Du point de vue global cette petite bourgeoisie européenne, comme la petite bourgeoisie africaine, se rangeait du côté du capital, parce qu'une partie d'elle ne vivait et ne pouvait s'enrichir qu'à partir

(29) Discours de Boganda, 2 août 1958.

du système d'expropriation/appropriation de la plus-value. Tandis que l'autre partie avec sa petite propriété existait grâce au système impérialiste.

Cette petite bourgeoisie européenne était plus royaliste que le roi. Elle était la fraction européenne la plus raciste et la plus farouchement opposée à l'idée de l'indépendance car sans ce système beaucoup de ses éléments auraient été des roturiers dans leurs propres pays. La plupart était pour le gouvernement de Vichy et était des pétainistes convaincus (30). Ceci explique le zèle de certains dans le travail d'encadrement et l'arrogance envers la petite bourgeoisie noire. Elle voyait en celle-ci l'ennemie désignée pour occuper sa place. Elle faisait tout dans l'administration, dans l'économie privée, dans l'école, dans l'armée pour l'humilier et la maintenir à un degré subalterne de l'échelle. Elle demandait à ce qu'on exige des éléments noirs, qui voulaient se constituer un petit capital commercial, de grosses patentes. C'est ainsi que beaucoup de petits artisans et de commerçants centrafricains furent éliminés de la place.

Faut-il rappeler encore le zèle avec lequel les agents des sociétés concessionnaires et les administrateurs assuraient la domination coloniale.

La petite bourgeoisie européenne était effrayée par le programme politique de la petite bourgeoisie africaine, par exemple le programme du M.E.S.A.N. qui promettait la révocation des chefs et le déplacement des fonctionnaires ; elle redoutait la propagande anti-européenne des autochtones et la pression fiscale que ces derniers exigeaient à son égard, à l'Assemblée territoriale. Un rapport administratif notait cette propagande :

> « ... *L'apanage des gens sans mandat mais qui, se croyant convertis par des attaches avec certains élus, prêchent la désobéissance à toute autorité coutumière et administrative... sous prétexte d'éduquer les villageois et de mettre fin au travail forcé ; les délégués parcourent la brousse, enquêtent sur les agissements des fonctionnaires européens, africains, sur ceux des chefs de canton, et demandent aux habitants de s'adresser à eux* » (31).

---

(30) Dans son ouvrage cité, P. Kalck parle « du difficile ralliement de l'Oubangui-Chari au général De Gaulle pendant la dernière guerre. Les éléments fascistes entendaient rester fidèles à Pétain. Ils se rendirent après un coup de force ».

(31) Rapport politique, Document Ouham, 1947.

Une fraction de la petite bourgeoisie européenne, composée de commerçants, devait en conséquence organiser une grève en 1956 contre la pression fiscale et contre la mise sur pied d'un système de prestations sociales qu'exigeait la petite bourgeoisie africaine. Toutefois, des éléments de ces deux petites bourgeoisies devaient se rapprocher à la veille de l'indépendance : d'une part, la petite bourgeoisie africaine adopta une attitude conciliante car elle était effrayée par son petit nombre (la scolarisation n'atteignait que 8 % de la population scolarisable en 1953) (32). Boganda lança en 1957 un appel aux « *vrais Français de l'administration comme du secteur privé,... ils sont nos frères et nos amis. Notre pays est le leur, nous saurons les défendre, comme nous avons su défendre nos frères africains opprimés par l'administration coloniale* » (32). D'autre part, on peut lire dans un rapport administratif de l'époque :

> « *En général, les propos comme les agissements de ce représentant* (il s'agit de Boganda) *n'étaient pas nocifs et ses conseils rejoignaient ceux qui étaient dispensés par les autorités administratives : nécessité du travail, espoir patient dans l'amélioration des conditions de vie, etc.* » (33).

L'alliance de ces deux sœurs ennemies allait nuire aux chefs de village nommés par l'administration coloniale. La chefferie administrative qui remplaçait la chefferie traditionnelle allait ainsi à son tour perdre petit à petit son autorité et ses privilèges. C'est ce qui apparaît à travers les revendications des chefs administratifs dont les intérêts dépendaient du système colonial, qui redoutaient les attaques de la petite bourgeoisie africaine à leur égard, et ne se sentaient plus soutenus par l'administration coloniale. Une lettre d'un des chefs administratifs aux conseillers territoriaux, dit :

> « *Nous constatons que notre situation se trouve dans un équilibre instable. La preuve en est que les Européens ont l'air de nous négliger... Le travail que nous fournissons pendant des années et des années pour le pays et la France n'aboutit à rien. Même les anciens combattants se permettent de se moquer de nous. Ils*

(32) Chiffre donné par P. Kalck, *op. cit.*, p. 293.
(33) Cité par P. Gosselin, *op. cit.*, p. 39.

disent que nous n'ajoutons rien à l'humanité... Voilà pourquoi nos habitants ne veulent plus travailler ni nous écouter » (34).

La position du prolétariat européen expatrié et du prolétariat d'Europe

Il était bien difficile de parler dans cette région d'un prolétariat européen, à cette époque. En tout cas, il était moins nombreux en Oubangui que les autres Européens qui vivaient dans ce pays. Le faible développement du prolétariat autochtone, l'absence de qualification en son sein et les effets de la colonisation rejettaient l'ouvrier européen du côté des patrons européens bien qu'il ne possédât aucun moyen de production. Il lui arrivait souvent de s'entourer de plusieurs boys il apparaissait ainsi comme un riche patron. Par la force des choses il se transformait facilement en contremaître, on lui confiait la direction technique de l'ouvrage, c'est toujours lui qui dirigeait les travaux, il s'identifiait souvent aux entrepreneurs capitalistes par lesquels il avait été engagé en Europe. Il était très lié à la petite bourgeoisie européenne installée dans le pays malgré les intérêts de cette dernière, différents des siens. Profitant des effets de la colonisation, du surprofit colonial, le prolétariat européen avait tendance à s'enrichir, il formait une véritable aristocratie ouvrière. Il gagnait autant sinon plus que le plus payé des éléments de la petite bourgeoisie africaine. Notons, comme nous le disions plus haut, qu'il gagnait aussi plus que l'ouvrier européen de la métropole.

Ainsi un ouvrier européen pouvait quitter le rang des ouvriers en s'installant à son compte comme entrepreneur capitaliste, c'est le cas de nombreux propriétaires de culture de café et de certains commerçants, comme Naud, qui a joué un rôle important dans la collaboration et l'alliance de la bourgeoisie européenne avec la bourgeoisie bureaucratique autochtone contre les masses. L'exemple type est celui de la société Degrain. Le groupe Degrain a trouvé son origine et a pris son essor dans une affaire de transports : dans les années 1930, ouvrier à la Société commerciale Ouham Nana, Monsieur Degrain s'est rapidement établi à son compte en montant un garage à Bangui. De ce garage devait sortir la Compagnie de transports routiers de l'Oubangui (C.T.R.O.) en 1939,

(34) *Ibidem.*

tandis que Monsieur Degrain s'assurait parallèlement le contrôle de la Société de transports de l'Oubangui et du Cameroun. Degrain devait s'assurer ainsi le monopole de transport en Oubangui et gagner d'autres secteurs par le contrôle de la Société d'achat et d'égrenage du coton graine de l'Est centrafricain, puis en 1954, celui de la Compagnie industrielle et agricole de l'Oubangui (C.I.-A.O.). Il devint lui-même importateur et exportateur en englobant dans son groupe la Société commerciale Ouhama Nana dont il était parti comme ouvrier. Ce qui est devenu le groupe Degrain occupe une place d'une importance considérable dans le secteur privé centrafricain. Son originalité résidait, avant qu'il ne cède une part de ses actions à Rotschild en 1960, dans le fait que, construit à partir d'activités locales, il ne faisait pas directement figure en R.C.A. « d'antenne extérieure », c'est-à-dire de filiale d'une société multinationale ou d'une société déjà installée en France.

Après cette présentation de la situation du prolétariat européen (35), nous voulons rappeler brièvement l'attitude des syndicats et partis ouvriers français : la C.G.T., F.O., le P.C.F., etc., pendant l'avènement du néocolonialisme. On connaît en général la position des partis dits de gauche en France et en particulier celle du Parti communiste français (P.C.F.) sur la question coloniale. Ils avaient toujours admis comme la bourgeoisie française que la colonisation était une « œuvre civilisatrice de la France ».

Aussi la position du P.C.F. à l'égard des luttes des colonisés avait été ambiguë. C'est ainsi qu'il défendait souvent le maintien de l'impérialisme français dans les colonies françaises au nom de « l'œuvre civilisatrice de la France » et comme « moindre mal » par rapport à la présence d'un autre impérialisme allemand, italien, britannique, américain, etc. En effet, dans l'appel du comité central du P.C.F. en mai 1947, il est écrit : *« L'intérêt de la France exige qu'il soit mis un terme à la politique de force qui aboutirait à la dissociation de l'Union française au profit de certains impérialismes »* (36).

---

(35) Voir ci-dessus ce que nous avons dit à propos des contradictions des classes sociales et couches sociales à la veille de l'Indépendance.

(36) Appel du Comité central du P.C.F., 3 mai 1947, *Cahiers du communisme*, n° 5, mai 1947, p. 444.

Le P.C.F. demandait ainsi aux colonisés et à la bourgeoisie française de collaborer afin de renforcer « l'union française ». Pour le P.C.F., il y avait, et il y a toujours aujourd'hui, des « bons et des mauvais impérialistes ». L'impérialisme français était « le meilleur » par conséquent il n'était pas question pour les colonisés de combattre l'impérialisme français par la force des armes. On peut dire que malgré une condamnation générale et superficielle de la politique coloniale de la bourgeoisie française, le P.C.F. avait défendu autant que la bourgeoisie française (surtout lorsqu'il lui arrivait d'avoir quelques ministres dans le gouvernement bourgeois) ladite Union française qui devait juridiquement remplacer ce que l'on avait appelé « l'Empire français ».

A propos de « l'Union française », il est dit « que malgré ses insuffisances, la constitution a apporté d'heureuses et importantes transformations à l'état de fait qui existait précédemment. Tout d'abord, elle a supprimé la notion même de l'empire colonial pour le transformer en une union ; et contrairement à ce que certains désirent, cette transformation ne doit pas être un simple changement de formule, mais doit apporter une modification profonde dans les rapports entre la France et les pays d'outre-mer. La constitution apporte aux peuples d'outre-mer la qualité et les droits des citoyens. Elle classe les pays de l'Union en quatre catégories... Elle attribue aux territoires d'outre-mer et aux départements d'outre-mer dont l'autonomie locale est fortement limitée une représentation à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République. Elle soustrait les départements d'outre-mer à l'arbitraire de la législation par décrets. Elle assure la démocratisation des territoires d'outre-mer par l'institution du suffrage universel et l'élection d'assemblées territoriales ». Elle stipule que « la situation des Etats associés... résulte... de l'acte qui définit leurs rapports avec la France ». Plus loin dans ce même texte cité, il dit :

> *« ... Face au déploiement de force qui les accompagne dans les démocraties occidentales, la France encore affaiblie par la guerre et en état d'infériorité tant économique que militaire doit pouvoir compter pour maintenir et renforcer l'Union française sur un profond attachement des populations d'outre-mer. Dans les circonstances actuelles, l'Union française peut-être dans*

le monde un important facteur du progrès des forces démocratiques » (37).

En considérant l'Union française comme un « progrès », ce fut avec beaucoup de zèle que le P.C.F. la défendait, il voulait que la bourgeoisie française fit « une véritable politique de l'Union française ». Aussi R. Barbé ajoutait :

> « *Soucieux d'éviter que les peuples de l'Union française puissent devenir un exemple pour les autres peuples coloniaux,* désireux d'empêcher que la France soit vraiment forte et indépendante grâce à l'amitié confiante des peuples de l'Union, les impérialistes n'hésitent devant rien pour saper l'Union française dont ils n'ignorent pas le devenir de progrès. Aussi est-ce en poursuivant ses efforts pour que cette union se bâtisse sur une véritable *collaboration de peuples librement associés, qu'avec les intérêts de tous les peuples de l'Union française,* notre parti défend les véritables intérêts de la France » (38) (*souligné par nous*).

Avec une telle position le P.C.F. ne pouvait qu'identifier les intérêts des pays colonisés avec ceux de la France, ceux du prolétariat avec ceux de la bourgeoisie. Il avait passé outre les principes concernant « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes jusque et y compris le droit à la séparation ». Le P.C.F. ne défendait donc pas les intérêts du prolétariat français ni du prolétariat et des travailleurs des colonies, mais les intérêts de la France, les intérêts d'une dite Union française qui étaient les intérêts de la bourgeoisie française et de ses alliés y compris du P.C.F.

Nous voulons donner ici quelques exemples des attitudes anti-communistes du P.C.F. pendant les guerres de libération des peuples colonisés par la France. On sait que les députés communistes à l'Assemblée s'étaient abstenus en 1947 de voter contre les crédits militaires pour la poursuite de la guerre contre le peuple du Viet-Nam afin d'éviter une crise ministérielle qui eût favorisé la dislocation de « l'Union française ». Jacques Duclos membre du Bureau politique devait écrire à ce propos :

---

(37) « Où va l'Union française ? », de Raymond BARBÉ, membre du Comité central du P.C.F., in *Cahiers communistes*, n° 5, mai 1947, pp. 399-403.

(38) « Où va l'Union française ? », de Raymond BARBÉ, membre du Comité central du P.C.F., in *Cahiers communistes*, n° 5, mai 1947, p. 412.

> *« Il est clair qu'on ne peut ignorer les difficultés que provoquerait une crise ministérielle, alors que siège la conférence de Moscou, où le représentant défend les positions de notre pays et alors qu'il s'agit de mener à bien la bataille de la baisse des prix, sous peine de compromettre la stabilité de notre monnaie... Le groupe communiste à l'assemblée,* fidèle à ses principes, s'est abstenu dans le vote, et les ministres communistes en ne rompant pas la solidarité ministérielle ont montré à quel point le Parti communiste a le souci des intérêts du pays et un sens aigu des responsabilités » (*souligné par nous*) (39).

Le sens aigu des responsabilités du P.C.F. le mettait en tout cas du côté de la bourgeoisie française dans les questions coloniales. Ce qui le distinguait de cette dernière était qu'il préférait une « colonisation pacifique » à une « colonisation violente » malheureusement pour lui, l'histoire humaine ne donne aucun exemple de « colonisation pacifique ». En effet, à propos de la guerre au Viet-Nam, le Comité central du P.C.F. écrivait :

> *« L'intérêt national exige le maintien de l'influence et des positions françaises en Extrême-Orient, la poursuite des hostilités contre le peuple du Viet-Nam en violation des principes de la constitution aboutirait infailliblement à ruiner ces positions et cette influence comme ce fut le cas naguère en Syrie et au Liban. Une politique de guerre creuserait très vite un fossé infranchissable entre la France et l'ensemble des peuples d'outre-mer groupés dans l'Union française... Le Comité central affirme à nouveau la nécessité absolue de mettre fin aux hostilités en Indochine, de reprendre immédiatement les négociations pacifiques avec le gouvernement du Viet-Nam et son président Ho-Chi-Minh sur la base de l'accord du 6 mars 1946 de respecter* l'indépendance et l'unité de la République démocratique du Viet-Nam dans le cadre de la fédération indochinoise de l'Union française » (40) (*souligné par nous*).

C'est donc du changement d'opinion et de stratégie des parlementaires bourgeois que le P.C.F. attendait la libération des colonisés, bien sûr dans « l'Union française » qui avait remplacé pour le P.C.F., l'internationa-

---

(39) J. Duclos, in *Cahiers du communisme,* n° 2, février 1947, pp. 107-108.

(40) J. Duclos, in *Cahiers du communisme,* n°s 3-4, mars-avril 1947, pp. 339-340.

lisme prolétarien. Par conséquent la lutte violente pour l'indépendance, contre la domination coloniale française était une lutte contre « l'Union française ».

Cette pratique du P.C.F. est attestée par toutes ses déclarations sur l'émancipation des colonisés : par exemple, lorsqu'il était dit à propos des « indigènes » qu' « *une autre difficulté réside dans* l'inaptitude à peu près générale des indigènes à s'émanciper eux-mêmes. *Ils n'ont pas de passé révolutionnaire ; dans beaucoup de colonies, ils* sont habitués à la servitude et ne conçoivent pas *encore les possibilités de s'en délivrer. Notre effort en vue de leur émancipation et* de les amener à seconder, *par là même, notre action* révolutionnaire, *ne sera pas sérieusement soutenu par eux* » (41) ; *ou encore qu'« un soulèvement victorieux des masses musulmanes d'Algérie qui ne serait pas postérieur à un même soulèvement victorieux des masses prolétariennes de la métropole amènerait fatalement en Algérie un retour vers un régime voisin de la féodalité, ce qui ne peut être le but d'une action communiste* » (42).

Rappelons pour mémoire les deux plus importants principes sur la question coloniale qui formait avec dix-neuf autres les conditions d'admission des partis dans l'Internationale communiste :

> *« Le devoir de propager les idées communistes implique la nécessité absolue de mener une propagande et une agitation systématique et persévérante par les troupes. Là où la propagande est difficile par suite de lois d'exceptions, elle doit être menée illégalement ; s'y refuser serait une trahison à l'égard du devoir révolutionnaire et par conséquent incompatible avec l'affiliation à la IIIe Internationale.*
>
> *« Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations, doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout parti appartenant à la IIIe Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de "ses" impérialistes aux colonies, de soutenir non en paroles mais en faits, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des*

---

(41) Rapport et résolution sur le communisme et les colonies adoptés au premier congrès du P.C.F., cité par Jacob MONETA, in *Le P.C.F. et la question coloniale,* Ed. François Maspero, p. 22.

(42) *Ibidem.*

travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux » (43).

Mais dès 1936, surtout avec la participation de la direction du P.C.F. au gouvernement du Front populaire, puis au gouvernement d'après la Deuxième Guerre mondiale, le P.C.F. devait renier ces conditions précitées, la direction se transforma en direction politique bourgeoise et devint le défenseur acharné de « l'Union française ». Aussi, il voyait désormais dans toutes les luttes dans les colonies, les manœuvres d'un autre impérialiste ou la manifestation d'un retour à l'état « de barbarie naturelle ». C'est ainsi que Barbé écrivait à propos des luttes dans les Antilles :

« *Dans la mer des Caraïbes, une campagne bien orchestrée se propose d'englober la Martinique et la Guadeloupe dans un état fédéral antillais dont toutes les institutions depuis le gouvernement jusqu'au drapeau en passant par l'organisation douanière et monétaire sont directement inspirées par la politique de Truman. Et de tels exemples ne sont pas isolés. Les récents discours de Truman, après ceux de Churchill, font mesurer toute la gravité des menaces* » (44).

A propos de la guerre du Viet-Nam, il écrivait :

« *L'administration française devait pourtant être rendue prudente par la précision des menaces qui pèsent sur les divers territoires de l'Union. N'est-ce pas en profitant des hostilités au Viet-Nam que la Chine de Tchang Kaï-Chek a pu occuper au large des côtes indochinoises les îles Parcels, vieilles possessions anamites, et en faire une base pour les forces aéronavales américaines ?* » (45).

Lorsque la répression de la révolte de Madagascar fit plus de 90 000 morts en 1947 et celle de l'Algérie plus de 50 000 tués en 1945, le P.C.F. n'y voyait pas un mouvement d'indépendance mais plutôt qu'« il est chaque

---

(43) Textes complets : manifestes, thèses et résolutions des quatre premiers congrès mondiaux de l'Internationale communiste, Éd. Bibliothèque communiste, pp. 39 et 40.
(44) et (45) Raymond BARBÉ, op. cit., p. 410.
(46) Raymond BARBÉ, *op. cit.*, p. 411.

jour plus clair qu'à Madagascar certains éléments étrangers ne sont pas restés inactifs dans les événements de ces dernières semaines et qu'il ne faudrait sans doute pas rechercher longtemps pour trouver parmi les auxiliaires, sinon les animateurs du complot, des individus directement liés à l'Intelligence Service, agents de sa majesté le roi d'Angleterre ou du maréchal Smuts » (46). En Algérie, « *la population affamée a été poussée à des violences par des provocateurs bien connus de l'administration* » (47).

Le 12 mai 1945, le P.C.F. déclarait :

> « *Une délégation commune du P.C. français et du P.C. algérien a été reçue le 10 mai par le chef de cabinet du gouvernement général. Elle s'est entretenue des provocations des agents hitlériens du Parti populaire algérien et d'autres agents camouflés dans des organisations qui se prétendent démocratiques. Cette coalition criminelle, après avoir tenté vainement de faire éclater des émeutes de la faim, a réussi à faire couler le sang* » (48).

Puisque la délégation du P.C.F. n'était pas partie pour s'entretenir du mouvement d'indépendance avec le gouvernement général, elle réclama logiquement : « *le châtiment rapide et impitoyable des provocateurs* ». « *Il faut tout de suite,* dit-elle, *châtier impitoyablement et rapidement les organisateurs de la révolte et les hommes de main qui ont dirigé l'émeute* » (49).

La position du P.C.F. fut la même à l'égard de l'U.P.C. (Union des populations camerounaises). Lorsque celle-ci fut exclue du R.D.A. par les éléments comme Houphouët-Boigny et autres valets de l'impérialisme français, le P.C.F fut rassuré par cette décision car ses anciens amis de la R.D.A., que le Parti socialiste avec Mitterrand devaient lui rafler, défendaient aussi l'idée d'une « Union française réelle » que dénonçait l'U.P.C.

Telles étaient donc les positions politiques idéologiques et les pratiques du P.C.F. pendant cette période de transition de la colonisation directe à la néocolonisation. Quant au Parti socialiste sa position était plus claire, il avait des administrateurs et des gouverneurs socialistes dans les colonies qui participaient aux massacres de ces peuples au même titre que les autres bourgeois fran-

---

(47) Cité par J. Moneta, *op. cit.*, p. 156.
(48) *Ibidem.*
(49) *Ibidem.*

çais. Cette politique du P.C.F. et du Parti socialiste se manifestait aussi dans leur organisation de masses, à savoir les syndicats C.G.T. et F.O. Cette pratique est un des éléments qui permettent d'expliquer l'absence d'impact de l'idéologie marxiste-leniniste sur les ouvriers d'Afrique noire et en particulier en R.C.A., mais surtout l'absence de solidarité anti-impérialiste réelle et non formelle des ouvriers français envers les masses des pays colonisés par la France.

De même que les partis politiques de gauche comme de droite avaient transposé leurs divisions dans les colonies, de même les syndicats de gauche comme de droite avaient transposé aussi leurs divisions au sein des travailleurs des pays colonisés. Ces divisions ne répondaient en rien à la réalité des pays colonisés. Des syndicats comme la C.G.T. cherchaient plutôt une clientèle syndicale et politique qu'une réelle solidarité de classe dans un esprit internationaliste. Si au départ, le rôle de ces syndicats s'avérait important pour la formation idéologique et organisationnelle des travailleurs des pays colonisés, ce rôle se transforma très vite en son contraire, il devint un obstacle à la véritable émancipation syndicale des travailleurs colonisés sur la base de leurs propres intérêts et ceux de leurs pays colonisés. On leur refusa une conception révolutionnaire du syndicalisme de classe, on tenta par tous les moyens de leur inculquer l'idée des luttes syndicales séparées des luttes de libération nationale. Car tous ces syndicats d'Européens dans leurs pratiques contradictoires identifiaient souvent les intérêts de leur pays, c'est-à-dire de la bourgeoisie française, avec leurs propres intérêts et donc avec ceux des travailleurs colonisés.

D'après la C.G.T. le syndicalisme faisait partie de « l'œuvre civilisatrice de la France ». Il n'était donc pas question, pour elle, de voir se développer d'autres syndicats que le sien ou que d'autres syndicats européens. Albert Bouzanquet, alors secrétaire de la C.G.T., affirmait en 1947 que le syndicalisme aux colonies fonctionne comme celui de la métropole *« car il est calqué sur le modèle métropolitain. Il est bien évident qu'il n'existe des syndicats dans ces pays que parce que la métropole en possède... Partout où le Français est présent,* il a l'entière confiance de ses camarades de couleur et le syndicat reste dans la bonne voie... L'œuvre civilisatrice de la France doit se

poursuivre sur le terrain syndical » (*souligné par nous*) (50).

Cette conception de la solidarité syndicale entre les travailleurs français et les travailleurs des colonies avait maintenu trop longtemps des liens de subordination et nourri un complexe d'infériorité des uns et de supériorité des autres, qui devait faciliter les ingérances patronales, administratives et religieuses coloniales dans les syndicats qui avaient vu le jour dans les colonies. Notons, qu'à l'exception de la Fédération autonome des cheminots de ladite Afrique occidentale française (A.O.F.) le syndicalisme avait fait son apparition en 1937 en Afrique noire dite française sous la forme de filiale de la centrale métropolitaine, et « s'épanouira » sous cette forme après la Deuxième Guerre mondiale. On peut dire que cette exception en A.O.F. avait permis aux cheminots d'organiser la première grande grève ouvrière d'Afrique noire de l'Empire français en 1947. La position des autres syndicats français était aussi caractéristique. Après la scission intervenue au sein de la C.G.T. le nouveau syndicat F.O. créa des sections syndicales au Viet-Nam qui seront dirigées par des Français jusqu'en 1954. Même après le référendum de 1958, F.O. ne reconnaissait pas une autonomie totale à ses affiliés de l'Afrique noire. Si d'un côté la C.G.T. représentait directement les organisations syndicales africaines dans la F.M.S. (Fédération mondiale des syndicats), de l'autre ce fut par l'intermédiaire de la F.O. que les syndicats africains furent rattachés à la C.I.S.L. (Confédération internationale des syndicats libres). F.O. devait déclarer à son congrès en novembre 1952 :

> *« Le congrès affirme que la mission du syndicalisme est l'émancipation des travailleurs de tous les pays, son action se situant sur le terrain de la lutte des classes et non dans le cadre étroit et dangereux des nationalismes. »*

F.O. brandissait ainsi la lutte de classe pour décourager les Africains, qui voulaient lier la lutte syndicale à la lutte de libération nationale comme si cette dernière n'était pas aussi une lutte de classe. Ici c'est la condamnation de l'idée d'une « émancipation » hors domination française qui était cachée derrière la lutte de classe que

(50) Cité par G. FISCHER, in *Présence Africaine*, octobre 1960-janvier 1961, p. 31.

l'on brandissait car Mourlanne, secrétaire de l'Union du Sud-Ouest des cheminots F.O., répondant à un syndicaliste algérien, estimait qu'il était erroné de : *« prétendre que la lutte de l'Algérie pour l'indépendance nationale est intimement liée à la libération du peuple algérien et par là-même à son épanouissement »*.

Les travailleurs français seraient aux côtés des Algériens s'ils : « avaient conscience qu'en donnant l'indépendance (*souligné par nous*) à l'Algérie, le peuple algérien jouirait d'un mieux-être... Mais le sentiment qu'éprouve le travailleur français c'est de voir le travailleur algérien se débarrassant de certains maîtres pour retomber sous le joug d'une féodalité indigène ».

C'est une erreur que « de lier le mouvement syndical algérien à l'idée nationale alors que nous savons que pour mener à bien sa politique de paix, le syndicalisme doit reposer sur l'internationalisme » (51).

Ce texte traduit la position en général des partis politiques de gauche et des syndicats, position qui n'a pas disparu jusqu'ici. Il met à nu la contradiction entre l'internationalisme que l'on prône et la réalité qui ressort du texte lui-même. Il convient de noter qu'à l'intérieur de la France ces mêmes partis et ces mêmes syndicats prônaient à l'égard des travailleurs en lutte : *« l'intérêt national, l'intérêt de la France »*.

Pour terminer la liste des syndicats français, notons que la C.F.T.C. (Confédération française des travailleurs chrétiens) avait la même politique, il ne pouvait en être autrement chez les chrétiens que le « diable du communisme » hantait. En 1952, M. Esperet l'un des responsables à la C.F.T.C. du syndicalisme d'outre-mer, lança un appel à la foi et à la solidarité des travailleurs métropolitains et travailleurs d'outre-mer affiliés à la C.F.T.C. L'autonomie, disait-il, sans rattachement aux centrales métropolitaines signifie l'inefficacité. Pour lui, l'union fait la force comme le prouve l'action pour le code du travail d'outre-mer qui eut été inconcevable sans cette union, il ajoutait : *« Un mouvement qui se ferme est un mouvement qui retarde et qui sera toujours dépassé »* (52).

Il est inutile d'ajouter qu'il n'était pas question de parler de l'indépendance nationale dans la C.F.T.C. C'est

---

(51) Cité par G. Fischer, *op. cit.*, p. 32.
(52) In *Syndicalisme d'outre-mer*, février 1952, p. 12.

par l'intermédiaire de la C.F.T.C., donc, que sa filiale d'Afrique, la C.A.T.C. fut affiliée à la C.I.S.C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens).

Notons en passant et à titre de comparaison que contrairement à la pratique des syndicats ouvriers français, le T.U.C. (Trade Union Congress) en Angleterre ne cherchait pas officiellement à s'intégrer directement les centrales syndicales des colonies britanniques. Mais au fond la pratique de la collaboration de classe du T.U.C. avec « son impérialisme » était la même que celle des syndicats français ; il faut rappeler les liens qui existent entre le T.U.C. et le Labour Parti, ainsi que le fait que ce parti avait eu à prendre des responsabilités gouvernementales bien avant la Deuxième Guerre mondiale.

Aussi, ce fut par l'intermédiaire de ce parti, et donc des institutions et structures administratives et étatiques, que l'action du T.U.C. devait s'exercer sur les syndicats des colonies britanniques. La circulaire de Sidney Webb, connue sous le nom de Lord Passefield, secrétaire d'Etat au Travail en 1930, lança la base théorique d'action du T.U.C. à l'égard des centrales coloniales. Cette circulaire précisait : « *La création des organisations syndicales devait être encouragée, mais contrairement à la législation anglaise, les syndicats coloniaux devaient être enregistrés obligatoirement par les autorités qui dans l'esprit de Webb, avaient la tâche de contrôler, de superviser, d'orienter et de guider ces organisations nouvelles et fragiles* » (53).

Aussi en 1942, il fut créé auprès du ministère des Colonies, un comité colonial consultatif du travail. Ce comité devait comprendre des représentants du T.U.C., ils étaient alors désignés comme conseillers du travail par les autorités anglaises et chargés depuis 1938 de servir dans les colonies. Ils aidaient donc l'organisation des syndicats dans les colonies. En plus, sans passer par le canal des institutions officielles, le T.U.C. utilisait, comme les centrales américaines le font au niveau de la C.I.S.L., diverses méthodes pour contrôler les centrales dans les colonies : bourses d'études en Angleterre à des syndicalistes des pays d'outre-mer, envoi en colonies, à ses propres frais, des syndicalistes anglais chargés de conseiller et d'orienter ainsi que de former des cadres des syndicats locaux. Il donnait également une assistance finan-

---

(53) Bowen Colonial Trade Unions Soudan, 1954.

cière importante, assistance destinée à des buts précis, par exemple à couvrir les salaires des fonctionnaires permanents de certains syndicats. Rien que pendant quinze mois, en 1955-1956 le T.U.C. avait ainsi directement affecté 32 000 livres sterling aux besoins des syndicats dans quelques colonies (54). Cette pratique permettait de placer à la direction des centrales des colonisés des hommes à la solde du T.U.C. qui maintenaient la politique syndicale dans la ligne de celle de l'administration coloniale. Cette pratique donnait alors l'apparence d'autonomie et d'indépendance aux syndicats des colonies. C'est ainsi qu'à la Conférence syndicale mondiale tenue du 6 au 17 février 1945 à Londres, on vit les centrales syndicales de plusieurs colonies participer de « plein droit et sur un pied d'égalité » : Chypre, Guinée britannique, Jamaïque, Nigeria, Sierra Léone, Gambie, Gold Coast, Rhodésie du Nord (55). G. Fischer note que non seulement aucune centrale des colonies françaises n'avait participé à cette conférence mais que même la délégation de la C.G.T. ne comportait pas de représentants d'une telle centrale (56).

Mais lorsque des leaders tels que Nkrumah et d'autres insistaient sur le caractère particulier du syndicalisme africain et des autres colonies britanniques, les représentants du T.U.C. affirmaient le contraire à savoir : *« que les slogans anti-impérialistes ne constituent pas une solution pour développer un syndicalisme fort, ni pour assurer des conditions de vie meilleures »* (56).

Dans son rapport pour 1959, le T.U.C. devait accuser aussi la loi ghanéenne de décembre 1958, qui resserrait les liens entre le gouvernement et le syndicat contre l'impérialisme de s'écarter de la conception du syndicalisme indépendant en vigueur dans le Commonwealth (57) alors que c'est la même politique que pratique toujours le T.U.C. en Angleterre. On sait que cette pratique de la collaboration de classe avec le gouvernement anglais transposée dans les colonies avait coûté cher à ces dernières. Le système de collaboration entre employeurs et travailleurs, comme les « works committees » et les conseils de salaire, « wage councils », « si bénéfique » au T.U.-C., ne l'était pas au mouvement syndical des colonies.

---

(54) Trades Union Congress, General Council's report 1956, p. 131.
(55) Rapport de la Conférence syndicale mondiale, Londres, 1945, p. 293.
(56) G. Fischer, *op. cit.*, p. 42.
(57) Trades Union Congress, report, Blackpool, p. 8.

D'après les travaillistes africains, ce système *« s'est avéré préjudiciable au mouvement syndical local qui est évidemment beaucoup plus faible et fragile que celui de la métropole »* (58).

Les syndicalistes anglais avec des méthodes différentes voulaient atteindre le même but que leurs camarades français. Cette pratique n'a fait que renforcer les positions de la bourgeoisie internationale.

Avec une idéologie totalement bourgeoise sur la question coloniale, le P.C.F., ne pouvait aider à la création d'authentiques organisations révolutionnaires prolétariennes dans les colonies bien qu'il eût proclamé comme un de ses objectifs : *« ... la constitution d'organisations communistes dans tous les pays sous la domination de l'impérialisme français et la consolidation de celles existantes (Algérie), en particulier l'amélioration de la composition nationale et sociale »* (59).

Avec une idéologie assimilationniste, les organisations contrôlées par le P.C.F. et la C.G.T. ne pouvaient avoir que des directions et des directives assimilationnistes petites bourgeoises, tel le R.D.A., qui oscillait entre eux et les partis bourgeois, ou encore le Parti communiste algérien à ses débuts qui n'avait rien d'algérien.

Le P.C.F., la C.G.T. et d'autres n'avaient pas combattu la loi coloniale qui exigeait des Africains le niveau du certificat d'études primaires pour être membre ou dirigeant d'un syndicat. Cette loi avait au contraire facilité le recrutement des membres de la C.G.T. africains uniquement parmi les éléments de la nouvelle petite bourgeoisie africaine. Tous les syndicats français se contentèrent par conséquent de recruter leurs adhérents parmi la petite bourgeoisie instruite en formation.

Les ouvriers et les paysans ne sachant pas lire n'avaient aucune chance de se voir massivement admis dans un syndicat ouvrier ou dans un parti, sauf lorsqu'il s'agissait de les mobiliser pour faire le contrepoids à la bourgeoisie coloniale. Souvent, les travailleurs des colonies étaient mobilisés pour soutenir malgré eux des grèves déclenchées en Europe auxquelles ils ne comprenaient rien et qui n'avaient rien à voir avec leurs problèmes particuliers immédiats, ni à long terme, ni avec

---

(58) Report of the first African Regional Trade Union Conference, 14-19, June 1957.

(59) Thèses sur la situation nationale et les tâches du parti, p. 42, sixième Congrès du P.C.F., 1929.

l'ensemble des problèmes du prolétariat de l'Empire français. Pour les syndicats et les partis français, l'intérêt de la France passait avant tout.

En conséquence, des cadres ouvriers africains n'étaient pas formés, et on comprend pourquoi le P.C.F. et la petite bourgeoisie intellectuelle colonisée s'étaient retrouvés sur le même plan pratique et idéologique, à savoir l'assimilation des colonisés aux Français. On sait que les rapports étroits de la petite bourgeoisie avec les partis et les syndicats français avaient eu des effets négatifs sur la petite bourgeoisie elle-même. Non seulement elle devait difficilement se dégager du paternalisme du P.C.F. et de la C.G.T., etc., mais elle était encore profondément marquée par les pratiques erronées de ces derniers. Les organisations africaines comme le R.D.A., l'U.G.T.A.N., la F.E.A.N.F., etc., dominées par la petite bourgeoisie ne sauront jamais, même après leur rupture avec le P.C.F. et la C.G.T., transformer leurs pratiques antérieures à l'égard des masses colonisées.

D'ailleurs ces effets négatifs avaient conduit certaines organisations, comme le R.D.A., directement sous la coupe des partis français de droite.

Mais il faut dire que la petite bourgeoisie africaine ne pouvait qu'assurer la politique de sa propre classe. L'idéologie assimilationniste de la petite bourgeoisie et du P.C.F. ne pouvait donc que nuire à une prise de conscience organisationnelle réelle des masses africaines.

Seule la petite bourgeoisie intellectuelle africaine avait pu tirer profit de la situation. Il suffit de voir l'évolution des organisations politiques et syndicales nées pendant cette période et de noter aussi ce que sont devenus les anciens responsables de ces organisations. En R.C.A. tous les syndicalistes responsables sont devenus des ministres ou des hauts fonctionnaires de l'Etat néocolonial : *Ngalingui Douaté, militant de la S.F.I.O., a fini par prendre la nationalité française et est devenu un fonctionnaire français ; Ngouadja, le plus connu, est devenu ministre de Bokassa ; Douaclet représente la R.C.A. auprès de Air-Afrique.*

Mais nous ne pouvons expliquer la faiblesse des organisations syndicales centrafricaines par les seuls facteurs extérieurs. Les raisons fondamentales relèvent avant tout de facteurs internes propres à la forme spécifique du développement des rapports capitalistes dans ce pays. Notre étude tente aussi de mettre en lumière ces facteurs internes.

*
**

Dans cette partie consacrée à la période 1945-1960, nous avons essayé de mettre en lumière le processus de la transition du colonialisme direct au néocolonialisme.

Ce fut un mouvement objectif contradictoire qui avait mis en branle toutes les instances de la formation sociale centrafricaine et lui avait donné la nouvelle forme que nous connnaissons aujourd'hui.

Ce que l'on peut en dire est que les masses qui étaient à la base de ce mouvement en ont été les grandes perdantes et n'ont pas pu jusqu'ici, sous le régime fasciste de Bokassa et de Dacko au service de leurs maîtres impérialistes, prendre leur revanche, tandis que la petite bourgeoisie africaine dans son ensemble et la grande bourgeoisie colonisatrice s'en sont tirées à bon compte.

La première a pu se transformer en bourgeoisie politico-bureaucratique, en bourgeoisie compradore et en petits « capitalistes bureaucratiques », bref, en valets noirs de l'impérialisme, principalement français.

La seconde s'est maintenue en devenant néocolonisatrice et contrôle toujours l'économie nationale.

Cette évolution, qui avait ouvert pourtant des perspectives toutes nouvelles, avait créé au contraire « un vide politique », une démobilisation au sein des masses centrafricaines, elle avait brisé leur élan révolutionnaire connu sous la domination coloniale directe ; mais pour combien de temps ? (60).

(60) Cette conclusion avait été écrite avant les révoltes qui avaient secoué le régime sanguinaire de Bokassa en 1979, au point de faire intervenir l'armée française en septembre 1979.

Table des matières

Remerciements 5

Préface, de Charles Bettelheim 9

Avis 15

Avant-propos 17

NOTES INTRODUCTIVES
A LA FORMATION SOCIALE PRECOLONIALE
A LA TRAITE
ET AUX CONQUETES MILITAIRES COLONIALES

• Les mouvements de peuplement précolonial 30

Les groupes ethniques 30

Les zones culturelles 31

Les traits traditionnels communs aux aires culturelles 33

• La traite — Les conquêtes militaires coloniales et les résistances des populations 37

La traite et les résistances paysannes 37

Les conquêtes militaires françaises et les résistances paysannes 39

Première partie

L'APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL
ET DES TERRES PAR LES COLONS

• Les sociétés concessionnaires 49

Leurs origines 49

Concentration et distribution des terres 51

La « mise en valeur » des concessions et les contradictions des différentes formes de propriété 55

• L'impôt moyen d'accumulation et de transfert de propriété 59
• Le procès de domination coloniale comme procès de prolétarisation 68
Le travail forcé, mode de domination coloniale 68
Des origines du pouvoir de l'Etat centrafricain 75
Le nouvel Etat et l'enfer de « l'accumulation primitive coloniale » 80
• Les conséquences sociales sur les campagnes 84
La population 84
La désorganisation des structures sociales 87
• Les forces en présence et l'enjeu idéologique .. 93
L'administration, l'armée, le clergé coloniaux .. 93
Les paysans 100
Conclusion : sur le plan économique 102

Deuxième partie

LA PERIODE DE LA PACIFICATION
ET LES NOUVELLES FORMES DE L'ACCUMULATION

• Les nouveaux moyens de l'accumulation 116
Les cultures obligatoires ou le travail forcé déguisé 116
La réorganisation des villages et la politique d'un « retour au mode de vie antérieur » 121
Les mécanismes de la formation de la propriété privée 125
• Echec de la « pacification » : les résistances et l'insurrection générale des paysans 134
Les causes de l'échec 134
Les résistances et l'insurrection généralisée des paysans (1924-1931) 138
Importance de la guerre de Kongo-Wara et ses rapports avec les mouvements messianiques et les mouvements de libération nationale 158

• Conclusion 169
Sur le plan économique 171
Sur le plan social 176

Troisième partie

LES DEBUTS DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION ET D'UNE NOUVELLE DIFFERENCIATION SOCIALE

• Le régime de l'indigénat ou la réorganisation des villages après la guerre de Kongo-Wara 181
• Le gouverneur Félix Eboué et la nouvelle économie politique rurale (1940) 185
• L'idéologie de la liberté de concurrence économique et le processus de la formation de coopératives paysannes et d'une agriculture capitaliste .. 188
« Le paysannat africain » et les coopératives .. 188
Boganda et les coopératives paysannes 195
• Les différentes couches et classes sociales et leurs contradictions dans la formation sociale centrafricaine à la veille de l'indépendance 199
Une caste de colons 201
La couche des privilégiés autochtones 202
Les paysans, artisans, semi-prolétaires et ouvriers 207
• Quelques chiffres caractéristiques des principales productions de la R.C.A. à la veille du référendum de 1958 dans les colonies françaises 218
Formes de pénétration du capital dans l'agriculture centrafricaine et conceptions de l'économie de subsistance 218
Les principaux produits agricoles 222
De l'industrie à la veille de l'« indépendance » 231
Conclusion 239

Quatrième partie

L'INSTAURATION DU NEOCOLONIALISME (1945-1959)

• La résistance du peuple centrafricain 243
  - La conjoncture politico-historique 245
  - La situation extérieure 245
  - La situation intérieure 250

• La bourgeoisie coloniale européenne et la position du prolétariat européen 274
  - La bourgeoisie coloniale 274
  - La « moyenne bourgeoisie » coloniale européenne 276
  - La petite bourgeoisie européenne 278
  - La position du prolétariat européen expatrié et du prolétariat d'Europe 281

DANS LA COLLECTION
BIBLIOTHÈQUE DU DÉVELOPPEMENT

Monique ANSON-MEYER, *La nouvelle comptabilité des Nations Unies en Afrique*, 424 p.

Elsa ASSIDON, Karima DEKHLI, Marc-Michel RAFFINOT, *Economie et sociologie du Tiers-Monde : un guide bibliographique et documentaire*, sous la direction de Pierre JACQUEMOT, 304 p.

Laurent GBAGBO, *Côte-d'Ivoire : Economie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, 216 p.

Mali, le paysan et l'Etat, Textes réunis et présentés par Pierre JACQUEMOT, 200 p.

Achevé d'imprimer par
l'Imprimerie Reprotyp
14110 Condé-sur-Noireau

R

Dépôt légal : septembre 1983
N° d'Imprimeur : 1150